CE670

2e Edition

Albert LARROQUETTE
& Emile PRIGENT

HISTOIRE des LANDES

Préface de M. Léo BOUYSSOU

MONT-DE-MARSAN
ÉDITIONS JEAN-LACOSTE
1936

Ouvrage honoré de Souscriptions
du Conseil Général des Landes
de la Chambre de Commerce des Landes
et des villes
de Mont-de-Marsan, Dax et Saint-Sever

(Droits de reproduction réservés)

65670

HISTOIRE DES LANDES

Première Partie

Des origines à 1789

PAR

Albert LARROQUETTE
Professeur agrégé d'Histoire
Docteur en Droit

Deuxième Partie

De 1789 à 1870

PAR

Emile PRIGENT
Agrégé de l'Université
Inspecteur d'Académie

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ
BORDEAUX

DEUXIÈME ÉDITION

Mont-de-Marsan
ÉDITIONS JEAN-LACOSTE
1936

BIBLIOTHÈQUE
26265

65670

PRÉFACE

MM. Larroquette et Prigent nous donnent une Histoire des Landes.

Œuvre singulièrement attrayante pour tous les esprits amoureux du passé, mais combien plus intéressante et plus utile encore pour toute notre jeunesse studieuse.

Connaître l'Histoire de sa province et savoir comment elle s'intègre dans l'Histoire nationale est une question passionnante pour tous les esprits avertis.

L'ignorance en la matière est chose inadmissible et elle constitue même, dans certaines circonstances, une sorte de crime contre l'intérêt du pays.

Je me souviens toujours de l'impression pénible que j'éprouvai, lorsqu'à l'occasion d'un voyage en Alsace, j'étais allé visiter le champ de bataille de Wissembourg.

Après avoir interrogé plus de vingt personnes qui ne me comprenaient pas parce qu'elles parlaient toutes cet idiome alsacien qui les rend suspectes d'un germanisme invétéré, j'avais fini par rencontrer un citoyen qui parlait à peu près notre langue.

Je lui demandai où avait eu lieu la bataille de 1870, l'emplacement exact du corps d'armée d'Abel Douai, celui des forces du Prince Royal de Prusse, et les fameuses pentes sur lesquelles les turcos avaient fait leur charge légendaire.

Il me regarda avec un étonnement profond, comme

si je lui disais des choses qui ne l'intéressaient pas et dont il n'aurait jamais entendu parler.

Il me déclara qu'il avait un cousin qui répondait à ce prénom d'Abel, mais que ça ne devait pas être celui auquel je venais de faire allusion.

De cet emplacement sacré où se joua, le 4 août 1870, le sort de la France impériale et le destin du monde à venir, le malheureux ne savait rien et ne put rien me dire.

Je le quittai avec une légitime colère mélangée d'un peu d'horreur.

Grâce à MM. Larroquette et Prigent, nous serons à l'abri de pareilles mésaventures, et nos compatriotes pourront éviter les méprises regrettables et les fâcheux malentendus.

Avec une richesse de documentation qu'ils ont puisée aux meilleures sources et avec un style précis et coloré qui est la caractéristique de leur personnalité et de leur race, ils ressuscitent le passé de notre Pays des Landes, en tout ce qu'il a été mêlé, comme toute la Gascogne, aux grands évènements de l'Histoire.

Les Landes, sous la domination des Anglais et sous l'autorité habile et prudente du Sénéchal de Gascogne, les luttes féodales et les batailles de Seigneurs, l'action de la Maison d'Armagnac, contre les Plantagenêts, tout cela se dresse dans un passé lointain avec des détails particuliers, pittoresques et passionnants.

Voici par exemple un fait nouveau qui comble une douloureuse lacune de l'histoire de Jeanne d'Arc et dont le capitaine gascon Lahire est le héros.

Au moment où tout le monde abandonnait l'héroïne, le Capitaine Lahire, seul, eut l'idée généreuse et folle de la sauver, en tentant un coup de main sur la ville de Rouen.

Il avait bien confiance en ses Gascons au courage sans fin qui portaient dans leur sang l'instinct du combat, de la hardiesse et de la fidélité.

Il était aimé d'eux et il les avait groupés en un escadron incomparable. A leur tête, il vint se heurter sous

les murs de la capitale normande à des forces mille fois supérieures. Il fut l'entraîneur, le héros, l'idole d'une troupe légendaire, et il écrivit, en ce mois de mai de l'année 1431, avec ses cent lances gasconnes, une page brillante qui semble moins relever de la vérité historique que de l'Histoire romancée.

Les Gascons seront reconnaissants à M. Larroquette d'avoir réveillé ce souvenir glorieux qui les honore et qui met un dernier fleuron à l'histoire de la fille de Lorraine, « La Grande Armagnacaise », comme l'appelaient les Anglais.

Après la bataille de Castillon et la conquête de la Guyenne, les Landes rentrent dans les possessions du Roi de France, et les Landais deviennent aussi bons Français qu'ils avaient été, pendant 300 ans, les bons sujets des rois d'Angleterre.

On suit alors avec intérêt le destin de cette famille d'Albret qui part de Labrit pour monter jusqu'au trône de France.

« Grands chasseurs de lièvres et coureurs d'héritières », tous les membres de la famille arrondissent le domaine par une politique de mariages qui n'a jamais été égalée dans l'Histoire.

Et quand le roi de Navarre part pour la conquête du Royaume de France, il traîne après lui une armée de Gascons et de Béarnais, partisans et amis dévoués, aux moustaches de chat et aux dents de loup, qui lui permettent d'avoir rapidement raison des intrigues des derniers Valois et de la vaillance et de la puissance des Guises.

En 1607, les Landes comme toutes les dépendances du royaume de Navarre, sont définitivement réunies à la couronne ; elles passent ensuite deux siècles dans une vie à peu près tranquille et sans histoire jusqu'à la Révolution.

En 1789, comme la France entière, elles sont profondément attachées à la monarchie. Elles ont été remuées comme tout le vieux régime par l'action de l'Encyclopédie. Elles veulent la suppression des abus

féodaux et de tous les privilèges, mais du roi, il n'en est pas question.

Et si un programme ardemment réformateur eût été présenté à ce moment-là, nul doute que le même régime eût pu se conserver longtemps.

Avec une force d'analyse qui frappe son lecteur, et avec une fine psychologie qui dénote la maîtrise du professeur et la subtilité de l'homme politique, M. Prigent met le fait en lumière, comme d'ailleurs tous les problèmes politiques, sociaux et économiques qui vont bouleverser et transformer la vie de la France contemporaine.

La Révolution se fait sentir dans les Landes aussi bien qu'ailleurs, parce que la Législative et la Convention y trouvent deux hommes d'une sombre énergie, qui font respecter à la lettre leurs volontés et leurs décisions : Dartigoeyte et Batbedat.

Le Directoire y devient impopulaire, comme dans le reste de la France et c'est le Dacquois Roger Ducos qui contribue, pour une large part, à la préparation du 18 brumaire, pour en devenir d'ailleurs un des principaux bénéficiaires, quand le Consulat sera proclamé.

L'Empire est accueilli avec faveur dans les Landes qui reçoivent deux fois l'Empereur avec le plus grand enthousiasme en 1808. Mais la permanence des guerres et les abus de la conscription finissent par lasser la patience de tous, même des citoyens les plus vertueux.

C'est le moment le plus sombre et le plus douloureux de l'histoire de notre pays.

Quand le maréchal Soult a perdu la bataille d'Orthez, les Landes sont envahies.

Les Anglais s'emparent de Dax, de Saint-Sever et à Aire-sur-l'Adour, ils engagent une nouvelle bataille, où les Français, réduits à un contre cinq, sont une seconde fois écrasés.

Pendant ce temps, 2.000 Portugais conduits par Lord Dalhousie et le duc d'Angoulême traversent toutes les Landes « de tustot en tustot » et vont prendre

possession de Bordeaux, à la place Nansouty, au nom des Bourbons restaurés.

La Restauration, accueillie d'abord comme une libératrice, finit par se rendre odieuse avec ses mesures trop réactionnaires et les Landes lui donnent une sévère leçon en élisant le Général Lamarque, contre le candidat officiel.

Louis-Philippe, ne trouve jamais dans les Landes un attachement profond.

Ce régime de bourgeoisie égoïste, soucieuse seulement de maintenir et d'accroître sa fortune, ne peut susciter d'enthousiasme. « La France s'ennuie » et elle s'ennuie jusqu'à ce que la politique des banquets emporte le régime orléaniste, qui s'effondre dans le suffrage universel.

Mais l'époque est marquée dans les Landes, par des évènements sociaux d'une exceptionnelle gravité.

La bataille économique s'engage entre propriétaires et métayers et soulève déjà des troubles et de multiples incidents.

Les métayers réduits aux deux cinquièmes, dans le partage de la résine et de toutes les récoltes, ne peuvent cacher leur mécontentement, ni retenir des gestes de colère. De là, des troubles, des poursuites et des condamnations sévères. Le métayer devra attendre la Troisième République, pour trouver des jours plus heureux.

La République de 1848, marque un effort de libération et les Landes envoient à la Constituante des libéraux ardents ou des républicains éprouvés, comme Victor Lefranc, Frédéric Bastiat et Pascal Duprat.

C'est une heure de forte espérance, mais cette espérance sombre dans le coup d'Etat du 2 décembre.

Les libertés politiques sont supprimées, mais le développement économique s'affirme dans les Landes.

Avec une impartialité à laquelle il faut rendre hommage, M. Prigent, reconnaît les efforts heureux de l'Empire et l'action personnelle de l'Empereur.

Napoléon Ier avait déjà eu de bonnes intentions pour

les Landes. Il y avait établi d'abord les deux routes nationales, qui lui avaient permis de traverser rapidement le pays pour la conquête de l'Espagne. Il avait eu l'idée de creuser un important canal entre la Gironde et l'Adour. Il disait volontiers que lorsque la paix serait assurée, il ferait des Landes « un immense jardin pour sa vieille garde. »

Napoléon III reprit les projets de son oncle et pendant que l'Impératrice découvre et fait Biarritz, il réalise les premiers projets des lignes de chemin de fer : Bordeaux-Bayonne ; Morcenx-Mont-de-Marsan ; Mont-de-Marsan-Tarbes qui soulèvent un grand enthousiasme et qui transforment la vie de notre département ; il dresse et il exécute un important programme routier qui sort de nombreuses communes de leur isolement profond et il reprend l'idée du canal de la Gironde à l'Adour, qui aurait été certainement réalisé, si les Conseils généraux de la Gironde et des Landes avaient pu se mettre d'accord sur le tracé du projet.

Mais l'œuvre principale de Napoléon III, c'est la loi du 19 juin 1857, qui en préparant l'assainissement du pays et la plantation ou l'ensemencement des Landes communales, arrache la région aux marécages et crée véritablement la Grande Lande.

L'Ingénieur Chambrelent et Napoléon III assurent à la France, comme on l'a dit justement, « la conquête d'une nouvelle province », car « le Sahara français, couvert de sable blanc et de flaques d'eau verte » dont parlait Théophile Gautier, en 1840, devient un pays de riches frondaisons où la Troisième République n'aura plus qu'à apporter avec les libertés politiques, et l'instruction populaire, une vie sociale plus équitable, un partage plus juste et un destin plus heureux, pour le monde du travail.

Le livre de MM. Larroquette et Prigent, forcera l'estime et l'admiration de tous les Landais. Il mérite d'être répandu dans toutes les communes de notre département et d'avoir sa place marquée dans toutes les bibliothèques.

Les générations à venir trouveront là un ouvrage sérieux et documenté, qui les renseignera utilement sur l'histoire du pays landais et la vie de leurs ancêtres.

Les Landes sortent du brouillard du passé pour entrer dans l'Histoire.

MM. Larroquette et Prigent ont bien mérité de leur petite patrie.

Léo BOUYSSOU,
Député des Landes,
Président du Conseil général.

Octobre 1933.

AVERTISSEMENT

Nous nous sommes proposé d'éveiller et de guider chez nos lecteurs la curiosité des gens et des choses du passé et de leur donner le sens des grandes étapes de l'Histoire nationale en l'illustrant d'une façon plus concrète par le tableau de la vie régionale et locale.

Nous destinons particulièrement ce travail aux écoliers et aux étudiants pour leur faire aimer l'histoire de leur petite patrie dans le cadre des grands évènements de la France. L'enseignement de l'Histoire locale trop longtemps négligé et enfin introduit dans les programmes des Ecoles primaires supérieures, des Ecoles normales et des Lycées et Collèges parlera mieux à leur imagination : il fera revivre les souvenirs anciens dans les monuments, les noms, les sites des villes et dans la persistance des traditions.

Dans un cadre physique que la nature n'a que médiocrement favorisé, nos Landais y verront se manifester au cours des âges l'activité de la race gasconne avec ses qualités et ses défauts. Ils trouveront dans l'histoire de leurs ancêtres d'utiles enseignements et des raisons d'envisager l'avenir avec confiance.

Les Auteurs.

La première partie de cette étude, **Les origines à 1789,** a été traitée par M. Larroquette.

Et la deuxième partie, de **1789 à 1870,** par M. Prigent.

Première Partie

Des origines à 1789

par Albert LARROQUETTE

A la mémoire de Camille JULLIAN,
Membre de l'Académie française,
Professeur au Collège de France.

Respectueux hommage.

CHAPITRE I

Le milieu physique

Dans le Sud-Ouest de la France s'étend la région des anciennes landes de Gascogne, aujourd'hui couverte d'une forêt de pins, d'une superficie de 1.200.000 hectares dont 600.000 pour le département des Landes.

Cette région naturelle se distingue par la composition du sol, le relief, le climat et la végétation, des pays voisins. Elle présente la forme d'un plateau triangulaire dont la base est une côte rectiligne ourlée d'un bourrelet de dunes qui s'allonge sur 220 kilomètres et dont les sommets sont marqués par la Pointe-de-Grave, Nérac et Bayonne. La Garonne, du Verdon à Langon, les collines de l'Armagnac et l'Adour, d'Aire au Boucau, en constituent les limites. Le département des Landes est en grande partie compris dans cette zone, mais s'étend aussi au Sud de l'Adour, dans la Chalosse.

Situé entre 43°20 et 44° latitude Nord et 2°12 et 3°50 longitude Ouest, il embrasse une étendue de 936.000 hectares qui le place au second rang des départements, après la Gironde. L'Adour marque une séparation bien nette entre les deux régions qui le composent, la Lande et la Chalosse, contrastant par leurs caractères physiques, leurs aptitudes économiques et leurs groupements humains.

Les Landes de Gascogne représentent une plateforme tertiaire nivelée par l'érosion et recouverte par un placage de sable apporté de la mer par les vents. Ce sable, d'une épaisseur de 50 mètres à l'Ouest à 20 mètres à l'Est, a subi par l'infiltration des eaux à

travers les végétaux en décomposition à la surface mélangés à des grains d'oxyde de fer, une transformation qui a produit l'**alios,** grès ou tuf brun noirâtre, épais de 0 m. 80 à 1 mètre, imperméable, stérile, favorable à la formation marécageuse.

Les terrains anciens au Nord de l'Adour ont peu d'importance. Cependant, les glaises bigarrées abondantes en Chalosse, réapparaissent par pointements dans la Lande, rompant la monotonie du relief, créant, avec les sources, des éléments de fertilité (bosquets de chênes, cultures, arbres fruitiers, prairies) et favorisent la naissance de petites industries (briqueteries, tuileries, poteries). La Chalosse, au contraire, présente une grande diversité de terrains aptes à la vie agricole, que l'invasion des sables a épargnés, avec ses argiles, ses glaises bizarrées, ses marnes, grès, faluns et pierres coquillières.

Le **sous-sol** renferme peu de ressources : de la tourbe, du lignite à Laluque et St-Lon, du sel à Dax et à Saint-Pandelon, des carrières d'ophite à Saint-Pandelon, des traces de bitume à Bastennes et à Gaujacq. Le minerai de fer qui alimentait autrefois les forges d'Ychoux, Brocas, Pontenx, Castets, Uza et Labouheyre a disparu. Mais l'alignement des sources thermales de Barbotan à la mer a donné un certain essor aux stations balnéaires d'Eugénie-les-Bains, Préchacq, Gamarde, Dax, Pouillon et Saubusse.

Le relief est en général uniforme et médiocre. L'altitude moyenne est de 100 mètres. Elle se relève de l'Ouest à l'Est pour atteindre 160 mètres dans le Gabardan et du Nord au Sud (91 m. à Laluque). Il faut signaler les alignements d'anciennes dunes continentales (tucs) de l'Océan à l'Armagnac, avec des cotes de 80 m. à Taller et de 140 m. à Maillas, suffisants pour séparer les domaines fluviaux de la Garonne et de l'Adour. Dans la Chalosse, le relief présente une succession de collines passant de 102 m. à St-Sever à 227 m. à Lauret, à la limite des Basses-Pyrénées.

Le **climat** se caractérise par une régularité thermique avec une température moyenne de 13° et une assez

forte chute de pluies (0 m. 80). Il se prête par la chaleur des étés à la culture du maïs et de la vigne et par la douceur des hivers à l'établissement, dans la zone littorale, des stations climatiques (Mimizan, Hossegor).

Le réseau **fluvial** manque d'homogénéité. Divergent, en forme d'éventail, il est dans la Lande de formation assez récente et semble inachevé. De petits ruisseaux aux vallées rares et peu accusées, d'un débit médiocre, se déversent dans la Garonne (Avance ou Gélise, issus des marais du Gabardan), ou directement dans la mer (la Leyre) ou confluent dans l'Adour (la Midouze originaire de l'Armagnac). L'Adour (300 km., dont 160 dans les Landes), d'allure torrentielle en amont a l'inconvénient d'un débit irrégulier et d'une profondeur insuffisante qui ont arrêté l'ancienne acti-

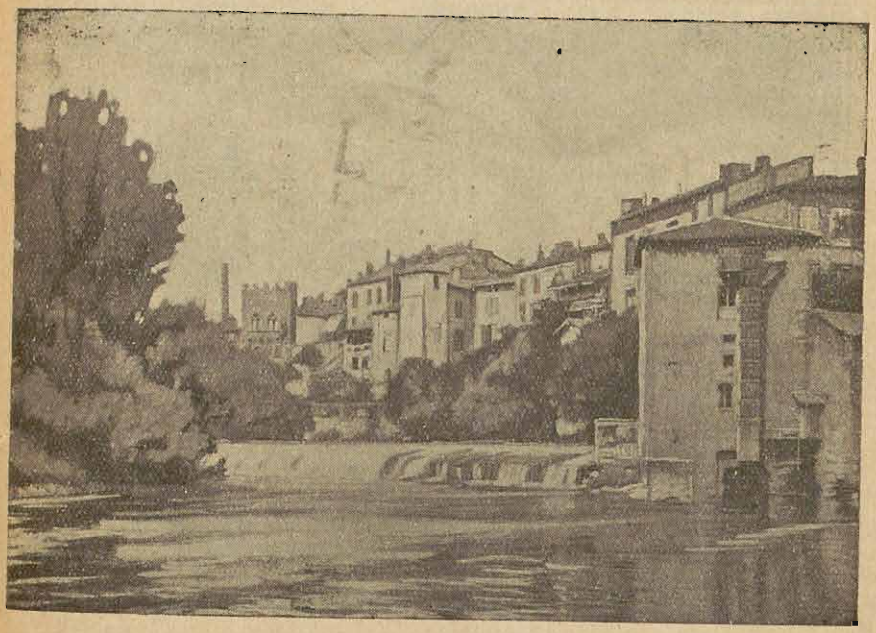

Le confluent du Midou et de la Douze à Mont-de-Marsan

vité de la batellerie. Alimentée sur sa rive gauche par des affluents aux vallées encaissées et pittoresques, Bahus, Gabas, Louts, Luy et Gave de Pau, elle n'est navigable que dans une courte section maritime. Son embouchure, longtemps fixée à Capbreton, portée au XIVe siècle à Vieux-Boucau (Port d'Albret) fut ramenée en 1578 au Boucau-Neuf.

Les **eaux stagnantes** qui couvraient autrefois dans l'intérieur une vaste étendue de marais desséchés (marais d'Orx, 2400 hectares) sont représentées par les étangs du littoral. Formés par l'obstacle opposé par les dunes à l'écoulement des eaux, ils s'alignent du Nord au Sud, continuant les nappes lacustres de la Gironde et marquant par une jonction intermittente

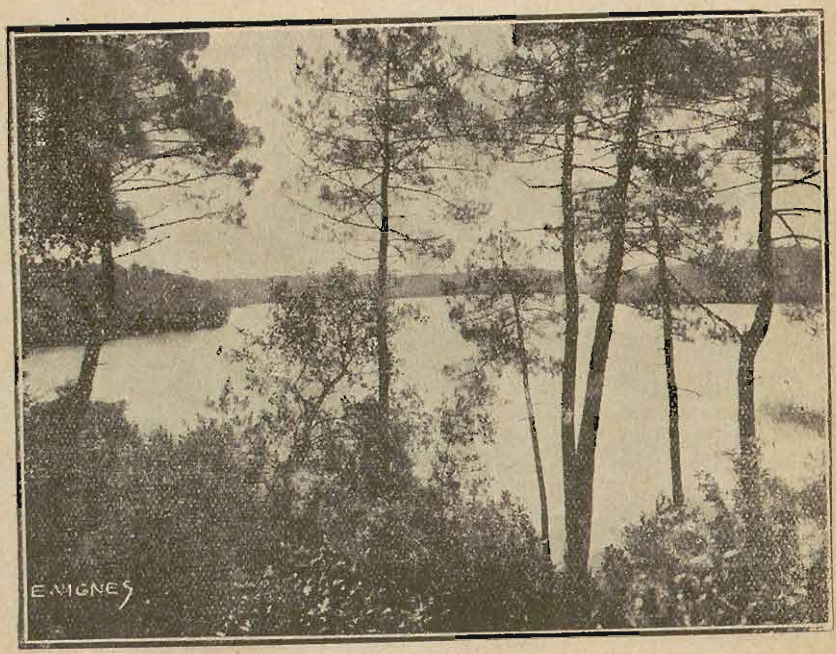

Etang des Landes

une voie d'eau que l'on a songé à utiliser par le creusement d'un canal. Ils s'écoulent à la mer par des émissaires ou courants dont l'embouchure souvent obstruée a une tendance à se déplacer vers le Sud, malgré des travaux d'entretien d'ailleurs insuffisants. L'étang de Cazau commun aux deux départements, s'étend sur 5600 hectares, avec une profondeur maxima de 14 mètres. Il communique par le petit étang de **Biscarrosse** avec celui de **Parentis-en-Born** (3500 hectares) qui se prolonge par celui d'**Aureilhan,** dont le courant de Mimizan déverse les eaux à l'Océan. Plus au Sud, ceux de **Léon** (970 hectares), de **Soustons** (760 hectares) et d'**Hossegor** communiquent avec le Golfe de Gascogne par des chenaux assez courts. Le courant d'**Huchet** est réputé par l'exubérante végétation de ses rives qui attire chaque année un nombre croissant de touristes.

La **côte landaise,** sur une longueur de 112 kilomètres, se déroule en ligne droite sans offrir d'abris naturels à la navigation. Les anciennes échancrures qui abritaient la vie maritime à Mimizan, Vieux-Boucau et Capbreton ont été comblées par les sables. Inhospitalière et dangereuse, avec des profondeurs médiocres qui continuent la plate-forme continentale (100 mètres jusqu'à 160 kilomètres au large), elle ne présente qu'une particularité curieuse en face de Capbreton : c'est le **gouf,** fosse située en face de l'ancienne embouchure de l'Adour, sans doute accident tectonique en rapport avec les plissements pyrénéens, de forme elliptique, longue de 10 kilomètres, large à son extrémité de 4 kilomètres avec une profondeur de 340 mètres. Epargnée par la violence des courants et des tempêtes, cette vallée sous-marine, aux eaux calmes, pourrait offrir aux navires un mouillage sûr.

La barrière des dunes qui borde le littoral et en suit la direction, présente une masse de sables d'une largeur de 4 à 8 kilomètres, avec des hauteurs de 40 à 50 mètres au Nord. Autrefois mobiles, elles ont été fixées par la plantation des pins.

RÉGIONS NATURELLES

La monotonie apparente de la région landaise avec la culture prépondérante du pin maritime laisse néanmoins place à une certaine variété d'aspects, à des régions naturelles que déterminent la composition du sol, la réapparition sur quelques points de couches argilo-marneuses, les différences de relief et la survivance d'espèces végétales. Ainsi se succèdent du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est, des contrastes plus ou moins accusés dans la vie économique et les groupements humains.

Les Landes ont toujours manqué d'un centre de gravité naturel et elles ont subi l'attraction de Bayonne et de Bordeaux, les deux ports qui encadrent la vaste plaine du Sud-Ouest. Les conditions physiques y ont tracé les limites des anciens **pagi** (pays) des fiefs et seigneuries laïques et ecclésiastiques, indiqué l'emplacement des centres urbains et influé sur la vie sociale et économique. Elles ont favorisé, au Moyen-Age, le morcellement, développé l'esprit particulariste encore si vivace et empêché longtemps la constitution d'un grand fief. En outre, la pauvreté du sol et l'absence de voies de communications poussèrent le Gascon besogneux et batailleur à aller au dehors courir les aventures et chercher fortune.

Le long du littoral, le **Born,** des limites de la Gironde au courant de Contis est un pays de forêts avec quelques cultures et une population assez dense ; le **Marensin,** de Contis à Capbreton, lui ressemble avec des ressources plus variées ; le **Maremne** et le **Seignanx,** de Capbreton à Bayonne, au climat plus chaud associent le pin au chêne-liège et pratiquent l'élevage. Les régions de **Gosse et d'Orthe,** riches en prairies, ménagent la transition avec la Chalosse.

Dans l'intérieur, s'étend la vaste plaine des Landes, ancien domaine des marais, bruyères, fougères et ajoncs, au sol noir, parfois labouré par des mules, zone du mouton et des abeilles. De nos jours, le pin en a pris possession, l'a enrichie et en a renouvelé l'aspect. Elle présente néanmoins deux parties : au centre et au nord, la **Grande Lande,** sablonneuse,

forestière avec de maigres cultures de millet, panis et seigle, une population clairsemée dans des villages dispersés. Au Sud et à l'Est, les **Petites Landes,** dans les pays de Marsan et Gabardan, avec un manteau sablonneux moins épais, troué de calcaires, marnes et glaises bigarrées. La sylve s'accompagne de prairies, de champs et de vignobles. La population y est plus dense et le paysage moins uniforme. Sur les limites du Gers, l'**Armagnac** empiète avec ses collines sur la plaine landaise et s'en distingue par ses cultures de froment et ses vignobles réputés ; le **Tursan** (Aire et Geaune) annonce par son relief et ses productions, la région de la Chalosse.

La **Chalosse** présente un saisissant contraste avec les pays précédents. La variété de son sol et l'apport des alluvions fluviales lui assurent une grande diversité de cultures. C'est une terre riante, ensoleillée, labourée par des bœufs, où poussent vigoureusement les moissons. Ses côteaux verdoyants et ses fraîches vallées sont couverts de champs de blé et de maïs, de plantes fourragères, de vignobles, de pâturages et de bosquets de chênes. Les villages y sont nombreux et rapprochés, la race plus forte que celle de la lande qui porte encore la trace de son ancienne misère physiologique (1).

Voir Albert Larroquette : « Nos Landes » 1927 (Le Milieu physique), Chabas, Edit.

Ibid. — « Les Landes de Gascogne et la Forêt Landaise » 2e édition 1933. Jean-Lacoste, Edit.

Voir Richard-Octave Feuillet : « Le sous-sol landais et bas-pyrénéen » dans le *Républicain Landais*, numéros du 5 Août au 9 Septembre 1933.

---

(1) L'ancien arrondissement de Saint-Sever, sur une étendue de 173.000 hectares, comptait 109 communes contre 117 dans celui de Mont-de-Marsan, dont la superficie était de 524.000 hectares.

CHAPITRE II

Les temps préhistoriques et les anciens peuples

L'homme primitif se servait d'instruments et d'outils en silex qui, réunis sur certains points, marquent des stations. Cette pierre abondante en Chalosse où elle apparaît sur les alignements de protubérance crétacée et l'abondance d'eau potable y expliquent l'existence (1) de plusieurs centres d'habitat. Les fouilles entreprises depuis 1880 ont permis d'exhumer de nombreux et intéressants vestiges de ces âges reculés. Elles ont été faites dans les grottes qui abritaient les hommes troglodytes et que l'on trouve à Brassempouy (Grotte du Saumon), à Montaut (aux landes d'Arcet), à Rivière, à Sorde (Grottes Duruthy-Pastou et Dufaure), à St-Jean-de-Lier (Grotte du Pape) et à Tercis.

A l'époque **paléolithique** (pierre taillée) remontent les coups de poing, haches, lames, grattoirs, racloirs, flèches. L'homme trouve dans les cavernes un refuge contre les animaux, aujourd'hui émigrés vers des régions plus chaudes : éléphant, rhinocéros, hippopotames, ou disparus comme le mammouth. La présence du renne, représentant actuel de la faune polaire, et d'autres espèces domestiquées ou sauvages, cheval, cerf, loup, ours, permit à l'homme d'utiliser leurs os

(1) *a*) Classun, Audignon, Montaut, Poyanne.
b) Gaujacq, Bastennes, Préchacq.
c) Pouillon, Saint-Pandelon, Tercis, Rivière.

pour de nouveaux instruments (lances, harpons, flèches, poinçons) et de manifester un certain goût artistique dont on retrouve les marques dans les découvertes faites à Brassempouy (tête de cheval), à Rivière (tête d'homme), à Sorde (brochet sur dent d'ours). Quelques ossements humains complètent ces vestiges.

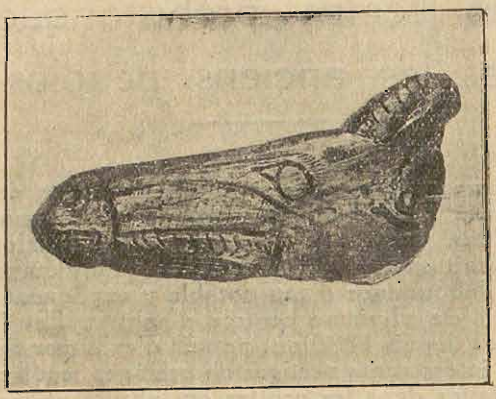

Tête de cheval gravée sur os de mâchoire de brochet, au Musée de Mont-de-Marsan

L'époque **néolithique** (pierre polie), voit le recul des glaciers, l'apparition d'un climat moins rigoureux et des conditions de vie plus dégagées de la servitude naturelle. L'intelligence de l'homme s'ouvre lentement et réalise quelques progrès dans la confection des outils et du vêtement. La terre et les fruits sont cultivés; des vases d'argile témoignent d'une certaine activité industrielle. Les cavernes sont délaissées pour des habitations moins grossières. Si les stations au Sud de l'Adour présentent des échantillons de cette période, plus nombreux sont ceux recueillis dans le Marsan (à Sabres, pointes de flèches.).

L'époque des **métaux** accuse une évolution encore plus importante.

Il reste peu de chose de l'âge du cuivre (Pouillon, Mont-de-Marsan), mais celui du bronze, en dehors

des haches et lames d'épées, nous a laissé des monuments mégalithiques, blocs de grès ou de calcaire, abondants sur le plateau compris entre les vallées du Bahus et de l'Adour, dans un pays jadis couvert de landes où paissaient des troupeaux et que la plantation du pin conquiert lentement aujourd'hui. Des fouilles

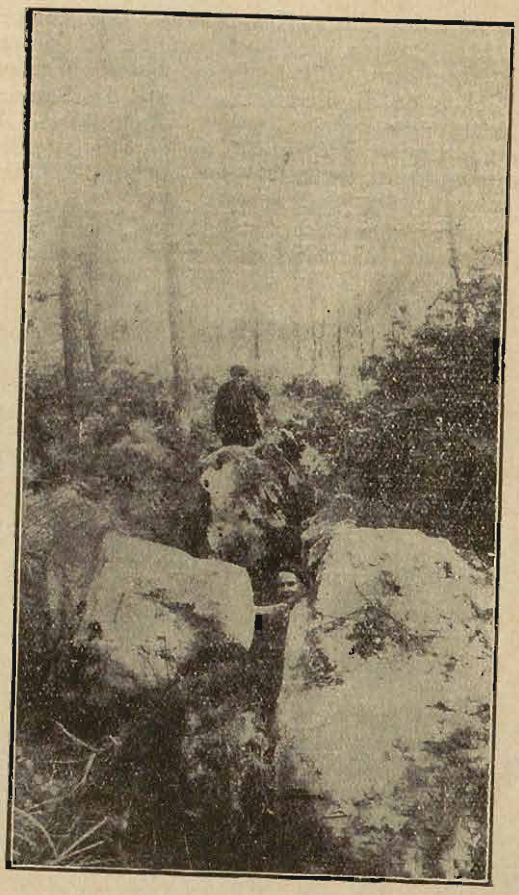

Monument mégalithique

exécutées depuis 1925 ont mis à jour des tertres renfermant des chambres recouvertes de dalles, sortes de sanctuaires : à **Fargues, Aubagnan, Arboucave, Lacajunte, Sarron, Aire** (nécropole de Nanthéry). Quant aux menhirs de Sainte-Colombe, Narrosse, Vicq et Sabres, on ne peut avec certitude les situer à cette époque.

De l'âge du fer datent les tertres tumuliformes du Tursan. On les trouve sur le plateau de 10 kilomètres de long et de 1 km. 500 de large, qui sépare les vallées du Gabas et du Louts. La route de Samadet à Arzacq la traverse en son milieu. Arboucave, Aubagnan, Lacajunte en présentent un certain nombre. Il est possible que ces tertres aient eu une destination

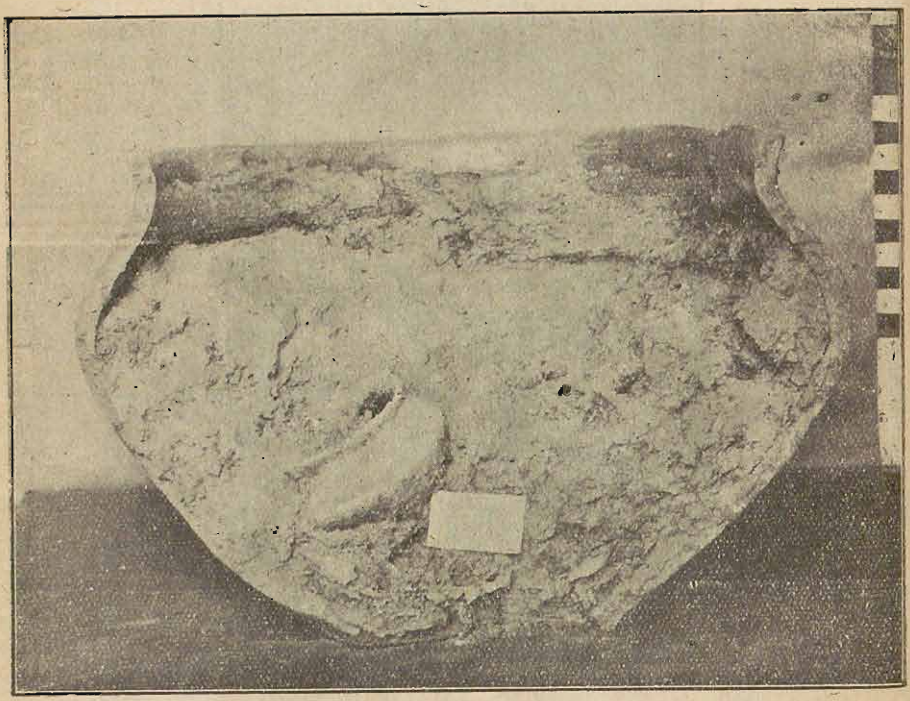

Urne funéraire en contenant une plus petite avec des cendres (ClichéPropria)

funéraire.. On y trouve en abondance des urnes de dimensions différentes s'emboîtant les unes dans les autres et contenant des os calcinés et de la cendre fine, ainsi que des vases renfermant des poignards, des épées et des bijoux. Il est vraisemblable que le collier d'or d'Uchacq remonte à cette époque. On a relevé également sur l'alignement de la traînée glaciaire de Lourdes à Dax une série de tumuli, tucs et pouys, avec des tombeaux à Brassempouy, Amou, Pomarez et Estibeaux.

Une visite aux musées de Mont-de-Marsan et de Dax permettra d'étudier avec profit les manifestations de l'activité de l'homme primitif à ces périodes lointaines.

MUSÉE DE MONT-DE-MARSAN (DUBALEN)

Ce Musée, créé par M. Dubalen, en 1886. *renferme plusieurs milliers de pièces relatives à la préhistoire.*

PALÉOLITHIQUE :

Séries provenant des stations et ateliers. Grottes du Pape (Brassempouy), d'Arcet (Montaut), de Rivière, abris Dufaure et Duruthy (Sorde).

NÉOLITHIQUE :

Ateliers et stations de plein air.

AGE DES MÉTAUX :

Tertres tumuliformes du Tursan. Résultats des fouilles des monuments mégalithiques de la région.

MUSÉE DE DAX (BORDA)

A la collection des minéraux et fossiles constituée par le savant Jacques-Francis de Borda d'Oro, la Société de Borda a ajouté des inscriptions Gallo-Romaines trouvées à Dax, des sarcophages, mosaïques, antiquités, pièces.

TRAVAUX PREHISTORIQUES

On consultera avec intérêt les études publiées dans l'excellent Bulletin de la Société de Borda, par MM. de Boucher, de Bœhr, Camiade, de Cardaillac, Dubalen, Dufourcet, de Laporterie, Lavielle, Mascaraux, Piette, Pottier, Testut, Taillebois.

LES ANCIENS PEUPLES

La région landaise semble avoir été visitée ou habitée par divers peuples. S'il est peu probable que les navigateurs Phéniciens l'aient connue, il est possible que les concurrents Grecs, fondateurs de Marseille (Phocea), à la recherche des matières premières aient exploité la résine (poix) dans le pays des Boü Picei (la Teste de Buch).

Le fond de la population paraît remonter aux Ligures, de petite taille, aux yeux bruns, nerveux et secs. grimpeurs et marcheurs, refoulés vers le littoral où à l'abri des forêts et des étangs, ils gardèrent le type physique que présente de nos jours l'habitant du Marensin (Lanusquet).

Les **Ibères** les remplacèrent. Venus d'Espagne vers le Ve siècle avant J.-Ch., souche de la race Basque mélangée de Berbères d'Afrique, ils s'établirent entre les Pyrénées et la Garonne, formant avec les Celtes le groupe **Celtibérien.** Leur type physique se retrouve chez le Chalossais. Peut-être faut-il rapporter à cette époque les découvertes de cottes de mailles, d'épées, de boucles et de ceinturons faites dans les tumuli d'Arboucave et du collier d'or d'Uchacq. Ils adoraient vraisemblablement un dieu, **Jlunnus** ou **Lelunnus,** ainsi qu'il résulte des inscriptions recueillies au Mas d'Aire-sur-l'Adour.

Il y eut donc, autrefois, sur le sol landais, un mélange de peuples, Ligures, Celtes, Ibères, aux types bruns ou blonds, de taille petite ou élancée dont les contrastes persistent encore.

Au moment de la conquête Romaine, les habitants vivaient dans un état de demi-civilisation. Pasteurs, ils

pratiquaient aussi l'agriculture et savaient travailler les métaux. Sous le vocable d'Aquitains, ils étaient divisés en tribus dont les deux principales étaient les **Tarusates** et les **Tarbelli**, dont Dax était le centre.

TOPONYMIE LANDAISE

Les noms des localités landaises trouvent leur origine dans la série des peuples anciens aux idiomes divers, dans la région et dans la nature physique du sol.

La terminologie a emprunté aux Ligures les suffixes uscus, oscus (os, ousse), dans le Bahus (Bagascus), Gaas, Habas (Gabasca), Adour, Douze, Midouze.

La langue Ibérique a fourni le préfixe ar (terre labourée) à Arboucave, Arjuzanx, Arthez, les désinences os (salubrité, sécurité) à Chalosse, Narrosse, Garosse, Souprosse ; tur (eau courante), à Adour (atur), bez (noir) à Luchardez, le ruisseau du Bez, lu (pays), à Luë, Luglon.

De l'époque celtique sont les noms de villages bâtis sur des hauteurs (Serro, Pey, Pujo) ou en plaine (Lannes).

La période Romaine a laissé des dénominations empruntées au site : (Castera, Mas (mansio, endroit fortifié) ou de personnages notables dans les nouveaux centres du peuplement : Marsan (Martius), Pouillon (Pullio), Donzacq (Domitius), Commensacq (Commissius), Aureilhan (Aurelianus), Saugnacq (Savinius).

Le christianisme a fourni les noms de saints à 39 paroisses.

L'invasion Arabe se retrouve dans Castelsarrazin, Sarraziet, Sarron, Mauries, Maurrin.

A l'époque féodale remontent les constructions seigneuriales avec Castel, Lagarde, Mont, Tour. La création des bastides ou de centres urbains a fourni Villeneuve, Villenave, la Bastide-d'Armagnac et de Cha-

losse, Geaune (Genes), Grenade, Hastingues (Hastings), Bascons (Basque), Taller (Anglais), Soustons (ville du Sud) ; Capbreton et Solférino évoquent des souvenirs maritimes ou militaires.

Mais la configuration du sol et ses productions ont aussi leur grande part dans les appellations de nos communes : Auribat (vallée de l'or), Fargues (forges), Herré (fer), Dax (eaux thermales), Pouy (hauteur), Lannes (plaine), Baigts (vallée), Gastes (lilière de fougère), Boos (bosquet), Campagne, Castaignos (châtaignier), Coudures (terre), Gabarret (ajonc), Frêche (frêne), Garein (garenne), Habas (fève), Goos (bois), Hagetmau (mauvaise herbe), Heugas (fougère), Labrit (lièvre), Lévignacq (vignoble), Lamothe (motte), Pontonx (pont), Pomarez (pommé), Peyrelongue, Peyrehorade (pierre trouée), Tartas (chêne-liège), Tilh (tilleul), Ygos (figue).

CHAPITRE III

La conquête romaine et la civilisation gallo-romaine

Pendant que Jules César soumettait les différentes tribus gauloises, un de ses lieutenants, Crassus, entra en Aquitaine. Il triompha de la vive résistance que lui opposèrent d'abord les Sotiates, dont il enleva l'oppidum de Sos (Lot-et-Garonne) et ensuite des Tarbelli qui furent vaincus dans le voisinage de l'Adour, vraisemblablement à Bégaar.

L'Aquitaine devenue province Romaine comprenait la Novempopulanie (neuf peuples) avec douze cités, dont deux intéressant les Landes, la civitas Aquensium (avec Augustœ Tarbellicœ ou Dax) et la civitas Aturensium (avec Aire). Ces deux circonscriptions administratives devaient servir plus tard de cadre religieux. Bénéficiant d'un régime assez favorable, elles dépendaient d'un gouverneur résidant à Eluza (Eauze), qui fut dans la suite le siège d'un archevêché.

La domination Romaine facilement acceptée par les populations du Sud-Ouest leur apporta d'incontestables bienfaits. La paix et l'ordre favorisèrent le progrès économique. Avec la culture du blé, du millet et de la vigne, l'élevage du mouton et des abeilles, l'exploitation du pin à résine fournissaient d'appréciables revenus. Le sous-sol recélait un peu d'or à Auribat, du fer à Saint-Lon. Des forges existaient à Fargues, la pierre abondait en Chalosse et les sources thermales de Dax (Acqs), connues de l'empereur Auguste étaient réputées pour leurs propriétés médicales. Enfin les sa-

lines du Bas-Adour donnaient un produit très recherché.

Pour faciliter les échanges, les Romains ouvrirent à travers la Lande désolée et inculte de larges et solides routes (camin Roumiou, camin harriaou ou empierré). que parcouraient soldats et marchands et qu'empruntèrent plus tard les pélerins de St-Jacques de Compostelle. L'Itinéraire d'Antonin mentionne deux grandes voies rattachant Dax à Bordeaux.

I. Iter (route) ab Asturica (Sarragosse), Aquis Tarbellicis ad Burdigalam par Cœquosa.
Telonum et Salomaco. Longueur, 142 m.

II. Iter ab Asturica. Aquis Tarbellicis ad Burdigalam par Mosconnum, Losa et Boii. Longueur, 140 km.

On n'est pas d'accord sur l'identification des localités ci-dessus mentionnées ; mais nous adoptons les deux itinéraires suivants :

Première route : Dax, Morcenx, Liposthey, Salles.

Deuxième route : Dax, Mimizan, Sanguinet, Lamothe.

Il existait d'autres routes : de Novomiagus (Soulac) à Lapurdum (Bayonne) par le littoral ; de Castets à Bayonne par Magescq, les monts en St-Geours et St-Vincent ; de Dax à Bazas et Eauze ; de Bazas à Sore et Liposthey. Des « lebades » reliaient la côte aux grandes chaussées : Sanguinet à Belin, Mimizan à Labouheyre (Herbefaverie), Contis à Morcenx. Un chemin rattachait vraisemblablement la Midouze à la Leyre par Uchacq, Commensacq, Saugnac-et-Muret. De Dax partaient aussi des voies vers Bayonne, vers Pampelune par Sorde, vers Toulouse par Mimbaste, Orthez et la vallée du Gave. A Narrosse, près de Dax, se trouvait le croisement (la crouzade) des routes en direction de Sorde et d'Orthez.

Avec les mœurs et les usages des Romains pénétrèrent les divinités du Panthéon qui se substituèrent après une lente adaptation aux cultes locaux. Des temples furent édifiés à Dax (temple de Lucine), à Saint-Sever (au Palestrion), à Aire, à St-Michel-Escalus. Les inscriptions et les vingt-neuf autels votifs retrouvés à Aire témoignent de l'importance du culte

de Mars. Mais le paganisme résista longtemps dans les campagnes à la prédication du christianisme.

De nouveaux centres de peuplement se formèrent dont les noms rappellent l'origine Romaine. Des Empereurs possédèrent de vastes domaines au Mas d'Aire, dans le Marsan et dans la région de Dax (Saugnac-et-Cambran). De riches familles édifièrent de somptueuses villas à Sarbazan, St-Cricq-Villeneuve et Estibeaux (Tastoa). La langue latine se répandit dans l'Aquitaine et Bordeaux, où brillèrent le rhéteur Arborius et le poète Ausone, originaires de Dax, devint le centre intellectuel du Sud-Ouest.

Les Romains, grands constructeurs de monuments, dont la solidité a défié les siècles, élevèrent sur les hauteurs, principalement dans la Chalosse, des ouvrages de défense, des camps retranchés (castera) qui assuraient la protection de la contrée contre la rebellion ou les invasions. Ils ont conservé leur appellation populaire de camps de César, de Crassus, de Pompée. On les trouve à Saint-Sever, Aire, Gaujacq, Gouts, Candresse, Angoumé, St-Cricq, Pouillon, Hagetmau. Certains de ces travaux (tucs, mothes, pouys) peuvent aussi être reportés à l'époque féodale.

L'épigraphie a laissé des dédicaces d'autels, des épitaphes tombales, des figures de bronze sur monuments funéraires. La numismatique nous a légué de nombreuses pièces de monnaies recueillies à Aire, Donzacq, Seyresse, Latrille, au Leuy (trésor de 3.000 pièces exhumées en 1878). L'art de la mosaïque se retrouve à Dax, Sorde, Sarbazan, St-Cricq-Villeneuve, St-Sever (ville et aux environs, au gleyzia). La sculpture survit dans le sarcophage en marbre de Ste-Quitterie au Mas d'Aire avec figuration des scènes des deux Testaments et deux têtes de Méduse aux angles et dans les quatre bustes conservés au Musée de Dax. C'est dans cette dernière cité gallo-romaine que l'archéologue étudiera le mieux les vestiges de cette civilisation.

En l'an 395 de notre ère, au moment de la séparation du monde Romain en deux Empires, d'occident et d'orient, la Novempopulanie, partie de la deuxième Aquitaine, une des 17 provinces de la Préfecture des Gaules, jouissait d'une paix profonde.

Mosaïque Gallo-Romaine d'Angreilh, près Saint-Sever

LES INVASIONS GERMANIQUES DU Vᵉ SIÈCLE

Quand la défense du Rhin ne fut plus assurée par les légions de Rome, des tribus germaniques envahirent la Gaule. Tandis que les Francs s'établissaient en Belgique et que les Burgondes se fixaient dans les vallées de la Saône et du Rhône, des bandes de Vandales, Alains et Suèves, traversèrent, en les pillant, les régions de la Seine, de la Loire et de la Garonne. Empruntant les voies romaines de Bordeaux à Bayonne, ils ruinèrent les villes de Saint-Sever et Dax et passèrent en Espagne. Quelques années plus tard (418), un autre peuple allemand, les **Wisigoths,** auxiliaires indociles de l'Empire d'occident, après avoir saccagé Rome, arrivèrent dans le Midi et constituèrent, de la Loire aux Pyrénées, un royaume dont Toulouse fut la capitale et qui dura un siècle, Deux rois, Euric et Alaric II séjournèrent au Mas d'Aire et le second y publia le « Bréviaire », recueil des lois romaines à l'usage de ses sujets. Mais ces étrangers restés chrétiens ariens furent combattus par le clergé orthodoxe qui facilita au roi des Francs, Clovis, récemment converti, la conquête de la Gaule du Sud (507 (1).

---

(1) Une traduction populaire veut voir dans les *Cagots* (chiens de Goths), méprisés et tenus à l'écart, les descendants des Wisigoths. On en trouvait à Roquefort, Mont-de-Marsan (quartier du Gésits : gésitains ou gahets) et à Sore.

CHAPITRE IV

La Royauté française

(481-1152) (1)

Ce fut un chef d'une petite tribu des Francs Saliens, installée dans la région de l'Escaut, **Clovis** (481-511), premier roi de la dynastie Mérovingienne qui, avec l'appui de l'Eglise enleva la Gaule aux Burgondes et aux Wisigoths. Il établit dans l'Aquitaine des comtes et des ducs Francs, mais leur autorité ne tarda pas à disparaître au cours des guerres civiles entre ses fils et ses petits-fils.

Vers la fin du VIe siècle, des Basques ou Vascons descendus des Pyrénées occupèrent la région qui s'étend jusqu'à la Garonne et qui reçut depuis le nom de Gascogne. Une campagne du roi Dagobert contre les Gascons ne put les en déloger et vers 670 se forma le duché indépendant de Gascogne avec le chef Lupus.

L'invasion des musulmans Arabes, venus d'Espagne au début du VIIIe siècle, sema la terreur dans le pays. Eauze, Aire, Dax furent dévastées. Elle fut heureusement arrêtée dans le nord, à Poitiers, par la victoire que remporta, en 732, le duc Franc d'Austrasie, Charles Martel, grand-père de Charlemagne.

Une tradition fait remonter à cette époque le croisement du cheval landais et du cheval arabe, l'analogie du type physique des gens du pays d'Orthe avec les

(1) Cette période correspond aux règnes des rois Mérovingiens (481-752), Carolingiens (752-987) et des 6 premiers Capétiens.

Maures et la dénomination des localités de Castelsarrazin, Sarraziet, Sarron, Mauries, Maurrin.

La nouvelle dynastie **Carolingienne** essaya d'imposer son pouvoir à tout le royaume. Dans le Sud-Ouest, les duchés d'Aquitaine (Bordeaux) et de Gascogne bénéficiant de leur éloignement devaient garder une certaine autonomie. Pépin le Bref et son fils Charlemagne (768-814), réussirent, après de longues luttes, à se rendre maîtres de cette région. C'est au cours d'une expédition au-delà des Pyrénées, contre les Arabes, conduite par Charlemagne, que se produisit la surprise du preux Roland, tué par les Basques au col de Roncevaux (1). La guerre d'Espagne suivie de la formation des deux marches d'où sortirent les royaumes chrétiens de Navarre et d'Aragon a valu à notre littérature son premier poème épique, « la Chanson de Roland ». Pendant le règne du grand Empereur, des comtes Francs administrèrent le pays de Gascogne. Son fils, Louis le Débonnaire, roi d'Aquitaine, dirigea une campagne contre un duc Gascon qui fut vaincu et tué. La race Gasconne était, en effet, difficile à maintenir dans l'obéissance et le chroniqueur Eginhard disait de nos ancêtres « de légère manière ont de nature et sont discordables. »

Après la mort de Charlemagne, l'incapacité de ses successeurs et le partage de son Empire, au traité de Verdun, en royaumes de France, d'Allemagne et d'Italie (843), rompirent le lien fragile entre le Nord et le Midi. L'autorité échappa aux gouverneurs royaux et en 864 les Gascons choisirent comme duc, à titre héréditaire, **Sanche Mittara,** fils d'un comte de Castille et frère d'un comte de Navarre. On voit donc qu'à cette époque des relations suivies existaient entre les peuples des deux versants Pyrénéens. Les nouveaux ducs de Gascogne, vassaux du duc d'Aquitaine, ignoraient la royauté française et agissaient en souverains indépendants.

Les invasions Normandes, vers la fin du IXe siècle, ne devaient pas épargner la région maritime du Sud-

(1) Le souverain se serait arrêté à l'abbaye de Sorde.

Ouest. Les pirates Scandinaves remontèrent l'Adour, dévastèrent Bayonne, Dax, Aire et menacèrent Tarbes. Leurs invasions, favorisées par l'inertie des derniers Carolingiens, ne cessèrent qu'en 982, par la défaite que leur infligèrent, à Taller, le vicomte de Béarn et Guillaume, fils de Sanche III, duc de Gascogne, qui commémora cette victoire par la fondation du monastère de Saint-Sever.

Pendant le Xe siècle, le pouvoir royal ne cesse de décliner ; les comtes et les ducs usurpent à titre héréditaire les terres et les fonctions. Les populations privées de la protection du souverain, se recommandent par un engagement personnel aux grands propriétaires, aux seigneurs. Des rapports individuels, réglés par le contrat d'hommage, remplacent les anciens devoirs envers l'Etat. Partout se constituent des fiefs, petits et grands. Des châteaux-forts se dressent pour garantir une sécurité toujours menacée. C'est l'établissement progressif d'un régime politique et social nouveau qui se prépare, du régime féodal destructif de l'autorité publique et de l'unité territoriale.

En 987, la dynastie Carolingienne finit dans l'impuissance et la misère. Les grands seigneurs disposant de la couronne la placent sur la tête de l'un d'eux, Hugues Capet, duc de l'Ile de France, fondateur de la troisième dynastie.

Le duché héréditaire de Gascogne subit la loi du morcellement comme les autres grands fiefs. Il s'en détacha le comté de Gascogne, comprenant les vicomtés de Dax, Marsan, Gabardan, Orthe, Maremne, Marensin, la seigneurie d'Albret et quelques baronnies secondaires. Dans chacun de ces fiefs, le vicomte, sire ou baron exerçait les droits régaliens. Les premiers rois Capétiens, trop éloignés et dépourvus encore de ressources matérielles ne pouvaient exercer sur ces roitelets du Midi qu'une action nominale, car ils ne prêtaient hommage qu'au duc de Gascogne, vassal indocile de son suzerain, le duc d'Aquitaine.

En 1032, le duché de Gascogne, par défaut d'héritier, fut disputé entre le vicomte de Béarn, le comte d'Armagnac et le duc d'Aquitaine, comte de Poitiers. Après une bataille gagnée à Cazères, sur le comte

d'Armagnac, il passa au duc d'Aquitaine. Le centre politique de la Gascogne se déplaça ainsi de l'Adour à la Garonne. En 1137, le duc d'Aquitaine, Guillaume X, maria sa fille unique, Eléonore, avec le futur roi de France, Louis VII. Cette union qui devait amener l'annexion d'un grand fief à la couronne, n'eut pas de lendemain. Le divorce de la reine, en 1152, et son mariage avec Henri Plantagenet, comte d'Anjou, et plus tard duc de Normandie et roi d'Angleterre, séparèrent pour trois siècles l'Aquitaine et la Gascogne du royaume de France.

AVENEMENT DE SANCHE MITTARA

Aux temps anciens, comme la Gascogne était privée de chefs parce qu'on craignait la perfidie des Gascons, accoutumés à massacrer les comtes envoyés de France, la plus grande partie des hommes de Gascogne allèrent en Espagne trouver un comte de Castille, pour lui demander qu'il leur donne un de ses fils comme seigneur. Celui-ci, bien qu'il craignît pour lui et pour ses fils leur réputation de perfidie si l'un d'eux consentait à le suivre, le leur accorda. Sanche Mittara, le plus jeune de ses fils, vint en Gascogne avec ses hommes et là, il fut fait comte.

(*Cartulaire de Ste Marie d'Auch, chap. II*).

CHAPITRE V

La féodalité landaise

L'histoire des Landes, au Moyen-Age, est celle des maisons féodales qui occupaient notre région. Le morcellement des duchés et comtés de Gascogne, au début du XIe **siècle,** provoqua la formation de diverses seigneuries dont les rapports reposaient sur le contrat passé entre suzerains et vassaux.

De ces fiefs, nous ne retiendrons que les plus importants, mais nous accorderons une brève mention à deux maisons seigneuriales voisines dont l'histoire a été fréquemment associée à celle de notre région.

Le **comté d'Armagnac** à l'Ouest, resserré entre l'Aquitaine anglaise et le comté de Toulouse, qui fut plus tard réuni au domaine royal, débordait sur les Landes par ses côteaux plantés de vignes et empiètait sur le Gabardan que lui disputèrent les vicomtes de Béarn.

La **vicomté de Béarn,** au Sud, eut successivement comme résidences vicomtales Morlaas, Orthez et Pau (1460). Ces grands seigneurs, par une habile politique de mariages, réussirent à s'attribuer outre les pays de Foix et de Bigorre les terres landaises du Marsan, Gabardan, Tursan, d'Albret et y ajoutèrent, à la fin du XVe siècle, le royaume de Navarre. Dans la série des détenteurs de ce grand fief Pyrénéen, s'illustra, au XIVe siècle, Gaston Phœbus, fier et indépendant qui refusait l'hommage au roi de France, proclamant « qu'à Dieu seul il devait hommage de sa terre et à nul autre que ce fût, duc, comte ou roi. »

Les principales maisons féodales des Landes furent celles de Dax, Tartas, Marsan et Albret.

La vicomté de Dax eut une existence assez courte ; elle disparut vers 1200 par son rattachement à celle de Tartas.

La vicomté de Tartas, avec la famille des Raymond. dura jusqu'en 1309, époque à laquelle elle fut réunie à la seigneurie d'Albret par le mariage d'un vicomte avec la fille du sire d'Albret qui ajouta désormais à son titre celui de vicomte de Tartas.

La vicomté de Marsan qui comprenait 69 paroisses, était le fief de la famille de Lobanner (Lupus agnarius), dont la première résidence fut le château de Roquefort, apparenté au comte de Bigorre. Le vicomte Pierre III, seigneur de Marsan. Tursan et Gabardan fonda, en 1141, la ville de Mont-de-Marsan. En 1256, le mariage d'une vicomtesse de Marsan et Bigorre avec le vicomte de Béarn, Gaston VII, réunit ces fiefs dans une même histoire complétée dans la suite par l'annexion des pays de Foix et d'Albret. L'acquisition du Marsan et Gabardan était précieuse pour les vicomtes de Béarn, en leur procurant un point d'appui important au nord de leurs possessions et devint un élément du rôle actif qu'ils jouèrent dans notre contrée.

LA SEIGNEURIE D'ALBRET

Mais de toutes ces maisons féodales, celle dont la fortune, à coup sûr inespérée, fut la plus éclatante, fut la seigneurie d'**Albret.**

En pleine lande sablonneuse et marécageuse, au village de Labrit (Leporetum, le Bret, lièvre), s'élevait un château habité par un très modeste seigneur, le sire d'Albret. La famille des **Amanieu** qui l'occupait, apparaît au début du XIe siècle. Un sire d'Albret prit part à la première croisade. Ces seigneurs vassaux des ducs de Gascogne et des rois d'Angleterre, grands chasseurs de lièvres et coureurs d'héritières, n'eurent comme préoccupation que d'agrandir leurs terres par d'utiles mariages. Apparentés aux comtes d'Armagnac, ils acquirent des terres à Bazas, au Mas d'Agenais,

avec un péage important sur la Garonne, à Castelmoron, à Casteljaloux où étaient les sépultures de la famille. Au XIVe siècle, héritiers de la vicomté de Dax, ils servent fidèlement le roi d'Angleterre, en lutte avec le roi de France. A la fin du XIVe siècle, ils se rallient par intérêt à la cause nationale et un d'eux Amanieu VIII, marié avec une princesse du sang, est grand chambellan et connétable. Ils prêtent leur concours à Charles VII dans la reprise de la Gascogne aux Anglais.

Le plus remarquable des sires d'Albret fut, assurément, **Alain le Grand** (1471-1522).

Fils de la vicomtesse de Rohan (Bretagne), prétendant malheureux à la main de la duchesse Anne de Bretagne, devenue reine de France, ce personnage ambitieux et remuant rêva d'une royauté en Gascogne. Il justifiait ses prétentions par sa grande fortune terrienne, embrassant l'Albret, le littoral du Born, Marensin et Maremne, Tartas, Dax, des terres dans le Bazadais et le Condomois. Comte de Dreux, vicomte de Limoges, comte de Périgord, sire de Lesparre, il tenait une cour brillante à Nérac. Une de ses filles avait épousé le célèbre prince Italien César Borgia. Un de ses parents était évêque d'Aire. Un de ses fils devint cardinal. Un autre, Jean II, épousa Catherine, comtesse de Foix, vicomtesse de Béarn, Marsan, Tursan, Gabardan et reine de Navarre. Ainsi se constituait, dans le Sud-Ouest, un très grand fief, mais dont le possesseur ne pouvait plus être un danger pour le pouvoir royal. Alain d'Albret, ami de Louis XI, se tint heureusement à l'écart des ligues féodales. Très dépensier, toujours en procès, il ne pouvait vivre avec 800.000 de livres de revenus annuels et faisait appel à la générosité du souverain. Après la mort de Louis XI, il commit l'imprudence de prendre part à la rébellion de quelques seigneurs contre la régente Anne de Beaujeu. Vaincu et fait prisonnier, il fut relégué dans l'obscurité par Charles VIII et Louis XII, se contentant de conspirer dans l'ombre avec les derniers ennemis de la royauté. La seigneurie d'Albret qui avait reçu l'insigne privilège de « porter fleurs de lys sur champ de gueules » est réduite à l'impuissance.

L'absolutisme monarchique a triomphé et comme le témoigne le dicton populaire :

« Vive le Roi, fore la lèbre (dehors le lièvre. »)

Toutefois, malgré l'indépendance perdue, la maison d'Albret était encore appelée à de brillantes destinées. Henri II, petit-fils d'Alain, épousa Marguerite de Valois, sœur de François Ier, qui lui apporta en dot le comté d'Armagnac, si longtemps convoité. De leur union, naquit Jeanne d'Albret, héritière d'un immense domaine, qui se maria avec un prince du sang, Antoine de Bourbon, père d'Henri de Béarn, le futur Henri IV (1553).

En 1556, la seigneurie d'Albret fut érigée en duché-pairie. Jeanne créa la sénéchaussée de Tartas qui s'ajouta à celles de Nérac, Casteljaloux et Castelmoron, et dont la juridiction s'étendait sur l'Albret, Tartas, les pays de Seignanx, Maremne, Marensin et Born. En 1607, Henri IV réunit ces fiefs à la couronne. Au XVIIe siècle, le duché d'Albret passa à la maison des ducs de Bouillon. En 1700, il comprenait 222 paroisses et ses revenus s'élevaient à 165.000 livres.

LES RAPPORTS ENTRE SEIGNEURS

Le morcellement primitif des fiefs landais fit peu à peu place à la constitution de seigneuries importantes, par suite d'alliances de familles et d'héritages.

Au XIIIe siècle, la vicomté de Dax est réunie à celle de Tartas. Un vicomte de Béarn épouse une vicomtesse de Marsan, Tursan et Gabardan, et un comte de Foix s'unit à une vicomtesse de Béarn. Au XIVe siècle, c'est la réunion de la vicomté de Dax-Tartas à la seigneurie d'Albret. Au XVe siècle, le royaume de Navarre est rattaché au Béarn et ainsi s'opère la concentration des fiefs Pyrénéens et Landais dans la maison d'Albret, tandis qu'au XVIe siècle cette famille parviendra au trône de France.

Mais les seigneurs landais comme les seigneurs de France n'entretenaient pas toujours entre eux des relations pacifiques et cordiales. Usant et abusant du droit de guerre privée que la royauté eut tant de mal à sup-

primer, ils bataillaient fréquemment pour des questions de terres ou de prestige personnel, se souciant médiocrement du grand conflit qui, à la même époque, mettait aux prises les rois de France et d'Angleterre, leurs anciens ou nouveaux suzerains.

Les vicomtes de Béarn et de Dax se disputèrent longtemps les pays d'Ostabat et Mixe (Basses-Pyrénées). Les vicomtes de Dax vivaient en mauvais termes avec ceux de Tartas. De petits seigneurs, les sires de Castelnau-Tursan et de Miremont, de Losse et de Juliac étaient en lutte continuelle. Mais de toutes ces rivalités, la plus longue et la plus acharnée est celle qui opposa pendant près d'un siècle (1290-1379), les maisons de Béarn et d'Armagnac. Elle naquit de l'héritage contesté du vicomte de Béarn, Gaston VII, ou plutôt d'une partie de cette succession concernant le Gabardan revendiqué par deux beaux-frères. Cette guerre, avec des sièges de châteaux et de véritables batailles rangées fut parfois interrompue par des trêves imposées par le pape ou les rois. Gaston Phœbus réussit à s'emparer de son adversaire et ne le relâcha qu'après une forte rançon. Enfin, le roi Charles V réussit à réconcilier les rivaux et le Gabardan resta au Béarn.

Une page plus intéressante de l'histoire féodale est celle qui a trait aux rapports de nos seigneurs avec les rois chrétiens d'Espagne. Les cols de Roncevaux, Somport, Puymorens livraient passage aux marchands, aux pélerins, aux croisés qui allaient batailler au-delà des monts contre les Arabes. Les vicomtes de Béarn, les comtes de Foix et d'Armagnac prirent une part active aux expéditions contre les musulmans. Des seigneurs gascons se reconnaissaient vassaux des rois Espagnols. Au début du XIIIe siècle, un souverain de Castille faisait encore valoir des prétentions sur le duché de Gascogne. Plus tard, aux relations féodales, succédèrent les rapports royaux. Louis IX eut pour mère Blanche de Castille : Philippe IV hérita du royaume de Navarre qui passa aux maisons de Foix, Béarn et Albret. Le titre de roi de Navarre apporté par Henri IV fut transmis à la dynastie des Bourbons.

LES CHATEAUX-FORTS

Le château-fort, résidence du seigneur, caractérise la vie féodale. Au début, sur une hauteur naturelle ou artificielle (motte) s'élevait une sorte de camp retranché entouré d'un fossé, d'un parapet et d'une palissade en bois avec, au centre, une tour en bois ou donjon. Puis aux XIe et XIIe siècles furent construits des édifices en pierre avec une disposition rectangulaire. Fossés profonds, murs épais avec meurtrières, crêneaux, machicoulis, tours aux angles, pont-levis, donjon plus élevé et plus vaste, tour du guetteur, tels étaient les éléments essentiels de l'habitation féodale, à l'abri d'une surprise ou d'un coup de main.

Dans les Landes, il ne reste malheureusement presque rien des anciens châteaux. La plupart se dressaient sur les collines au sud de l'Adour ou dans les vallées de ce fleuve, du Gabas et du Bahus. C'est dans la région Chalossaise que la tradition situe les « camps Romains ». (Tucot à Aire) ; Casterot de la Salle, à Œyres-Moncube ; Camp du Bourneau, à Gabarret ; camp de Crassus, à Gamarde ; Birecastet, à Hinx ; Castelpeyrout, à Montgaillard ; Pouy, à Montsoué ; Camp de Crassus, à Morlanne, Saint-Sever ; le Casterot, près Saint-Sever, sur le Gabas ; camp de la Mothe, à Samadet.

Des vestiges de châteaux existent à Amou, Arouille, Arue, Belhade (duc de Bouillon), Betbezer, Cachen, Cauna, Canenx, Créon, Castelnau-Chalosse, Castelsarrazin, Doazit (Foix-Candale), Duhort-Bachen, Escalans, Hinx (Castera, château de 1275), Onard, Ondres, Parleboscq, Peyrehorade, Saint-Martin-de-Hinx, Sore (ville haute), Tartas, Ygos. Du château de Labrit, vendu il y a un siècle, subsiste une porte gothique à demi enfouie dans le sable. Dax a conservé des débris de remparts et Hastingues quelques restes de portes et un manoir gothique. L'édifice le mieux préservé, mais dont la construction est du XVIIe siècle, est le château de Poyanne, résidence des marquis de Poyanne et sans doute élevé sur l'emplacement d'un vieux donjon. C'est un corps de bâtiments à cinq pavillons, avec une façade de 60 mètres et une toi-

ture en tuiles et en ardoises. L'ensemble, d'un aspect imposant, est couronné d'un belvédère d'où la vue embrasse un vaste horizon.

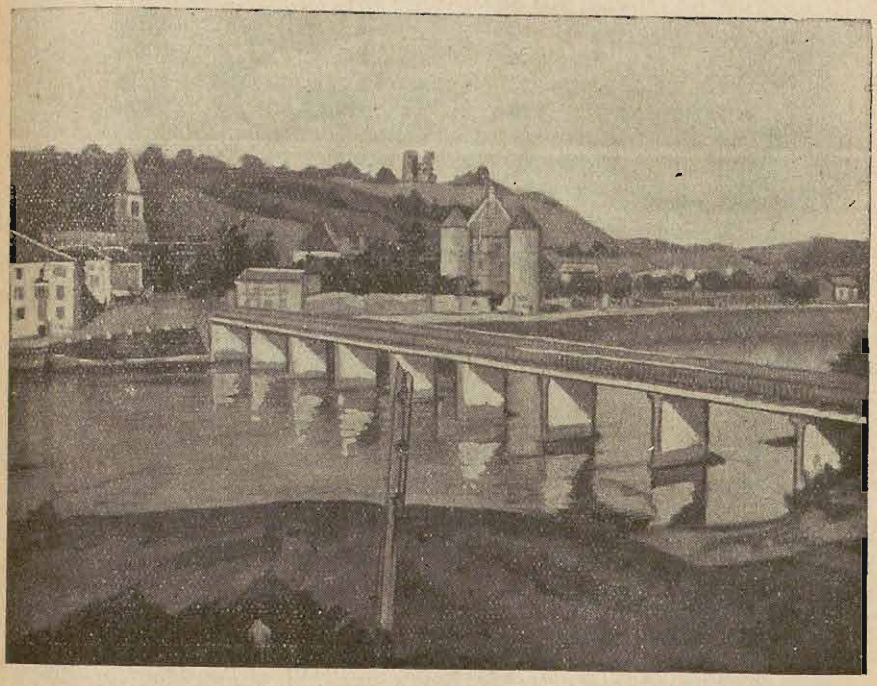

Peyrehorade. — Châteaux d'Orthe et d'Aspremont

Il subsiste encore des fragments de donjons avec mottes ou « salles », résidence des seigneurs caviers qui en avaient la garde (Aspremont, Castelsarrasin, Œyreluy et Siest). On peut y rattacher les capcazeaux, maisons fortifiées, propriété d'un capcazal. C'étaient des terres libres ou franches dont la nature était marquée par un pin franc planté devant la demeure (Mimbaste).

Des restes peu nombreux de l'architecture privée sont encore visibles dans de vieilles maisons à encorbellement à Capbreton, Tartas et Mont-de-Marsan

LES FIEFS LANDAIS

Vicomtés de Marsan, 69 paroisses ; Dax, 16 ; Tartas, 12 ; Gabardan, 23 (Gabarret) ; Tursan, 10 (Miramont-Sensacq) ; Orthe, 14 (Peyrehorade) ; Maremne, 9 (Tosse) ; Marensin, 16 (Vieux-Boucau) ; Born, 13 (Mimizan) ; Juliac, 7 (Betbezer).

Seigneurie d'Albret (Labrit).

Baillages d'Auribat, de Gosse.

Baronnies royales de Capbreton, Hastingues, Sorde.

Baronnies de Seignanx, Pontenx, Rion, Magescq, Saubusse, Branenx, Belhade, Cauna, Doazit, Gamarde, Poyanne, Labenne, Amou (familles de Bonnut, Arsague, de Caupenne), Labouheyre.

RIVALITES DE SEIGNEURS

Les Sires de Juliac et de Losse

Le château de Juliac sur le territoire de la commune de Betbezer, appartenait à une famille protégée par le roi de France et dont le dernier descendant se signala par sa turbulence et sa cruauté. Ce seigneur, ennemi du baron de Losse ne manquait aucune occasion de l'outrager. « Va, dit-il un jour à son coiffeur, va dire au seigneur de Losse que s'il a l'audace de suivre la voie qui passe devant mon château pour aller dans l'Armagnac, je le tuerai. — Tu diras au seigneur de Juliac, répondit celui-ci, que je passerai demain devant son château. » Il y passa en effet le lendemain, mais accompagné d'un serviteur fidèle qui avait juré de le venger s'il était tué. Le seigneur de Juliac, embusqué, tira sur lui presque à bout portant et le manqua. Le seigneur de Losse riposta et tua l'agresseur. Telle était pourtant la prévention du Roi qu'il confisqua les biens, fit démolir les châteaux du seigneur de Losse et même le condamna à l'exil.

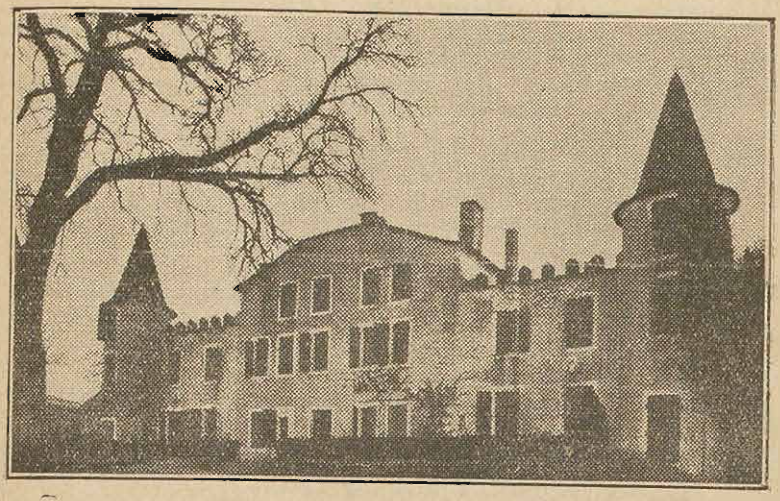

Belbezer. — Château de Juliac

LE PAYS D'ALBRET

Le pays qui s'étend de Bayonne à Bordeaux s'appelle en gascon les Lanas. *Il est inculte, stérile et très peu habité. Les villages n'apparaissent que là où un bouquet d'arbres et une source leur ont donné naissance. Partout ailleurs, le terrain n'offre ni agrément ni utilité. Le parcours en est fort difficile. On s'enfonce dans le sable ou on s'embourbe dans les eaux qui le détrempent et en font une boue tenace dont on ne voit pas la fin. Ce qui augmente encore la fatigue à travers ces landes c'est qu'il faut chercher la route obstruée et cachée par d'interminables champs de tamarins et de fougères. Ces plantes et d'autres herbes épineuses font à chaque pas broncher les chevaux et leur coupent les pieds. Nous passâmes par Labrit, petite localité de quarante à cinquante maisons où se trouve le château de Monsieur d'Albret, avec un fort beau bois.*

(*Relation d'Andréa Navajero, Ambassadeur de Venise*, 1528).

GRAND SEIGNEUR ET GRANDE DAME DE GASCOGNE AU XVe SIECLE

Le sire d'Albret apparut à Montignac vêtu d'une longue robe en velours, garnie de fourrure et dont la doublure seule, en taffetas bleu, a coûté 13 livres tournois (390 francs). Un pourpoint de damas cramoisi, à 2 livres (60 francs) l'aune, couvre ses épaules. Sa chemise, en fine toile de Hollande, lui revient à 3 livres l'aune. Quand il chevauche, sa petite robe à cape plus modeste faite de camelot tannée et doublée de drap violet, représente encore comme prix d'étoffe seulement une somme de 8 livres 10 sous (225 francs). Autour de lui circulent ses officiers vêtus de drap noir et violet et ses trois pages en robe de velours noir doublée de bleu et en pourpoint de satin avec lacets et aiguillettes.

... Que dire de la toilette de la dame d'Albret et de ses filles ! Ce sont, chaque jour, des achats de damas, velours, draps de toutes nuances, velours de toute espèce. Ouvrons les coffres de Françoise de Bretagne: Nous y trouvons :

Dix robes ordinaires en camelot noir, drap noir, velours cramoisi, satin noir, jaune, cramoisi, fleur de pêcher, velours violet, velours noir, satin gris, sans compter deux robes de drap gris « pour nuit », fourrées de chat et de martre.

Onze robes plus riches : drap noir fourré de léopard, velours noir, gris de Rohan, et damasquin fourrées d'agneau noir ; satin figuré fourré de genêtes, écarlate ; satin cramoisi broché d'or et satin noir fourrées de léopard; velours noir fourrée de loup cervier; écarlate, fourrée d'hermine et surtout la robe de drap d'or avec figures représentant un sanglier hors du gîte, également fourrée d'hermine.

Viennent ensuite les bijoux et ces mille petits riens qui coûtaient alors plus cher que de nos jours ; une fiole d'huile d'aspre, un encensoir d'argent doré, un gobelet et quatre cuillers du même métal, un collier de verre à lettres d'or, un tas de perles, de chaînes d'or

et d'argent, une fleur d'ancolie d'or, une tourterelle d'or avec deux perles, une émeraude et un diamant, un petit coffre de reliques, un Agnus Dei, *en argent émaillé.*

A. Luchaire.
(*Alain le Grand*).

MAGNIFICENCE DE GASTON PHŒBUS

« *Se faisait tous les jours donner cinq florins en petite monnoye pour l'amour de Dieu, outre l'aumône de sa porte faite à toutes gens. Large et courtois dans ses dons, néanmoins onc il n'aima les folles largesses et voulait savoir tous les mois ce que le sien devenait. Il gardait dans sa chambre certains coffres où aucunes fois il faisait prendre de l'argent pour donner aux chevaliers, seigneurs et écuyers quand ils venaient devers lui ; car onc nul ne se partit de lui sans aucune gratification et néanmoins toujours il grossissait son trésor pour les évènements qui pouvaient surgir. Il avait bien par trente fois cent mille florins* (40 millions). *Il n'y avait point d'année qu'il n'en donnât soixante mille aux étrangers, chevaliers, écuyers, héraults et ménestriers.*

» *Quand de sa chambre il venait à minuit pour souper, douze varlets portaient devant lui douze torches qu'ils tenaient allumées devant sa table. La salle était pleine de chevaliers et écuyers. Il y avait toujours un grand nombre de tables dressées où soupait qui voulait, mais nul ne parlait avec lui à sa table s'il ne l'appelait. Il mangeait ordinairement beaucoup de volaille et surtout les ailes et les cuisses, mais le lendemain, il mangeait peu et buvait peu. Il prenait grand ébattement aux sons des ménestriers car bien il s'y connaissait. Il faisait volontiers chanter par les clercs, chansons, rondeaux et virlets. Il restait à table environ deux heures.*

« *Tout considéré et avisé, avant que je visse la cour de Gaston, j'avais été en plusieurs cours de rois, de princes, de ducs, de comtes et de hautes dames. Mais je ne fus oncques en nulle qui mieux me plût. On*

voyait dans la salle, dans la chambre et dans la cour chevaliers et écuyers d'honneur aller et marcher et les oyait-on parler d'armes et d'amours.

« Tout honneur était là dedans trouvé, toute nouvelle de quelques pays et de quelque royaume que ce fut là dedans on y apprenait, car de tous pays pour la vaillance des seigneurs tout y venait. »

FROISSART.

HISTOIRE D'UN CHATEAU FEODAL

LE CHATEAU DE LA ROQUE (ONDRES)

Ce château date de 1130. Il aurait été bâti par le comte de Comminges. Voici ses principales dispositions : un premier chemin atteint la première muraille à peu de distance de la tour du guet, puis tournant

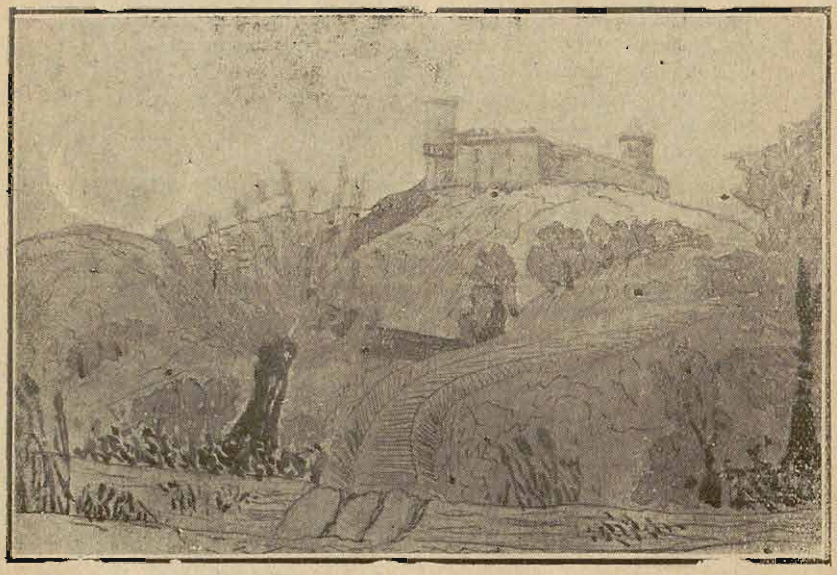

Le Château de la Roque, à Ondres, au Moyen âge

brusquement au Nord, longe la seconde enceinte sur un point où de vastes machicoulis voûtés permettaient d'accabler l'ennemi. Un second chemin à gauche s'ouvrait dans la lice de l'enceinte du château muni, au rez-de-chaussée, d'une basse fosse descendant à l'Adour. (Un bras de l'Adour pouvait traverser l'étang de Garros dans le voisinage). Arrivèrent ensuite les dunes d'une longueur de deux milles, conduisant à la mer. Avec le système de défense du château de la Roque, il commandait tout le rivage.

L'intérieur du château ne répond pas à l'importance des fortifications.

Des cuisines voûtées en ogives sur la tour de Caput-Bruti, *de l'autre côté une grande pièce voutée, logement des hommes d'armes, entrée au bas de la cour du guet. Au rez-de-chaussée, grande pièce dite des chevaliers, cheminée de six pieds dix pouces avec larges fenêtres à franges. On monte à l'entrée du couloir aux étages supérieurs par un escalier tournant et on arrive dans la grande salle du Conseil, d'où on pénètre par une petite porte au balcon de la Tour du guet. Au deuxième étage, sont les logements. Ainsi que dans les deux tours, les étages sont à peu près sans lucarnes, sans meurtrières. Il n'y a qu'une fenêtre géminée à plein cintre tournée vers l'ouest.*

Des rois d'Angleterre, maîtres de l'Aquitaine, séjournèrent au château de la Roque. Jean sans Terre fit raser ces fortifications et combler les fossés ; il ne reste debout que le château et les deux tours. En 1322, la comtesse Eléonore, fille d'un comte de Comminges, le racheta et l'habita avec son jeune fils, le comte de Marsan. En 1442, Charles VII en fit don au connétable de Richemont, avec toutes ses dépendances. Chaque habitant devait pour fief annuel deux ardits et demi, une poule, une livre de cire par bournat de mouches à miel, un porc de chaque ventrée de trois. En 1496, il y eut au château une assemblée des notables des Lannes, présidée par Roger de Grammont. Le sire de Losse y fut enfermé pendant cinq ans pour meurtre du sire de Juliac. En 1512, il fut vendu à Françoise de Cauna, dame de Pouillon. En 1571, il devint la propriété de la famille d'Albret et en 1584, Henri IV l'aliéna avec le

seigneurie de St-Esprit à la ville de Bayonne et il passa ensuite à Jean de Pouillon, dont le dernier représentant de la famille y mourut en 1715.

Le château de la Roque fut acquis plus tard par la famille du comte d'Alissac, lieutenant du roi Charles X, *à Bayonne, qui fit réparer en* 1828 *la Tour du guet.*

CHAPITRE VI

L'Eglise landaise

Le christianisme fut introduit dans les Landes au IVe siècle par deux apôtres: St-Girons et St-Sever, vraisemblablement martyrisés pendant l'invasion des

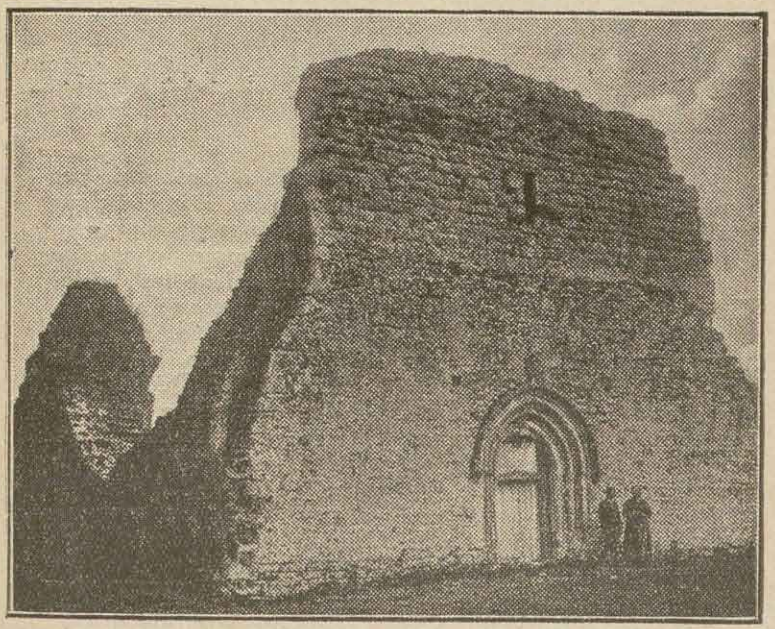

Lugaut. — Ruines de la Commanderie de Bessaut

Vandales. A cette époque, se place la légende de Ste-Quitterie qui aurait fondé un oratoire sur la colline du Mas, à Aire. Il est fait mention de l'évêché de Dax pour la première fois au début du Vᵉ siècle et au concile d'Agde, tenu en 506, figurent Gratian, évêque de Dax et Pierre, représentant de Marcel, évêque d'Aire.

Les deux évêchés d'Aire et de Dax, constitués dans le cadre des anciennes cités Gallo-Romaines, comprenaient des archidiaconés et des archiprêtrés groupant plusieurs centaines de paroisses. Ils ressortissaient de l'archevêché d'Eauze transféré plus tard à Auch.

L'Eglise, seule force organisée et disciplinée dans une société anarchique et brutale, ne cessa d'accroître sa puissance matérielle et morale. Elle tirait d'importantes ressources de la dîme, du casuel, de ses vastes domaines. Mais elle assurait le service des hôpitaux et donnait l'enseignement.

LES PÉLERINAGES

C'est aussi l'Eglise qui protégeait et secourait ces nombreux pélerins qui traversaient les Landes pour aller prier sur le tombeau de St-Jacques de Compostelle, en Galice. Ils suivaient les anciennes chaussées romaines bien délabrées ou empruntaient les levées de terre jetées sur les parties marécageuses (lebades, camins St-Yague). Le parcours était pénible. « C'était un pays désolé, manquant de tout. Le pain, la viande et le poisson y font défaut ». (Codex). « Quand nous » fûmes dedans les Landes, bien étonnés avions de » l'eau jusqu'à mi-jambes. De tous côtés, compagnons, » nous faut cheminer, en grandes journées pour nous » tirer de ce pays de si grandes rosées. » (Chant des pélerins). L'itinéraire ordinairement pratiqué au départ du monastère de la Grande Sauve (Gironde), était jalonné par Langon, Bazas, Roquefort, Mont-de-Marsan, St-Yaguen (St-Jacques), Rion et Capbreton, port d'embarquement pour l'Espagne. Une autre voie conduisait de Mont-de-Marsan au col de Roncevaux, par Saint-Sever, Hagetmau, Orthez. Pendant le trajet

les pélerins se reposaient de leurs fatigues dans des chapelles ou hôpitaux, placés sous la garde des chevaliers de St-Jacques. On comptait 70 hôpitaux dans le diocèse de Dax.

L'EGLISE ET LA SOCIÉTÉ FÉODALE

Malgré sa puissance, l'Eglise subit l'influence du monde féodal dans lequel elle tenait la première place. Elle fut agitée par des crises intérieures, souffrit des abus d'un mauvais recrutement et eut à se défendre contre les violences des seigneurs et les prétentions des bourgeois.

Evêques et abbés ne donnaient pas toujours l'exemple d'une parfaite harmonie. C'est ainsi qu'en 1141, à l'occasion de la fondation de Mont-de-Marsan, un conflit éclata entre l'abbé de St-Sever, dont dépendait la paroisse de St-Pierre, et l'évêque d'Aire, qui avait un droit d'institution. La création d'une nouvelle église opposa les revendications abbatiales et épiscopales et le différend ne fut tranché que plus tard au concile de Nogaro, par l'archevêque d'Auch.

Les hautes charges ecclésiastiques n'étaient pas davantage conférées au seul mérite ; elles donnaient parfois lieu à des compétitions fâcheuses et à un trafic regrettable. Au Xe siècle, un frère du duc de Gascogne, Gombaud, s'attribua six évêchés dont ceux d'Aire et de Dax. Une réforme radicale s'imposait pour mettre fin à ces pratiques qui confondaient le spirituel et le temporel. Elle fut entreprise au siècle suivant par Austinde, archevêque d'Auch, sur les indications du grand pape Grégoire VII.

Les évêques d'Aire et de Dax, furent aussi en difficulté avec les sénéchaux anglais de Gascogne, qui empiétaient sur leurs attributions financières et judiciaires. Les conciles du XIIIe siècle renouvellent aux rois d'Angleterre leurs plaintes sur les fréquentes usurpations des biens d'Eglise.

Les jurats (municipalités) des villes sont souvent en conflit avec les évêques pour des raisons analogues. Les souverains anglais, au début plus favorables aux bourgeois, montrèrent dans la suite à l'épiscopat plus

de bienveillance à l'époque où la lutte engagée dans le Sud-Ouest contre les rois de France allait décider du sort de leur domination.

Mais c'est surtout avec les féodaux rebelles à l'excommunication que l'Eglise eut à lutter. En 1337, un évêque d'Aire fut tué à Nogaro. Vers le même temps, un évêque d'Aire fut assiégé dans son château de Pujo-le-Plan par une troupe de chevaliers, conduite par un frère du vicomte de Béarn. L'agresseur en fut quitte cependant pour une forte amende et une pénitence publique. Le scandale fut retentissant et le prestige du clergé en souffrit quelque peu.

L'ÉVÊCHÉ D'AIRE

L'évêché d'Aire ne reprit son importance qu'après la reconstruction de la ville, détruite par les Normands. Au XIe siècle, l'archevêque d'Auch, Austinde, y envoya Pierre, moine de St-Sever qui laissa aux Bénédictins l'abbaye du Mas dans la ville haute et transféra l'évêché de la nouvelle cathédrale de St-Jean-Baptiste dans la ville basse au pied des remparts. Les évêques fondèrent les prieurés de Gabarret, Pontaut, St-Girons, Saint-Loubouer, Perquie, St-Jean-de-la-Castelle, Montgaillard. En 1200, la pénurie de ses revenus fit rattacher l'évêché à l'abbaye du Mas. Pour se défendre contre les jurats, les évêques, par un contrat de paréage, passé avec le vicomte de Béarn, où les rois d'Angleterre, leur abandonnaient une partie de leurs droits. Au XVe siècle, à l'époque du grand Schisme d'Occident, qui divisa les chrétiens entre les papes de Rome et d'Avignon, Aire eut simultanément deux évêques et leurs fidèles se partagèrent entre les deux obédiences. Le Concordat de 1516 qui mit à la disposition de François Ier et de ses successeurs les ressources du clergé de France, permit aux rois d'élever à l'épiscopat leurs protégés, souvent prélats de valeur. Ils y remplacèrent les cadets des anciennes maisons féodales de Béarn, Foix, Albret. On vit alors à la tête du diocèse des personnages de noblesse récente, d'Aydie, de Grammont, de Candale. A la fin du XVe siècle, le siège fut occupé par deux frères, **Christophe de Foix,** abbé commendataire et fondateur du collège en

1553 et **François de Candale** (1570-1594). Ce dernier, très cultivé et fort libéral à une époque d'intolérance, laissa le souvenir d'un brillant esprit. Expert arquebusier, alchimiste réputé, inventeur de l'eau de Candale, à la recherche de la pierre **philosophale** , il fonda plus tard une chaire à l'Université de Bordeaux.

L'ÉVÊCHÉ DE DAX

Son origine un peu incertaine remonterait à Saint-Vincent-de-Xaintes (Sentes : faubourg de Dax où aurait résidé le premier évêque, vers 360). Comme celui d'Aire, il fut relevé et organisé par Austinde qui y plaça comme évêque Raymond le Jeune. Le siège épiscopal fut transféré du faubourg dans la ville. Les évêques de Dax favorisèrent la création des monastères de Pontonx, Divielle, Arthous, Cagnotte et Sorde. En conflits fréquents avec les jurats, ils restaient attachés au parti du roi de France. Le Concordat de 1516 soumettant l'épiscopat à la nomination royale, valut au diocèse, dans la deuxième moitié du XVIe siècle, d'être administré par deux prélats remarquables, deux frères de la famille de Noailles : **François de Noailles,** humaniste distingué, ancien ambassadeur à Venise et à Constantinople, très tolérant, fondateur du collège de Dax ; **Gilles de Noailles**, ami d'Henri IV, qui contribua efficacement à la pacification religieuse.

LES ORDRES MONASTIQUES

A côté du clergé séculier (évêques et prêtres), le clergé régulier (abbés et moines) tient une place importante dans l'histoire de l'Eglise.

Abbayes et prieurés richement dotés par la générosité des fidèles ont puissamment contribué à l'expansion du christianisme dans les campagnes, ont aidé à mettre le sol en valeur et à développer les groupements humains (1).

---

(1) Les cartulaires de St-Sever et de Sorde nous fournissent de précieux renseignements sur la vie sociale du temps.

La plus importante des abbayes fut celle de **Saint-Sever.**

Fondée en 982 sur l'emplacement d'une chapelle détruite par les Normands, elle possédait une vaste étendue de terres (le château de Palestrion sur le plateau de Morlanne, des villages sur la rive droite de l'Adour et entre l'Adour et le Gabas). Elle pouvait mettre cent chevaux à la disposition du duc de Gascogne. Exempte de juridiction et de taxes de l'évêché d'Aire, payant au pape une rente de cinq sols, elle jouissait de gros revenus. Pépinière d'évêques, elle fonda les prieurés Bénédictins de Bougue, Gabarret, Mimizan, Mugron, Nerbis, Montgaillard, Perquie, Pontonx, St-Julien-en-Born et Roquefort. L'architecture religieuse rayonna de St-Sever dans toute la région. Comme à Aire et à Dax, les jurats de la ville furent souvent en conflit avec les abbés. En 1270, un d'eux,

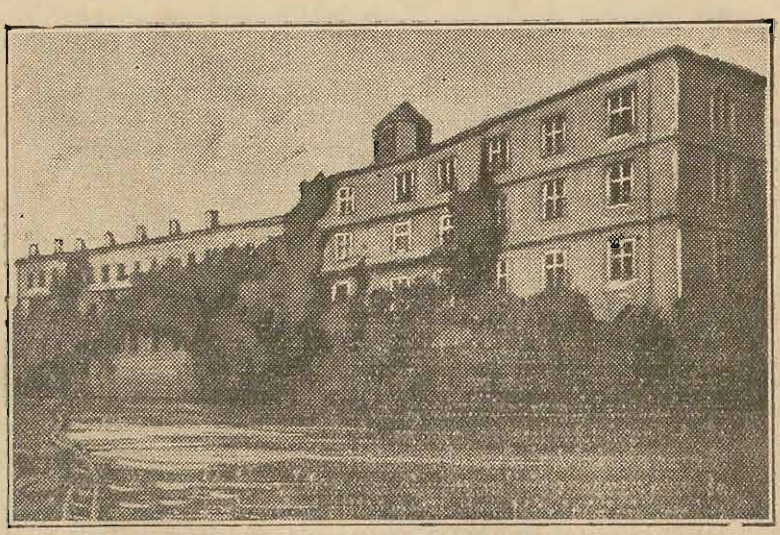

L'abbaye de Sorde

pour obtenir l'appui du roi d'Angleterre contre les bourgeois, lui céda la moitié de ses droits de juridiction sur le plateau de Morlanne. En 1430, l'abbé Jean de Cauna reconstruisit le monastère qui avait été incendié. Il fut très éprouvé pendant les guerres de religion et perdit une grande partie de son importance.

De l'ordre **Bénédictin** relèvent quelques monastères qui furent réformés par les Prémontrés : ceux d'Aire (le Mas), Arthous (près de Hastingues), Cagnotte, Divielle (près de Gaas, lieu de sépulture des vicomtes de Tartas), Lagrange, Perquie, Pontaut (près de Hagetmau, ordre de Citeaux), Roquefort, St-Jean-de-la Castelle (près de Duhort-Bachen, fondation de l'évêque d'Aire et du comte de Foix), Sorde. Il faut y ajouter les collégiales ou églises paroissiales, monastères sécularisés appartenant aux chapitres réguliers des Prémontrés : Pimbo, St-Loubouer, St-Girons.

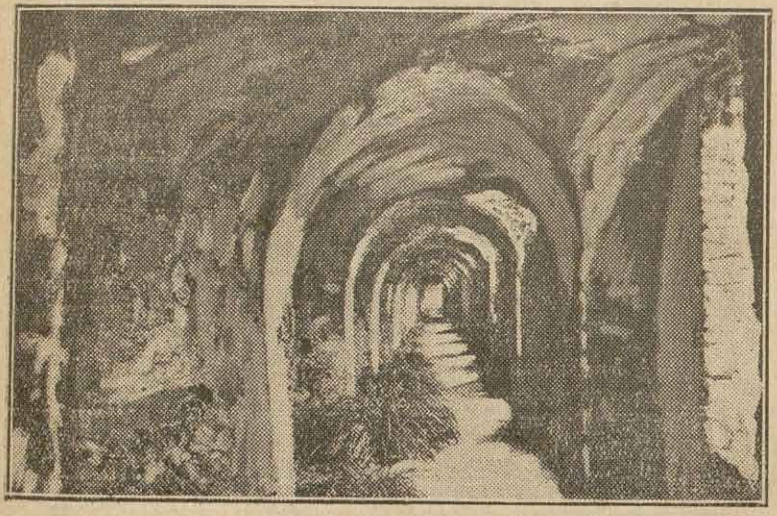

Galerie souterraine à l'abbaye de Sorde

D'autres congrégations religieuses possédaient dans les Landes plusieurs établissements :

Les Augustins, à Geaune ;
Les Barnabites, à Dax et Mont-de-Marsan ;
Les Carmes, à Dax ;
Les Béthléémites, au Sen ;
Les Dominicains, à Saint-Sever ;
Les Franciscains, à Dax, Mont-de-Marsan, Roquefort, Tartas et Vieux-Boucau ;
Les Capucins, à Dax, Grenade et Saint-Sever ;
Les Lazaristes, à Dax et St-Vincent-de-Paul.

Les ordres religieux militaires fondèrent plus de soixante commanderies :

Les Hospitaliers (ordre de Malte), à Audignon, Gamarde, Grenade, Horsarrieu, Pécorade, Roquefort, Saint-Justin, Tartas;

Les Templiers, à Capbreton (le Bouret), Dax, Gabarret, le Frêche (Tampouy), Labastide-d'Armagnac;

Les Congrégations de femmes étaient représentées par les Clarisses, à Dax, le Frêche (Beyries), Mont-de-Marsan, Roquefort et Tartas.

Et les Ursulines, à Dax, Mont-de-Marsan, Saint-Sever et Tartas.

L'ARCHITECTURE RELIGIEUSE

S'il est resté peu de vestiges intacts de l'architecture féodale, l'art chrétien, si riche en productions, nous a légué des monuments assez bien conservés.

Eglises Romanes :

Au XIe siècle, les architectes « couvrirent la terre de la robe blanche des églises neuves. » Tout en gardant le plan primitif de la croix, ils remplacèrent la brique des Romains par la pierre et substituèrent à la fragile charpente en bois la voûte de pierre avec ses formes variées, voûte en berceau reposant sur la longueur des murs parallèles, voûte brisée s'appuyant sur quatre piliers surélevés, la voûte en coupole. Pour étayer le poids de cette lourde coiffure et préserver les murs de la poussée des voûtes, ils en augmentèrent

l'épaisseur, les appuyèrent sur des contre-forts et fortifièrent les arêtes des voûtes brisées par des chaînes de pierre lancées diagonalement d'un pilier à l'autre et se croisant au point le plus élevé ; ce fut l'ogif ou croisée ogive, disposition appliquée d'abord aux églises bénédictines. Les églises romanes, remaniées d'ailleurs dans la suite, portent des traces d'influences extérieures.

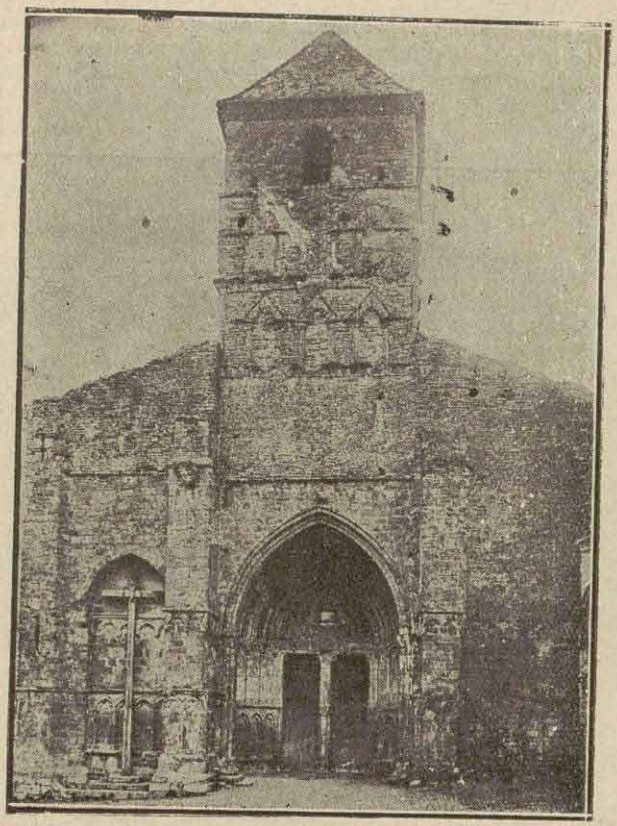

Eglise Sainte-Quitterie, au Mas d'Aire (Monument historique)

A cette période appartiennent les églises d'Aire (Ste-Quitterie, au Mas), Amou, Arouille, Arthous (chapiteaux), Bougue, Bascons (clocher, arcade), Carcarès-Ste-Croix, Dax (l'église romane a été remplacée au XIIIe siècle par une église gothique), Duhort-Bachen, Gabarret, Hagetmau (crypte et chapiteaux historiés de St-Girons). Hastingues, Lagrange, Lévignacq, Lussolle, Magescq, Meilhan, Mimizan (portail), Mixe, Nerbis, Œyreluy (portail), Pontaut (salle capitulaire), Pouillon, Roquefort, St-Paul-les-Dax (abside), St-Pierre-du-Mont, St-Savin (près Grenade), Saint-Sever (nef remaniée au XVe siècle), Sarbazan, Sorde (portail), Sore.

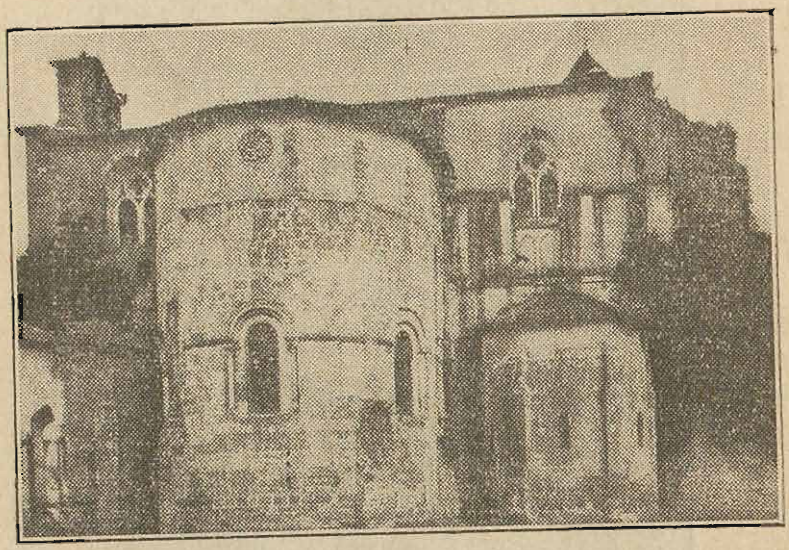

Eglise de Sorde (Monument historique)

Eglises gothiques :

Au XIIe siècle, des architectes de l'Ile de France, généralisèrent l'emploi de la voûte soit croisée d'ogives avec l'arc brisé ou tiers-point, qui remplaça la

voûte en plein cintre, caractéristique de la plupart des églises Romanes. Pour mieux étayer les piliers extérieurs à l'endroit où s'exerce la poussée des voûtes, ils lancèrent dans les airs l'arc-boutant qui s'appuie sur les côtés en saillie des murs. Ainsi fut diminuée l'épaisseur des murs et des piliers et fut exhaussée la hauteur des voûtes, avec élargissement de la nef enca-

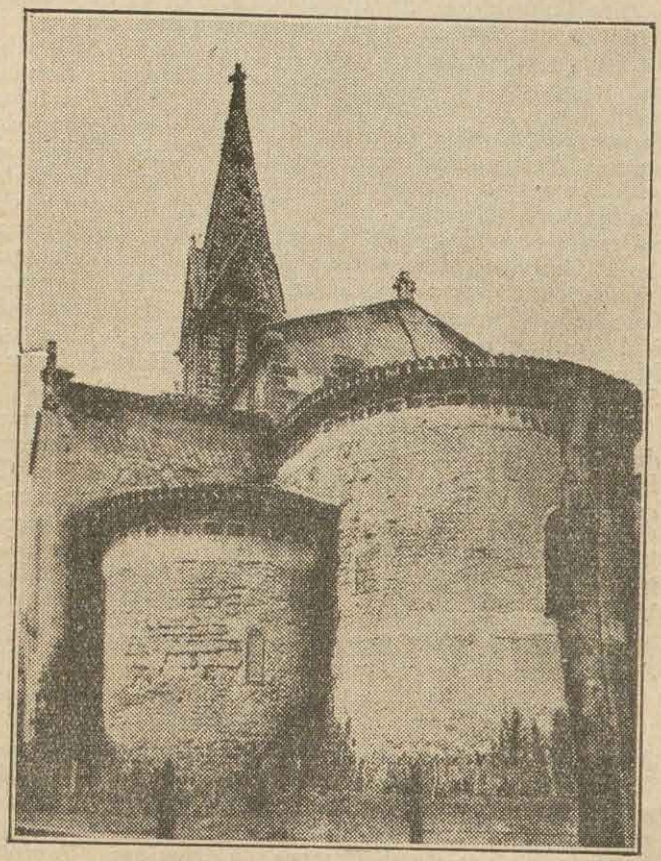

Eglise de Perquie, XIIe siècle

drée au premier étage de galeries largement éclairées. L'église gothique, plus élancée, reçut une riche décoration intérieure manifeste dans le travail des vitraux.

Dans les Landes furent construites, du XIIe au XIVe siècle, un certain nombre d'églises de ce style, tandis que des églises romanes étaient remaniées. On les trouve dans les localités ci-après :

Aire (transept et chœur de la cathédrale, nef remaniée avec un clocher en briques, restauration de l'église du Mas avec un portail mutilé de la fin du XIIIe siècle) ; Amou (clocher), Argelouse, Belhade, Biscarrosse, Cagnotte, Capbreton (clocher), Dax (vestiges de sacristie, porche à l'ouest avec une porte ornée de statues des apôtres accompagnant le Christ ; l'église gothique fut remplacée en 1656 par la cathédrale de Ste-Marise), Doazit, Duhort-Bachen (monastère de St-Jean de la Castelle), Geaune (cloître des Augustins), Grenade, Labastide-d'Armagnac, Labouheyre, Linxe, Lit (porte), Lubbon (chapelle), Magescq (abside), Mimizan, Montaut, Montfort (à Baisempé, à 1 km. au sud, chœur sculpté, Mézos, Moustey, Morganx, Nerbis (cloître), Perquie, Port-de-Lanne, Sabres, Saint-Justin, Saint-Paul-lès-Dax, Tartas.

Des églises fortifiées s'élèvent dans la région landaise où la platitude du relief et l'absence de châteaux-forts protecteurs rendaient la sécurité incertaine. Ce sont celles de Biscarrosse, Castets, Gabarret, Geaune, Grenade, Lesperon, Lévignacq, Linxe, Lit, Magescq, Montfort, Poyartin, Rion, Roquefort, St-Geours-de-Maremne, St-Julien-en-Born, St-Michel-Escalus, Taller, Vielle-Soubiran.

Des trésors d'art permettent d'apprécier le talent des artisans de cette époque :

Miniatures de l'apocalypse de Béatus peintes à l'abbaye de Saint-Sever, dont on retrouve la copie à Moissac ; Pixèdes à Luxey ; Piéta, à Lit, Capbreton, Labastide-d'Armagnac ; Croix processionnelles, à Bias et Soorts ; Crucifix, à Candresse, Capbreton, Hagetmau ; Autels en bois sculpté à St-Médard et Saint-Sever ; Statues de la Vierge, à Buglose, Parentis, Vielle-St-Girons, et Vieux-Boucau ; Ciboire, à Amou.

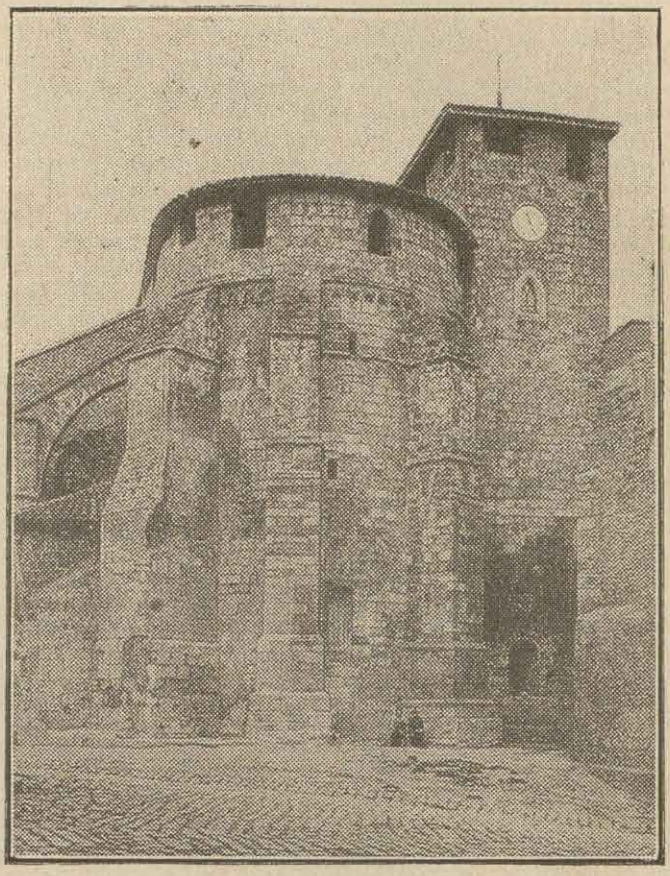

Eglise de Roquefort, XIIIe siècle

LA LEGENDE DE Ste-QUITTERIE, Martyre

Quitterie naquit à Braga (Portugal), à la fin du IIe siècle. Son père, gouverneur de Galice et Lusitanie voulut la tuer. Sauvée par une esclave chrétienne, elle reçut la visite d'un ange et à 13 ans fut consacrée à Dieu. Elle revint chez son père et ayant refusé de se marier et d'abjurer, elle s'enfuit en Aquitaine, convertit un chef dans la vallée de l'Adour, opéra des miracles et se retira dans un oratoire sur la colline du Mas à Aire, où elle guérissait les malades. Retrouvée par les envoyés de son père, elle eut la tête tranchée, mais son corps se redressa et gravit la colline jusqu'à l'oratoire où il fut inhumé.

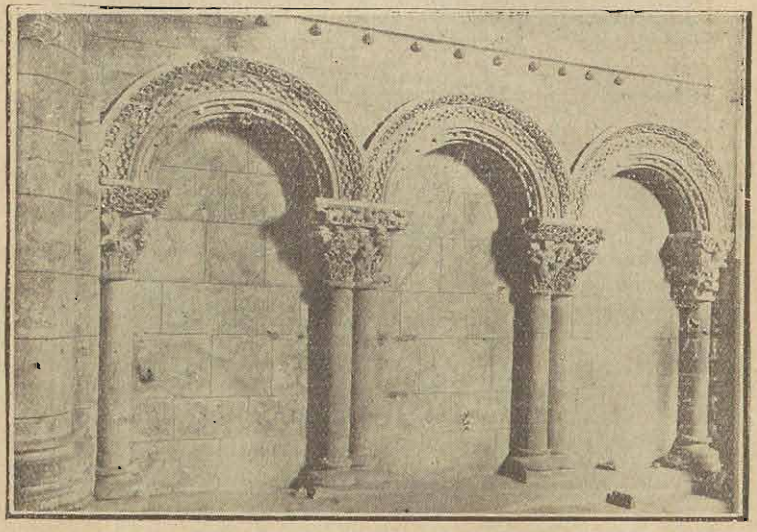

Arcature à l'Eglise Sainte-Quitterie, au Mas d'Aire

Le culte de la sainte se répandit dans la France du Midi et jusqu'en Espagne et au Portugal. Son tombeau, placé dans la crypte de l'église, devint un lieu de pélerinage et de miracles. « Ses mérites rendaient la lu-

mière aux aveugles, la paix aux démoniaques, la santé aux enragés ». Les malades subissaient une neuvaine dans la chapelle, puis prenaient de l'eau à une fontaine voisine dont le niveau s'élevait régulièrement à partir de la fin des premières vêpres jusqu'à la fin des secondes. Selon l'expression d'un évêque, Ste-Quitterie « fut la lumière et la splendeur de toute la Gascogne».

UN EVEQUE DE DAX EN LUTTE AVEC LES JURATS (1240)

En 1240, l'évêché de Dax était occupé par Navarre de Miossenx. A cette époque, fut nommé premier maire-capdel de la ville, Arnauld de Gos, homme énergique.

Le capdel et les justiciers voulurent soumettre à leur juridiction les habitants de St-Vincent-de-Xaintes, sur lesquels l'évêque prétendait exercer la sienne. L'évêque les excommunia et jeta l'interdit sur la ville. Le désordre fut extrême. Le peuple ayant forcé l'évêque à quitter la ville, assiégea les chanoines dans leurs maisons, les en chassa et démolit quelques habitations. On se battit dans les rues ; il y eut des blessés et des morts. Un jour, un prêtre, Bertrand de Vic, fut tué sur le cimetière par les valets de l'évêque. Un concile provincial tenu en 1241 renouvela les sentences portées par l'évêque. Le maire, soutenu par la population, malgré l'interdit, faisait célébrer le service divin à la cathédrale par des prêtres ralliés à la municipalité qui administraient les sacrements et enterraient les morts. Le roi d'Angleterre, Henri III, saisi de la plainte de l'évêque, se rendit à Dax en 1243. Il chercha à rétablir la paix et fut choisi comme arbitre. Il décida que l'évêque et le chapitre seraient réintégrés dans leurs biens, qu'il y aurait restitution réciproque de ce qui avait été pris et qu'on payerait pour dommages 120 livres Morlannes à l'évêque et 100 livres au chapitre. De son côté, l'évêque prononça l'absolution du maire, des justiciers et de leurs partisans. Navarre de Miossenx reprit solennellement possession de l'évêché et le calme fut momentanément rétabli.

UNE EGLISE FORTIFIÉE : MAGESCQ

Une petite porte gothique donnait accès dans la nef. La défense était assurée par des murs de 0 m. 75 d'épaisseur, par des fenêtres-meurtrières larges de 0 m. 20 et hautes de 1 à 2 mètres. Au sommet des combles deux lignes de protection gardaient le poste de la brétèche au-dessus de la porte avec des rangées continues de créneaux carrés au nord et au sud. Si la nef était forcée, on trouvait un refuge dans les deux chemins de ronde des combles. Si l'accès de ces derniers ne pouvait être empêché, les défenseurs se retiraient dans un bastion réduit au-dessus de l'abside à l'abri de l'incendie. Tout autour, un demi-cercle de merlons et de pierres défendus par des meurtrières pouvait arrêter l'assaillant. Au pied, un chemin de ronde maçonné bordant une voûte nouvelle du chœur constituée par une double calotte de briques permettait de prolonger la résistance. A l'intérieur, un murpignon épais avec trois ouvertures munies de portes et aux extrémités du mur deux meurtrières obliques pour enfiler la double voie de passage de l'ennemi, complétaient ces travaux de défense.

Le bastion réduit est placé sur l'abside Est, tandis que dans les autres églises, il se trouve sur la tour carrée de l'Ouest.

Xavier de CARDAILLAC.

MONUMENTS HISTORIQUES

Aire : Cathédrale, Eglise du Mas.

Bostens : Eglise.

Dax : Enceinte Gallo-Romaine ; Porche de l'ancienne cathédrale gothique.

Doazit : Eglise.

Geaune : Tour des Augustins.

Hagetmau : Crypte de l'Eglise de St-Girons ; Chapiteaux.

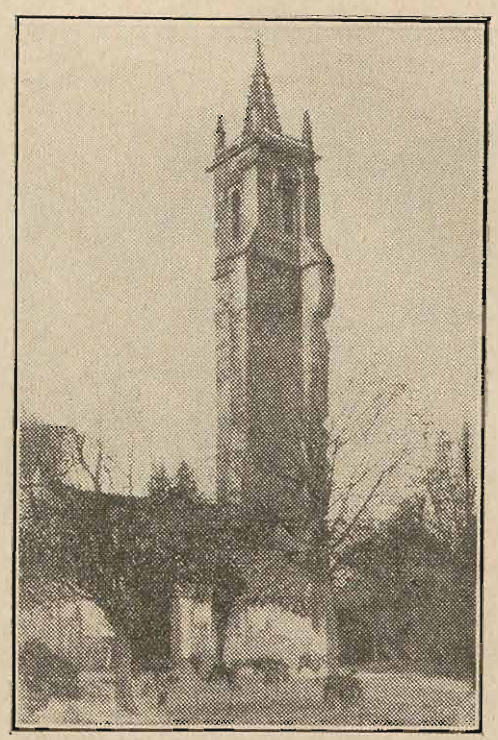

Tour des Augustins, à Geaune
(Monument historique)

Lévignacq : Parvis de l'Eglise décorés de peintures.

Mimizan : Portail de l'Eglise.

Saint-Paul-les-Dax : Eglise (bas-reliefs) ; abside romane.

Saint-Sever : Eglise ; Cloître de l'ancien collège.

Sorde : Eglise et cloître de l'ancienne abbaye.

Tosse : Eglise.

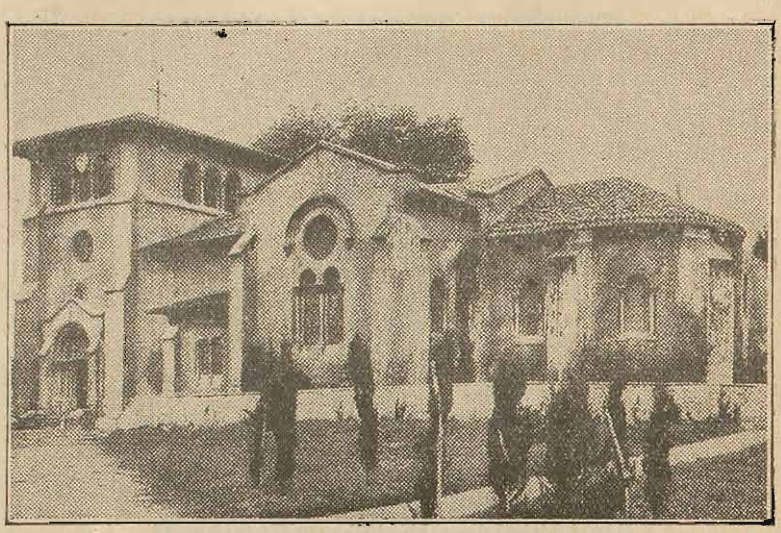

L'Eglise de Tosse (Monument historique)

Saint-Médard : Bas-relief de St-Antoine à l'église.

Mont-de-Marsan : Maison romane rue Maubec ; façade de l'ancienne chapelle romane rue Lacataye ; façade d'un immeuble au n° 3, place Pujolin (ex-chapelle gothique).

Saint-Girons : Façade et toiture d'une maison.

Parmi les 54 objets d'art classés nous relevons :

A Aire : tombeau gallo-romain de Ste-Quitterie.

A Dax : tableaux de la cathédrale et pierre tombale du XIIe siècle à l'église Saint-Vincent.

A Labastide-d'Armagnac et Capbreton : les Pieta.

A Buglose : la Vierge.

CHAPITRE VII

Les Villes et Bastides

A l'époque Gallo-Romaine, il n'y avait comme centres importants que les trois villes riveraines de l'Adour : Aire, ville double de côteau et de rivière ; Saint-Sever, ville de promontoire, et Dax, ville de pont. Les autres agglomérations échelonnées sur les deux voies romaines de Dax à Bordeaux, furent détruites ou très éprouvées par les invasions germaniques. Seule, Tartas, en partie dévastée, s'était relevée de ses ruines.

A partir du XIe siècle, la création de foires et le réveil de l'industrie et du commerce, déterminèrent la formation de nouveaux centres urbains. Pendant que les anciennes cités incorporées dans le système féodal s'étendaient avec leurs faubourgs et s'entouraient de murailles, d'autres groupements se constituaient grâce au clergé, aux seigneurs et aux fonctionnaires royaux.

Roquefort et Uchacq naissaient au voisinage d'une source ou à proximité de carrières.

Mont-de-Marsan était fondé au confluent de deux rivières sous la protection d'un château-fort (1141).

Enfin, aux XIIe et XIIIe siècles apparaissent des villes neuves, villefranches, sauvetats, bastides.

Dans toutes ces villes, les confréries de fabricants, artisans et marchands réussirent à obtenir de leurs seigneurs, par des contrats souvent onéreux, des libertés et des franchises (fors). Ces avantages ou coutumes consistaient dans la fixation de la taille, des corvées, des droits de justice. Parfois une charte jurée leur accordait une administration presque autonome, avec des maires et jurats élus, qui exerçaient des attributions étendues en véritables seigneurs d'un fief municipal possédant lui aussi ses armoiries.

Ainsi se forma peu à peu une classe bourgeoise, origine du Tiers-Etat qui, après des siècles d'une administration troublée par des conflits avec les évêques, les abbés et les seigneurs, finit par être asservie à la royauté à laquelle elle fournit juges, fonctionnaires et argent.

Nous donnons ci-après un bref aperçu de l'histoire de quelques villes landaises.

MONT-DE-MARSAN (1)

La ville fut fondée en 1141 par Pierre III Laubanner, vicomte de Marsan, Tursan, Gabardan et comte de Bigorre. L'emplacement était bien choisi sur un promontoire encadré par les vallées de la Douze et du Midou, issues de l'Armagnac, d'une altitude de 27 mètres et dominé par la colline de St-Pé-du-Mont (Saint-Pierre), haute de 72 m. Les premiers habitants furent appelés des paroisses voisines de St-Pé et St-Genès (St-Jean-d'Août) et obtinrent des franchises confirmées ensuite par les divers maîtres du Marsan. Elle était administrée par un maire et des jurats élus par les notables sous le contrôle des représentants du vicomte ou des fonctionnaires royaux (sénéchal anglais de Gascogne, prévôt et sénéchal français). Elle fut le siège des Etats de Marsan, Gabardan et Tursan jusqu'à leur réunion aux Etats de Béarn et des Etats de Marsan, de 1656 à 1789.

En 1256 le Marsan passa dans la maison de Foix, Béarn et en 1484 dans la seigneurie d'Albret.

Les vicomtes de Béarn y présidèrent souvent la Cour del Sers et y reçurent l'hommage de leurs vassaux landais. C'est ainsi qu'en 1343, la vicomtesse Eléonore y parut entourée des sires de Classun Maignos (Bougue), du Vignau, Castandet, Cère, St-Avit, Gaillères, Campet, Geloux, Garein, Parentis-Uchacq et la **daüna** (seigneuresse) de Montolie (Arjuzanx). En 1372, le vicomte Gaston Phœbus confia la garde de la ville au sire de Campet (famille de Lyon).

---

(1) A. Larroquette : Mont-de-Marsan. (Collection des Villes du Sud-Ouest, Chabas, 1933).

Mont-de-Marsan, au témoignage du capitaine Monluc qui s'en empara en 1569, était une des fortes places du Sud-Ouest dont le système défensif fut remanié au XIVe siècle.

Il y avait en réalité trois villes, la première entre la Douze et le Midou, la seconde ou faubourg sur la rive gauche du Midou ; la troisième ou faubourg de Saint-Jean-d'Août. La protection était assurée par trois enceintes de hautes et épaisses murailles appuyées sur les deux rivières servant de fossés naturels et flanquées de tours. Les remparts étaient percés de cinq portes : Campet, à l'entrée du faubourg de St-Jean-d'Août ; Bourg-Neuf aux allées Brouchet, à proximité d'un vieux château ; Aire, à l'extrémité de la rue St-Vincent-de-Paul (on peut suivre les traces de l'enceinte sud de l'Hôpital au Port par la place St-Roch, la rue Gambetta, la rue des Cordeliers et la place du Commerce). St-Sever au milieu de la rue Gambetta, du Port (place du Commerce). Deux ponts, aux arches ogivales, étaient jetés sur le Midou (pont actuel) et sur la Douze (porte Campet). Trois châteaux dominaient la ville et les alentours : le Château Vieux (sur l'emplacement du Théâtre et de la Halle), la Cathaye (caserne Lacaze), et Nolibos (tu ne l'y veux pas), construit par le vicomte Gaston Phœbus au XIVe siècle (maison Pailhès (1). Au XIVe siècle fut aussi édifiée une église à côté du Château Vieux (sur l'emplacement de l'église actuelle, bâtie en 1829). En dehors de l'enceinte étaient les faubourgs du Bourg-Neuf, du Port et de Campet.

Centre calviniste dont Jeanne d'Albret exempta les habitants de tout impôt non consenti par les Etats. la ville fut successivement prise par Monluc, par Bertrand de Baylens, seigneur de Poyanne et gouverneur de Dax, en 1580, et par Henri de Béarn en 1583. Le futur roi de France, encore chef de parti, adressa aux habitants l'habile proclamation suivante :

« Chers et bien aimez nous n'avons jamais désiré

(1) Nolibos fut rasé en 1622 par ordre royal et le château vieux démoli en 1810.

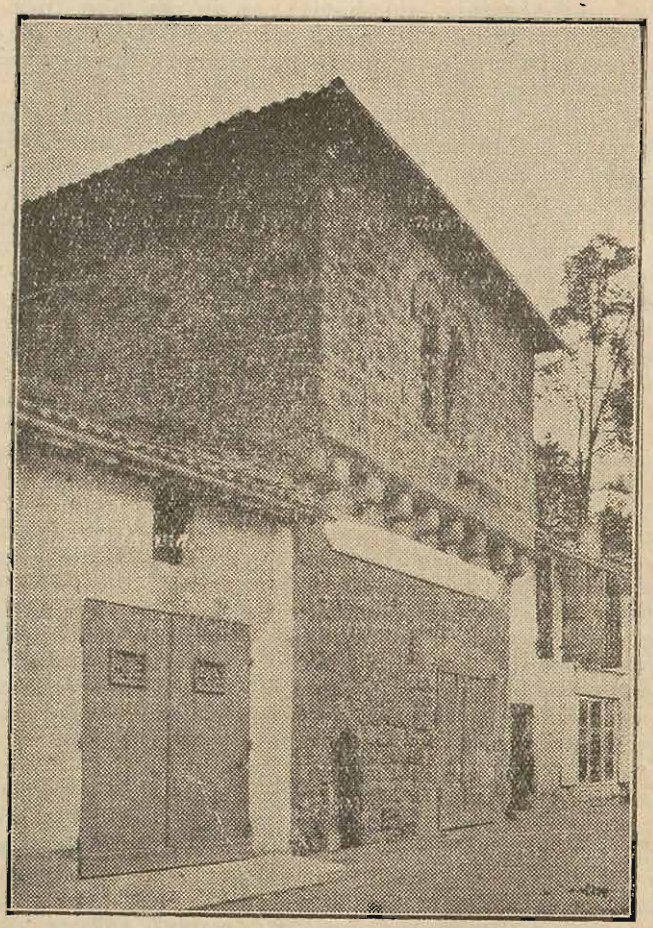

Vieille maison romane, rue Maubec, à Mont-de-Marsan (Monument historique)

que recepvoir l'obéissance qui nous estait deue dans nostre ville de Mont-de-Marsan et conserver tous les habitants tant de l'une que de l'autre relligion pour y

vivre suivant les édictz de paix du Roy. » Plus tard, il fit de la ville une place de sûreté en renforçant les remparts (la Tenaille) et il publia un règlement qui lui donnait la nomination du maire, les habitants restant libres de choisir les jurats par moitié entre catholiques et protestants (1604).

Au XVIIe siècle, le Marsan fut rattaché à la couronne (1607). Pendant la Fronde, le marquis de Poyanne y maintint l'autorité du roi. Au XVIIIe siècle, la ville fut embellie par le maréchal de Montrevel, qui fit abattre une partie de l'enceinte Nord et transforma cet emplacement en allées (allées Montrevel) où fut célébrée la fête du 14 juillet 1790. La ville possédait un collège de Barnabites (place de la Poste) et trois couvents : Cordeliers, Clarisses (Préfecture) et Ursulines (Tribunal et gendarmerie), un hôpital (Bourgneuf) dépendant de la commanderie de Bessaut (Lugaut), recevait les pélerins dans le voisinage de l'ancien couvent des Clarisses. Un autre hôpital existait vraisemblablement à l'entrée du pont de la Porte Campet.

Placé sur la route de Bordeaux à Bayonne, Mont-de-Marsan fut visité par plusieurs souverains : Charles VII, François Ier, Charles-Quint, Charles IX, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, fiancé à une Espagnole, Marie-Thérèse, à laquelle la ville fit un don de 2000 livres. Un commerce actif dont le centre était au Port (quartier des Bateliers) reliait par la voie fluviale l'Armagnac, le Gabardan et le Marsan, expéditeurs de grains, eaux-de-vie, vins et résines à la région du Bas-Adour, riche en sel.

En 1789, Mont-de-Marsan était le siège d'une sénéchaussée et d'une subdélégation de la généralité Pau-Bayonne.

DAX

Le centre préhistorique de Dax, bâti vraisemblablement sur pilotis, était avant la conquête Romaine, sous le nom d'Aquœ Tarbellicœ, la capitale d'un peuple défendu par un rempart de terre couronné de palissades et entouré d'un fossé. Elle dut sa prospérité à l'exis-

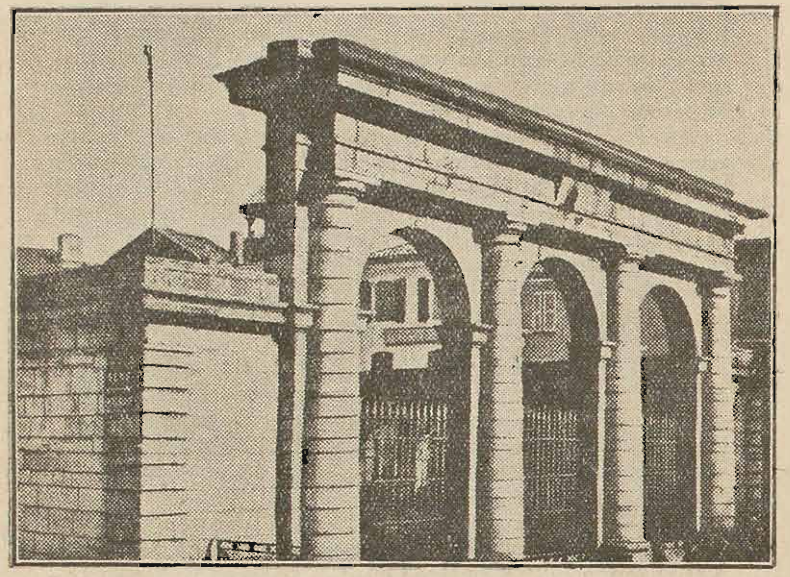

Dax. — La Fontaine Chaude

tence d'une source d'eau chaude (la Nèhe), et à ses boues douées de propriétés curatives. Soumise aux Romains elle devint Aquœ Augustœ, et au Ier siècle de l'ère chrétienne, fut protégée par une enceinte englobant dans un espace assez resserré les Thermes impériaux et leurs dépendances. En dehors se trouvait le Vicus (village) de St-Pierre. Première ville des douze cités de la Novempopulanie après Eauze, elle fut administrée au IIe siècle par un proconsul et ne cessa de jouir d'une paix profonde. Située au croisement des routes se dirigeant vers Bordeaux, Bayonne et les Pyrénées, elle devait jouer un rôle important. Au IVe siècle, les soucis croissants de la défense militaire obligèrent les cités à se mieux protéger. C'est alors que fut édifiée, sur le plan général de castramétation une nouvelle enceinte avec des matériaux empruntés aux

édifices existants. Ses limites étaient marquées par le tracé suivant : l'entrée du port, la promenade des remparts, le cours Pasteur, la place Wilson, le Jardin public, la Mairie, la place Roger-Ducos, les Nouvelles Galeries, les Thermes. Son périmètre était de 1465 m., en forme de rectangle long de 430 m., large de 280 mètres, sur une étendue 13 hectares. Les murs en assises de briques rattachés par du ciment et de la pierre avaient 10 mètres de hauteur et 4 m. 50 d'épaisseur à la base. Ils étaient garnis de 50 tours et percés de 4 portes : Julia, St-Vincent, Adour ou Cassourat donnant aux routes conduisant à Toulouse, Peyrehorade, Bayonne et Bordeaux. Dans le voisinage, des camps retranchés à Narrosse, St-Paul, Candresse, Hinx, Tercis assuraient la défense de l'Adour.

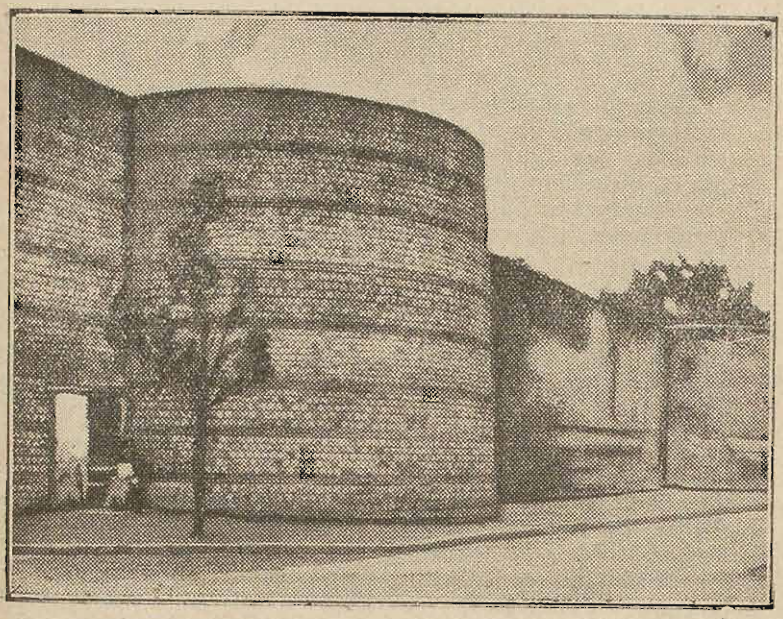

Dax. — Remparts Gallo-Romains

Dax, véritable oppidum, resta toujours une grande place forte et avec Lourdes, Hendaye et Bayonne, forma la zone de protection sud-pyrénéenne. Le château-fort, sur les bords de l'Adour, a une base romaine mais les différentes parties (donjon, salles voûtées, tours) sont de construction postérieure de l'époque médiévale. Il a subi divers remaniements en 1456 et en 1610. En 1715, il était défendu par trois compagnies. Après avoir servi de caserne, il fut démoli en 1890. Un pont sur l'emplacement du pont actuel rattachait la ville au Sablar. Le déblaiement des remparts (1854-1872) a livré d'intéressants vestiges de la cité Gallo-Romaine : murs, thermes en marbre, aqueducs, mosaïques, monnaies, temple de Lucine, riches demeures, autels votifs, épitaphes, monuments funéraires, statues, (notable et déesse du 1er siècle), inscriptions, tombes, moulins à blé. Malgré sa forte enceinte, Dax n'en subit pas moins les ravages des invasions des Vandales, Wisigoths, Francs, Vascons. Arabes et Normands.

Siège d'un évêché, elle fut vers la fin du Xe siècle la résidence d'un vicomte, d'un prévôt royal et d'un sénéchal des Lannes. Passée sous la domination Anglaise, au milieu du XIIe siècle, elle obtint des franchises étendues qu'elle sut défendre et qui l'attachèrent étroitement à la cause des Plantagenets. Au XIIIe siècle, elle a son maire (capdel) et 20 jurats (dont 12 seigneurs), qui l'administrent et forment la Cour de Dax, juridiction importante qui juge en appel les causes des Tribunaux gascons. De leur côté, le prévôt royal et l'official (tribunal de l'évêque) exercent des attributions judiciaires.

La conquête de la Gascogne par Charles VII au XVe siècle mit fin non sans résistance à l'occupation anglaise. Le roi confirma les libertés dont jouissaient les Dacquois (exemption de tailles, d'impositions, de gabelles, de fouage, questage et de service militaire au dehors). Mais la centralisation monarchique ne tarda pas à réduire ces franchises par l'installation d'un gouverneur au château-fort, avec une garnison, la création d'un présidial et la suppression des Etats des Lannes. Pendant les guerres de religion, le gouverneur, marquis

de Poyanne, repoussa les attaques des protestants et, sous la Fronde, les habitants restèrent fidèles au roi.

Centre commercial de premier ordre, lieu d'échanges entre la Chalosse, la Lande et l'Armagnac, au point des croisements des vallées fluviales et des routes de terre, Dax comptait en 1789, 4000 habitants. Capitale de l'élection des Lannes, siège d'une subdélégation, d'une sénéchaussée et d'un présidial, elle avait avec un gouverneur et un lieutenant du Roi, des familles nobles, une riche bourgeoisie, vingt avocats, onze avoués. Elle possédait un évêché, un séminaire, un collège, plusieurs églises, six couvents et deux hôpitaux.

AIRE

D'origine très ancienne, la civitas **Aturensium** devenue à l'époque Gallo-Romaine, le modeste Vicus Julii fut, au VIe siècle, la résidence du roi Wisigoth Alaric II. Ravagée par les Arabes et les Normands, elle demeura la capitale du Tursan. Sous l'autorité des vicomtes de Béarn, elle joua un rôle important dans l'histoire religieuse de la région. Les rois d'Angleterre octroyèrent aux bourgeois des franchises qui furent confirmées par les comtes de Foix et les rois de France. Pillée au cours des guerres de religion par les Calvinistes de Montgomery, elle perdit ses fortifications au début du XVIIe siècle. En 1789, en dehors de l'évêché et de l'abbaye Bénédictine du Mas, elle renfermait le grand séminaire fondé en 1641, auquel fut rattaché l'ancien collège. Aire dépendait de la sénéchaussée des Lannes.

SAINT-SEVER

Saint-Sever (cap de Gascogne), occupait sur le plateau de Morlanne (Mont Lanne) une situation très avantageuse. Résidence des anciens ducs de Gascogne qui y étaient inhumés, la ville se développa autour de l'abbaye Bénédictine. Au début du XIIe siècle, un abbé ouvrit dans les environs, à la Loubère, un marché fréquenté. Les rois d'Angleterre, en particulier Edouard

III, lui accordèrent des libertés avec le droit d'élection du maire et des douze jurats. Les sénéchaux anglais y convoquèrent, en 1273, les Etats de Gascogne et la noblesse des Lannes y tenait ses assises. La ville, puissamment fortifiée, ne fut prise par les Français, en 1295, qu'après un siège de trois mois. Elle leur résista aussi en 1442 et ne se rendit qu'après la chute des cinq enceintes et la mort de 1000 soldats anglais.

Les reliques de l'abbaye furent transportées à l'Eglise de Sainte-Eulalie, à Bordeaux. En 1569, les calvinistes y commirent de grands dégâts. Depuis lors commence le déclin. En 1789, on y trouvait un lieutennt général de la sénéchaussée des Lannes et un subdélégué. La ville renfermait un collège et trois couvents.

TARTAS

Située sur la Midouze, non loin de son confluent avec l'Adour, sur la route de Bordeaux à Bayonne, Tartas fut une grande place forte. Résidence des vicomtés, elle passa au XIVe siècle à la maison d'Albret. Les rois d'Angleterre la dotèrent de franchises renfermées dans les statuts de 1400 et elle fut administrée par quatre jurats avec exemption d'impôts. Redevenue non sans opposition ville royale, elle reçut en 1556, de Jeanne d'Albret, une sénéchaussée dont la juridiction s'étendait sur 116 paroisses et 38 justices inférieures. Place de sûreté protestante, elle disputa inutilement à Dax le titre de capitale des Lannes. Le château-fort édifié par Charles VII fut rasé en 1622. En 1643, elle passa avec le duché d'Albret au duc de Bouillon. Elle servit pendant la Fronde de centre de résistance aux adversaires de Mazarin. En 1789, Tartas, siège d'une sénéchaussée, renfermait quatre couvents et deux églises.

LES BASTIDES

A côté de ces centres importants plus ou moins anciens, le Moyen-Age vit se former des groupements

nouveaux de populations. Dans le voisinage des châteaux, ils se dénomment **castelner, castelnau.** Les ordres religieux fondent des **sauvetés, sauvetats,** sur un plan uniforme avec une rue droite bordée d'habitations, un espace libre étant réservé à l'église adossée à une tour ou à une poterne (Hontanx). Ce genre de constructions se retrouve à Vielle-St-Girons et à Mimizan. Par des actes de paréage entre propriétaires du sol et les représentants de seigneurs, prélats ou rois se constituent des villes neuves, villes franches et bastides (bastilles).

La bastide est une ville récente formée aux limites d'un fief ou dans le voisinage d'une abbaye pour mettre en valeur une terre en friche et servir aussi de point d'appui pour la défense. Les fondateurs utilisent en général une hauteur naturelle facile à protéger, sur les bords d'un cours d'eau (Doulouze à St-Justin). L'établissement a lieu à une date fixée par un seul acte, par un contrat qui indique les bornes, renferme les obligations des habitants et énumère les franchises dont ils jouiront.

Les bastides, édifiées de 1250 à 1350, présentent la même disposition. Un mât planté sur une éminence marque le futur emplacement où les paysans du voisinage, serfs libérés, et étrangers (poblans et bezins), sont appelés à se rassembler. Une enceinte rectangulaire faite de murs crènelés, flanqués de tours rondes entourées de fossés, et percés de quatre portes enfermait la nouvelle agglomération. A l'intérieur, quatre rues principales tirées à angle droit aboutissaient à la place centrale où se trouvait la halle surmontée de la salle de la maison commune, l'hôtel de ville, siège de l'administration locale. Dans un coin de la place s'élève l'église qui remplace les anciennes chapelles paroissiales ou seigneuriales. Tout autour se succèdent de pittoresques maisons à étages en saillie supportées par des arceaux ou piliers formant une galerie circulaire. D'autres ruelles aboutissent aux artères principales donnant à la bastide l'aspect d'un véritable damier.

Près de quarante bastides furent ainsi fondées dont

dix par les sénéchaux anglais de Gascogne. Voici les plus importantes :

Cazères : Contrat de paréage entre l'abbé de St-Jean de la Castelle et le vicomte de Béarn, comte de Foix. L'enceinte mesurait 416 m. de long et 217 m. de large sur une étendue de 700 hectares. Les murs avaient 5 mètres de haut.

Duhort-Bachen : Contrat de paréage entre l'abbé de St-Jean de Castelle et le roi de France.

Geaune : Contrat de paréage entre le sire de Castelnau-Tursan et le sénéchal de Gascogne, Antoine de Pessagne.

Grenade : Contrat de paréage entre la comtesse de Foix et Bigorre, vicomtesse de Béarn et le commandeur de l'Hôpital de St-Antoine de Goloni.

« Ils ne prétendront, ni à taille ni quête, ni subside et n'exigeront aucun don ». La bastide affectait la forme d'un parallélogramme de 235 m. de long et 151 m. de large.

Hastingues, fondation d'un sénéchal anglais, Jean de Hastingues, près de l'abbaye d'Arthous.

La Bastide-d'Armagnac : fondation d'un comte d'Armagnac, bastide des mieux conservées qui servit de modèle à Henri IV pour la construction de la place des Vosges.

Roquefort : Contrat de paréage entre le sire de Roquefort et le vicomte de Béarn.

St-Geours-d'Auribats : très ancienne fondation du sire de Baylens, en face du château de St-Geours.

St-Justin : Contrat de paréage entre les chevaliers de l'Hôpital et le vicomte de Béarn.

Villeneuve : Au centre le manoir fortifié du seigneur.

Les bastides du Marsan, Gabardan et Tursan comprenaient 108 paroisses dont 32 pour le Marsan. Jus-

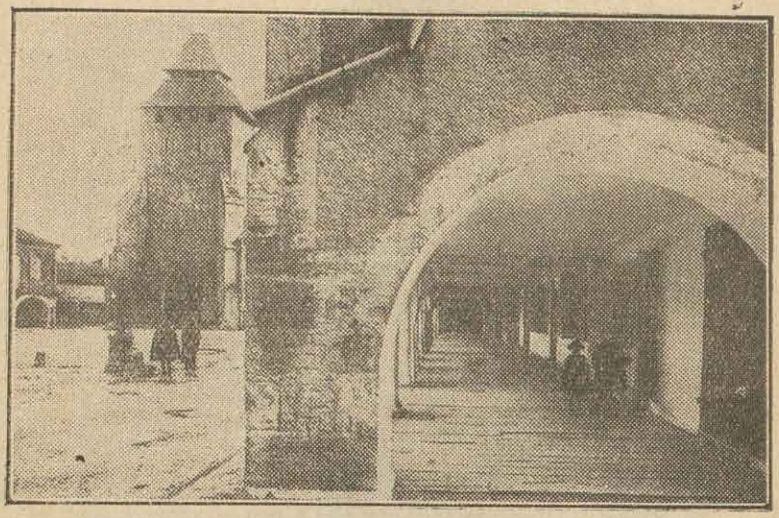

La Bastide d'Armagnac. — Les Arceaux

qu'en 1607, elles furent représentées à Pau aux Etats de Béarn. A cette date, Henri IV rattacha le duché d'Albret à la couronne. Les bastides formaient un pays d'Etats qui tenaient à Mont-de-Marsan des assemblées pour la répartition et la levée d'impôts assez légers, car ils bénéficiaient de l'abonnement à la taille (4.500 livres) et ne payaient que la moitié de la capitation. En 1656, les bastides du Gabardan et du Tursan, mécontentes d'être trop taxées, se séparèrent de celles du Marsan et tinrent leurs assemblées à Villeneuve. Ces Etats que la royauté songea un instant à supprimer subsistèrent néanmoins avec des attributions fort restreintes jusqu'en 1789.

SERMENT
PRETE PAR LE MAIRE DE MONT-DE-MARSAN
EN L'EGLISE DE ST-PIERRE

Par Diu et per aquet Monseigne Saint-Pé
Jou jure que ben et légan à la Bille seré
Lous bens d'aquére jou procureré et lous
Maux esbiteré.
Las causes doublouses dat conseil jou faré
Justice tant au petit coum au gros
Jou faré
Coum an heit lous aouts maires
Et millou si jou faré
Ainsi me adjudi Diau et
Monseigne Saint-Pé.

ETABLISSEMENTS DE LA MAIRIE
DE MONT-DE-MARSAN

(Extraits)

Que nul homme ne présente son appellation faite par acte s'il n'a donné caution de droit en la main du maire.

Que tout homme qui tirera arme dans la rue, en travail ou en place, donne six sols au maire s'il y a des témoins légaux. Et pour ces témoins qu'il y ait six sols.

Que tout homme qui aurait fait tort à autre homme ne reste pas en la cité sans le consentement de celui auquel il a fait le tort.

Que tout homme qui injuriera le maire, faisant les affaires de la cité paye L sols et s'il faisait plus qu'il paye à l'arbitrage de la cour des juges et des justices.

Que tout homme qui aux juges et aux justiciers de la cité donnera un démenti ou les accusera de faux témoignage dans un jugement rendu par eux ou tenant

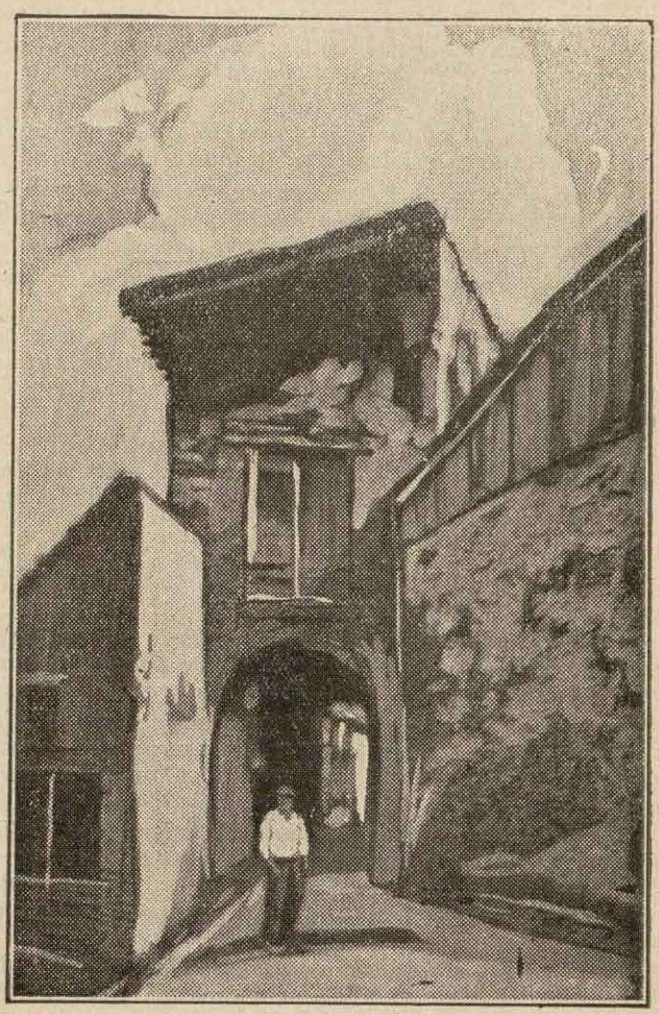

Ancienne poterne de la Gourotte, à Mont-de-Marsan

la cour de la cité donne XX sols au maire et LXX sols s'il y a témoin légal et s'il blessait ou frappait, il devrait donner pour peine et amende à l'arbitrage du maire, des juges et des justiciers.

Tout homme qui en tuera un autre donnera à l'instant cent sols au maire et il sera exilé de la cité pour toujours et du ressort tant que le maire existera.

Que tout homme qui devra payer amende l'ait payée dans les huit jours et s'il ne la paye pas le neuvième, qu'il la donne double sans la miséricorde.

Que le maire ne prenne nul gage si ce n'est en argent.

Que nul boucher ne vende des viandes que pour ce qu'elles sont ; s'il faisait le contraire et qu'on pût le savoir et le prouver, le maire aurait six sols et le seigneur autant.

Que nul boucher ne prépare des viandes dans la rue, soit agneau ni chevreau et qu'ils n'y étendent pas des cuirs ; sinon le maire aura six sols et du cuir deux sols.

Que nul homme de la cité ne vende en taverne ni sur place la nuit après que la cloche aura sonné, et si quelqu'un le fait le maire aura deux sols.

Si un homme est fugitif pour quelque méfait qu'il aura commis dans la cité que le maire l'oblige à donner caution sans délai là où il se trouvera.

Que nul homme de la cité ne reçoive un fugitif, après qu'il aura été sonné à son de trompe, de fournir caution et qui le ferait, subisse la même peine que subirait le fugitif.

Si un homme s'introduit dans la vigne ou jardin d'autrui, il donnera pour ce méfait huit sols, savoir : deux au maire, deux à celui qui le surprendra, deux au seigneur et deux à celui auquel il aura fait le dommage.

Le maire a pouvoir, sur contestation ou querelle, de faire des défenses sous peine d'amende. Pour éviter tout inconvénient et si on n'obéit pas à son mandement il peut en retirer autant d'amendes qu'il aura fait de mandements.

Le maire s'il voit, fait et connaît ou qu'il lui soit dénoncé par quelque partie, chose de laquelle il puisse arriver mal ou désordre a pouvoir d'imposer peine d'amende pécuniaire afin d'éviter ce mal, selon qu'il lui plaira ou paraîtra raisonnable et qui outrepassera sa défense, payera les amendes auxquels il l'aura condamné.

UN CONTRAT DE PAREAGE

FORS, COUTUMES, PRIVILÈGES ET LIBERTÉS DE GRENADE (1322)

Gaston, par la grâce de Dieu, comte de Foix, seigneur de Béarn et comte de Bigorre, vicomte de Castelbon, de Marsan et Gabardan, seigneur et vicomte de Narbonne, de Nebouzan, de Villeneuve et pair de France, à tous ceux que les présentes verront, notifions et faisons savoir que de la part des jurats, voisins et communauté du dit lieu de Grenade, en notre vicomté de Marsan, il nous a été exposé qu'anciennement pour le bon régime et gouvernement du dit lieu furent données, concédées et octroyées au même lieu de Grenade et de ses habitants par Fortan de Lescun, cavier, séneschal de Béarn et Marsan, au nom de Madame Jeanne d'Arthois, comtesse de Foix et vicomtesse du dit Marsan, notre prédécesseur et par le religieux baron-frère Jahan de Chanault, commandeur de l'Hôpital de St-Antoine de Goloni, coseigneur du dit lieu de Grenade certains fors, franchises, privilèges et libertés contenus en un acte publié scellé du sceau de Madame Jeanne et de celui du commandeur.

(MEYRANX : *la bastide de Grenade*).

UNE BASTIDE LANDAISE

GEAUNE

La bastide de Geaune, en Tursan, fut fondée en 1318 *par un contrat de paréage entre Pierre, seigneur de Castelnau et Antoine de Pessagne, chevalier-sénéchal de Gascogne (originaire de Gênes), représentant*

le roi d'Angleterre Edouard II. L'acte fut passé à St-Sever devant neuf témoins dont le sénéchal des Lannes, le maire de Bordeaux et l'abbé de Saint-Loubouer et rédigé par le notaire Masselly. La construction fut faite sur le domaine de Plantagnan, appartenant au sire de Miramont-Sensacq, à 3 kilomètres du château de Castelnau et à 4 kilomètres de l'abbaye et du château de Pimbo. Le pays est accidenté et sur la ligne des collines s'élèvent les manoirs de Duhort-Bachen, Miramont (centre de la vicomté de Tursan, au XIe siècle), Pimbo, Samadet, Urgons, Castelnau et Sarron où une bastide venait d'être fondée en 1308.

La nouvelle ville dont la juridiction s'étendait sur 4864 *hectares et englobait* 11 *paroisses, était bâtie en échiquier. Sa puissante enceinte était percée de quatre portes. A l'intérieur était la maison de Malte, le couvent des Augustins, la maison du sire de Castelnau-Tursan. Les franchises qu'elle avait reçues furent confirmées par les rois de France. Maires et jurats furent souvent en désaccord avec le sire de Castelnau, avec les habitants de Saint-Loubouer et avec le commandant de l'Ordre de Malte à Pécorade qui avait figuré au contrat de paréage. Le comte de Foix, vicomte de Béarn, enleva cette bastide aux Anglais en* 1337. *Redevenue terre royale sous l'administration du comte de Foix, elle passa sous réserve des droits de la maison de Castelnau au roi de Navarre. Au XVIIe siècle, peuplée seulement de* 800 *habitants, elle fut érigée en marquisat en faveur d'un sire de Castelnau et échut par mariage à la famille de Poyanne.*

Les coutumes de Geaune

« Quiconque entre dans les jardins, vignes ou près sans la permission du propriétaire paiera 12 *deniers morlas aux consuls. Pour une brebis, une chèvre, une oie, surpris dans les mêmes lieux, une pite de morlas sans compter le dommage à payer au propriétaire.*

« Le boucher ne gagnera qu'un denier par sol, le boulanger deux deniers morlas par setier de froment et le son.

« *Les consuls jurent de ne prendre directement ou indirectement aucun présent.*

« *Pour une blessure faite avec une épée, l'amende sera de 20 à 60 sols morlas perçue par les seigneurs paréagers.*

« *Le meurtrier sera condamné à mort et à une amende de 300 sols.*

« *Le droit de fournage sera du vingtième de pains.*

« *Chaque habitant pourra avoir un four et construire moulin, pigeonnier, pêcherie.*

« *Pour une charge de fer apportée du dehors on paiera pour leude (plaçage) un denier morlas et pour du verre une obole.*

(St-Geours : *la Bastide de Geaune*).

LES PORTS LANDAIS

La structure et la configuration de la côte du Golfe de Gascogne qui se déroule en ligne droite du bassin d'Arcachon à l'embouchure de l'Adour sur 160 kilomètres de longueur, dépourvue d'abris naturels, ne peuvent favoriser la vie maritime. Cependant, trois ports jouèrent un rôle assez important.

Mimizan, sur la voie Romaine du littoral, possédait une abbaye bénédictine, fondée par le monastère de Saint-Sever auquel elle payait une rente annuelle de 27 livres. Les moines créèrent un sauvetat d'un périmètre de 7 kilomètres marqué par 7 pyramides et des colonnes carrées dressées sur de petits monticules. Mimizan, dotée de franchises, était au XIIIe siècle. tenu en fief du roi d'Angleterre et acquittait une rente de 300 sous d'or morlas. Au XIVe siècle, le port était accessible aux bateaux d'un certain tonnage ; le clocher de l'église servait de phare. Mais il fut envahi par les sables. En 1789, la paroisse déchue ne comptait que 457 habitants.

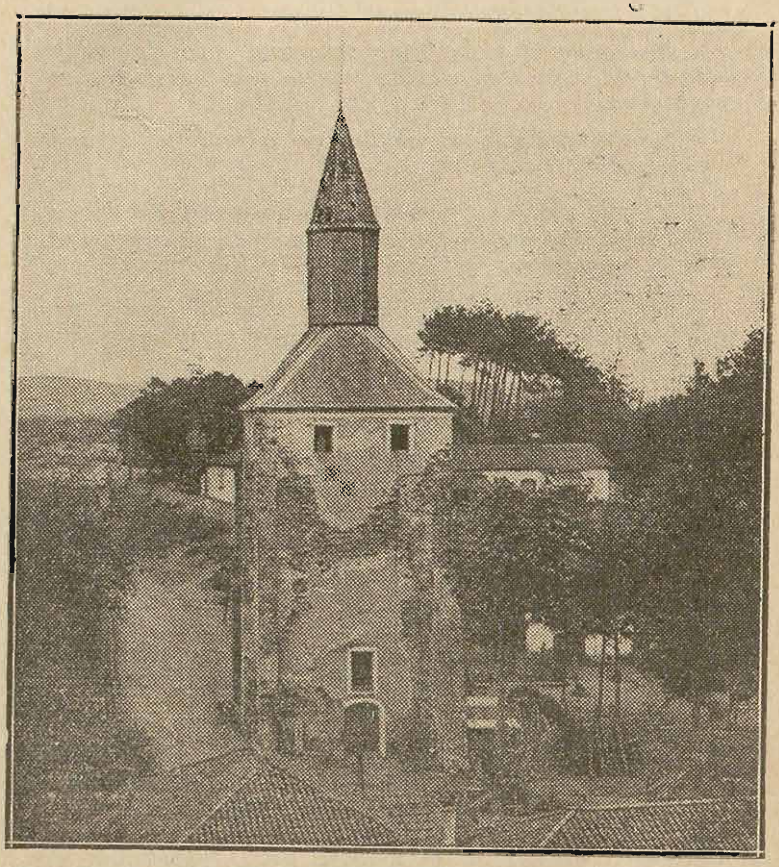

Le vieux clocher de Mimizan, envahi par les sables

Vieux-Boucau (Port d'Albret), à une ancienne embouchure de l'Adour, chef-lieu de la baronnie du Marensin, connut au début du XIIIe siècle une ère de prospérité avec le déplacement de l'estuaire du fleuve qui se porta de Capbreton au Plech (plage). Des bateaux

de 900 tonnes mouillaient aisément dans la rade ; 28 capitaines commandant une imposante flottille qui ne disparut pas complètement après le retour de l'Adour à Capbreton. En 1628, 20 pinasses et 20 chaloupes furent envoyées par Richelieu au siège de La Rochelle. Vieux-Boucau, dont la population avait dépassé 2000 habitants, n'en comptait plus que 193 en 1789.

Capbreton eut l'avantage de posséder pendant plusieurs siècles l'embouchure de l'Adour et de rester un centre commercial. Dans l'arrière pays, le pin, le chêne-liège associaient leurs produits à ceux des céréales et des vignobles. Port d'embarquement des pélerins de St-Jacques, sur la route du littoral, Capbreton était réputé par la hardiesse de ses marins, pêcheurs de baleines et de morues dans l'Atlantique Nord. Au XVIe siècle, sa rade abritait de nombreux vaisseaux, avec 100 capitaines et sa population s'élevait à 3500 habitants. Mais Bayonne, en conflit continuel avec Capbreton au sujet des taxes de navigation sur l'Adour, confia à l'ingénieur Louis de Foix, constructeur du phare de Cordouan, le soin de détourner l'embouchure du fleuve qui fut fixée en 1578 à son issue actuelle, au Boucau Neuf. Ce fut la fin de l'activité maritime de Capbreton qui, en 1789, ne comptait plus que 537 habitants. Baronnie royale, Capbreton avait reçu, en 1660, de Louis XIV, la confirmation des privilèges qui lui avaient été octroyés par Charles IX, en 1570.

LA VIE RURALE

En dehors des serfs de la glèbe, taillables et corvéables à merci, les vilains cultivaient la terre et payaient au maître le cens, la taille, des droits divers et acquittaient des journées de corvées. Ces obligations, d'abord arbitraires, furent dans la suite fixées. Les serfs furent affranchis et les tenanciers du sol soumis à des redevances déterminées.

« Le sire de Lyon, châtelain de Campet et Geloux percevait sur les habitants du fief 4 ardits et demi,

une poule, une livre de cire par ruche de mouches à miel, un mouton ou un chevreau par troupeau de 12 têtes, un porc de chaque ventrée de trois, de la filasse, des journées de corvées. Il lui était dû également un service de guet et de garde au château de Campet, sur la réquisition du seigneur ou de son bayle (juge) ».

Les communautés ou paroisses rurales étaient administrées par un syndic élu, chargé de la garde des biens collectifs et des rapports avec les représentants du seigneur ou du roi.

La condition matérielle du paysan déjà médiocre, fut aggravée par les guerres privées, les razzias des routiers, les épidémies et les famines. Elle s'améliora grâce à l'appui moral de l'Eglise et plus tard par la protection royale qui se traduisit aussi par des charges fiscales qui s'ajoutèrent à celles que réclamaient le clergé et les seigneurs.

Dans les Landes, il faut tenir compte de la différence entre la Chalosse, au sol fertile, et la Lande où l'élevage du mouton constituait à peu près la seule ressource.

Notre région ne connut guère de jacquerie. Il n'y a guère à signaler au XVIIe siècle qu'une courte agitation dans le Tursan où les « croquants » accablés d'impôts se soulevèrent et la révolte plus sérieuse qui agita la Chalosse, au sujet de la gabelle, et dont il sera question plus loin.

Au XVIIIe siècle, les gens du Gabardan se plaignirent fréquemment des abus de la corvée royale qui les obligeait à travailler à la réfection de la route des Petites Landes, de Bordeaux à Bayonne, trop éloignée de leurs paroisses. Ils ne pouvaient racheter cette lourde charge par le paiement d'une imposition quelconque. L'intendant Dupré de St-Maur ne peut faire droit à leurs doléances et des troubles éclatèrent à Losse, en 1779. La tentative de Turgot qui voulait remplacer cet impôt impopulaire par une contribution acquittée par les propriétaires ne put réussir.

CHAPITRE VIII

L'occupation anglaise
(1152-1453)

La possession de la Gascogne et de la Guyenne par les rois d'Angleterre leur assurait outre-mer un beau domaine, une véritable colonie riche en céréales et en vins, avec un précieux débouché pour leur commerce. Aussi cherchèrent-ils par une bonne administration à s'attacher les principales maisons féodales et à se concilier la bourgeoisie des villes à laquelle ils accordèrent de nombreuses libertés. C'est ce qui explique la résistance que les populations du Sud-Ouest opposèrent plus tard aux armées françaises qui tentèrent de rattacher l'Aquitaine au domaine royal.

Les représentants du roi d'Angleterre, dans notre région, y firent régner l'ordre et la paix grâce auxquels elle connut pendant un grand nombre d'années la prospérité économique.

Le duc de Guyenne — tel était le titre porté par les souverains Anglais — déléguait ses pouvoirs au grand sénéchal de Gascogne assisté d'un connétable chargé de diriger les finances et de présider le Conseil ou Cour suprême d'Aquitaine.

La sénéchaussée des Lannes qui embrassait la presque totalité de notre département et s'étendait sur le pays de Labourd (Bayonne), était administrée par le sénéchal des Lannes, en résidence à Dax, et par un sénéchal siégeant à Saint-Sever où se tenait la Cour royale. Au-dessous d'eux étaient les fonctionnaires inférieurs, les prévôts de Dax et de Saint-Sever et les bayles (juges) d'Aire, de Maremne et de Marensin.

Le duc de Guyenne retirait de la sénéchaussée des Lannes des revenus assez importants, consistant en

aides féodales, en droits de justice, en la frappe des monnaies qui se faisait à Dax, en taxes sur les moulins à eau (Sabres et St-Sever), sur la transhumance des troupeaux Pyrénéens venant pacager dans les lettes du littoral (à Capdepin près d'Escource était perçu le droit de guidonage sur les vaches paissant dans les herbages royaux). Il faut y ajouter l'affermage de 30 bailliages pour une somme de 46.000 livres bordelaises et de multiples droits sur la circulation des marchandises.

Les sénéchaux de Gascogne, fréquemment renouvelés et sévèrement contrôlés furent, en général, de bons administrateurs. Sans doute ils furent parfois en conflit avec quelques seigneurs rebelles et, en particulier, avec les vicomtes de Béarn et de Marsan, mais ils réussirent toujours à maintenir la liberté des communications entre Bordeaux et Bayonne, les deux grands ports du Sud-Ouest. Ils rencontrèrent aussi parfois l'opposition du clergé landais qui se plaignait des empiètements de leurs agents dans le domaine judiciaire et financier. Néanmoins ils eurent la force et l'habileté de s'attacher les populations par leur vigilante fermeté et leur politique libérale. Généreux à l'égard du clergé monastique, ils favorisèrent le développement de la vie urbaine par la création de bastides, par l'exemption octroyée aux habitants de taxes, telles que la taille, fouage et gabelles et consentirent aux Etats des Lannes le droit de fixer l'impôt dû par la sénéchaussée. Les rois de France, redevenus maîtres de la Gascogne, furent obligés, du moins pendant quelques années, de confirmer ces libertés et franchises. A plusieurs reprises, des souverains anglais honorèrent les populations landaises de leurs visites. Henri III y séjourna deux fois. Edouard Ier et Eléonore de Castille, résidèrent au manoir de de Castera, à Bonnegarde (1), dans un château qui surveillait la vicomté de Béarn. Edouard II, au cours de son passage, réprima les abus qui lui étaient signalés et accorda de nouveaux privilèges aux bourgeois des villes.

Au début de l'occupation anglaise, il se produisit

(1) Bastide sur les bords du Luy de Béarn.

quelques résistances de la part de seigneurs habitués à l'indépendance et que la manière un peu forte de leurs nouveaux suzerains avait blessés dans leurs sentiments de liberté.

C'est ainsi qu'en 1177 les vicomtes de Béarn et de Dax et le comte d'Armagnac se révoltèrent, mais le duc d'Aquitaine, le chevalier troubadour Richard Cœur de Lion, futur roi d'Angleterre, réprima rudement la rébellion. Le roi de France Philippe-Auguste réussit à reprendre plus tard les provinces Normandes et Angevines à Jean sans Terre, mais l'Aquitaine resta sous la domination étrangère.

C'est sous le règne de Philippe-Auguste qu'eut lieu la croisade des Albigeois, prêchée par le pape Innocent III et que conduisit un seigneur du nord, Simon de Montfort, contre les hérétiques du Languedoc, groupés autour du comte de Toulouse, Raymond VI. Les seigneurs Landais restèrent fidèles à l'orthodoxie mais cette expédition eut comme résultat de préparer la réunion du grand fief méridional au domaine des Capétiens. Il y avait ainsi à l'Est du duché d'Aquitaine une menace sérieuse pour le maintien de la domination anglaise.

Les conquêtes de Louis IX, dans le Poitou, ne réussirent pas à entamer la souveraineté des Plantagenets car le roi de France, par un scrupule exagéré, ne poursuivit pas sa campagne victorieuse jusqu'à Bordeaux et il manqua peut-être l'occasion d'enlever à son beau-frère, Henri III, le dernier domaine qu'il gardait en France (1259).

Les rois de France ne désespéraient pas cependant de reprendre l'Aquitaine. En 1294, le frère de Philippe IV le Bel, Charles de Valois, recommença les hostilités dans le Sud-Ouest. Au cours d'une campagne assez dure pendant laquelle les monastères de St-Jean-de-la-Castelle et de St-Sever furent en partie détruits, il s'empara de Dax et de Saint-Sever, mais une intervention du pape ramena la paix.

La lutte reprit plus vive sous le règne d'Edouard III qui fit valoir ses droits à la couronne de France. La Gascogne fut, au XIVe siècle, le théâtre de nombreuses batailles et de sièges de places fortes d'où résulta une

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX

profonde décadence économique. Les seigneurs Landais se laissèrent aller à leurs sympathies ou s'inspirèrent de leurs intérêts. Les maisons de Foix, Béarn et Marsan défendirent la cause française, tandis que celles d'Armagnac et d'Albret, dans la plus grande partie du siècle, se rangèrent du côté Anglais. La maison d'Albret était particulièrement favorisée par les rois d'Angleterre, car c'est sur son territoire, en pleine lande rase, que passait l'une des routes conduisant de Bordeaux à Bayonne. Edouard III chercha à s'assurer le concours de la féodalité landaise. Dans une convocation conçue en termes flatteurs, il fait appel à la fidélité éprouvée d'Amanieu d'Albret, des vicomtes d'Orthe, de Tartas, de Maremne, des sires de Baylens, Poudens, d'Aspremont, de Navailles, de Caupenne et d'Arnaud de Marsan.

Dès 1337, Philippe VI de Valois s'empare de Geaune, d'Aire et de Tartas, mais ces places ne restèrent que peu de temps en sa possession. En 1344, le comte Anglais Derby, venant de Bayonne, avait amené à Bordeaux d'importants renforts. La défaite française à Crécy (1346) suivie de la perte de Calais et le désastre subi par Jean II à Poitiers, en 1356, consolidèrent la domination Anglaise en Aquitaine et la rétablirent dans la Normandie et l'Anjou. A Poitiers, 5.000 Gascons, sous les ordres du captal de Buch et du sire d'Albret, avaient décidé de la victoire.

Charles V, aidé par son connétable Duguesclin, réussit fort heureusement par une nouvelle méthode de guerre et une habile diplomatie à réparer les revers éprouvés par ses deux prédécesseurs. Il réduisit à l'impuissance le roi de Navarre, Charles le Mauvais, prince du sang, candidat malheureux à la couronne et beau-frère de Gaston Phœbus, vicomte de Béarn et de Marsan. Il s'attacha à détourner de l'alliance Anglaise la maison d'Albret qui entra par mariage dans la famille des Valois, et réconcilia les vicomtes de Béarn et les comtes d'Armagnac depuis longtemps aux prises. A la suite d'une guerre d'usure, il parvint à enlever aux Anglais tous leurs fiefs du continent, ne leur laissant que Calais, Bordeaux, Dax et Bayonne (1380).

Le règne funeste de **Charles VI** fit perdre le béné-

fice de cette sage politique. La guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons permit au roi d'Angleterre, Henri V, d'envahir la France et d'écraser à Azincourt la cavalerie française, commandée par un sire d'Albret, devenu connétable. Le comte d'Armagnac, Bernard VII, qui lui succéda dans cette haute charge, ne put se maintenir à Paris et fut exécuté par les Bourguignons, alliés des Anglais. A la faveur de ces désordres, les seigneurs landais se réunirent à Aire et formèrent une ligue pour la sauvegarde de leurs personnes et de leurs biens. Le traité de Troyes, qui livrait le royaume à l'étranger, remit l'Aquitaine sous la domination Anglaise (1422).

Ce ne fut d'ailleurs pas pour longtemps. **Charles VII,** le petit roi de Bourges, fut le second libérateur du territoire. Dans l'armée de Jeanne d'Arc, l'Armagnacaise comme l'appelaient les Anglais, combattirent d'intrépides et valeureux gascons : La Hire, un Landais, Xaintrailles, Barbazan, Verduzan, Coarraze. La reprise d'Orléans, le sacre du roi à Reims marquent les premières étapes de la victoire. La réconciliation de la famille royale et du duc de Bourgogne ouvrit à Charles VII les portes de Paris.

L'offensive victorieuse contre les Anglais fut un instant arrêtée par une rébellion féodale provoquée par une réorganisation de l'armée et encouragée par le mécontentement suscité par l'institution d'un impôt permanent, la taille. A la tête des mécontents était le dauphin, le futur Louis XI. Quelques seigneurs des Landes prirent part à cette levée d'armes : le comte d'Armagnac, le vicomte de Juliac, les sires de Ravignan, de Campet, de Gourgues, de Castelnau-Tursan et **Odet d'Aydie.** Ce dernier est une figure intéressante des derniers féodaux de la région. Fier de ses titres de sire de Lescun, de Ste-Colombe, d'Arthez, d'Eyres, d'Ognoas, de Hagetmau et comte de Comminges, il éait honoré de l'amitié du dauphin dont il reçut le gouvernement général de Guyenne et la charge de lieutenant général de la sénéchaussée de Gascogne, Landes et Bazadais. Il fonda six prébendes à la collégiale de St-Girons. Un de ses parents fut abbé commendataire de St-Sever, St-Girons, St-Loubouer, Pontaut, évêque d'Aire et de St-Seurin, à Bordeaux.

Après la répression de la rébellion, les opérations militaires reprirent. Dans le Sud-Ouest, où la domination Anglaise paraissait solidement établie, le sénéchal de Gascogne et le captal de Buch tenaient les principales villes. Mais les maisons de Foix, Béarn et d'Albret s'étaient rangées du côté de Charles VII et appuyèrent ses lieutenants Dunois, le connétable de Richemont et Bureau, chef de l'artillerie, contre laquelle les murailles des châteaux et des villes ne pouvaient offrir une grande résistance. En 1441, les Anglais vinrent assiéger Tartas. La ville tint pendant sept mois et fut délivrée par Charles VII venu de Toulouse. Une légende veut que pendant cette campagne le dauphin ait failli se noyer aux environs de la place à l'endroit dit le **Rasech.** Le roi fit édifier un château-fort qui subsista jusqu'en 1622. Ses troupes s'emparèrent ensuite d'Aire, de St-Sever où mille soldats Anglais périrent et de Dax que défendirent pendant six semaines le sénéchal des Lannes et les sires d'Uza et de Belin. Charles VII séjourna quelques jours dans cette dernière ville et installa au château-fort une garnison sous les ordres de Guillaume Bergouignan, gouverneur des Lannes. D'ailleurs il respecta provisoirement les libertés octroyées aux bourgeois par les souverains anglais. Sauf Bayonne et Bordeaux, tout le Sud-Ouest était redevenu terre française.

Mais après le départ de l'armée royale, la lourdeur des impôts et l'entretien des garnisons firent regretter aux populations landaises la disparition de l'autorité Anglaise. A Dax, un partisan des Anglais, Arnauld de St-Cricq, fit massacrer la garnison et tuer le gouverneur. Saint-Sever suivit le mouvement. Il fallut recommencer les hostilités. Tandis que la Normandie était enlevée aux Anglais, Dunois, le sire d'Albret et le comte de Foix-Béarn s'emparèrent de Bayonne, St-Sever, de Mont-de-Marsan et de Dax (1451) ; les Dacquois n'eurent pas trop à souffrir de leur défection car leurs anciens privilèges furent de nouveau maintenus. Enfin, en 1453, la capitulation de Bordeaux assura la libération complète du territoire où les Anglais ne conservèrent plus que pour un siècle la ville de Calais.

CHAPITRE IX

L'établissement de la monarchie absolue (1453-1660)

Après avoir rétabli l'unité territoriale, **Charles VII** s'appliqua à réaliser l'unité politique et la centralisation administrative. Il confisqua les fiefs du comte d'Armagnac, établit des garnisons dans les châteaux-forts, réduisit les pouvoirs judiciaires du clergé et de la bourgeoisie et imposa aux Etats des Lannes le vote des subsides. Les anciennes maisons féodales perdent peu à peu leur importance et les franchises municipales sont menacées. L'histoire des Landes va se confondre de plus en plus dans l'histoire de la royauté.

Louis XI, le grand ennemi des féodaux, continue les réformes de son père et prépare le règne de la monarchie absolue. Dépourvu de scrupules, pratiquant la politique de division, il réussit à triompher de plusieurs coalitions féodales et à se débarrasser de son plus redoutable adversaire, un prince du sang, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, beau-frère du roi d'Angleterre. Au début de son règne, il avait fait un voyage à travers les Landes pour assister au mariage de son ami Gaston IV, comte de Foix et vicomte de Béarn. Il logea à Lesperon, chez le bayle (juge), visita St-Sever, Dax, Sorde, se montra aimable et généreux, confirma les privilèges des villes, combla d'honneurs son ami Odet d'Aydie et restitua ses fiefs au comte d'Armagnac. Mais il n'en poursuivait pas moins son œuvre d'absolutisme. Il créa le Parlement de Bordeaux, établit l'aide permanente dans les pays

d'Etats qui en étaient jusqu'alors affranchis et cessa de convoquer les Etats des Lannes. A l'égard des seigneurs rebelles, il se montra plus tard impitoyable. Dans le Sud-Ouest où seul le sire d'Albret, Alain le Grand, lui était resté fidèle, les comtes de Foix et d'Armagnac qui l'avaient trahi furent durement frappés. Après leur fuite en Espagne, leurs biens furent confisqués et le second pris dans sa capitale, Lectoure, subit la peine de mort.

La minorité de **Charles VIII** donna lieu à quelques troubles. Des seigneurs du Midi, les comtes de Foix et Béarn, Alain le Grand, Odet d'Aydie prirent les armes tandis que le duc de Bretagne tentait de soulever l'Ouest, mais la régente Anne de Beaujeu, sœur du roi, vint facilement à bout de cette folle équipée dont l'échec attestait la solidité de l'édifice royal. Odet d'Aydie perdit son comté de Comminges et les châteaux de Dax et de Saint-Sever, dont il avait la garde. La monarchie fortifiée allait bientôt entraîner au delà des Alpes, dans les campagnes d'Italie, une noblesse éprise d'aventures mais disciplinée.

Comme Charles VIII, **Louis XII** conduit à Naples et dans le Milanais des milliers de Gascons avides d'exploits et de butin. Leur réputation de vaillants soldats était établie. Froissard avait déjà dit d'eux : « Ils sont légiers de tête, mais bonnes gens d'armes et adroits à tous les exercices du corps. » Dans toutes les batailles ils prouvèrent que « tout soldat français tant qu'il fut vaillant on le tenait pour gascon ». Quand Charles VIII entra à Rome, on admira après les Suisses, 5.000 gascons qui tendaient leurs arbalètes de fer et tiraient avec une promptitude remarquable. Mais on les jugea pauvres parce que leurs habits étaient sans ornements. Beaucoup s'illustrèrent aux côtés du chevalier Bayard et sous les ordres de Gaston de Foix, neveu de Louis XII, prétendant à la couronne de Navarre, vainqueur et tué à Ravenne (1512). Ce fut un célèbre capitaine gascon Monluc, qui, un des derniers, défendit en Italie la place forte de Sienne.

« Admirables fantassins que ces Gascons, parce que fils d'une des régions les plus privées des moyens de transport. Etre des marcheurs émérites fut pour eux une nécessité. » (Pierre Benoît).

François Ier, le roi de la Renaissance, le protecteur éclairé et généreux des lettres et des arts, n'en affirma pas moins l'autorité monarchique. Après la défaite de Pavie qui montra l'inutilité des acquisitions lointaines, et sa captivité à Madrid, il traversa une première fois les Landes, en 1526, et y revint en 1530, à l'occasion de son mariage avec Eléonore, sœur de son adversaire, l'empereur Charles-Quint. Cette union fut vraisemblablement célébrée au monastère des Clarisses de Beyries (au Frèche). Une alliance plus importante pour ses conséquences venait de rapprocher une grande maison féodale du Sud-Ouest et la dynastie royale. Henri II d'Albret, roi de Navarre, maître des anciens fiefs de Foix, Béarn, Albret, Marsan, Armagnac et Bigorre, avait épousé Marguerite de Valois, sœur de François Ier. De ce mariage naquit Jeanne d'Albret, la mère d'Henri IV. Reine fort instruite, Marguerite de Valois tint à Nérac une cour très brillante et fit jouer à Mont-de-Marsan des pièces de théâtre. Très tolérante, elle donna asile aux protestants Marot et Calvin. Le temps était à la protection des œuvres de l'esprit. Grâce aux libéralités du cardinal de Tournon, archevêque d'Auch, un collège fut fondé à Saint-Sever et trois autres créés ensuite à Aire, Mont-de-Marsan et Dax.

LES GUERRES DE RELIGION

Pendant le règne de François Ier, les Landes avaient joui d'une période de paix à peine troublée par une attaque Espagnole vers Sorde. L'absolutisme royal qui avait plus étroitement rattaché l'Aquitaine au pouvoir central par la création du gouvernement militaire de Guyenne et Gascogne, ne se faisait pas encore trop lourdement sentir. La condamnation et l'exil du dernier grand féodal, le connétable de Bourbon, avaient ruiné tout espoir de réaction seigneuriale. Mais les dépenses croissantes dues à la vie de cour et aux guerres contre Charles-Quint et la prédication protestante n'allaient pas tarder à réveiller dans le Midi le vieux ferment d'indépendance.

Sous **Henri II** le calvinisme fit dans le Béarn et dans les Landes de rapides progrès, grâce à l'appui de Jeanne d'Albret, souveraine de Nérac et de Pau. En outre, la création d'un présidial (tribunal intermédiaire entre la sénéchaussée et le Parlement) à Dax suscita les protestations des Etats de Béarn et des Lannes.

La résistance va s'organiser sous le couvert de la défense de la liberté de conscience masquant souvent les ambitions féodales et l'opposition des villes dont les anciennes franchises étaient sur le point de disparaître. Alors commence cette lamentable période des guerres civiles qui dura près de trente ans et risqua d'anéantir au profit de l'Espagne le travail d'unification territoriale et politique, poursuivi par la dynastie des Valois.

A la tête du parti calviniste étaient Antoine de Bourbon, prince du sang, époux de Jeanne d'Albret, la reine fanatique de Navarre « qui aurait préféré perdre son royaume et son fils que d'aller à la messe », son frère le prince de Condé et, plus tard, le jeune Henri de Béarn, né à Pau en 1553.

Sous leurs ordres combattirent quelques petits seigneurs : les sires de Castelnau-Tursan, de St-Julien, de Lucbardez, les bourgeois d'Aire, Cazères, Villeneuve, Mont-de-Marsan.

Dans la conjuration d'Amboise, préparée par le prince de Condé, pour enlever le jeune roi **François II,** figure le baron de Castelnau-Chalosse qui fut pris et exécuté (1560).

La guerre civile commença en 1561 par les ravages exercés dans le diocèse d'Aire, par des bandes de Huguenots venus du Béarn qui s'attaquèrent aux églises où de nombreuses richesses furent anéanties. En 1563, Mont-de-Marsan fut occupée par le calviniste Jean de Mesme. Alors se trouvèrent en face les deux capitaines impitoyables, le catholique Monluc et le protestant Montgommery, dans une lutte sans merci, faite de rencontres, de surprises, de sièges de ville. La reine mère Catherine de Médicis et son faible fils le roi Charles IX, malgré les conseils de tolérance que leur prodiguait le chancelier Michel de l'Hôpital, vinrent à Bayon-

ne où ils eurent une entrevue avec le duc d'Albe, représentant du champion du catholicisme, Philippe II, roi d'Espagne (1565). Au cours de ce voyage, ils s'arrêtèrent à Nérac, mais ils ne purent obtenir de Jeanne d'Albret le rétablissement du catholicisme dans le Béarn. Les catholiques des Landes formèrent une ligue et dans les années suivantes la lutte entre les deux partis continua avec le même caractère d'acharnement. Les protestants ruinèrent en partie les abbayes de Geaune, du Mas d'Aire, de Duhort-Bachen, de Divielle, de Pontonx et s'emparèrent d'Aire, de Saint-Sever et de Mont-de-Marsan. Cette dernière ville leur fut reprise par Monluc, lieutenant du maréchal de Damville, qui fit massacrer la garnison du château-fort

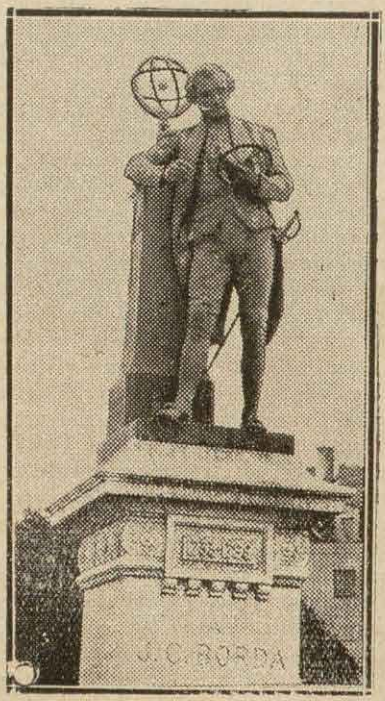

La statue de Borda, à Dax

(1569). Mais Dax résista à toutes leurs attaques. Les passions religieuses qui mettaient aux prises les Français et les Européens troublèrent même les colonies d'Amérique. Elles donnèrent lieu à deux expéditions hardies de deux Landais : le Montois Dominique de Gourgues cingla, en 1568, vers la Floride, pour venger sur les Espagnols de la mort de nos compatriotes ; le Dacquois Etienne de Borda, partit en 1582 pour le Brésil, devenue colonie espagnole, mais mourut en cours de route aux Açores. Le massacre de la Saint-Barthélémy dont peu de protestants dans les Landes furent victimes, n'arrêta pas les progrès du parti calviniste qui trouva un nouveau chef dans Henri de Béarn (1572).

Henri de Béarn, de la maison d'Albret, appartient à l'histoire landaise par sa famille, par la popularité dont il jouissait dans notre région où plusieurs châteaux gardent le souvenir de son passage ou de sa résidence, Labrit, Arouille, château de Fondat, Parleboscq, château de Lacaze, Gabarret, Mauvezin, Hagetmau, théâtre de sa liaison avec Corisandre, comtesse de Grammont. En 1568, sa mère l'avait présenté à La Rochelle comme chef du parti protestant. En 1572, menacé de mort au Louvre, il avait abjuré, mais devenu libre, il retourna parmi ses coreligionnaires du Midi et recommença les hostilités. Un deuxième voyage de Catherine de Médécis, à la cour de Nérac, n'eut pas plus de succès que le précédent. En 1580, le marquis de Poyanne, gouverneur de Dax, réussit à prendre Mont-de-Marsan. Mais Henri de Béarn, d'une activité infatigable, ne tarda pas à y rentrer par surprise ; il occupa la Guyenne, la Saintonge et le Poitou et, en 1587, il remporta une brillante victoire sur l'armée royale à Coutras. Le parti catholique dirigé par Henri de Guise, chef de la Ligue, ne cachait pas son dessein d'extirper le protestantisme et, avec l'appui de l'Espagne, de renverser la dynastie incapable des Valois, pour lui substituer la maison de Lorraine. Mais Henri de Béarn, beau-frère du dernier des Valois, Henri III, qui n'avait pas d'héritier, faisait valoir aussi ses droits à la couronne. Associé au roi de France qui les avait reconnus, ils entreprirent, après l'assassinat du duc de Guise, à Blois,

de prendre Paris, citadelle de la Ligue catholique. Le meurtre d'Henri III, à St-Cloud, laissait le champ libre au fils de Jeanne d'Albret (1589).

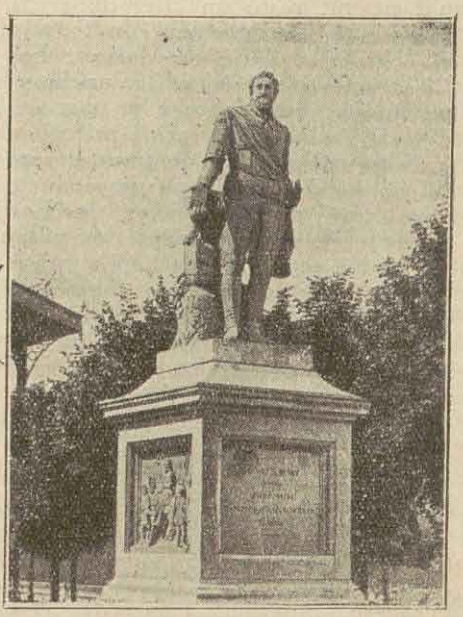

La statue d'Henri IV, à Pau

Ce ne fut qu'après quatre années de luttes contre le duc de Mayenne, le nouveau chef de la Ligue et qu'après avoir abjuré, que le roi national Henri IV de Bourbon put rentrer dans sa capitale (1593). Henri IV, roi de France, prince de Béarn, duc d'Albret, comte d'Armagnac, de Fezensac, de Geaune, de Bigorre, vicomte de Marsan, Gabardan et Tursan, s'attacha à relever le royaume ruiné par les guerres civiles. Il le débarrassa des Espagnols, pacifia les consciences par l'édit de tolérance de Nantes (1598), et avec la collaboration de Sully, entreprit le redressement politique, financier et économique du pays.

Dans les Landes, où le rattachaient tant de souvenirs de jeunesse, il dut calmer le mécontentement de quelques calvinistes intransigeants qui ne pouvaient comprendre qu'il ne fût resté un chef de parti. Cependant les protestants y disposaient de trois places de sûreté, Dax, Tartas et Mont-de-Marsan. Les privilèges des villes furent maintenus et les anciens Etats furent restitués au Marsan. Grâce à la paix et à l'exercice d'une autorité à la fois ferme et bienveillante, l'agriculture, l'industrie et le commerce reprirent un nouvel essor. L'historien de Thou parle du grand trafic de la route des grandes landes de Bordeaux à Bayonne, sur laquelle se trouvaient des villages clairsemés mais peuplés et prospères. On a prêté à Henri IV le projet d'utiliser les Maures chassés d'Espagne pour défricher la vaste étendue des landes. En 1607, il rattacha à la couronne ses domaines du Sud-Ouest, sauf le Béarn et la Navarre. Le couteau de Ravaillac mit fin brusquement à cette ère de prospérité (1610).

LES ETATS DES LANNES

Les Etats de la sénéchaussée des Lannes qui jouissaient du privilège de fixer et de percevoir les impôts dans les limites de cette juridiction ne furent pas convoqués pendant le règne de Louis XI et finirent par disparaître avec l'établissement définitif de la monarchie absolue. Ils avaient été réunis tour à tour à Mimizan, Labouheyre, St-Loubouer, St-Sever et Dax.

A la réunion des Etats tenue à St-Loubouer, en 1443, on note la présence du sire d'Albret, du baron de Hagetmau, des sires de Navailles, de Sault, de Castelnau, de Cauna, de Doazit, de Roquefort, de Tursan, de Caupenne, de Castandet, de Poudenx, de Peyre, de Cazalis, de Serreslous, et les délégués des Villes de Dax, Saint-Sever, Capbreton, Montfort, Hastingues.

JEHANNE ET LA HIRE

« C'était au mois de mai 1431 : Jehanne trahie et condamnée, allait mourir à Rouen et dans cette France

qu'elle avait tant aimée, qu'elle avait rachetée de son sang, à laquelle elle avait tout sacrifié : sa famille, son village, ses vingt ans, nul ne songeait à elle, nul ne pensait à l'arracher des mains de ses bourreaux, pas même ce roi qu'elle avait couronné à Reims. Je me trompe, un homme, un seul, gardait à l'héroïne vaincue un souvenir fidèle. Son sang s'était mêlé au sien, sur le champ de bataille de Patay, ils avaient ensemble frappé de terribles coups, terrassé des milliers d'Anglais, délivré plus de cent villes et retenu la victoire dans les plis de leur drapeau, longtemps sans revers. Cet homme était La Hire. Il forma le projet fou, insensé mais chevaleresque jusqu'au prodige, d'aller avec sa petite troupe de cent lances gasconnes assiéger la ville de Rouen où se trouvaient réunies toutes les forces Anglaises, de l'emporter d'assaut, de mettre tout à feu et à sang et d'enlever sur son cheval vainqueur la Jehanne libératrice. Il descendit la Seine et se fit écraser aux portes de Rouen par des forces mille fois supérieures aux siennes. Si le succès ne couronna pas un si généreux effort, il n'en reste pas moins vrai que dans cette défection et cette lâcheté générale, La Hire fut le seul à soutenir le vieil honneur de la chevalerie française.

Jehanne et La Hire, deux noms désormais inséparables. Chaque année, à Orléans, quand le 7 mai ramène la fête commémorative de la délivrance de la ville, on voit la bannière de la Lorraine et celle du chevalier gascon, portées triomphalement, mêler encore leurs plis et leurs couleurs comme jadis aux grands jours des batailles. »

(De Carsalade du Pont).

Jehanne d'Arc et les Capitaines gascons.

UN EPISODE DES GUERRES DE RELIGION

A son avènement au trône de Navarre, après la mort de son père Antoine de Bourbon (1562), *le futur Henri IV avait succédé à sa mère dans la vicomté de Béarn. Son premier acte de souveraineté fut de publier un*

édit qui rétablissait le culte catholique. Le vicomte de Grammont fut chargé de l'exécuter. Mais les ministres protestants poussèrent leurs coreligionnaires à la résistance. Un d'eux, le baron d'Arros, vieillard octogénaire, fit venir son fils au sortir d'un prêche et lui dit : « Mon fils, qui vous a donné la vie ? A quoi le fils répondit : « C'est à vous, mon père, que je la dois après Dieu. » — Or, votre Dieu ainsi que votre père, poursuit le vieillard, vous redemandent cette vie. »

Le fils du baron d'Arros qui était investi de la charge du lieutenant général du Béarn, fanatisé par son père, court avec 38 hommes vers Hagetmau où le comte de Grammont s'était rendu avec 250 gentilhommes catholiques. Il surprend le château, frappe, massacre, disperse tout ce qu'il rencontre. Etchar, président du Conseil souverain, est égorgé sous les yeux du comte. Celui-ci va succomber quand un cri perçant et une main tremblante détournent le coup. Le fils du baron d'Arros touché des grâces, des larmes et des prières de Corisandre d'Andoins, la belle fille du comte, consent à lui laisser la vie.

Mais le fanatisme du vieux baron n'était pas assouvi. Aussi lorsque son fils se présenta devant lui avec son prisonnier, lui dit-il : « Comment, vaillant Macchabée, avez-vous laissé vivre ce Nicanor . Vous avez laissé vivre celui qui vous détruira, le corbeau qui vous crèvera les yeux ».

LA PRISE DE ST-SEVER PAR MONTGOMERY
(1569)

Monluc était venu à Saint-Sever avec 3000 hommes; il y resta quatre jours y laissant trois compagnies qu'il rappela ensuite. L'approche de Montgomery ayant été signalée, il expédia 200 hommes avec le capitaine Epernon pour renforcer la compagnie de M. de Montanet qui y tenait garnison. L'armée protestante renforcée de 7 pièces de canon se présenta devant la place le 1er septembre 1569. La ville bien fortifiée pouvait tenir longtemps. Mais les deux compagnies de Monluc se dirigèrent vers Dax après avoir brûlé le faubourg de

la Saze devant le château. Le commandant de la place, le sire de Séchelles, jugeant la résistance impossible, capitula. Contre une somme de 20.000 livres, les jurats obtinrent la promesse de vie sauve et de respect des biens. Montgomery nomma comme gouverneur le sire de St-Julien, de Samadet, remplacé ensuite par le farouche capitaine Estopignan. En dépit de l'accord, plusieurs habitants furent tués ; d'autres s'enfuirent. Le pillage atteignit surtout les églises et les couvents. Celui des Dominicains fut détruit. Les objets du culte, cloches, archives, livres furent anéantis. 216 maisons furent démolies ou incendiées. L'abbaye Bénédictine en partie dévastée ne se releva que plus tard de ses ruines et sa restauration coûta 40.000 livres.

LA PRISE DE MONT-DE-MARSAN PAR MONLUC (1569)

Venant de Nogaro par Aire, Grenade et Saint-Sever, le capitaine Monluc quitta son quartier général de St-Maurice pour s'emparer de Mont-de-Marsan.

On était au mois de septembre. Le capitaine conduisait un corps de cavalerie accompagné d'une charrette sur laquelle étaient placées cinq ou six échelles, laissant en arrière les compagnies à pied et deux pièces d'artillerie. En cours de route, il reçut deux lettres l'informant que le défenseur de la ville, le capitaine Favas commandait à 500 hommes résolus et que les assaillants couraient à un échec. Monluc n'en tint pas compte. Il fait occuper par une centaine d'argoulets (arquebusiers à cheval) les maisons voisines de la porte d'Aire à l'extérieur de l'enceinte (allées Brouchet).

En attendant l'arrivée des fantassins et des canons amenés par le sieur Savignac, Monluc, avec quelques cavaliers, part en reconnaissance, traverse la Midouze en aval du château (emplacement actuel du pont du Commerce) pour tenter une double attaque. Mais il constata que le fossé qui longeait la muraille Nord (côté la Douze) était trop rempli d'eau et infranchissable. Il dut sur ce point renoncer à son projet. Pendant ce temps les gens de pied et les artilleurs arrivaient à

pied d'œuvre et dressaient les échelles contre les remparts. Malgré les projectiles que les défenseurs lançaient sur eux et les décharges d'arquebusardes, les officiers entraînèrent leurs hommes qui parviennent à le crête des murs. Les défenseurs mis en déroute gagnent la porte de la deuxième enceinte qu'ils ne peuvent fermer et s'enfuient le long d'une rue dans la direction du château (place de la Mairie) et font tête aux poursuivants derrière une barricade élevée face à la Grande Rue. A cet endroit se livra une rude mêlée. mais les défenseurs abandonnent la barricade et se jettent « dans l'autre ville par le guichet », en fermant la porte de l'autre côté du pont. Les gens de Monluc essayent de mettre le feu à cette porte et l'attaque s'étend alors le long du Midou entre le pont et le donjon (caserne Lacaze). Monluc, informé du succès remporté par ses soldats fait occuper les maisons de la rive gauche du Midou et ouvre le feu pour faciliter le passage de la rivière. Mais l'eau est profonde et le courant assez fort. Un habitant guide Monluc par une impasse (celle de la Porte) et le fait descendre au fossé. Il traverse le Midou à un endroit assez dangereux et parvient à franchir l'enceinte (derrière le presbytère actuel). Un certain nombre de ses soldats furent tués ou se noyèrent mais le succès était acquis. Les assiégés, mis en fuite, se renfermèrent dans le château pendant que Monluc allait se reposer chez un notable de la ville (maison Junca, hôtel de Castillon, rue Victor-Hugo). Les défenseurs du château sollicitèrent la capitulation moyennant d'avoir la vie sauve. Monluc feignit d'y consentir, mais il dépêcha à quelques hommes sûrs de tuer les ennemis qui furent tous passés au fil de l'épée. Seul, le capitaine Favas fut épargné, grâce à l'intervention du sire de Savignac.

(D'après les Commentaires de Monluc, tome III).

CAPBRETON ET HENRI DE BEARN

Capbreton, dont le passé maritime ne manque pas d'éclat, avait reçu du roi d'Angleterre, Edouard Ier, des privilèges étendus en 1302. *Louis XI les confirma pendant son séjour à Bayonne* (1462) *ainsi que Charles IX*

(1570) *Ses marins défendirent vaillamment la cause catholique en faisant bonne garde à l'embouchure de l'Adour. A son tour, Henri de Béarn leur donna des marques de sa bienveillance, si nous nous en référons à cette lettre qu'il adressa aux jurats de la ville :*

« Messieurs, le capitaine Dulac, présent porteur, s'en allant par devers vous, j'ai bien voulu faire la présente pour vous assurer de plus en plus de mon amitié et de ma bonne volonté en votre endroit, ainsi que je lui ai ordonné de vous témoigner de ma part; aussi s'il survenait quelque chose qui méritât que j'en fusse averti et en quoi vous pensiez que je puisse vous faire plaisir. croyez que ce sera de bon cœur; et ne faudra que bailler vos lettres au dit Dulac qui me les fera tenir sûrement ; il est envoyé en vos quartiers pour veiller et avoir l'œil à la conservation de mon port d'Albret et en ce qui dépend ; à quoi je vous prie de tenir la main et faire en sorte que toutes choses aient la fin que je désire; ce que me promettant de vous, je ne vous en dirai davantage pour prier Dieu vous avoir, Messieurs, en sa sainte et digne garde.

» De l'Isle en Jourdain ce 4 juin 1581. — *Votre bon ami Henri. »*

(Archives de Capbreton).

CHAPITRE X

Les Landes jusqu'à la Révolution de 1789

La minorité du fils d'Henri IV, **Louis XIII,** et la régence de la reine mère, Marie de Médicis, provoquèrent des troubles politiques et religieux qui manquèrent de compromettre l'œuvre bienfaisante du roi défunt. Après la réunion en 1614 des Etats Généraux, les derniers convoqués avant la Révolution, le prince de Condé organisa une rébellion féodale, tandis que les calvinistes du Midi formaient une ligue à tendances républicaines. Les protestants des Landes participèrent au mouvement et il y eut une prise d'armes en 1616, à l'occasion du voyage du jeune roi fiancé à Anne d'Autriche, fille du roi d'Espagne. Le mouvement fut aisément réprimé par le marquis de Poyanne, gouverneur de Dax, qui reprit Aire et occupa Tartas. En 1621, eut lieu une nouvelle révolte provoquée par l'annexion du Béarn à la couronne et le rétablissement dans cette province du culte catholique. Une armée royale réduisit les rebelles à l'impuissance. Les châteaux forts de Tartas et de Mont-de-Marsan (Nolibos) furent démolis et le calme rétabli.

L'arrivée au pouvoir du cardinal de Richelieu (1624-1642) ramena la royauté dans la voie de l'absolutisme. Les protestants du Midi, après la capitulation de La Rochelle, leur dernière place de sûreté, durent accepter la suppression de leur organisation politique et militaire, mais gardèrent la liberté du culte. Les féodaux frappés par l'exécution de leurs chefs

perdirent dans les provinces toute l'autorité par l'institution permanente des intendants, dociles exécuteurs de la volonté royale : les franchises des villes et les privilèges des pays d'Etats disparurent peu à peu.

Les débuts du règne de **Louis XIV** (1643-1715), avec un roi mineur et la régence d'une étrangère, Anne d'Autriche, conseillée par un ministre impopulaire, le cardinal Mazarin, furent assez troublés. Du mécontentement des travailleurs ruraux, accablés d'impôts, des magistrats du Parlement de Paris qui, en l'absence des Etats Généraux se posaient en représentants du peuple, et des nobles écartés du gouvernement, sortit une dernière guerre civile, **la Fronde** (1648-1653). Paris donna le signal de la révolte qui gagna le Midi où le prince de Condé, duc d'Enghien, le vainqueur de Rocroy, prit la direction du mouvement.

En sa qualité de gouverneur de Guyenne, il entraîna une partie des habitants des Landes. Les villes de St-Sever et Dax tenues par le marquis de Poyanne, Henri de Baylens, lieutenant du roi et sénéchal des Lannes, restèrent fidèles à la Cour. St-Justin, Roquefort, Grenade, Mont-de-Marsan et Tartas prirent parti pour les Frondeurs. Un aventurier allemand, le colonel Balthazar, dont on disait qu'il valait mieux aller au purgatoire que de tomber entre les mains de ses soldats, échappa longtemps à la poursuite des troupes royales et ne rendit sa dernière place, Tartas, qu'après la capitulation de Bordeaux.

Cette guerre civile avait couvert la région de ruines : champs dévastés, maisons incendiées, maladies, famine, dépopulation, tel est le tableau que présentaient les campagnes au lendemain de la Fronde. Mais de cet excès de misères sortit un élan de charité dont la plus haute expression se manifesta avec un Landais, **St-Vincent-de-Paul,** dont le nom reste attaché aux œuvres des Sœurs de Charité, des Enfants assistés et des Prêtres de la Mission (Lazaristes).

La paix et l'ordre reparurent de nouveau dans notre région que traversèrent Mazarin et Louis XIV, à l'occasion du mariage du jeune roi avec l'infante d'Espagne Marie-Thérèse. Ils s'arrêtèrent à Dax et à Mont-de-Marsan. Sous le ministère de Colbert, des ouvriers

Suédois furent appelés pour apprendre aux gemmeurs Landais le procédé d'exploitation du pin maritime et la fabrication du goudron pour lequel la France était tributaire des pays Scandinaves. La seule agitation qui se produisit pendant le règne personnel de Louis XIV fut limitée à une partie de la Chalosse. Elle eut pour cause l'aggravation de l'impôt de la gabelle qui avait déjà, en 1640, donné lieu à quelques troubles. On avait établi des bureaux de gabelle à Dax, Tartas et Mont-de-Marsan, sur la route de Bordeaux à Bayonne, par laquelle se faisait une active contrebande de sel. Ils avaient été supprimés à la suite des protestations des habitants qui entendirent ne payer le sel que 5 à 6 livres le quintal, prix dont bénéficiaient les gens du Labourd et du Béarn, tandis qu'il se payait de 8 à 15 livres dans la Gascogne. Ils furent rétablis en 1664 à la demande des fermiers et on installa un quatrième bureau à Hagetmau. Un ancien officier, le sire **d'Audijos,** de Coudures, donna le signal de la révolte. Avec la complicité des populations, il tint tête pendant plusieurs années aux troupes royales, attaqua à Hagetmau le château du duc de Grammont et sa tête ayant été mise à prix, il gagna le Béarn. Il reparut plus tard après qu'une amnistie eût été accordée à ses partisans. Ce ne fut qu'en 1675 qu'il fit sa soumission. Il mourut en Sicile, au service de Louis XIV, en guerre avec l'Espagne, en 1679.

Au XVIIIe siècle, l'histoire des Landes n'offre rien de particulier. La monarchie absolue engagée par les rois dans des guerres continuelles sans profit qui firent perdre les avantages acquis aux colonies, ne cessa de perdre son prestige au dehors et de décliner à l'intérieur. Dans la deuxième moitié du siècle une opposition, d'abord timide puis résolue, se forme contre un gouvernement incapable de réaliser des réformes. Les abus de l'absolutisme et de la centralisation administrative, les injustices dans l'ordre financier et judiciaire, les inégalités sociales étaient dénoncés par les philosophes Montesquieu, Voltaire, J.-J. Rousseau, Diderot, et les économistes Quesnay, Gournay et Turgot. Louis XV et Louis XVI, inconscients de la gravité de la situation, écartèrent les ministres populaires

et réformateurs. La création tardive de quelques assemblées provinciales ne pouvait qu'atténuer l'excessive puissance des intendants. Une assemblée tenue à Dax, en 1788, demanda le rétablissement des anciens Etats des Lannes. Mais il fallait une refonte complète et hardie des institutions politiques, financières et sociales qui ne pouvait être accomplie que par les représentants de la Nation. A ce vœu unanime répondit la convocation, à Versailles, en 1789, des Etats Généraux qui commencèrent la Révolution.

L'ADMINISTRATION

Les Landes comprises autrefois dans le gouvernement de Guyenne et Gascogne relevaient de deux intendances ou généralités.

L'Intendance de Bordeaux, divisée en 5 élections dont celle des Lannes s'étendant du Béarn à Sore, groupant 270 paroisses réparties entre les 3 subdélégations de Dax, St-Sever et Bayonne ; l'Intendance de Pau et Bayonne pour les pays d'Etat de Marsan, Gabardan, Tursan avec une subdélégation à Mont-de-Marsan.

Les Etats de Marsan comprenaient les deux communautés de Mont-de-Marsan (32 paroisses) et des Bastides (23 paroisses) et avaient gardé le privilège d'abonnement à la taille et au vingtième sur le revenu avec l'exemption des taxes extraordinaires et le droit de percevoir l'impôt.

Quelques changements s'étaient produits au XVIIIe siècle pour l'élection des Lannes rattachée successivement aux intendances de Bordeaux, Pau-Auch, Pau-Bayonne. Deux bons administrateurs, d'Etigny et Dupré de St-Maur firent d'utiles réformes et améliorèrent les moyens de transport.

LA JUSTICE

Il y avait trois sénéchaussées avec, au siège, un sénéchal, un lieutenant-général, un lieutenant particulier,

des lieutenants criminels et de police, un procureur royal :

De Marsan, à Mont-de-Marsan, relevant du présidial de Condom ;

Des Lannes, à Dax et à Saint-Sever et trois juridictions à Dax, St-Sever et Bayonne relevant du présidial de Dax ;

D'Albret, à Tartas, relevant du présidial de Nérac, dont la juridiction s'étendait sur 125 paroisses.

Elles comportaient des justices secondaires (7 pour le Marsan, 26 pour St-Sever, 35 pour Tartas, 28 pour Dax). Les appels étaient portés devant les Parlements de Bordeaux et de Pau et le droit Romain, en vigueur, était corrigé par le droit coutumier et les usages locaux.

LES FINANCES

L'organisation financière mal établie variait suivant les régions : dans l'élection des Lannes (337 paroisses) l'intendant fixait le chiffre de l'impôt perçu soit par les collecteurs soit par des fermiers. Dans les pays d'Etat du Marsan et du Gabardan (99 paroisses), les Etats établissaient et levaient les taxes. De là des inégalités choquantes dans leur répartition. L'imposition royale qui était de 848.000 livres pour l'élection des Lannes s'abaissait à 97.000 pour les pays d'Etats. En 1708 Tartas (pays d'Etats) était taxé pour la taille à 2071 livres et Soustons (pays d'élection) à 3.600.

Pour la gabelle, les Landes, pays rédimé, payaient le sel à raison de 6 à 12 livres le quintal. Pour les douanes, elles relevaient de Bordeaux et d'Auch, pays réputé étranger (au tarif établi par Colbert dans les provinces du Nord). Les contestations financières étaient portées devant la Cour des Comptes de Pau et la Cour des Aides de Bordeaux.

LE CLERGÉ

L'organisation religieuse avait subi peu de changements.

L'évêché d'Aire qui comptait 6 archiprêtrés, deux archidiaconés avec 241 paroisses, n'avait plus que 30.000 livres de revenus. L'évêché de Dax, avec 17 archiprêtrés, 4 archidiaconés et 196 paroisses jouissait d'une rente de 57.000 livres.

Le clergé monastique était en décadence : des couvents avaient disparu, d'autres manquaient de ressources. Des abbés commendataires de familles nobles, résidant parfois à la Cour, percevaient les revenus. Les abbayes de Cagnotte, Arthous, Divielle et Sorde étaient à la nomination royale. Seules, celles de Saint-Sever, de St-Jean de la Castelle et de Sorde avaient une rente allant de 30 à 50.000 livres.

LA NOBLESSE

Elle était représentée en 1789, par 312 personnes parmi lesquelles le duc de Bouillon, huit marquis, onze comtes, huit vicomtes, trente-et-un barons et sept chevaliers. Dans la liste des seigneurs justiciers, on relève les noms de : de Lassalle, marquis de Rochefort, du marquis de Lacaze, des marquis de Pontonx et de Poyanne, du duc de Bouillon, du marquis d'Amou, des barons de Laluque, de Lur-Saluces, du Lau, de Cès, de Foix-Candale, des seigneurs d'Aspremont et de Caupenne.

LA BOURGEOISIE

La bourgeoisie dans laquelle se recrutaient les juges et les fonctionnaires comprenait les magistrats, avocats, médecins, notaires, procureurs, maires et jurats. La royauté, par besoin d'argent, avait institué la vénalité des charges ; et celles de maire se transmettaient héréditairement. Les jurats et conseillers des villes étaient choisis par les habitants parmi les notables. Le nombre des jurats variait de deux à quatre. A côté d'eux étaient les conseillers, le secrétaire et le syndic qui avait la lourde charge de percevoir l'impôt.

La centralisation administrative de plus en plus envahissante, n'avait laissé aux maires et aux jurats que

des attributions restreintes. Cependant, dans certaines villes, ils jouaient encore un rôle assez important en exerçant leur activité en matière d'enseignement, de service d'assistance, de règlementation de la vente des denrées alimentaires et de répartition des impôts. C'est ainsi qu'à Hastingues, la communauté jouissant de franchises anciennes, était administrée par trois jurats nommés en assemblée générale et l'un d'eux remplissait les fonctions de maire. Les affaires importantes relevaient de l'assemblée populaire et une milice assurait la défense de la ville. La bourgeoisie défendait jalousement ses droits contre les prétentions du clergé et des représentants des seigneurs.

A Peyrehorade, les officiers municipaux élus par les habitants, furent longtemps en conflit avec le curé. Dans la même ville, le maire qui tenait sa charge à titre héréditaire, fut en désaccord avec le juge du vicomte d'Aspremont, seigneur d'Orthe. A Mugron, un différend s'éleva entre les jurats et le juge du seigneur. A Roquefort, en 1730, la vie communale fut troublée par les prétentions du seigneur de Lassalle, sire de Canenx et Président de la Chambre des requêtes au Parlement de Bordeaux, à vouloir imposer ses candidats pour les fonctions de jurats en excipant de son titre de coseigneur du roi. Un petit marchand, Jean Gourgues, soutenu par le peuple, lui résista et porta l'affaire devant le Parlement de Pau et puis devant le Conseil d'Etat qui, après une longue procédure, débouta Jean Gourgues, en déclarant que le domaine royal échappait à la communauté.

L'ENSEIGNEMENT

Chap X Les Landes jusqu'à la Révol de 1789

Sur 428 paroisses, 240 étaient dépourvues d'écoles, surtout dans la Lande, le Gabardan et le Marsan. L'ignorance était à peu près générale, la fréquentation scolaire très irrégulière. A Mont-de-Marsan, 100 garcons et 30 filles recevaient l'instruction primaire. A Estigarde, le rôle de la taille était dressé au moyen d'entailles faites sur un bâton. Le régent (parfois un clerc), souvent originaire du Béarn, était logé et nourri chez les habitants à tour de rôle. Il recevait du maïs

et du vin et une somme d'argent variant entre 100 et 250 livres. Choisi par les jurats, il passait un contrat stipulant les conditions matérielles et pédagogiques de ses fonctions. L'écriture, la lecture des livres saints, le catéchisme, quelques notions de calcul constituaient les connaissances reçues par les enfants du peuple. A Roquefort, en 1730, il y avait deux régents ; l'un enseignant le latin, l'autre l'écriture, la lecture et le calcul. A la fin du XVIIIe siècle, les Frères de la Doctrine chrétienne ouvrirent un certain nombre d'écoles.

L'enseignement secondaire était donné dans les collèges. Celui de St-Sever, fondé en 1532, reçut pendant quelque temps les élèves du collège d'Aire. L'enseignement y était confié à trois bénédictins. Son importance déclina, car il ne comptait en 1789, que 40 étudiants. Celui d'Aire, ouvert en 1553, grâce aux libéralités de l'évêque et de la ville, fut rattaché au grand séminaire. Le petit séminaire lui enleva une partie de sa clientèle qui fut réduite à 110 élèves. Le collège de Dax, créé en 1570, par l'archevêque François de Noailles, était dirigé par les Barnabites qui professaient en 1789, à 70 élèves. Celui de Mont-de-Marsan date de 1556. Un contrat entre la ville et les Barnabites lui assurait une rente de 2.400 livres. En 1789, 5 professeurs groupaient 120 élèves dont 40 pensionnaires.

L'enseignement, suivi par les fils de la noblesse et de la bourgeoisie, reposait sur l'étude du latin, de la rhétorique, de l'histoire et de la géographie, mais les sciences y tenaient peu de place. Les futurs clercs y apprenaient l'amour de Dieu, les jeunes nobles les règles de l'Etat, les fils de la bourgeoisie les règles de la justice.

L'enseignement supérieur, dans les Universités peu fréquentées de Pau et de Bordeaux, consistait dans la théologie, la médecine, le droit canon et les arts (lettres et sciences).

ETAT ECONOMIQUE

L'état économique variait selon les deux régions landaises.

Au sud de l'Adour, la Chalosse, terre à blé, à maïs, à vignes et à prairies, renfermait de nombreux villages, avec beaucoup de maisons en pierre, couvertes de briques et bordées d'un jardin. Le Chalossais, grand et fort, était coiffé d'un béret basque et vêtu d'une veste de drap, sorte de petit gilet que recouvrait une blouse en toile blanche ou chamarre surmonté d'un capuchon pointu. Les femmes portaient un bonnet de mousseline gaufrée, attaché sous le menton par un ruban de couleur rose.

Au nord de l'Adour, la vaste Lande en grande partie inculte, sauf la zone cotière, domaine du mouton et de la chèvre, était parcourue par des bergers juchés sur leurs échasses, surveillant leurs troupeaux en tricotant la laine. L'habitant, pâle, chétif, de petite taille, portait un vêtement grossier et se nourrissait de millade, d'un peu de salé et de quelques sardines de conserve. Il buvait souvent une eau malsaine et logeait dans une maison en torchis, couverte de paille, dépourvue de plancher et de vitres.

La superficie totale évaluée à 900.000 hectares, comprenait en très grande partie des terres stériles, la zone arable comptant à peine pour un dixième. Le nombre des habitants qui avait diminué de 1650 à 1750 par suite d'épidémies et de divers fléaux, ne dépassait pas 246.000, vivant presque tous à la campagne, propriétaires (18.000), fermiers et métayers.

La culture avec des méthodes routinières souffrait de l'emploi d'un mauvais outillage, du manque d'engrais et de l'absence de moyens de transport. La terre arable, du prix de 240 à 350 francs l'hectare, fournissait surtout du maïs (blé d'Inde ou milloc), introduit en 1690 avec une récolte de 800.000 quintaux. Cette céréale, propre à la Chalosse, donnait lieu à une exportation partielle en Espagne, le reste servant à l'alimentation humaine et à l'engraissement des volailles et porcs. Le blé donnait 253.000 quintaux. Le millet (millas ou blé d'Espagne) poussait dans la Lande sablonneuse et servait à la confection d'une pâte ou cruchade. Le panis (petit millet) nourrissait la basse-cour et donnait la farine d'escauton. Le seigle rapportait 400.000 quintaux. La vigne, cultivée dans le Tur-

san et la Chalosse, avec son cru de Piquepoult, produisait 160.000 hectolitres, dont une partie était exportée en Hollande, et dans les pays du Nord. La Chalosse avait des prairies naturelles, mais très rares étaient les prés naturels donnant le trèfle (farouche).

Le rendement du sol était médiocre : 21 hectolitres de maïs et 9 hectolitres de blé à l'hectare. En Chalosse, la culture était biennale pour le maïs, le seigle et le millet. Les céréales se vendaient à un prix peu élevé : 17 livres l'hectolitre de blé, 18 pour le maïs, 14 pour le seigle, 11 pour le millet et le panis, 5 pour le quintal de foin.

Le cheptel, souvent décimé par les épizooties, comprenait 72.000 chevaux, 68.000 bœufs, 5.200 ânes et mulets, 4.000 porcs, 319.000 moutons, 59.000 chèvres et une nombreuse basse-cour. Les bœufs valaient 150 livres la paire, les poulets 17 sols la paire et la viande 32 sols le kilog.

Le pin maritime ne formait pas comme aujourd'hui une forêt continue. Seuls le Born et le Marensin avaient quelques massifs compacts.

Les produits résineux consistaient en résine, poix, galipot, térébenthine, brai et goudron. Au XVIIe siècle, on se contentait de cuire la gemme. Le procédé de la fabrication du goudron fut introduit par Colbert. Au XVIIIe siècle on a commencé à distiller la gemme et à produire l'huile de térébenthine. En 1789, on comptait 185 ateliers et fours à goudron. On exportait de la résine, du brai, du goudron, de la résine jaune mélangée au barras et de l'essence de térébenthine. Les prix de vente ayant augmenté, on se mit à planter des pins. Le quintal de résine (50 kilos) était passé de 2 livres en 1650 à 8 livres en 1789. Le brai sec valait 6 livres le quintal, le goudron 33 livres la barrique de 350 litres et l'essence de térébenthine dont le premier cours officiel remonte à 1783, se payait 30 livres le quintal. En 1789, les entrepôts de Dax et de Saubusse recevaient 150.000 quintaux de résine, 40.000 barriques de goudron, 2.500 barriques d'essence. A Bordeaux arrivaient 10.000 charretées de résine et 4.000 barriques de goudron. La production landaise, fournie par 80.000 hectares de pins, était

évaluée à 270.000 quintaux d'une valeur de 100.000 livres. L'exportation se faisait par Bordeaux et Bayonne vers l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, Brême et Hambourg. Mais déjà s'affirmait la concurrence des Pays Scandinaves et des colonies anglaises de l'Amérique du Nord. L'absence ou l'insuffisance des voies de communication paralysaient une exploitation intense des ressources forestières. En outre, les guerres avec l'Angleterre au cours du XVIIIe siècle, amenèrent la suspension ou la prohibition d'exportation des produits résineux d'où il résulta un grand préjudice pour les sylviculteurs landais.

Les produits ligneux tenaient une place bien restreinte dans les échanges et avaient peu de valeur. Faute de moyens de transport, le bois pourrissait sur place. Un hectare de pins estimé à 150 francs ne donnait qu'un revenu de 12 livres. A Seignosse, 9.000 arbres furent vendus 5.000 livres. En 1760, le prix d'un pin ne dépassait pas 3 sols. Le bois de chauffage valait 10 sols la stère. Quelques scieries en bordure de la Leyre fournissaient des échalas, faissonnats, barres, soliveaux, chevrons et planches. Dans le Marensin, on fabriquait des planches pour l'Espagne, à 12 livres la douzaine. Seule l'industrie du charbon de bois avait de l'importance. Mais les charbonnières, au mépris des règlements, étaient souvent la cause d'incendies.

Des essais de défrichement de la lande tentés par des Sociétés avaient échoué. En 1776, l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux couronna le mémoire de Guillaume Desbiey, de St-Julien-en-Born, « sur la meilleure manière de tirer parti des landes de Bordeaux » où l'auteur recommandait la plantation du pin. L'Intendant de Guyenne, Dupré de St-Maur, encouragea le défrichement auquel s'opposaient les bergers qui entendaient maintenir le libre parcours pour leurs troupeaux. Des essais de culture de tabac ne donnèrent aucun résultat. Le grand obstacle à la mise en valeur de la lande était l'existence des vacants communaux, des vastes pâtures indivises qu'il aurait fallu partager ou vendre par parcelles.

Quelques progrès avaient été réalisés dans la région du littoral où l'avance des sables commençait à être

enrayée par des semis de pin. A St-Julien-en-Born, les frères Desbiey avaient reboisé des portions de dunes. L'Ingénieur de la Marine, Charlevoix de Villers, au cours d'une inspection dans le pays de Buch, s'inspira de ces travaux que devait reprendre, vers 1789, Brémontier, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Gironde.

L'industrie tenait peu de place dans la vie économique. Elle consistait principalement dans l'exploitation forestière pour le bois et la résine. En Chalosse, on extrayait la pierre et dans le Bas-Adour, on recueillait le sel. Il y avait quelques tuileries et poteries, des verreries à Sore, Luxey et Moustey, une manufacture de porcelaine à Pontenx, une fabrique de faïence à Samadet où un privilège avait été accordé à l'abbé de Roquepine. L'industrie métallurgique était représentée par les forges d'Abbesse (près de Dax), d'Uza (famille de Lur-Saluces) et de Pontenx. Mais leur activité était ralentie par l'épuisement des gisements superficiels de minerai de fer de la lande, le manque de main-d'œuvre et l'insuffisance des voies de communication. La production de la fonte, du bois et du fer ne dépassait pas 2.000.000 livres.

Le commerce portait sur les vins, eaux-de-vie et grains de l'Armagnac et de la Chalosse, les résines et le sel. Quelques foires anciennes, assez fréquentées, se tenaient à St-Justin, Labouheyre, Pontenx, Parentis et Arjuzanx. Les marchés de Dax et de Saubusse, point de départ de la batellerie, pour les produits résineux étaient très animés. Mais le trafic était entravé par la multiplicité des péages et la difficulté des transports. La Midouze et l'Adour en partie navigables, avaient Bayonne comme débouché. On avait envisagé le creusement de canaux d'Aire à Mugron, de la Garonne à l'Adour par la Leyre et le Ciron, ou par la Baïse et la Douze, qui auraient en même temps facilité les travaux d'assainissement de la lande. Un canal des étangs le long de la côte fut aussi l'objet d'études, mais tous ces projets ne furent pas suivis d'exécution.

Le réseau routier des Romains n'était plus qu'un souvenir ; le mauvais état des chaussées en avait fait des pistes sablonneuses et impraticables. Cependant,

il existait en 1789 deux routes royales conduisant de Bordeaux à Bayonne.

La route des Grandes Landes (route n° 132) sur un parcours de 183 kilomètres, traversait une région en partie inculte. Elle desservait Belin, Liposthey, Labouheyre, Lesperon, Castets, Magescq, St-Vincent et Ondres. Elle fut suivie aux XIVe et XVe siècles par les troupes anglaises et les armées royales. Louis XI y établit un service de poste avec un maître à Magescq, de la famille de Caunègre, qui garda longtemps ce privilège. Elle comptait en 1789, 17 relais avec un service bi-mensuel de messageries. La durée du trajet était de 4 jours. Turgot et l'Intendant d'Etigny en firent réparer une section, mais son déplorable état d'entretien la fit délaisser au profit de la deuxième route.

La route des Petites Landes (route n° 10) d'un parcours de 220 kilomètres avait l'avantage d'un tracé dans une contrée plus riche et jalonnée de centres urbains ou récents. Elle passait par Langon, Bazas, Captieux, Roquefort, Tartas, Dax, Saint-Vincent-de-Tyrosse. Elle fut empruntée par plusieurs souverains : François Ier, Charles IX, Henri IV et Louis XIV. L'intendant d'Etigny s'occupa également de son entretien, car il voulait en faire la route postale.

D'autres voies d'un intérêt secondaire reliaient incomplètement les deux artères principales.

MŒURS ET COUTUMES

Le Landais attaché à la religion en observait étroitement les pratiques. Assidu aux fêtes qui se célébraient dans l'église paroissiale, il allait en pélerinage aux chapelles réputées pour leurs guérisons miraculeuses, et parfois tentait le long voyage qui le conduisait en Galice, au tombeau de St-Jacques-de-Compostelle. La fête traditionnelle de la Saint-Jean, du 30 juin, était célébrée par des processions, manifestations à la fois laïques et religieuses qui, à Dax, avaient été réglementées, en 1614, non sans soulever des difficultés entre les jurats et l'évêque.

Dans les campagnes persistaient les croyances et superstitions du Moyen-Age. Tout progrès s'y heurtait

aux vieilles traditions. C'est ainsi que la culture de la pomme de terre y fut considérée longtemps comme pernicieuse. La peur des sorciers était très répandue. Dans plusieurs endroits, la veille de la St-Jean, à l'entrée de la nuit, à la lisière des bois, se déroulait la cérémonie diabolique du Sabbat (Hitilh). Des rondes échevelées entraînaient les adeptes à travers la lande. Parfois, les autorités enquêtaient et sévissaient. Les sorciers, magiciens, exorcistes, marchands d'herbes et d'onguents étaient poursuivis et livrés aux flammes. A Dax, en 1554, à Montfort, en 1672, il fut procédé à des exécutions. Mais la croyance à l'ogre, au loup garou, aux feux-follets n'en persista pas moins.

Il en fut de même des légendes des fées comme le souvenir s'en perpétue à Ste-Colombe pour la Peyrelongue, sorte de menhir de 3 m. 50 à 4 m. de haut et de 1 à 2 m. de large, profondément figé en terre.

« Au temps des fées, une fée passa à Ste-Colombe portant la Peyrelongue en guise de quenouille. En cheminant, elle rencontra un vieillard qui lui dit : « — Ount'en bas. — Qué m'en baou à Dax, répondit la fée. — Se disèbes sé Diu plats ? ajouta le vieillard. — Qu'ou plasy ou nou plasy, Peyrelongue qu'anira à Dax, répartit la fée ». Le vieillard qui n'était autre que Dieu lui ordonna de laisser là la pierre. La tradition ajoute que, chaque fois que la Peyrelongue entend sonner midi, elle saute douze fois. »

Les divertissements du peuple étaient peu variés : en dehors des réunions dominicales dans les auberges, des danses aux jours de fêtes religieuses, les paysans, en dépit de la distance, assistaient aux courses de taureaux, spectacle très ancien, profondément enraciné dans les mœurs. Aux grandes occasions, on célébrait dans chaque ville ou dans chaque bourgade importante une course de taureaux sur la place publique. Certaines municipalités comme Mont-de-Marsan avaient un enclos réservé à ce jeu et disposaient d'un troupeau communal ; d'autres accordaient une subvention aux organisateurs de courses. Les accidents étaient fréquents, aussi les autorités supérieures furent obligées de réglementer ce divertissement et souvent l'interdirent. Des mandements d'évêques et des lettres de

gouverneurs le condamnèrent, mais en pure perte, car les populations ne tinrent aucun compte de leurs défenses.

A Dax, la municipalité favorisa le jeu de Paume, importé du pays Basque. Dans cette ville se pratiquait un jeu particulier, celui de la toupiade. Voici en quoi il consistait. On bâtissait au milieu de l'Adour un fort au sommet duquel se tenaient deux hommes cuirassés, un casque en fer en tête, avec une petite rondache de fer passée au bras gauche. Ils attendaient l'arrivée d'un bateau chargé de 8 combattants armés de toutes pièces et le pavois au bras. Au signal de six coups de canon le combat commence. Les deux combattants du fort jettent des pots de terre sur ceux du bateau qui se préservent par le pavois dont il forment une tortue et à leur tour lancent sur ceux du fort des grenades de terre bien cuites. Le combat dure une heure et demie à trois reprises. La rivière est couverte de bateaux remplis de la bourgeoisie sous les armes.

DEFAITE DE POYANNE SOUS LES MURS DE MONT-DE-MARSAN EN 1652

Les victoires de M. le Prince (de Condé) se suivirent de si près que nous avons appris presque en même temps des avantages différents que sa présence ou sa réputation a remportés en divers lieux. A grand peine avions-nous chanté le Te Deum *qu'on nous a apporté la nouvelle de quelques désavantages que les troupes du marquis de Poyanne ont reçus au Mont-de-Marsan. Nous en baillons la relation au public comme elle a été envoyée par les habitants de cette ville qui, après avoir eu la gloire d'une si belle action, ont eu l'honneur de l'écrire.*

Le dimanche dix-huitième de janvier (1652) *les maires et jurats de cette ville eurent avis que M. de Poyanne les devait venir assiéger et que pour cet effet il avait donné rendez-vous à ses troupes à St-Sever pour s'y rendre le 20 du même mois. Il arriva conformément à cet avis. Sur quoy les Maires et Jurats convoquèrent les habitants dans la maison commune où*

il fut résolu qu'on dépêcherait devers le dit sieur de Poyanne Monsieur de Prugue, lieutenant particulier et un particulier pour lui représenter qu'il n'y avait rien qui l'obligeât à venir en armes contre nous d'autant que nos volontés ne respiraient que l'obéissance pour sa Majesté et pour Monsieur le Prince.

Mais toutes ces résolutions ne purent l'obliger à renoncer à son entreprise. Il est vrai qu'il fit offre de n'entrer dans la ville que comme ami et avec sa maison seulement. Mais cette réponse nous ayant été rapportée par nos députés, une seconde assemblée fut tenue où il fut conclu qu'on ne devait le recevoir en aucune façon. On renvoya les députés avec un jurat et deux habitants pour lui porter cette parole.

Sur quoy le dit sieur Poyanne répartit qu'il entrerait par force dans la ville et renvoya nos députés. Ils portèrent cette réponse aux habitants qui étaient sous les armes depuis le matin et les animèrent à se bien défendre et à recevoir l'ennemi les armes à la main en quelque endroit qu'il se présente. L'ordre fut donné si promptement que les portes et murailles de la ville furent bordées d'un grand nombre d'hommes résolus à repousser l'attaque des assiégeants.

Bientôt après le dit sieur Poyanne parut sur une éminence voisine avec sa cavalerie composée de 300 chevaux, 800 hommes de pied. Après avoir mis en ordre ses escadrons et dressé ses bataillons, il envoya un tambour sommer la ville de se rendre et recevoir garnison de sa part auquel il fut répondu qu'on l'attendait les armes à la main. Soudain, après que le tambour l'eut assuré de notre résolution, il fit avancer ses troupes vers un faubourg dénommé le Port, pour s'y barricader. En effet, il fit une barricade où de la première décharge des habitants il perdit cinq ou six hommes et dut l'abandonner pour choisir une meilleure place, pour une autre barricade. Mais il ne réussit pas davantage, les habitants faisant un feu continuel sur l'ennemi

Vers les dix heures de la nuit, le sieur Rolis, lieutenant-colonel du sieur de Poyanne, allant visiter les blessés, reçut une fusillade dans le ventre dont il mou-

rut, ce qui causa un grand déplaisir au sieur de Poyanne. Environ la my-nuit, le sieur de Prugue Micarrère proposa au Conseil de guerre de mettre quelques flambeaux et commanda à ceux qui étaient sur les murs de crier Vive le Roy et Monsieur le Prince, ce qui jeta l'alarme chez l'assiégeant qui croyant qu'un grand secours était arrivé dans la ville, s'empressa de décamper et revint sur l'ancienne éminence. Le 22 courant le sieur de Poyanne, vers sept heures du matin envoya deux cavaliers de sa troupe à Monsieur le Maire avec ordre de dire qu'il mettait le feu au faubourg, si on ne voulait le recevoir dans la ville. Le Maire répondit qu'on le repousserait par la force. Cette réponse l'adoucit de telle façon qu'il envoya un gentilhomme pour dire qu'il se retirerait si on venait lui faire compliment : sur quoy les députés lui ayant rendu quelques civilités, il se retira en protestant qu'il était de nos amis. Il perdit dans cette attaque trente hommes tués et autant de blessés.

(Bibliothèque Nationale).

LA REVOLTE DE D'AUDIJOS

XVIIe SIÈCLE

D'Audigeos naquit à Coudures en 1636. Après avoir servi une dizaine d'années sous les ordres de M. de Créqui, il entra au logis paternel et se mit à la tête de la résistance à la perception de la gabelle. Il avait du sang des barons de Foix, Candale, des vicomtes de Poudenx, des de Talazac. Très brave et connaissant bien le pays, tacticien habile, à la tête d'une petite troupe de paysans, il tint pendant longtemps les troupes royales en échec.

En vain mit-on sa tête à prix. Le 30 novembre 1674, Colbert écrivait à M. de Sève, intendant à Bordeaux : « A l'égard de d'Audigeos, vous avez bien fait de promettre 1000 écus à qui le livrera. Mais il faut aller plus loin et pour cet effet, je donne l'ordre au sieur Lemaigne de vous fournir jusqu'à 600 pistoles pour les distribuer à qui vous jugerez à propos, de concert avec M. le Maréchal d'Albret pour pouvoir prendre cet

homme. Si vous estimez même qu'il soit nécessaire de promettre davantage à ceux qui pourraient le prendre, vous pourrez le faire sans difficulté et être assuré que le Roy fera exécuter ce que vous aurez promis ».

On essaya de tous les moyens pour s'emparer de sa personne. Mais d'une mobilité extraordinaire, il était insaisissable. Il avait d'ailleurs pour lui la complicité des populations qui le favorisaient. A la Bastide-de-Béarn, par exemple, il se trouve enfermé dans une maison isolée par 150 dragons qui l'entourent. Il n'a que quelques hommes, mais bons tireurs. M. de Labaume qui commande les dragons dont quelques-uns ont été tués ou blessés, ordonne de cesser le feu et d'encercler la maison avec la certitude que d'Audigeos ne pourra s'échapper. Mais ce dernier, pendant la nuit, se précipite sur le corps de garde et gagne la forêt voisine.

L'Intendant de Guyenne, Pellot, parent de Colbert, engage contre d'Audigeos une lutte sans merci. Non seulement il fait prendre et rouer les complices du chef de bandes, mais encore, afin d'intimider les populations, les corps des suppliciés sont exposés le long des routes.

Comprenant que le marquis de Poyanne et la ville de Bayonne étaient complices et que le Parlement de Navarre n'entrait pas dans ses vues, il décida de placer dans les villes, villages et campagnes, des troupes en garnison aux frais des habitants. Deux fois d'Audigeos fut obligé de se réfugier en Espagne. Puis il rentrait à Coudures, s'établissait au « Castérot », sorte de camp retranché qui se trouvait au-dessus de sa maison, et là, protégé par un fossé large et profond, il tenait en échec avec une petite troupe les attaques dont il était l'objet. Et même, de temps à autre, il en sortait pour attaquer les gens des convois (de sel).

L'enthousiasme des populations finit par se refroidir. A court d'armes, de munitions et de partisans, ayant vu sa mère et sa sœur arrêtées, d'Audigeos regagna de nouveau l'Espagne. On lui offrit un passeport pour l'Amérique qu'il refusa. Il attendit ainsi 2 ans. Le successeur de Pellot, de Sève, fut autorisé à traiter avec lui. D'Audigeos rentra en France, passa

quelques mois dans un couvent et se présenta devant le Parlement de Bordeaux, tête nue, à genoux, avec les fers aux pieds. Il fit amende honorable et jura fidélité au Roi. Des lettres de grâce lui furent accordées et Louis XIV ne voulant pas se priver des services d'un homme aussi courageux, lui délivra un brevet de colonel de cavalerie. Il revint à Coudures, s'y maria et partit pour la Sicile où il trouva la mort à Messine, dans les rangs de l'armée royale.

G. Cabannes.
(Galerie des Landais, T. III)

LETTRE DU DUC DE RICHELIEU AUX MAIRES ET ECHEVINS D'AIRE AU SUJET DES COURSES DE TAUREAUX (1771)

« *Messieurs, depuis mon arrivée dans mon gouvernement, j'ai appris avec la plus grande surprise qu'au mépris de mon ordonnance concernant les courses de bœufs et de taureaux et des raisons de bien public qui m'avaient déterminé à les défendre de la manière la plus expresse, non seulement vous souffriez qu'il s'en fit dans les lieux soumis à votre police, mais que vous étiez même assez aveugles ou de mauvaise foi pour avoir l'air d'être persuadés que je ne le trouverai pas assez mauvais et que, sans l'approuver ouvertement, j'y donnais une espèce de consentement tacite. Il est bien inconcevable que vous ayiez pu pousser jusque là l'oubli de vos devoirs et la hardiesse d'interpréter mes intentions sur un règlement qui intéresse essentiellement la sécurité publique et que tous les honnêtes gens avaient désiré avec tant de raison. Vous mériteriez, sans doule, que, sans attendre de nouveaux manquements de votre part, je commençasse dès maintenant par vous punir d'une façon exemplaire pour une négligence aussi scandaleuse dans vos devoirs et l'observation des règles de l'administration qui vous est confiée ; mais voulant bien, pour cette fois-ci seulement, croire qu'elle a été occasionnée par l'erreur où l'on a cherché à vous induire, je vous déclare très expressé-*

ment à vous et à vos successeurs que s'il me revient qu'il soit fait une seule course dans votre ville ou dans quelque autre endroit de votre juridiction, vous m'en répondrez en votre nom et qu'il sera inutile d'alléguer pour votre défense que vous n'avez pu l'empêcher parce que cela vous sera toujours possible quand vous aurez l'attention de recourir à temps à l'autorité et que vous nommerez les délinquants. Vous ne manquerez pas de m'accuser réception de cette lettre et que vous en aurez fait mention sur les registres de votre communauté...

» *Je suis, Messieurs, votre affectionné à vous servir.*

» *Le Maréchal Duc de Richelieu* ».

MONT-DE-MARSAN EN 1700

Mont-de-Marsan est une petite ville à la jonction de la Douze et du Midou, cette dernière la séparant en deux et ayant un pont de pierre très élevé. Il y en a de mesme un autre près le fœubourg de Campet sur la Douze. La ville qui est entre ces deux rivières n'a qu'une principale rue, la grande rue, les autres estant peu de chose, mais elle est considérable. Il y a l'église principale et deux couvents de filles. A l'autre costé appelé le Bourg, sont les Barnabites, près une grande fontaine et les Cordeliers. Le fauxbourg du port est au-dessous, le long de la rivière qui commence là d'estre navigable sous le nom de la Douze qui est le plus grand des deux. Vers la pointe de la jonction est ce qu'on appelle le Vieux Château qui n'est pas grand chose.

La ville n'est point sur une hautour quoiqu'il le semble par son nom : son terrain plat est seulement un peu élevé au-dessus de la rivière. Mais bas eu égard aux pays qui l'environnent qui sont des collines et des terres sablonneuses. La perspective de la ville n'est pas fort belle : il n'y paraît que la tour de la grande église, assez grosse, où il s'élève au costé un plan de muraille avec une petite pointe au-dessus. La halle en est voisine. L'église des Cordeliers a une haute aiguille.

La ville a cinq portes, deux à la grande partie. Celles

du pont de Campet et du Bourg-Neuf où est une place d'ormeaux à l'endroit où était jadis quelques vieux châteaux. Il y en a trois à l'autre partie, appelée le Bourg, qui ont chacune une haute tour : elles se nomment d'Aire, de St-Sever et du Port où est un faubourg et une grande place.

(Voyage de l'avocat Baratte, près la Sénéchaussée de Tartas à la fin du XVIIe siècle).

DAX AU XVIIIe SIECLE

Dax ou Acqs, ville ancienne et considérable, capitale du pays des Landes de Gascogne, chef-lieu de l'élection des Landes, avec un évêché suffragant d'Auch, un présidial et une sénéchaussée dans le ressort du Parlement de Bordeaux ; subdélégation de l'intendance d'Auch ; couvents de Cordeliers, de Carmes, de Barnabites qui tiennent le collège, d'Ursulines, de Clarisses; hôtel-Dieu dans le faubourg de Sabla où il y a aussi un couvent de Capucins. On y compte 1046 *feux et* 5000 *âmes environ.*

Cette ville est située dans une contrée délicieuse et dont le climat est très tempéré pendant la plus grande partie de l'année, sur la rive gauche de l'Adour. Il s'y tient tous les samedis dans le faubourg de Sabla un des plus beaux marchés de France. A ce marché qui n'est point franc, il se vend du bray, de la résine, des planches, du froment, des vins, des eaux-de-vie, et autres marchandises et denrées dont les marchands de Bayonne particulièrement, et les gens de la Biscaye, enlèvent chaque fois pour la valeur de cinquante mille écus. Assez ordinairement, à ce marché, le goudron s'y vend 26 *livres la barrique, la résine* 40 *livres, le bray sec* 30 *livres, le bray noir* 11 *livres ; les planches de* 9 *pieds* 40 *livres, de* 8 *pieds* 31 *livres le cent ; le froment* 7 *livres la conque pesant* 65 *livres ; le blé d'Inde* 3 *livres* 10 *sols la conque. Indépendamment du marché, il se tient tous les ans six foires considérables à Dax, ce qui ajoute encore aux facilités qu'ont d'ailleurs les habitants de cette ville de subsister avec*

aisance. Aussi il se trouve parmi eux de riches particuliers. Au reste le faubourg du Sablar n'est séparé de la ville que par l'Adour que l'on traverse sur un pont de pierre assez beau et fort élevé.

Autrefois la ville de Dax était assez bien fortifiée. Mais ce qui reste de ses anciens ouvrages est aujourd'hui en fort mauvais état. Il y a un château qui peut contenir une garnison de quelques compagnies d'infanterie. Ce château pourrait, dans le besoin, servir à défendre la ville tant du côté de l'Espagne que du côté de la France. Il est gardé ordinairement par une compagnie d'invalides. Il y a à Dax grand Etat-Major dépendant du gouvernement général de Béarn et Navarre.

L'enceinte de Dax forme un carré flanqué de tours à l'épreuve du canon et bâties de même que les courtines de petites pierres carrées à la manière de certains ouvrages des Romains. Le château est aussi flanqué de plusieurs grosses tours rondes à l'antique. Au reste, quoique cette ville ne soit rien moins qu'une place forte, elle ne laisse pas que d'être de quelque importance puisqu'on peut venir d'Espagne en France par cet endroit, sans passer par Bayonne qu'on laisse de côté. Mais les rivières que l'on trouve en chemin avant que d'arriver rendent cette route presque impraticable.

Quoique la ville de Dax ne paraisse pas bien considérable par le nombre de ses habitants, cependant elle ne laisse pas d'avoir de quoi mériter l'attention des curieux.

Son antiquité est très respectable. C'était autrefois la capitale des Tarbelliens, peuple des plus illustres de la troisième Aquitaine ou Novempopulanie.

Dans la ville est une fontaine d'eau bouillante, si chaude qu'on n'en peut supporter la chaleur à plus de dix pas de sa source. Cette eau est claire et sans nulle saveur, du moins qui soit très sensible. Elle bout continuellement et produit une fumée semblable à celle d'un bassin dans lequel on éteint de la chaux. On assure, à Dax, que lorsque le matin ces vapeurs sont très grandes, c'est une marque infaillible de beau temps pour la journée et que le contraire arrive lorsqu'il s'en

exhale peu. On se sert de cette eau pour l'usage ordinaire des habitants tout comme pour une autre fontaine. Quand elle est chaude on en pétrit le pain et l'on en boit quand elle est froide, mais elle altère ceux qui n'y sont pas habitués. Il a été prouvé qu'un œuf ne cuit point dans cette eau bien qu'on l'y laisse plus d'un quart d'heure. Mais cette eau étant refroidie, elle est beaucoup plus fraîche que l'eau ordinaire. La source d'où sort l'eau est d'une profondeur extraordinaire et personne n'a jamais pu trouver le fond.

(Abbé EXPILLY : Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France, 1764).

VOYAGE DE ARTHUR YOUNG DANS LES LANDES (1787)

Arthur Young, agronome et économiste anglais fit en France deux voyages d'études, en 1787 et en 1789. Au cours du premier il traversa le sud de la région des Landes, de Bayonne à Aire par St-Vincent-de-Tyrosse, Dax, Tartas et St-Sever. D'Aire, il gagna Auch, Agen et Bordeaux. Esprit curieux et observateur, il s'attachait surtout aux procédés d'exploitation agricole en indiquant les améliorations susceptibles d'être réalisées. Nous donnons ci-après quelques extraits de la relation qu'il laissa de son voyage :

« *Par Dax ce n'est pas le meilleur chemin pour se rendre à Auch, mais j'avais dans l'idée de voir les fameuses landes, appelées landes de Bordeaux, dont j'avais beaucoup entendu parler et sur lesquelles j'avais lu tant de choses. On m'avait dit que par cette route je les traversais sur une longueur de douze lieues. Elles commencent presque aux portes de Bayonne, mais coupées par des pièces de terre cultivées d'une lieue ou deux. Ces landes sont des terrains sablonneux plantés de pins qu'on entaille régulièrement pour en tirer la résine...*

» *A Dax, au milieu de la ville, il y a une source remarquablement chaude ; elle est très belle, jaillissant*

puissamment du sol en un large bassin entouré d'un mur ; elle est bouillante ; son goût est celui de l'eau ordinaire et on me dit qu'elle ne contient aucune matière minérale. On ne s'en sert que pour laver le linge. En toute saison elle est à la même température et s'écoule en même quantité.

» *De Dax à Tartas traversé un district où il y a du sable blanc comme la neige et tellement désagrégé qu'il est soulevé par le vent ; cependant on y trouve des chênes de deux pieds de diamètre : c'est qu'il y a un dépôt de terre blanche semblable à celle de la marne. Traversé trois rivières dont les eaux pourraient être utilisées pour l'irrigation, mais dont on ne fait aucun usage. Le duc de Bouillon a de vastes propriétés sur ces terres. Un grand seigneur, voilà qui en tout temps et partout, explique pourquoi un pays qui pourrait être amélioré reste en friche.*

» *De Tartas à Saint-Sever, beaucoup de terres labourables pour faire du trèfle. Hommes et femmes sarclent le millet sur sillons de trois pieds avec trois rangées irrégulières sur chaque sillon : 1. maïs : en avril on sème du navet au milieu du maïs ; 2. blé de printemps semé en janvier et février aussi bon que celui d'automne ; 3. trèfle semé en septembre et fauché donne de belles récoltes en mars et en avril ; 4. maïs planté de nouveau et parfois du lin semé en milieu du maïs en septembre et récolté en avril ; pas de jachère. Cette méthode est excellente ; ce sont des rotations de qualité supérieure ; tout le reste dans la région est mauvais.* »

Young donne ensuite d'intéressants renseignements sur les moutons, les chèvres, la valeur des terres et les produits résineux.

Arthur Young : Voyages en France en 1787, 1788 et 1789. — Traduction par Henri Sée.

« LE BANDOULIER »

Un acte en vers d'Edouard Dulac

(Extraits)

Audijos !
Ce chevalier fier et grave
Est un brave.
Digne des héros d'Argos,
On s'épuise sur sa trace.
Notre race
Revit toute en Audijos.

Un cœur de gentilhomme,
D'apôtre, de soldat — Songez, songez qu'en somme,
Ayant servi dix ans sous Monsieur de Créqui,
Glorieux, jeune et beau, le chevalier de qui
Les veines ont reçu le sang bleu de Candale,
Aurait pu s'épargner la peine et le scandale,
De vouloir être, à notre tête, un bandoulier.

Audijos !

Le chevalier errant,

Plus brave que Roland, plus fier que Don Quichotte,
Porte en son âme, aussi pesante qu'une botte,
Tous les soucis des révoltés, tous leurs espoirs.
Il dore leurs matins, il exalte leurs soirs.
Rend fous tous les jeunes, fait frémir les vieilles barbes.
Monseigneur du Houssay, noble évêque de Tarbes,
Défend-t-il qu'on lui donne asile ? Le clergé
Se damnera pour qu'Audijos soit hébergé !

(Pièce représentée pour la première fois, en 1929, sur la scène de l'Odéon, jouée à Dax à l'Atrium en 1933. Le « Bandoulier » est le fameux chevalier d'Audijos qui, sous le règne de Louis XIV, donna dans la Chalosse, le signal de la révolte contre la perception de la gabelle).

Les personnages célèbres

dans l'ordre chronologique

(Première partie)

Arborius

(290-320), de Dax. Professeur de Droit à Toulouse et d'éloquence à Narbonne. Précepteur de Constance, fils de l'empereur Constantin. Oncle du poète bordelais Ausone.

Saint-Philibert

Mort à Aire en 684. Fondateur des Abbayes de Jumièges et Noirmoutiers.

Arnaud de Marsan

XIIIe siècle. Troubadour qui brilla aux Cours d'Amour.

Arnaud de Poyanne

Abbé de Saint-Sever en 1370, de Sainte-Croix, à Bordeaux. Cardinal et Vice-Chancelier de l'Eglise Romaine.

Bernardon de Serres

De Serreslous (XIVe siècle). Chef de bandes de routiers qui guerroyèrent en Italie.

La Hire

(Etienne-Vignolles) 1390-1443. Né probablement à Préchacq. Capitaine illustre. Il prit part à la bataille d'Azincourt au service du sire d'Albret, combattit aux côtés de Jeanne-d'Arc qu'il essaya de délivrer à Rouen et coopéra avec Charles VII à la reprise de l'Aquitaine aux Anglais.

Géraud de Benquet

Servit dans l'armée royale dans la campagne de Guyenne, en 1453.

Dominique de Gourgues

(1527-1583), de Mont-de-Marsan. Participa aux expéditions d'Italie. Fut fait prisonnier par les Espagnols et les Turcs. Délivré par le commandant des galères de Malte, il voyagea sur les côtes d'Afrique, aux Indes et au Brésil. En 1567, il équipa trois bateaux et cingla vers la Floride pour venger le massacre de colons protestants Français, par les Espagnols. Il surprit la garnison ennemie qui fut passée au fil de l'épée. Sur le théâtre du crime, il plaça l'inscription : « Pendus non comme Espagnols mais comme assassins », au lieu de l'écriteau qui portait « Pendus non comme Français mais comme hérétiques. » De retour à La Rochelle, il reçut un accueil enthousiaste. Mais désavoué par la Cour, il dut se cacher pour éviter des poursuites. Il accepta l'offre d'Elisabeth, reine d'Angleterre qui lui offrait le commandement d'une escadre envoyée au Portugal. Il mourut en se rendant à Londres.

Le Poulebre

(1546-1611), de Mont-de-Marsan. Surintendant de la maison de Marguerite de Navarre. Poète apprécié.

De Borda (Etienne)

(1528-1610), de Dax. Capitaine de vaisseau au service d'Henri III. Mourut aux Açores au cours d'une expédition au Brésil, devenue colonie Espagnole. Fut Maire de Dax sous Henri IV.

De Mesmes (Claude)

(1585-1650). Issu d'une vieille famille de magistrats. Né à Mont-de-Marsan. Fut successivement Maître des Requêtes, Conseiller d'Etat, Ambassadeur à Venise, Copenhague, Stockholm, Varsovie, résida longtemps en Allemagne. Mazarin le chargea de prendre part aux négociations qui aboutirent à la conclusion

des traités de Westphalie. Fut nommé ensuite Surintendant général des Finances.

Saint-Vincent de Paul

(1581-1660). Né au Pouy, près de Dax d'une famille de paysans. Ordonné prêtre en 1600, il fut prisonnier des Barbaresques à Tunis, réussit à s'enfuir, gagna Rome et Paris. Curé de Clichy et précepteur des princes de la Maison de Gondi, il fonda à Folleville, près d'Amiens, une mission de prédicateurs et la confrérie des Servantes des Pauvres. A Paris, il créa la communauté des Frères de la Mission (Lazaristes). Nommé aumônier général des Galères, il ouvrit à Marseille un hôpital, dirigea l'œuvre des Enfants trouvés et inaugura à Paris le service de l'Assistance publique.
L'Eglise l'a canonisé en 1737.

De Grammont

(1604-1678), de Hagetmau. Maréchal de France, en 1641.

De Fromentières

(1632-1684). Evêque d'Aire, prédicateur ordinaire du Roi.

Ducasse J.-B.

(1646-1715). Né à Saubusse. Directeur de la Compagnie du Sénégal, fonda des comptoirs à Saint-Domingue dont il fut gouverneur. Capitaine de vaisseau et chef d'escadre, il participa avec Pointis à la prise de Carthagène dans l'Amérique du Sud et dirigea, en qualité de lieutenant général, le siège de Barcelone.

Abbé de la Ville

(1702-1774), de Sainte-Marie-de-Gosse. Directeur général au Secrétariat des Affaires Etrangères. Membre de l'Académie Française.

Dom Labat

(1725-1803). Bénédictin de la Congrégation de St-Maur à l'Abbaye de Saint-Sever. Erudit réputé.

De Grateloup

(1735-1817), de Dax. Peintre et graveur.

De Borda d'Oro

(1718-1804), de Dax, Président au Présidial et Lieutenant général de la Sénéchaussée. Membre correspondant de l'Académie des Sciences. Fondateur de la Société d'Agriculture. S'occupa d'Histoire naturelle et laissa une riche collection (Musée de Borda). Fut Maire de la ville.

De Borda (Jean-Charles)

(1733-1799), de Dax. Cousin du précédent. Elève au Collège des Barnabites, il continua ses études chez les Jésuites à la Flèche. Il publia des travaux sur les projectiles, la résistance des fluides, les roues hydrauliques et trouva le cercle de réflexion en usage dans la marine. Capitaine de vaisseau et chargé de mission aux Açores et aux Iles du Cap-Vert, il détermina la longitude des Canaries. Prisonnier des Anglais pendant la guerre d'Indépendance des Etats-Unis, il mesura en 1784 l'arc méridien entre Perpignan et Dunkerque. Son nom a été donné à l'ancien vaisseau-école des officiers de la Marine, en rade de Brest. La ville de Dax lui a élevé une statue en 1891.

Darcet

(1727-1801), de Doazit. Précepteur du fils de Montesquieu. Médecin et chimiste. Se livra à des recherches sur la combustibilité du diamant, la fabrication du savon à la graisse et à l'huile, l'extraction de la gélatine des os et trouva l'alliage qui porte son nom. Ses travaux sur la composition des émaux permirent la fabrication des porcelaines artistiques auparavant importées de Saxe et de Chine. Professeur de chimie au Collège de France, Directeur de la Manufacture de Sèvres, chef des teintures aux Gobelins, membre de l'Académie des Sciences et de l'Institut. Inspecteur des essais à la Monnaie, il fut élevé à la dignité de Sénateur en 1800.

Dizé

(1764-1852), d'Aire. Chimiste, élève de Darcet. Il trouva le procédé de la fabrication de la soude par le sel marin.

Thore

(1762-1815), de Dax. Médecin et naturaliste, auteur de « Chloris », étude sur la flore landaise et des « Promenades sur les côtes de Gascogne ».

Les frères Desbiey

L'abbé Louis (1732-1817) de Saint-Julien-en-Born publia en 1774, un mémoire couronné par l'Académie des Sciences de Bordeaux, sur la fixation des sables des dunes par les semis de pins.

Guillaume (1727-1784) fut lauréat de la même Société pour un mémoire sur le défrichement des landes de Bordeaux. Ce sont les précurseurs un peu méconnus des grands transformateurs des landes de Gascogne : Charlevoix de Villers, Brémontier, Chambrelent.

CONCLUSION

La géographie physique et les diversités d'aptitudes économiques de notre région ont marqué son histoire d'un caractère essentiel, la discontinuité. Pays de passage sur les routes conduisant de France en Espagne, terre d'occupation anglaise pendant trois siècles, il lui a manqué un centre de gravité, un point d'ossification. Seule, la maison féodale d'Albret, réussit à grouper des éléments disparates, ecclésiastiques, féodaux, urbains et à préparer ainsi leur réunion tardive au royaume de France. La monarchie absolue réalisa la centralisation administrative et la Révolution de 1789 accomplit l'œuvre d'unité morale basée sur la souveraineté populaire. Mais dans les aspects variés de son histoire, on retrouve les traits de la race landaise : susceptible, changeante, défiante, fière de son terroir où elle a souffert, particulariste et éprise d'indépendance, mais non dépourvue d'esprit pratique, fertile en vaillants capitaines et marins, moins riche en poètes et en artistes. Elle a gardé jalousement à travers les vicissitudes son parler, ses mœurs et ses coutumes. Comme l'a écrit avec raison un de ses illustres enfants, Pierre Benoît, « ce petit paysan gascon, au nez busqué, aux mollets de coq, tel que le vieux Dumas nous l'a dépeint dans son éternel portrait de d'Artagnan », est le symbole des qualités de la race.

PREMIERE PARTIE

TABLE DES CHAPITRES

		PAGES
I.	— Le milieu physique	17
II.	— Les temps préhistoriques et les anciens peuples	25
III.	— La conquête Romaine et la civilisation Gallo-Romaine	33
IV.	— La Royauté française, 481-1152	39
V.	— La Féodalité landaise	43
VI.	— L'Eglise landaise	57
VII.	— Les villes et les bastides	75
VIII.	— L'occupation anglaise, 1152-1453..	97
IX.	— L'établissement de la Monarchie absolue, 1453-1660	103
X.	— Les Landes jusqu'à la Révolution de 1789	117

Deuxième Partie

De 1789 à 1870

par Emile PRIGENT

AVERTISSEMENT

Il m'est particulièrement agréable d'indiquer en tête de cet ouvrage, combien m'a été utile pour sa rédaction l'importante « **Galerie des Landais** », de M. G. CABANNES, document si précieux pour toute l'histoire des Landes. Je dois, en outre, à son obligeance la majeure partie des clichés qui illustrent cette étude.

De nombreux renseignements m'ont également été fournis par les « **Landes de Gascogne et la Forêt Landaise** » de mon collaborateur et ami LARROQUETTE et par les différents articles publiés par M. Antoine RICHARD, dans le « **Bulletin de la Société de Borda** ».

Je tiens enfin à remercier M. LE GRAND, Archiviste Départemental, qui a bien voulu en m'ouvrant très libéralement son intéressant dépôt, faciliter une tâche rendue délicate par la rareté des travaux antérieurs sur l'histoire contemporaine des Landes.

E. P.

CHAPITRE I

La période révolutionnaire

(1789-1799)

Les années qui précédèrent la période révolutionnaire furent marquées en France par un vaste mouvement en faveur des réformes que le mauvais état des finances rendait nécessaires. On accusait l'absolutisme royal, le pouvoir excessif des intendants dans les provinces, le désordre et l'anarchie de l'administration.

Le Parlement de Bordeaux avait, en 1787, demandé le rétablissement des anciens Etats d'Aquitaine et des Lannes. Il était bien l'interprète de l'opinion publique, puisque une Assemblée tenue à Dax, en 1788, se prononçait dans le même sens. De semblables manifestations n'ayant pas un caractère isolé, le Conseil royal, le 27 décembre 1788, dressa un vaste plan de réorganisation politique, administrative et sociale. L'opinion publique fortement attachée à la royauté, accueillit favorablement ce programme dont la prompte réalisation aurait sauvé la monarchie. Mais, pour parer au plus pressé et résoudre la crise financière, le roi décida que les Etats Généraux se réuniraient le 1er mai 1789.

Les Etats-Généraux. — Le 24 janvier, les fonctionnaires royaux reçurent les instructions relatives aux opérations électorales. Les circonscriptions devaient correspondre aux baillages ou sénéchaussées Les nobles et les ecclésiastiques élisaient directement leurs députés. Ceux du Tiers-Etat étaient désignés par un vote à deux degrés dans les campagnes, à trois degrés dans les villes.

Sauf à Dax, où quelques désordres se produisirent, les élections se firent sans incidents.

Quatorze députés furent élus :

Dans la sénéchaussée de Lannes (Dax) :

Noblesse : Comte de Barbotan.

Clergé : Goze, curé de Gaas.

Tiers-Etat : Basquiat de Mugriet, lieutenant général à la sénéchaussée de Saint-Sever. — Lamarque, procureur du roi.

Dans la sénéchaussée d'Albret (Tartas) :

Noblesse : le Comte d'Artois, frère du roi, suppléé par le baron de Batz, grand sénéchal du duché d'Albret.

Clergé : Lanusse, curé de St-Etienne de Labourd.

Tiers-Etat : Castaignède, notaire et juge de la juridiction de Labouheyre. — Larreyre, conseiller du roi en la sénéchaussée.

Dans la sénéchaussée de Marsan (Mont-de-Marsan)

Noblesse : De Lassalle, marquis de Rochefort.

Clergé : Laporterie, curé de Lencouacq.

Tiers-Etat : Pérez d'Artassan, conseiller au Parlement de Guyenne, remplacé par Dufau, médecin à Mont-de-Marsan ; Mauriet de Flory, avocat à Villeneuve et trésorier des Etats de Marsan.

L'examen de cette liste montre que le choix des électeurs Landais ne diffère pas de celui de l'ensemble du pays. Le clergé landais a désigné pour le représenter des prêtres, à l'exclusion des hauts prélats, dont il se méfie ; le Tiers-Etat, des hommes de loi, dont les connaissances juridiques lui inspirent confiance.

Les députés aux Etats-Généraux devaient apporter, à Versailles, les cahiers de doléances rédigés par leurs commettants. Chaque paroisse établissait un cahier et tous ces cahiers étaient ensuite fondus en un cahier général du baillage, confié au député. Pareil procédé, joint à l'absence d'esprit public, à la force des égoïs-

mes provinciaux et locaux, explique l'absence trop fréquente des vœux d'intérêt général. Toutefois, les préoccupations dominantes se retrouvaient dans les cahiers :

On demande le vote d'une constitution avec séparation des pouvoirs, la réunion périodique des Etats-Généraux, la réforme des impôts. Le cahier de doléances de la paroisse de Seignosse réclame :

« Que les députés aux Etats-Généraux demandent que les routes, charges publiques et autres nécessaires au soutien et à la défense des états, soient supportées par les trois ordres à raison des propriétés de chacun ;

« Que le régime des gabelles soit réformé ainsi que la loi qui les régit pour mettre en sûreté l'honneur et la fortune des citoyens. »

On juge nécessaires le développement des libertés publiques, l'accession de tous les Français aux fonctions et emplois, l'élection des officiers municipaux, la réforme de la justice et l'unité des poids et mesures.

Mais si sur ces différents points, les deux ordres privilégiés, noblesse et clergé, se laissent aller à quelques concessions, ils n'en réclament pas moins dans leurs cahiers particuliers le maintien de leurs privilèges :

Le clergé, partisan des réformes politiques, entend néanmoins conserver ses biens, la perception de la dîme et la direction de l'enseignement.

La noblesse exige le maintien des honneurs et des dignités dont elle jouit, accepte avec des réserves l'égalité fiscale et désire participer à la gestion des affaires publiques.

C'est dans les cahiers du Tiers que l'on trouve le plus large esprit de réforme. Ils demandent la suppression de tous les privilèges et, dans l'Assemblée, le vote par tête, au lieu du vote par ordre ou par classe. Mais c'est aussi dans ces mêmes cahiers que l'on trouve des plaintes ou des réclamations de caractère purement local : les habitants de Labenne demandent l'autorisation de pêcher comme autrefois dans un étang de Capbreton.

L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE (1789-1791)

Quoi qu'il en soit, les cahiers de doléances traçaient aux députés un vaste programme de réformes. Aussi

furent-ils déçus lorsqu'ils entendirent Louis XVI, dans son discours d'ouverture des Etats-Généraux (5 mai 1789), déclarer qu'ils étaient réunis pour opérer une simple réforme financière.

Le Tiers-Etat, profitant des maladresses du roi et des privilégiés, se transforma, avec l'appui du bas clergé, en Assemblée Nationale et imposa au roi un régime constitutionnel.

L'Assemblée organisa, en outre, sur des bases nouvelles, l'administration du pays en créant, à la place des provinces, 83 départements.

La création du département des Landes (15 février 1790). — Contrairement à ce que l'on croit trop souvent, la division de la France en départements ne fut point faite de façon arbitraire : on s'efforça de tenir compte des besoins et des coutumes locales — ce qui n'alla pas sans de très longues discussions.

La délimitation du département des Landes donna lieu à quelques difficultés, par suite du désaccord entre ses représentants et de conflits d'intérêts entre les différentes régions.

Les députés de Bayonne et de Bordeaux voulaient empiéter sur la région landaise. Ceux de Dax demandaient le rattachement de Bayonne au nouveau département, tandis que ceux de la Chalosse en écartaient le Labourd et le Béarn.

Les représentants du Marsan s'entendaient également assez mal avec ceux de la Chalosse et de Dax. Ils voulaient bien exclure de la nouvelle unité administrative la Chalosse, dont la part d'impôts était plus élevée, mais ils étaient en compétition pour la désignation du chef-lieu, que Larreyre voulait placer à Tartas.

Dans la séance du 15 septembre 1789, le baron de Batz défendit le projet de création d'un département qui ne comprenait pas la sénéchaussée de Saint-Sever, tandis que Defleury préconisait la séparation des Landes et de la Chalosse.

Le député de Marsan, Dufau, sut habilement tirer parti de ces divergences d'opinions accentuées par l'absence d'une région naturelle et d'un cadre géographique bien défini : le 12 janvier 1790, à une réunion des députés de la Basse Guyenne où n'assistaient pas

les représentants de la sénéchaussée de Dax, il fit décider la formation dans le Sud-Ouest de 4 départements, au lieu de 5 comme l'avaient demandé les députés de Dax, ayant comme chefs-lieux respectifs: Bordeaux, Mont-de-Marsan, Nérac et Condom.

Ainsi, Dax et la Chalosse se trouvaient rattachés au Marsan et à l'Albret. C'est en vain, que le comte de Barbotan plaida la cause de Dax, « ville centrale, ancien siège de plusieurs divisions, d'un évêché et plus instruite que les autres villes. » Le décret du 15 février 1790 porte que « l'Assemblée des Landes se tiendra provisoirement à Mont-de-Marsan. » Le provisoire devint définitif et Dax, évincé, ne garda que le siège du Tribunal criminel.

Le département des Landes orienté vers Bordeaux, dégagé du Béarn et de l'Armagnac, fut ainsi constitué par prélèvements opérés sur l'élection des Lannes (60.000 ha.), la Chalosse, le Condomais, le Béarn, le Bordelais, avec une superficie de 950.000 ha., second département de France par l'étendue après la Gironde.

La Constitution de 1791 qui créait les départements, les subdivisait en districts, cantons et communes.

Le département des Landes fut divisé en 4 districts (Mont-de-Marsan, Dax, Saint-Sever, Tartas), 24 cantons et 353 communes. Des deux évêchés, seul celui de Dax fut maintenu.

L'administration départementale, élue comme toutes les administrations, était composée de 36 membres nommés pour 4 ans et renouvelables par moitié tous les 2 ans par rang d'ancienneté. C'était le Conseil général de notre époque. Ces 36 membres en choisissaient parmi eux 8, pour composer le Directoire. Cet organisme qui était permanent, alors que le Conseil ne siégeait qu'une fois par an pendant un mois au plus, peut être considéré comme le véritable maître du département.

Les débuts de la nouvelle organisation administrative furent marqués par des fêtes civiques organisées par les Clubs et la Société des Amis de la Constitution. Le 14 juillet 1790 eurent lieu, à Mont-de-Marsan, des réjouissances populaires pour commémorer la prise de la Bastille : une revue de gardes nationaux fut passée

sur la place Saint-Roch, en présence du Maire, M. Lerbet, de six conseillers et du procureur-syndic. A l'issue du défilé, devant l'Hôtel de Ville, une messe solennelle fut chantée et fut suivie d'un banquet. Des chants et des danses terminèrent cette journée patriotique.

Après la première session du Conseil général du département qui eut lieu du 4 novembre au 21 décembre 1790, le Directoire se mit à la besogne. Elle était lourde : tout était à faire dans les différentes branches de l'administration ; pour les routes, par exemple, sur une longueur de 360 lieues, on n'en constatait pas 6 en bon état.

Les Membres du Directoire ne furent pas au-dessous de leur tâche. En séance, une partie de la journée et même la nuit, ils accomplirent des prodiges d'activité comme le prouvent leurs nombreux arrêtés, la plupart longuement et savamment motivés.

Les Directeurs se partageaient entre quatre bureaux comprenant d'assez nombreux employés touchant un traitement fixe de 1.000 francs par an et une indemnité de résidence.

Tandis que les élus départementaux montraient ainsi une grande activité, le rôle des députés des Landes, à l'Assemblée Constituante, fut des plus effacés. Un seul d'entre eux devait connaître la célébrité : le baron de Batz qui, sous la Convention, essaya de sauver Louis XVI à la veille de son exécution et de délivrer la famille royale.

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE (1791-1792)

La Constituante ayant décidé qu'aucun de ses membres ne ferait partie de la nouvelle Assemblée, les élections faites d'après le régime censitaire (les citoyens payant une contribution de 3 fr. avaient seuls le droit de vote), envoyèrent à la Législative les députés suivants :

Baffoigne, notaire à Tartas, administrateur du département : Dyzès, de Bayonne, propriétaire à Brassempouy, procureur général, syndic du département ; Lonné-Cantau, maire de Donzacq ; Lucat, médecin et maire de Dax ; Méricam, procureur syndic du district de Saint-Sever ; Turgan, originaire de la Gironde.

La question religieuse. — Les conflits qui mirent aux prises l'Assemblée nationale et le roi au sujet des émigrés et surtout des prêtres réfractaires eurent leur répercussion dans le département des Landes. Il fut, pendant cette période, le théâtre d'une agitation assez vive, contre-coup des réformes religieuses de la Constituante.

Le bas clergé avait accepté la sécularisation des biens d'église contre un traitement qui lui permettait de vivre honorablement. Mais il refusa d'accepter la Constitution civile du Clergé (juillet 1790) qui le séparait du pape et donnait aux laïcs le droit d'élection aux fonctions ecclésiastiques. En très grande majorité, il se rangea dans l'opposition des prêtres insermentés ou réfractaires.

L'évêché des Landes eut comme titulaire, élu en 1791, Saurine, évêque constitutionnel. Des troubles éclatèrent dans les campagnes où les paysans entendaient conserver leurs anciens pasteurs. Certaines municipalités des districts de Dax et Saint-Sever leur étaient favorables. Le Directoire du département prit, le 2 septembre, un arrêté éloignant de 4 lieues de leurs paroisses, les prêtres réfractaires. Il provoqua de vives résistances, car une loi du 7 mai 1791 permettait aux réfractaires de célébrer leur culte dans les chapelles privées. Le Directoire du district de Tartas refusa de l'exécuter et adressa une pétition au roi. La municipalité de Saint-Jean-de-Marsacq interdit l'entrée de la commune au prêtre constitutionnel et celle de Laurède fut destituée.

La Législative voulut se montrer plus rigoureuse. Le décret du 29 novembre 1791 exigea le serment des prêtres sous peine de bannissement. Louis XVI y opposa son veto. Dans les Landes, la même division se manifestait : les districts de Saint-Sever et de Dax se prononçaient pour une politique de répression, tandis que ceux de Mont-de-Marsan et de Tartas penchaient vers des mesures de tolérance.

De nombreux prêtres émigrèrent vers l'Espagne où ils rejoignirent les deux évêques landais de Laneufville et de Caux qui avaient refusé le serment.

Pour lutter contre l'agitation religieuse, les autorités multipliaient les fêtes patriotiques : le 20 mai 1792 eut lieu à Saint-Sever, une grande fête au cours de laquelle Dartigoeyte, président de la Société des Amis de la Constitution, exalta dans une harangue l'œuvre accomplie depuis 1789.

LA CONVENTION NATIONALE (1792-1795)

Les électeurs des Landes investis, enfin, du droit de suffrage universel, désignèrent pour les représenter, Dartigoeyte, de Mugron, procureur syndic du district de Saint-Sever ; Roger Ducos, de Dax, président du Tribunal criminel ; Dyzès, député de la Législative ; Caudroy, d'Aire, avocat, président de l'Administration du département ; Saurine d'Oloron, ex-député du Béarn, évêque constitutionnel des Landes ; Lefranc, de Mont-de-Marsan, procureur syndic du département.

Ces députés votèrent, le 22 septembre 1792, la proclamation de la République. Dans le procès du roi, exécuté le 21 janvier 1793, Caudroy, Lefranc et Saurine se prononcèrent pour la peine de détention et les trois autres pour la mort.

Le Gouvernement révolutionnaire dans les Landes. — En présence des troubles intérieurs et de l'invasion étrangère, la Convention fut obligée de prendre des mesures exceptionnelles. Par le décret du 4 décembre 1793, elle se déclara « centre unique de l'impulsion de gouvernement. » Elle supprima les Conseils généraux et les procureurs syndics, ne conservant que les Directoires.

Les procureurs des districts et des communes furent remplacés par des agents nationaux ; 4 pour les Landes dont Batbedat, à Saint-Sever. Mais ces mesures s'avérant insuffisantes, des commissaires éprouvés, députés de la Convention, furent envoyés dans les départements.

Ces agents du gouvernement, investis d'un pouvoir discrétionnaire, avaient pour mission de faire exécuter sans délai les décrets de la Convention, d'épurer les Corps locaux, de faire arrêter les suspects et de les dé-

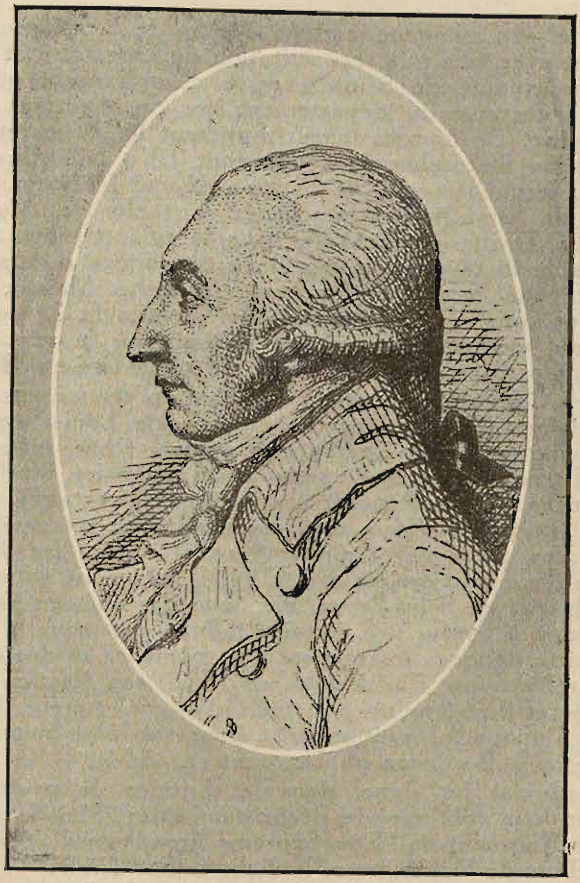

Roger Ducos (1754-1816)

férer aux tribunaux criminels, de réquisitionner les denrées et de procéder à la levée des troupes. C'est ainsi que de 1793 à 1795 des missions dans le département des Landes furent confiées à Cavaignac, Darracq, Dartigoyete, Dyzès, Garrau, Monestier de la Lozère, Monestier du Puy-de-Dôme et Pinet.

Pinet et Cavaignac, arrivés à la fin de 1793, procédèrent avec zèle à la reconstitution du Directoire et de la municipalité de Saint-Sever, et remplacèrent quelques Directeurs du département par des hommes de confiance. De lourdes taxes frappèrent les riches et la guillotine fit tomber 38 têtes, dont 18 à Saint-Sever, parmi lesquelles celle de l'ancien député Méricam. Le nom de Saint-Sever fut changé en celui de Mont-Adour. Dartigoeyte exerça dans le département une véritable dictature : ancien élève du collège d'Aire, il avait voué au clergé une haine farouche. Mais, c'est surtout dans le Gers que son zèle jacobin fit de nombreuses victimes. Il réussit à échapper à la réaction thermidorienne et mourut isolé et déconsidéré en 1812.

Les Commissaires de la Convention trouvèrent un auxiliaire précieux dans la personne de Louis-Sanson Batbedat, originaire de Poyanne, ancien élève indocile des Barnabites de Dax : renvoyé du séminaire, il prit sa revanche en persécutant les prêtres réfractaires. En 1790, il était secrétaire du Conseil général: très au courant des questions administratives, il inspira les décisions des commissaires. En 1794, il fut agent national du district de Saint-Sever. Bien que destitué, en 1795, il réussit à garder une certaine influence et sous le Directoire, dénonça les menées des royalistes et des prêtres réfractaires. Elu député, en 1796, son élection fut cassée et il résigna ses fonctions d'administrateur. Rallié à Bonaparte, mais méprisé dans son pays natal, il se retira à Bordeaux où il mourut en 1814.

Batbedat fut donc, dans les Landes, le principal agent de la politique de déchristianisation. Mais le culte de la Raison et de l'Etre Suprême firent peu d'adeptes. La chute de Robespierre, le 9 thermidor (juillet 1794) amena même une légère détente dans la lutte contre les prêtres réfractaires, poursuivie depuis 1792. Un décret du 21 février 1795 proclamait la liberté des cultes, mais interdisait cependant aux communes de louer des locaux aux prêtres insermentés. Un décret du 30 mai, restitua au clergé les édifices non aliénés.

La Défense nationale. — La préoccupation principale des commissaires de la Convention fut d'assurer la levée des troupes que l'indifférence ou la mauvaise

volonté de certaines municipalités auraient rendue difficile. Dès septembre 1792, la guerre avec l'Espagne paraissait inévitable. Le représentant Garrau recruta dans le département deux bataillons, organisa des hôpitaux, fit réparer les routes.

Le 27 Novembre, deux autres bataillons étaient constitués. A défaut de fusils de guerre, on réquisitionnait tous les fusils de chasse que l'on armait de baïonnettes, les fers que l'on dirigeait sur les forges de Pontenx, pour fondre les boulets, les cloches, hors une laissée dans chaque paroisse, pour fondre des canons.

La déclaration de guerre à l'Espagne, le 5 mai 1793 fut, dans les Landes, le signal d'un véritable enthousiasme patriotique. La levée en masse fournit rapidement, dans le département, près de 5.000 hommes. Grâce à des dons nombreux, ces troupes purent être équipées. La municipalité de Mont-de-Marsan recueillit 108 paires de souliers provenant d'offrandes patriotiques.

L'élan était donné et le 22 septembre 1793 le Directoire des Landes écrivait à la députation, à Paris : « La levée en masse s'annonce très bien. Nous ne serions pas embarrassés pour fournir une armée de 10.000 hommes s'il le fallait. »

En 1794, l'offensive fut prise par le général Moncey qui pénétra sur le territoire espagnol. Dans cette campagne, à l'intérieur des provinces basques, les généraux Lamarque et de Cardenau se firent particulièrement remarquer .

L'Instruction publique. — Malgré les soucis de la défense nationale, la Convention s'efforça de mettre en pratique les principes posés par l'Assemblée Constituante en matière d'instruction populaire. Cette Assemblée avait voulu établir un plan d'instruction publique et gratuite, mais elle n'eut ni le temps ni les moyens de l'exécuter.

La Convention reprit ce projet. Condorcet avait préparé un programme d'instruction nationale comportant la création d'écoles primaires, secondaires, instituts (collèges), et lycées (facultés).

Une loi de 1793 admit le principe d'un enseignement primaire, gratuit et obligatoire. En 1794, La-

kanal, président de la Commission de l'Instruction publique fit décider la fondation d'écoles primaires gratuites, mais sans enseignement obligatoire. En fait, l'enseignement primaire fut négligé et la suppression des ordres religieux amena la fermeture de la plupart des écoles et collèges. Seuls, quelques agents payés par les communes, assurèrent un enseignement où l'exaltation des vertus civiques tenait la plus large place.

L'enseignement secondaire fut un peu mieux traité. En 1792, avait été ouvert à Saint-Sever, avec le mobilier emprunté au séminaire d'Aire, un modeste collège où professaient deux maîtres venus de Paris.

La Convention vota, le 25 février 1795, la création d'écoles centrales, ancêtres des lycées. C'est à St-Sever que fut installée celle des Landes, avec neuf chaires. Elle comprenait trois sections : dans la première, les élèves âgés de 12 ans apprenaient le dessin, l'histoire naturelle, les langues anciennes et vivantes ; la seconde était réservée aux enfants de 14 ans qui étudiaient les mathématiques, la physique et la chimie. Dans la troisième, les écoliers de 16 ans recevaient l'enseignement de la grammaire, des belles lettres, de l'histoire et de la législation. L'école était installée dans les bâtiments de l'ancien collège. Les professeurs étaient recrutés après un examen passé devant une Commission où figuraient Borda, Dufau, Larreyre, commissaires du gouvernement et président du Directoire du département. Elle resta ouverte jusqu'en 1801. Des écoles secondaires subsistèrent à Mont-de-Marsan et à Saint-Sever.

LE DIRECTOIRE (1795-1799)

Cette période fut remplie par une suite de crises politiques et religieuses.

Le département des Landes fut représenté au Conseil des Cinq-Cents par Caudroy, Chaumont, Darracq, Dupoy de Guitard, Duprat, Lefranc, Lonné-Cantau, Saurine, et au Conseil des Anciens, par Roger Ducos, Papin, avocat à Aire et Turgan, ces deux derniers remplaçant Batbedat te Dyzès, dont l'élection avait été annulée.

Parmi eux, Roger Ducos connut, grâce à sa souplesse de caractère, une brillante carrière. Cet ancien avocat, député à la Convention, président du Conseil des Cinq-Cents, en 1797, membre du Conseil des Anciens, en 1798, entra au Directoire en 1799 et facilita le Coup d'Etat de Bonaparte au 18 brumaire. Il en fut récompensé par le titre de Consul, devint vice-Président du Sénat, pair de France et fut promu à la dignité de comte. Proscrit par Louis XVIII, il finit ses jours en Autriche, en 1814.

Le gouvernement du Directoire apporta à son tour quelques changements à l'organisation existante. Il supprima les districts et créa une administration centrale de cinq membres élus, complétée par un commissaire désigné par le gouvernement : Dulamon en fut le secrétaire général. Jean Laurens, ancien Maire de Mont-de-Marsan, et après lui, Dyzès remplirent les fonctions de commissaire. Batbedat, ex-président du Conseil général, fit également partie de l'Administration.

Ce dernier contribua peut-être à la remise en vigueur, dans les Landes, des lois de 1793-1794 contre les prêtres réfractaires, pour répondre à la propagande royaliste devenue menaçante. Mais l'esprit religieux se réveillait et de nombreuses pétitions réclamaient le libre exercice du culte catholique. A la fin de l'année 1796, les lois d'exception furent retirées. Malgré quelques représailles exercées en 1797 à la suite de l'insurrection royaliste du 13 vendémiaire, on s'acheminait lentement vers la pacification religieuse. Ce sera l'œuvre de Bonaparte qui, le 18 brumaire (novembre 1799), renversa le Directoire.

LA SITUATION ECONOMIQUE du DEPARTEMENT PENDANT LA REVOLUTION

La guerre avec l'Angleterre et le blocus des côtes de France arrêta presque complètement, à Bayonne et à Bordeaux, l'exportation des produits résineux, dont les cours, en 1800, ne dépassaient guère ceux de 1789 : 8 livres le quintal de résine ; 14 livres l'essence et 26 livres le goudron. Les produits ligneux n'étaient l'objet d'aucune transaction.

Le boisement des dunes entrepris par Brémontier n'avançait que lentement faute de crédits. 250 hectares seulement avaient été plantés dans la région d'Arcachon. Signalons, cependant, la création, sur l'initiative de Darracq et de Dufau, d'une Société départementale d'agriculture et l'établissement à Mont-de-Marsan d'une pépinière réservée aux plants de pins.

Le défrichement et l'assainissement des Landes firent également peu de progrès. La suppression des droits féodaux et la vente des biens du clergé n'eurent qu'une faible répercussion sur la situation économique des Landes. D'autres mesures plus efficaces s'imposaient. Deux lois du 20 avril et du 6 octobre 1791, annulèrent, au profit des communes, les concessions faites par les seigneurs sur les vacants. La loi du 14 avril 1792 abandonna les vacants aux municipalités qui devaient en effectuer le partage entre les habitants.

Enfin, une loi du 17 mars 1793 rendait cette opération obligatoire à l'égard des citoyens non propriétaires ou ayant un revenu inférieur à 700 livres. La plupart des communes se dérobèrent à son exécution. Les bergers lui opposèrent une vive résistance et les bénéficiaires mirent peu d'empressement à défricher un sol sans valeur. Un arrêté de 1796 suspendit d'ailleurs l'application de cette mesure et les choses en restèrent là jusqu'à la loi du 19 juin 1857, qui entraîna dans notre département le boisement de 183.000 hectares de landes communales.

L'amélioration des moyens de transport ne fut guère sensible en ce qui concerne les projets de canaux entre la Garonne et l'Adour.

L'industrie métallurgique délaissée en 1789 reprit presque activité avec la Révolution. Les forges de Pontenx et d'Uza fournissaient une petite production de fonte au bois. Les besoins militaires ranimèrent temporairement ces centres déchus : on y fabriqua et on y répara des armes. Le savant Darcet se livra à d'intéressantes recherches. Dans le but de remplacer le fer. importé d'Angleterre, par de l'acier fondu, des crédits importants furent accordés aux établissements d'Uza et de Pontenx. Mais le rendement resta paralysé par l'insuffisance des voies de communication et la pénurie de la main-d'œuvre, signes trop certains de la faible activité économique.

CHAPITRE II

Le Consulat et l'Empire

(1799-1815)

LE CONSULAT. — Le gouvernement du Directoire s'était trouvé aux prises avec des difficultés politiques, religieuses et financières considérables. La mauvaise organisation des Pouvoirs publics, la faiblesse des gouvernants ne permirent pas de les résoudre. Aussi, le pays accepta-t-il sans protestation le Coup d'Etat de Bonaparte, qui, le 18 brumaire, an VIII (9 novembre 1799) renversa le Directoire.

Le département des Landes ne fit, en particulier, aucune difficulté pour adopter le nouveau gouvernement du Consulat.

Par le système des listes de notabilités et la nomination des membres du Corps législatif et du Tribunat par une 3e Assemblée, le Sénat conservateur, le suffrage universel se trouva annulé et les représentants des Landes, dans ces diverses assemblées, ne jouèrent aucun rôle actif :

Roger Ducos, Dyzès, le comte d'Arène représentèrent le département des Landes au Sénat conservateur; Legonidec, au Tribunat ; Darrac, Papin, Turgan et Lefranc au Corps législatif.

En fait, le pouvoir appartenait tout entier à Bonaparte, premier consul, qui s'empressa d'organiser dans les départements une administration très fortement centralisée : les administrations électives créées par la

Révolution furent remplacées par un Préfet, assisté d'un Conseil de Préfecture et d'un Conseil général, dont les membres étaient nommés par le gouvernement. Méchin, Duplantier et le comte d'Angosse se succédèrent comme préfets de l'Empire dans les Landes.

Les quatre districts furent remplacés par les arrondissements de Mont-de-Marsan, Saint-Sever et Dax. Le nouveau gouvernement qui rendait au clergé, par le Concordat de 1802, son existence officielle s'efforça de rétablir dans le pays la paix religieuse. Le clergé landais était très divisé depuis la Révolution. Un certain nombre de prêtres penchaient encore pour la Constitution civile. Par mesure d'apaisement, l'évêque de Laneufville, qui s'était toujours refusé à l'accepter et avait émigré, fut nommé à Cannes. L'évêché de Dax fut supprimé et rattaché au siège de Bayonne. L'évêque de Bayonne, Loison, et le préfet des Landes, Duplantier, conjuguèrent leurs efforts pour faire adopter le Concordat par l'ensemble du clergé landais. Ils s'efforcèrent d'écarter des communes où ils avaient exercé autrefois, les prêtres constitutionnels ou réfractaires. Des mesures financières bienveillantes contribuèrent également à rallier le clergé au nouveau régime.

L'EMPIRE. — En 1802, après la paix d'Amiens, Bonaparte se fit donner le Consulat à vie. Enfin, en 1804, un sénatus-consulte confia le gouvernement de la République Française à Napoléon Ier, empereur héréditaire.

La proclamation de l'Empire fut bien accueillie par la population des Landes. A Mont-de-Marsan, les fonctionnaires et la municipalité rédigèrent une adresse qui fut portée à Paris par cinq habitants de la ville spécialement désignés. Les manifestations en l'honneur du nouveau régime (sonneries de cloches, salves d'artillerie), furent accompagnées de courses de taureaux et d'un bal à l'Hôtel de Ville. A Dax, le sénateur Roger Ducos alluma un feu de joie. Il en fit trois fois le tour, suivi des autorités municipales et des fonctionnaires. Des bals furent organisés sur l'allée des Baignots et à la Sous-Préfecture.

Une chanson gasconne fut, à cette occasion, composée par un habitant de Saint-Vincent-de-Tyrosse :

... Pleyade qu'es la noste attente.
Et lou desi de tout Francès
Adare qu'am l'amne contente.
Plan plaçats soun lous intres ;
Bonaparte hem gouey grand heste
Qu'es prouclamat Emperador.
Qu'a bien méritat chens counteste
Loun nos Heros, aquere aounou.

Le Préfet des Landes, Duplantier, poète à ses heures, considérant sans doute que toute propagande était bonne, la traduisit ainsi pour ceux de ses subordonnés qui ne pratiquaient pas le patois :

... Enfin, nos vœux et notre attente
Et nos désirs sont satisfaits.
De tout Français l'âme est contente.
Où placer mieux nos intérêts.
Livrons nous donc à l'allégresse ;
Napoléon est Empereur.
Nous pouvons dire sans finesse
Qu'il méritait bien cet honneur.

A la suite de la proclamation de l'Empire, les fonctionnaires furent invités à prêter serment au nouveau régime. Le Préfet en profita — au cours de la cérémonie — (25 prairial an XII), pour prononcer un discours où il condamnait allègrement l'œuvre de la Révolution : «... Depuis la chute du trône, déclara-t-il, nos essais en administration n'ont été que des découvertes de maux jusqu'alors inconnus... »

Tout était, du reste, prétexte à manifestations officielles destinées à glorifier les bienfaits du nouveau gouvernement. Chaque année, pour le 15 août, la fête de Napoléon était célébrée avec grand éclat.

En 1807, à l'occasion du traité de Tilsitt qui démembrait la Prusse et scellait en même temps l'alliance franco-russe, les fêtes revêtirent une ampleur particulière : messe, vêpres solennelles, grand dîner à la Pré-

fecture pour les autorités, courses de taureaux, bal et feu d'artifice pendant trois jours pour le populaire.

Dans la cour de la Préfecture, un grand tableau allégorique représentait la rencontre de Napoléon et d'Alexandre, sur le Niémen. Ils étaient dominés par deux figures allégoriques: la Victoire et la Prudence, tandis qu'à leurs pieds, la Discorde se noyait dans le fleuve.

La population de Mont-de-Marsan se pressait également en foule au Tribunal de première instance, lorsque les nouveaux membres de la Légion d'honneur venaient y prêter serment. Pour le serment du général de brigade Grigny, le Préfet, entouré des fonctionnaires civils et militaires, prononça un nouveau panégyrique de l'Empire.

Passage de Napoléon dans les Landes. — L'enthousiasme populaire développé par une propagande habile et continue se manifesta pleinement, lorsque, en 1808, Napoléon se rendit à Bayonne pour essayer de tirer profit des dissentiments de la famille royale d'Espagne.

Il partit en poste de Saint-Cloud (2 avril). Après un court séjour à Bordeaux (4-13 avril) où il laissa l'impératrice Joséphine, conduit par Jean Horn, son cocher militaire, il fit son entrée dans les Landes, le 13 avril, à 3 h. 1/2 de l'après-midi.

Avec le style grandiloquent qui lui est habituel, lorsqu'il est question de l'Empereur et de son entourage, le rédacteur anonyme du « Journal des Landes » écrit: « Des artifices annoncent à nos déserts qu'ils sont riches de la présence de notre Majesté ».

Il était alors question d'unir l'Adour à la Garonne par un canal : aussi sur les limites du département, au Poteau, avait-on dressé un arc de triomphe portant ces deux inscriptions :

La Fortune le suit et la Gloire l'éclaire.
Utriusque maris junctio duplex.
(La double jonction des deux mers).

Et on lisait sur la frise de la corniche :

Vascones Napoléoni heroico patri
(Les Gascons à leur heroïque père Napoléon).

Le Préfet Duplantier fut le premier à accueillir l'Empereur qui, parvenu au relai des Agreaux, reçut les Maires et les fonctionnaires des environs. A 7 heures du soir, il était à Roquefort. Les deux cents hommes de la Garde Nationale étaient sous les armes et le Juge de Paix, Couralet, harangua l'auguste visiteur. La jeunesse du département avait formé une garde d'honneur sous les ordres de M. de Pinsum, de Habas, et, dès ce moment, fit escorte à l'Empereur. A la nuit on arriva à Mont-de-Marsan. Mais, dit le chroniqueur officiel, « chaque arbre est transformé en torchère, cent bras portent des flambeaux en avant de la voiture ; notre artillerie fait tout le bruit qu'elle peut faire, nos cloches s'y associent de toutes leurs forces. »

Sur l'Hôtel de Ville, une inscription due peut-être à l'inspiration poétique du Préfet Duplantier :

« Napoléon l'a dit, certes on peut le croire,
Le bonheur de son peuple est sa plus chère gloire ».

Les démonstrations enthousiastes des Montois ne retardèrent pas le voyage de l'Empereur. Descendu à l'Hôtel Papin, il recevait, à 5 h. du matin, les autorités et après avoir promis un million pour améliorer la route de Bordeaux à Bayonne, il repartait à 7 heures, accompagné par le Préfet, à franc-étrier. A quelques pas de la ville, 25 bergers landais montés sur des échasses très élevées, escortèrent les chevaux au trot sans difficulté. La bizarrerie de ce cortège fit d'abord sourire l'Empereur, mais il s'en fatigua bien vite. A 10 h. 1/2, il prit un léger repas à Tartas. Après avoir relayé à Pontonx, il arriva à Saint-Paul-lès-Dax où les autorités et la population vinrent saluer son passage, sous un arc de pins et de lauriers dressé en son honneur. A Saubusse, le Maire Lartigue avait aussi fait établir, depuis deux mois, un monument champêtre sur lequel un garde national, en costume béarnais, n'avait cessé de veiller. Après un nouveau relai à St-Geours-de-Maremne, à la nuit close, l'Empereur arrivait après Labenne, au pont du Boudigau, où 12 Maires l'attendaient pour solliciter le desséchement des marais d'Orx.

Entouré de Gardes nationaux, de gendarmes et de

cuirassiers, Napoléon fit à 9 heures du soir son entrée à Bayonne où il était attendu depuis 5 h. du matin.

Le 27 avril 1808, l'Impératrice Joséphine rejoignit l'Empereur à Bayonne. Très populaire, elle fut chaleureusement accueillie par la population landaise.

En Novembre, Napoléon qui était rentré à Paris, par Pau et Toulouse, repassa dans les Landes pour aller se mettre à la tête de l'armée d'Espagne. Il ne fit que relayer à Mont-de-Marsan le 2, à 4 h. du soir, et arriva à Bayonne le 3, à 4 heures du matin.

En janvier 1809, revenant à Paris, il traversa très rapidement les Landes une dernière fois. L'enthousiasme des populations avait déjà diminué. Peut-être entrevoyaient-elles que les réalisations du régime impérial ne correspondaient pas aux espérances que l'on avait fondées sur lui, — que, bien au contraire, le poids des guerres, sans cesse renouvelées, allait se faire de plus en plus lourdement sentir.

L'ŒUVRE DU REGIME IMPERIAL DANS LES LANDES

La vie économique. — Bien avant son premier voyage à travers le département des Landes et alors qu'il n'était encore que premier Consul, Napoléon s'était préoccupé du boisement des Landes et de la fixation des dunes. Depuis 1786, en effet, l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Gironde, Brémontier, avait commencé avec l'aide de Pierre Peychan, de La Teste, ses travaux de stabilisation des sables. Bonaparte, premier Consul, lui ouvrit de nouveaux crédits et, pour faciliter sa tâche, prit, en 1801, une mesure d'ordre général. Le décret de 1801 ordonnait, en effet, la fixation des dunes de Gascogne, sous la direction de Brémontier et accordait pour ce travail un crédit de 50.000 francs. Rappelé à Paris, en 1802, en qualité d'Inspecteur général, Brémontier laissait encore 3.700 hectares de dunes à ensemencer. Mais ces travaux étaient déjà en bonne voie d'exécution. Et l'on peut dire que si Brémontier n'a fait que s'approprier des idées et des méthodes qui avaient cours avant lui dans

la région, il n'en a pas moins eu le grand mérite d'avoir été un réalisateur et d'avoir, par sa persévérance, intéressé les Pouvoirs publics à une œuvre d'un intérêt capital pour le département.

Brémontier (1738-1809)

En traversant les Landes, en 1808, Napoléon put se rendre compte de visu de la nécessité d'introduire dans le département de nombreuses améliorations. A Labenne, 12 maires de la région d'Orx l'avaient attendu pour lui demander le dessèchement des marais. Ils s'étaient groupés au pied d'une colonne de forme égyp-

tienne de 24 pieds de hauteur, surmontée de la statue de l'Empereur et portant cette inscription :

« Napoléon ordonne et d'immenses marais
« Enrichis de moissons nourrissent ses sujets ».

Dès son arrivée à Bayonne, Napoléon qui, en avril, avait déclaré qu'il voulait faire du département des Landes « un des premiers départements de France et à la paix un jardin pour sa vieille garde », par le décret du 12 juillet 1808, s'efforça de réaliser les promesses faites au cours de son voyage.

Ce décret prévoyait d'abord le creusement du canal des Landes qui aurait réuni l'Adour à la Garonne, par Mont-de-Marsan et Roquefort. Une enquête favorable avait déjà été faite en 1803 par l'Inspecteur général des Ponts et Chaussées Roland.

Le décret décidait également le dessèchement des marais d'Orx et la création d'une Commission chargée d'étudier la plantation des dunes.

Malheureusement, ce vaste programme ne fut que très partiellement réalisé et les promesses de l'Empereur, aux Landais, demeurèrent pour la plupart lettre morte. Seule, fut poursuivie de façon rationnelle et avec succès, l'œuvre de plantation des dunes entreprise par Brémontier. En exécution du décret de 1808, les crédits furent augmentés et des concessions gratuites de dunes furent accordées à des particuliers. Le décret de 1810 qui établissait une série de mesures pour l'ensemencement des dunes dans tous les départements maritimes permit l'ouverture de nouveaux ateliers de semis et le développement des travaux.

Mais le canal des Landes ne fut point creusé et les marais d'Orx ne seront desséchés que sous le Second Empire. Les routes seules furent améliorées, non pour faciliter la vie économique, mais pour rendre plus rapide la circulation des troupes et des convois qui se rendaient en Espagne. Pour refaire la route de Bordeaux à Mont-de-Marsan tous les habitants de la région furent réquisitionnés. Il en fut de même lorsque le pont de pierre jeté sur la Doulouze menaça ruine.

Il faut cependant reconnaître que le Gouvernement impérial s'efforça d'encourager l'agriculture et l'éleva-

ge : des médailles d'or et des récompenses en argent furent attribuées aux propriétaires ayant planté le plus grand nombre d'arbres. Une liste des 50 propriétaires qui s'étaient le plus distingués fut adressée au Gouvernement. Des circulaires préfectorales conseillèrent la culture du maïs en vue de la fabrication du millas et celle de la betterave à sucre. En 1812, un chimiste landais sera envoyé à l'école expérimentale de Castelnaudary aux frais du gouvernement pour y apprendre la fabrication du sucre de betterave.

Le Préfet Méchin tenta également d'acclimater dans les Landes des plantes exotiques : l'arachide, en particulier. En 1802, s'ouvrait à Dax une huilerie produisant 2 quintaux d'huile d'arachide par jour. L'administration donnait des conseils sur la culture et la récolte des arachides et une recette pour la confection de la garbure à l'arachide.

Duplantier, successeur de Méchin, chercha à introduire dans les Landes l'élevage des moutons mérinos d'Espagne. M. de Poyferré reçut la direction d'une bergerie dans sa propriété de Cère. A Saint-Geours, à Dax, à Parentis on comptait des troupeaux de plus de mille têtes. La guerre avec l'Espagne donnait un grand prix aux laines fines et encouragea les éleveurs. Des manufacturiers de Reims furent appelés à Mont-de-Marsan pour étudier la possibilité d'y établir des fabriques. Mais la rareté et le haut prix de la main-d'œuvre fit renoncer à ce projet. Bientôt, du reste, des maladies produites par la stagnation des eaux ravagèrent très rapidement le troupeau landais. La paix, avec l'Espagne, acheva de porter les derniers coups à la propagation des mérinos dans les Landes. Ainsi, malgré les efforts des Préfets Méchin et Duplantier, l'état économique des Landes demeura précaire.

La misère même se développa dans le département. Pour y parer, l'Administration invita les communes à instituer des soupes économiques : les soupes à la « rumfort », faites de haricots, lentilles et pain.

On trouve une autre preuve de cette misère dans la multiplication du nombre des loups dont les ravages deviennent inquiétants : à Linxe, quatre personnes sont attaquées dans leurs maisons et deux d'entre elles trouvent la mort en se défendant.

Les épidémies sont nombreuses. Cependant, il faut signaler le développement de la vaccination contre la variole — qui tout d'abord n'est pas acceptée sans méfiance par la population. En 1811, plus de 20.000 personnes furent vaccinées.

L'instruction publique. — Napoléon ne tenait point à voir le peuple instruit et éclairé : cet état d'esprit se marquait dans les mesures prises à l'égard de la Presse. Dans les Landes, un seul journal était imprimé : le « Journal des Landes », qui n'avait aucune indépendance et n'était que l'organe officiel de la Préfecture. Le despotisme ne s'accommode pas de la liberté de la presse. Il n'est pas non plus favorable au développement de l'instruction populaire. C'est pourquoi Napoléon ne fit rien pour l'enseignement primaire. Dans les Landes, un rapport du Préfet indique qu'en 1808, sur 353 communes, 176 seulement possédaient des écoles fonctionnant plus ou moins régulièrement.

L'Empereur ne s'occupa que de l'enseignement secondaire qui devait lui fournir les cadres civils et militaires dont il avait besoin.

Le département des Landes comptait trois écoles secondaires communales à Mont-de-Marsan, St-Sever et Aire. Une quatrième avait été créée à Dax, mais elle ne tarda pas à péricliter. En 1809, il y avait 90 élèves à Mont-de-Marsan, 88 à St-Sever et 113 à Aire, pensionnaires ou externes.

Dans chacun de ces établissements, pour chaque groupe de 25 pensionnaires, un élève était entretenu gratuitement aux frais des 24 autres.

La discipline était sévère, l'uniforme rigoureusement réglé pour les pensionnaires : habit de drap vert, au col et parements ponceaux ; boutons blancs ; chapeau rond jusqu'à 14 ans ; chapeau à la Française ensuite.

Les élèves devaient suivre en un seule année scolaire les exercices de deux classes. L'emploi du temps, qui ne multiplait pas les heures de classe, était ainsi réglé :

5 h. 1/2 : lever.
6 h. 1/2 à 7 h. 1/2 : prière et étude.
7 h. 1/2 à 8 h. : déjeuner.
8 h. à 10 h. : classe.

10 h. à 11 1/2 : étude.
11 h. 1/2 à 12 h. 1/2 : dessin, écriture.
12 h. 1/2 à 1 h. 1/4 : déjeuner.
1 h. 1/4 à 2 h. : récréation.
2 à 3 h. : étude.
3 à 5 h. 1/4 : classe.
5 h. à 7 h. : étude.
7 h. à 7 h. 1/2 : récréation.
7 h. 1/2 à 8 h. 1/4 : souper et récréation.
8 h. 1/4 à 9 h. : prière et coucher.
9 h. 1/4 : extinction des feux.

LA VIE MILITAIRE DANS LES LANDES SOUS L'EMPIRE

Les guerres et l'opinion publique

La rupture de la paix d'Amiens (17 mai 1803) qui marqua la reprise des guerres fut bien accueillie dans les Landes. L'hostilité contre l'Angleterre qui s'était développée pendant les luttes de la Révolution était encore vivace, et de nombreuses adresses de félicitations furent envoyées au Premier Consul par les municipalités des principales communes du département : Mont-de-Marsan, Dax, Saint-Sever, Tartas, Aire, Peyrehorade.

Le Théâtre de Mont-de-Marsan offrit sa recette du 4 prairial au gouvernement pour ses dépenses maritimes et le Conseil général vota une somme de 129.800 francs pour la construction d'une corvette que l'on baptiserait « les Landes ». Doublée de cuivre, elle devait compter 24 pièces de canon.

Les autorités officielles ne négligent du reste aucune occasion de mettre en valeur les victoires de l'Empereur. Le 6 juillet 1807, à l'occasion de la prise de Dantzig, un Te Deum solennel est chanté à Mont-de-Marsan et, dans un mandement, l'évêque de Dax se félicite que la Vistule soit désormais française.

Le gouvernement cherche, d'autre part, à se con-

cilier les bonnes grâces des agriculteurs landais en envoyant à la même époque, dans le département, cent prisonniers de guerre prussiens pour qu'ils soient répartis suivant les besoins.

Mais l'enthousiasme pour la politique belliqueuse diminua très vite. Le pays aspirait à la paix. L'annonce du traité de Tilsitt fut saluée à Mont-de-Marsan, le 26 juillet 1807, par de très vives manifestations de joie. Dès 5 heures du matin, la foule attendait l'arrivée de la malle-poste. Lorsqu'elle fut certaine que la paix était signée, ce fut du délire. On ne s'inquiéta même pas des conditions du traité.

Quand les premiers échecs de la campagne de Russie se produisirent, quelques municipalités envoyèrent des adresses à l'empereur. On s'y employait à faire retomber la cause de la défaite sur le climat, sur les complots de l'Angleterre, mais ces déclarations sans spontanéïté, n'avaient plus qu'un caractère artificiel.

Il en est de même des fêtes en l'honneur de l'Empereur. Ces manifestations qui revêtaient tant d'éclat au début du règne perdaient leur ampleur. Vers 1810, le « Journal des Landes » qui, autrefois, leur consacrait plusieurs colonnes, ne leur accorde plus qu'un bref article.

Cette désaffection de la population à l'égard de l'empire fut surtout causée par l'augmentation des charges militaires et, en particulier, de la conscription.

La conscription dans les Landes. — Les Landes virent pendant l'Empire leur population lourdement mise à contribution pour alimenter les armées impériales.

Dès la période consulaire, les Landais ne subissaient pas sans peine les exigences de la loi sur le recrutement et ne reculaient devant aucun expédient pour s'y soustraire.

L'Administration mettait en garde les jeunes gens contre des individus qui, dans les cantons de Sore et d'Arjuzanx, escroquaient l'argent des conscrits en leur promettant de leur faire obtenir de bons numéros, les uns en les recommandant aux personnalités, les autres par des secrets de magie.

Les plus riches recherchaient un remplaçant : le prix

en était assez élevé, et atteignait, en moyenne 4.000 francs. Très souvent les remplaçants s'empressaient de déserter. Aussi, le gouvernement se retournait-il vers celui qui avait fourni le remplaçant ; il était appelé à son tour si le réfractaire n'était pas arrêté dans le délai d'un mois ou si un autre remplaçant n'était pas fourni.

Dès le Consulat, le mouvement de désertion avait pris des proportions inquiétantes : les paysans profitaient de toutes les circonstances pour fuir les drapeaux et regagner leurs campagnes. En l'an 9, des conscrits abandonnèrent sur la route les soldats qui les conduisaient. On fut obligé de constituer à Bordeaux un centre spécial, « le dépôt des colonies », où les conscrits douteux étaient envoyés pour les habituer au service et combattre leur idée constante de désertion...

Les tribunaux militaires étaient obligés de prononcer de nombreuses condamnations. En 1802, à Toulouse, cinq Landais furent condamnés à 5 ans de prison et 1500 francs d'amende.

Il fut défendu aux propriétaires de prendre des domestiques sans en faire une déclaration au Maire, pour savoir si ces domestiques n'étaient pas des déserteurs. Mais malgré les peines sévères édictées contre les receleurs, les fugitifs trouvaient toujours quelque asile.

Le mouvement de désertion ne fit que s'accentuer sous l'Empire, proportionnellement aux exigences du gouvernement : celui-ci réclamait au département une moyenne de 400 à 450 hommes par an. En 1806, sur 406 hommes enregimentés, 51 disparurent en route et cependant la loi du 31 octobre 1805 accordait une prime de 12 francs aux douaniers, gendarmes, gardes-champêtres pour chaque conscrit réfractaire arrêté grâce à eux.

Le Préfet écrivait en vain aux curés des campagnes pour leur demander d'exhorter la jeunesse à moins de résistance. Des amnisties successives furent accordées sous réserve d'engagement, mais ne produisirent pas grand résultat.

La guerre dans le département des Landes

Les Landes connurent indirectement, dès 1811, les tristesses de la guerre. A cette date, 150 blessés de

l'armée d'Espagne étaient soignés à l'hospice de Mont-de-Marsan, 37 succombèrent. Dans le 1er trimestre de 1812, on comptait 143 soldats de la Garde et 253 soldats divers en traitement. Sur ce nombre on n'eut à enregistrer que 13 morts. A la fin de cette même année, les Anglais et les Espagnols refoulèrent l'armée française vers les Pyrénées. Le contre-coup de ce désastre se fit vivement ressentir dans les Landes. Le comte d'Angosse, Préfet des Landes, annonça une première levée de 100.000 hommes sur ce qui restait des classes de 1809 à 1812 (janvier 1813). Les Maires furent invités à se rendre à la Préfecture et à se concerter sur les offrandes à faire à l'Empereur. Les réquisitions se multiplièrent ; les bouviers de Mont-de-Marsan eurent ordre de se tenir prêts à évacuer sur Roquefort et Captieux les blessés venus d'Espagne.

Dax reçut un dépôt de convalescents. Le grand séminaire qui venait d'être restauré fut réquisitionné, comme hôpital militaire, par le maréchal Soult qui avait pris le commandement de l'armée : les élèves, violemment expulsés, se réfugièrent au château de Poyanne.

Les exigences des services publics accablaient du reste les localités. A Saint-Justin, le Maire dut requérir les gens de 20 à 60 ans pour transmettre les ordres des autorités. Il réussit cependant à faire évacuer sur Mont-de-Marsan les grains qui encombraient l'entrepôt que l'on avait créé dans cette commune pour le besoin des troupes.

Les approvisionnements étaient ensuite transportés de Mont-de-Marsan à Bayonne par bateaux en trois jours.

Le 25 novembre, on dut décreter dans les Landes la levée en masse, mais les recrues désertaient par centaines.

Soult prescrivit de relever l'enceinte gallo-romaine de Dax et d'y former un camp retranché ; le temps fit défaut pour mettre ce projet à exécution. En janvier 1814, il s'établit à Peyrehorade avec 60.000 hommes environ et prit ses dispositions pour empêcher les Anglo-Espagnols de franchir l'Adour. Mais l'Empereur lui réclama 14.000 hommes. Il créa alors avec des

gardes-forestiers et des gardes-champêtres, des compagnies de flanqueurs, destinées à inquiéter les envahisseurs et à surprendre leurs convois (1er février).

Malgré les efforts de Soult, Wellington, général en chef des Anglais, pénétrait dans les Landes, le 24 février. Il adressa une proclamation aux habitants pour leur annoncer la délivrance et leur recommander le calme. Le 27, à la suite d'un long combat entre Peyrehorade et Orthez, Soult dut donner le signal de la retraite. Les Français gagnèrent Hagetmau et détruisirent tous les ponts derrière eux.

L'émoi le plus grand régna à Mont-de-Marsan. A l'annonce de cette défaite, le Préfet fit évacuer les archives de la Préfecture par des bouviers qui en abandonnèrent la majeure partie dans les landes de Lencouacq. De nombreux fonctionnaires prirent la fuite et se réfugièrent dans le Lot-et-Garonne.

Le combat d'Aire (2-18 mars 1814)

Pour essayer de sauver Bordeaux, le maréchal Soult qui ne pouvait attaquer Wellington de front, résolut de tenter une offensive sur le flanc de son adversaire. Suspendant sa retraite vers le nord, il dirigea ses colonnes à l'Est, vers Grenade et Aire.

Le 1er mars, l'armée française, dirigée par Claussel, Drouet d'Erlon et Reille, après avoir rompu le pont de Grenade, remonta la rive droite de l'Adour jusqu'à Barcelonne. L'armée anglaise s'avançait sur trois colonnes par Samadet, Hagetmau et Doazit, en convergeant vers Saint-Sever où Wellington parvint le 28 février. Il espérait surprendre les troupes françaises au milieu du désordre de la déroute. Mais Soult avait déjà franchi l'Adour. En attendant la remise en état des ponts, Wellington séjourna quelques jours à Saint-Sever. Il y fut bientôt rejoint par le duc d'Angoulême, neveu de Louis XVIII et par un émissaire royaliste, Bontemps du Barry, chargé de mettre fin aux hésitations des Anglais, qui ne se hâtaient pas de marcher sur Bordeaux.

Pressé de proclamer l'avènement des Bourbons, le Maire de Saint-Sever s'y refusa, suivant les conseils prudents de Wellington, ce qui lui valut quelque temps

plus tard d'être destitué de ses fonctions par le duc d'Angoulême.

Wellington se décida à envoyer sur Bordeaux son lieutenant Beresford, avec trois divisions et une brigade de cavalerie. Ce dernier occupa Mont-de-Marsan, le 1er mars.

Un second corps anglais devait s'efforcer de devancer les Français, à Aire, pour leur couper la retraite. Une armée espagnole marchait à la rencontre des Anglais par Garlin et Geaune, en commettant d'assez nombreux dégâts.

Une première rencontre avec les Français — simple escarmouche — se produisit le 2 mars à Cazères. La bataille principale se déroula à Aire où les troupes de Soult s'étaient fortement retranchées. Le combat commencé vers midi dura jusqu'au soir et malgré leur héroïque résistance, les Français, une fois encore accablés par le nombre, furent obligés de reculer vers Tarbes.

Pendant que nous étions écrasés à Aire, l'ennemi remportait de nouveaux succès à l'autre extémité du département. Le 3 mars, les Anglais occupèrent Dax sans difficultés et rendirent à l'évêque le séminaire dont Soult avait fait un hôpital.

LA FIN DE L'EMPIRE (3 mars-20 avril 1814)

Le 15 mars, le comte de Carrère était nommé Préfet des Landes par le duc d'Angoulême. Le 16, il annonçait prématurément la chute de Napoléon. Les populations accueillirent cette nouvelle comme une délivrance : loin de seconder les efforts de leurs défenseurs, leur sympathie allait en général à Wellington qui, lors de son passage à Aire, avait cherché à conquérir les dames de la ville en leur offrant un bal.

Le bruit ayant couru que Soult avait remporté un succès « les gens du pays, écrit un officier anglais, en parurent consternés. Ils craignaient le retour de leur compatriote et les punitions de leurs complaisances pour nous. »

Quelques hardis partisans sous la direction du capitaine Florian qui occupaient les routes de Saint-Sever

à Aire, firent cependant beaucoup de mal aux alliés qui devaient de nouveau se rencontrer avec Soult, lors de la bataille de Toulouse (10 avril).

Le 3 avril, le Sénat avait prononcé la déchéance de Napoléon. Le 5, celui-ci abdiquait à Fontainebleau. Les municipalités landaises s'empressèrent d'envoyer des adresses au duc d'Angoulême, alors à Bordeaux. La municipalité de Saint-Justin déclare que « les évènements qui viennent de rendre un père à ses enfants ont été reçus avec le plus grand enthousiasme par les habitants de leur ville ».

Le même enthousiasme se manifestait à l'égard des garnisons étrangères dispersées dans le département. Mont-de-Marsan avait 1200 hommes de cavalerie à entretenir. Roquefort possédait aussi une garnison en faveur de laquelle tous les maires du canton furent invités à faire des réquisitions de viande et de fourrage, « afin, mandait le Maire, que nos libérateurs en rentrant dans leur patrie ne puissent se plaindre de notre ingratitude. »

Les officiers étrangers partout très largement accueillis passaient joyeusement leurs temps dans les fêtes et les réjouissances. Cependant, les alliés finirent par quitter le pays. Le retour des Bourbons fut alors célébré dans chaque commune par de grandes réjouissances. Les Municipalités nouvellement élues prêtèrent, le 11 août, serment de fidélité à Louis XVIII.

LES CENT JOURS (1er mars-15 juillet 1815)

Le nouveau régime souleva bien vite par ses maladresses de nombreuses oppositions que les partisans de l'Empereur surent habilement exploiter. Comme pour maintenir la paix intérieure on ne pouvait compter sur l'armée qui avait voué un culte à l'Empereur, le gouvernement royal voulut lui opposer une force capable de contre-balancer son influence, et on enrôla dans la Garde nationale les hommes de 20 à 60 ans.

Mais les précautions prises par Louis XVIII n'empêchèrent pas l'orage d'éclater : le 15 mars, alors que les autorités se préparaient à célébrer avec éclat l'anniversaire de l'avènement de Louis XVIII, on apprit, à

Mont-de-Marsan, que le 1er mars, Napoléon avait débarqué au Golfe Juan et marchait sur Paris. Le Préfet, M. de Carrère, et le Conseil général qui s'était déclaré en permanence, adressèrent une proclamation collective au peuple landais pour l'exhorter à demeurer fidèle au roi (18 mars). Mais Napoléon, le 20 mars, était réinstallé aux Tuileries. Les royalistes landais tentèrent de résister : des registres furent ouverts dans les Mairies pour recevoir les noms de ceux qui voulaient marcher contre « l'ennemi de la France et du roi ». Ce fut en vain que le baron d'Ismert, commandant du département des Landes, les convoqua à Mont-de-Marsan, pour le 27 mars.

Déjà les ennemis menaçaient les frontières et Napoléon dut de nouveau faire appel à la nation. Il promit aux sous-officiers et soldats qui viendraient les premiers sous les drapeaux, de les renvoyer les premiers dans leurs foyers. Les curés durent publier au prône la proclamation que le ministre de la guerre adressait au peuple français pour réveiller partout l'enthousiasme guerrier (19 avril). Les autorités, sous la direction du Sous-Préfet Soubiran, surveillaient avec soin les voyageurs, les chasseurs qui pouvaient être des agents des Bourbons, pour neutraliser leur influence et les empêcher de communiquer avec l'Espagne (20 avril). On obligea tous les fonctionnaires à prêter serment à l'Empereur (21 avril) et cette cérémonie dut s'accomplir partout sans retard (28 avril).

Napoléon rappela pour le 29 avril, en plus des officiers, sous-officiers ou simples soldats ayant déjà servi sous ses ordres, de nouveaux contingents. Mais il y eut, pour ce dernier appel, de nombreuses défections. Sur dix soldats de Saint-Justin qui furent appelés, cinq ne répondirent pas à la convocation.

De nouveau, le gouvernement fit appel au clergé en lui demandant d'user de toute son influence pour obtenir la soumission des appelés. « M. le Curé fera sentir à chacun de ses anciens soldats la nécessité d'obéir aux ordres qui lui ont été adressés et toute l'étendue des conséquences qui surviendraient de leur insubordination. »

L'Empereur, préoccupé de rallier la bourgeoisie au

régime avait, par l'Acte additionnel, donné au pays une constitution plus libérale. Des registres furent ouverts dans chaque commune (du 3 au 13 mai), pour recueillir les votes des électeurs sur cette transformation. Mais le nombre des votants fut peu élevé.

Les résultats du plébiscite furent proclamés à Paris, dans la fête solennelle du Champs-de-Mars où les départements durent se faire représenter.

Mais les tentatives libérales de l'Empereur furent inutiles. Le 18 juin, il était battu à Waterloo. C'est en vain que le Préfet Harel lança, le 8 juillet, une proclamation pour maintenir les Landais fidèles à l'Empereur. Arrêté, puis exilé dans le Gers, il dut céder la place à M. de Carrère, représentant de Louis XVIII, qui, pour la seconde fois, venait de rentrer à Paris (8 juillet) inaugurant la Seconde Restauration.

CHAPITRE III

La Restauration

(1815-1830)

I. — **Le rétablissement de la monarchie.** — L'empressement avec lequel les populations des Landes acceptèrent la monarchie, montre leur peu d'attachement à l'égard de l'Empire. Les sentiments royalistes des Landais n'étaient du reste pas ignorés à l'extérieur du département, regardé comme une des citadelles des ennemis de Napoléon. Cette situation faillit déchaîner, malgré le calme de ses habitants, des troubles assez graves à Mont-de-Marsan : le 16 juillet 1815, des troupes bonapartistes partirent de Bordeaux avec l'intention de marcher sur le chef-lieu des Landes, qu'ils considéraient avec raison comme un centre royaliste. Deux généraux de Napoléon, les frères Faucher, « les jumeaux de La Réole », futures victimes de la Terreur blanche, appuyaient leur entreprise, favorisée également par d'anciens terroristes... Mais la troupe n'avait pas de chef, manquait de cohésion et elle se disloqua bien vite.

A Mont-de-Marsan même, des manifestations bonapartistes se produisirent : un détachement du 5e régiment de chasseurs à cheval fit son entrée dans la ville, sabre au clair, aux cris de « Vive l'Empereur ». La moindre imprudence des habitants aurait donné le signal d'un massacre général. Un chef d'escadron, M. de Soulagre, réussit par son sang-froid à rétablir l'ordre. Quelque temps plus tard la ville de Mont-de-Marsan lui offrira une épée d'honneur en témoignage de reconnaissance.

Ces incidents qui auraient pu être graves n'eurent pas de suite et, le 17 juillet, M. de Barrère qui faisait fonction de Préfet, put, sans difficulté, faire remplacer les drapeaux et cocardes tricolores par des drapeaux et cocardes blanches. Le général Lamarque, le Préfet Harel qui avaient servi « l'Usurpateur » pendant les Cent Jours, furent placés sous la surveillance de la police, en attendant que la Chambre des Députés ait statué sur leur compte.

II. — **L'opinion publique et la royauté.** — Malgré le succès de la restauration de la royauté dans les Landes, les sentiments royalistes des Landais ne peuvent se comparer à ceux des populations de la vallée du Rhône, par exemple. La royauté fut favorablement accueillie, mais ne donna jamais lieu à des manifestations de fol enthousiasme : la personnalité même de Louis XVIII était complètement ignorée avant son retour au pouvoir. Dans les jours qui suivirent la première Restauration, le « Journal des Landes », devenu farouchement royaliste après avoir été ardemment bonapartiste, publia sur le Roi et sa famille, une biographie enthousiaste et détaillée.

Seule, dans le département, la ville de Dax fit étalage de ses sentiments très royalistes en organisant une solennité en l'honneur de la proclamation de Louis XVIII. Les Landais se contentèrent d'agir en bons royalistes sans faire montre d'un amour particulier pour la royauté. Dans toutes les manifestations organisées par le Gouvernement, pour sa propagande, l'enthousiasme apparaît plus factice que réel: c'est ce que l'on constate lors du passage à Mont-de-Marsan, du duc d'Angoulême, que les journaux appelaient « le Héros du Midi ». Les fêtes organisées en son honneur ont un caractère plus administratif que populaire.

Même constatation pour la cérémonie organisée le 21 janvier 1816, en l'honneur de Louis XVI : une messe expiatoire, suivie de la lecture de son testament. L'administration s'efforce pourtant de donner à ces cérémonies un caractère solennel. Elle n'y réussit guère : peu à peu, ces fêtes et anniversaires multipliés par le Gouvernement, lassèrent les populations pourtant remplies de bonne volonté. Dès le 8 mai 1816

la fête célébrée en l'honneur de l'anniversaire du retour de Louis XVIII, ne semble avoir connu qu'un très médiocre succès. Pour faire renaître un enthousiasme déclinant, le passage de la duchesse d'Angoulême, en 1822, sera précédé d'une véritable campagne de presse.

Du reste, il ne faudrait pas croire qu'il y avait dans le département des Landes unanimité en faveur des Bourbons : on y rencontre, en assez grand nombre, des bonapartistes, des républicains et le Gouvernement royal ne fut jamais entièrement sûr de l'opinion publique landaise. Les fausses nouvelles sont accueillies avec beaucoup de facilité : on annonce, un jour, que Napoléon doit débarquer sur la côte des Landes à la tête d'une armée de 300.000 turcs et arabes... ; un autre jour, que la famille royale est en fuite et que le roi a dû se réfugier au château de Vincennes. Ces faux bruits se développent surtout les jours de foires et de marchés et paraissent lancés par des agitateurs bonapartistes qui escomptent la crédulité de la foule, en vue de quelque désordre favorable à leur action. En 1816, le Préfet sera obligé d'envoyer dans les foires et les marchés des piquets de gardes nationaux à cheval pour arrêter les individus qui paraîtraient suspects par leur allure ou leurs propos.

Malheur à l'imprudent qui se laisse aller à des paroles de louange pour Bonaparte et d'hostilité à l'égard des Bourbons. Il est immédiatement arrêté et sûrement condamné : A Roquefort, un nommé Charles, crie : « Vive l'Empereur ». Circonstance atténuante ; il était ivre. Le tribunal en tint compte en ne le condamnant qu'à un mois de prison et 5 ans de surveillance de la haute police. Moins heureux, un paysan de Benquet se voit infliger trois mois de prison pour propos en faveur de Napoléon.

Bien que sporadiques, ces manifestations contre le Gouvernement des Bourbons et bien souvent en faveur de l'empereur, se poursuivront pendant assez longtemps. Il se produit également des conflits entre anciens soldats de l'Empereur et soldats du nouveau régime. En 1822, un grenadier de la Garde royale, de passage à Mt-de-Marsan, fait emprisonner un habitant de cette ville : ce dernier s'est permis de déclarer que la Garde royale ne vaut pas la Garde impériale et

d'insulter la duchesse de Berry. Un autre soldat du même régiment est invité à dîner par un ancien sergent de la Garde impériale qui le conduit chez lui : à la fin du repas, il lui montre, caché dans une armoire, le buste de Napoléon : « Regarde ce héros, lui dit-il, quel malheur que la patrie n'ait pas pu recueillir ses restes... » Le soldat, dans sa fureur, prend le buste, le jette à terre où il se brise : « Vous serez plus heureux que la patrie, s'écrie-t-il, car vous aurez les restes. »

En 1823, lors des guerres d'Espagne, plus de 19.000 hommes traversèrent Mont-de-Marsan. Des tentatives de débauchage se produisirent et le Préfet Puységur fut obligé de mettre les officiers en garde contre elles. Moins sérieux est le bruit qui circule, à la même époque, suivant lequel les libéraux landais ravitailleraient les Espagnols insurgés.

Le Gouvernement se méfie surtout de l'état d'esprit des fonctionnaires. Dès 1826, paraissent contre eux, dans le « Journal des Landes », des articles virulents : « La voix publique provoque hautement l'épuration des diverses administrations où sont encore employés les incurables ennemis du gouvernement légitime ». Sont particulièrement signalés pour leur mauvais esprit les percepteurs des contributions directes et « ces misérables qui, chargés de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse, ne sont occupés que de la pervertir en l'excitant à l'impiété, à la licence, à la révolte contre l'autorité légitime et paternelle ».

Le gouvernement qui en veut particulièrement aux instituteurs suspects « pour la conduite qu'ils ont tenue dans les temps désastreux de la dernière usurpation », prend contre eux des mesures draconiennes. Ils sont révoqués en bloc par le Recteur de Pau. Tous les instituteurs ainsi révoqués ne pourront être réintégrés que sur avis favorable d'une Commission locale de trois membres, nommés par l'évêque et le préfet et comprenant au moins un curé.

Malgré ces mesures rigoureuses et qui ne tendaient, en réalité, qu'à supprimer la liberté d'opinion pour les fonctionnaires et, en particulier, pour les instituteurs, l'état d'esprit de ces derniers ne s'améliora pas dans le sens souhaité par le gouvernement. En 1822, le préfet des Landes était de nouveau obligé d'écrire aux

Maires : « Vous me désignerez les instituteurs dont l'inconduite et les opinions dangereuses vous paraîtraient nécessiter la révocation. »

Dans cette lutte contre les idées bonapartistes républicaines et tout simplement libérales, le Gouvernement s'appuie sur le clergé. Des missions se répandent dans le département. A Dax, en particulier, l'une d'entre elles fait, en 1820, une propagande intense. Le 10 juillet 1823, la pose de la première pierre de l'église de Mont-de-Marsan sera célébrée avec beaucoup d'éclat. La même année, le Conseil général des Landes émet le vœu que l'éducation de la jeunesse soit confiée comme autrefois à des corps religieux enseignants : ainsi se trouve encouragée, à Mont-de-Marsan, l'installation des frères de la Doctrine chrétienne. Le Préfet leur marque sa bienveillance en allant lui-même inaugurer, en grande pompe, leur nouvel établissement. Constatant l'appui sérieux que le clergé apporte à son administration, il espère voir s'ouvrir d'autres écoles religieuses à Dax, à Saint-Sever.

Le gouvernement royal s'appuya également sur l'ancienne noblesse en faveur de laquelle un gros effort financier fut accompli par la loi du milliard des émigrés.

Dans la séance de la Chambre des Députés du 4 janvier 1825, M. de Martignac donna lecture au nom du roi Charles X, d'un projet de loi portant qu'il serait alloué une indemnité aux anciens propriétaires de biens fonciers, situés en France, confisqués et vendus au profit de l'Etat, en exécution des lois sur les émigrés. Cette indemnité était représentée par 30 millions de rentes 3 %, le capital des biens vendus étant évalué à environ 1 milliard.

Dans chaque département, l'indemnité était calculée sur le prix de vente en numéraire au jour de l'adjudication : le département des Landes comptait 126 émigrés, 19 déportés, 12 condamnés. Parmi eux les descendants de la comtesse de Montréal, à Peyrehorade, reçurent, pour 157 biens vendus, des rentes représentant un capital de 122.316 francs. Ceux du comte de Barbotan, une indemnité pour un capital de 103.000 francs, le vicomte d'Aurice, de la famille de Batz, pour 206.000 francs.

La loi ne comprit dans les Landes que 78 bénéficiaires. Un assez grand nombre de demandes furent rejetées comme n'étant pas suffisamment justifiées.

Cette loi fut très mal accueillie par l'ensemble du pays. Elle donnait aux ennemis de la Révolution une somme égale à 20 fois le revenu de la propriété en 1790 : par la conversion et la création de rentes, elle fit baisser le cours des valeurs au détriment de la bourgeoisie. Elle était, enfin, une menace contre l'œuvre sociale de la Révolution.

III. — **La vie politique.** — Après la chute de Napoléon, Louis XVIII, en rentrant en France, avait octroyé à ses sujets une Charte constitutionnelle qui organisait le nouveau régime : le pouvoir exécutif était confié au roi, chef suprême de l'Etat, le pouvoir législatif à deux chambres : l'une, était une assemblée aristocratique ; la Chambre des Pairs, nommés par le Roi à titre héréditaire. Ils ne représentaient pas une région, mais étaient désignés à titre personnel.

La deuxième assemblée, la Chambre des Députés, était élue pour 5 ans et renouvelable tous les ans par cinquième. Mais cette Chambre n'était pas une assemblée démocratique. Il fallait, pour être électeur, payer une contribution directe d'au moins 300 francs et être âgé d'au moins 30 ans ; pour être éligible, payer une contribution d'au moins 1.000 francs et être âgé d'au moins 40 ans. De plus, à partir de 1820, par le système de la loi du double vote, les gens les plus riches votèrent deux fois, une fois au chef-lieu d'arrondissement et une seconde fois au chef-lieu du département.

Ainsi, en 1822, les Landes eurent à élire 3 députés, avec un nombre d'électeurs ridiculement restreint ; le collège électoral du 1er arrondissement en comprenait 287; celui du 2e, 270, au total 557 électeurs. Le quart d'entre eux, comprenant les plus imposés, élisaient au chef-lieu de département un troisième député. Ce collège électoral de département comptait 139 électeurs dont les moins favorisés payaient 833 fr. de contributions directes.

Grâce à ce petit nombre d'électeurs, la vie politique ne connut dans les Landes aucune activité pendant la Restauration, et le système de la candidature officielle

put être très largement pratiqué par l'administration.

Lors des élections de 1822, le Préfet adressa aux électeurs une longue circulaire : il les invitait à ne pas s'abstenir et leur donnait quelques conseils : « Rendez-vous au collège électoral dont vous faites partie, Messieurs. C'est la seule prière que je vous adresse. Je croirais faire injure au bon esprit des habitants de ce département si j'ajoutais rien à cette exhortation. »

Malgré cette déclaration, le Préfet croit plus sage d'insister encore : « Je connais trop leurs excellents sentiments, l'amour sincère qu'ils portent au Roi et à son auguste famille, leur respect pour la Charte que le Roi a donnée à son peuple, leur attachement au Gouvernement de sa Majesté pour ne pas être sûr qu'ils ne voudront être représentés que par des hommes animés du même sentiment qu'eux... dévoués au Roi et pénétrés de l'idée que la France n'a jamais été heureuse que sous le gouvernement des Bourbons. »

Et ici, le Préfet précise sa pensée en cherchant à justifier les candidatures officielles :

« ... les Français sont royalistes, leur indiquer des candidats royalistes, c'est aller au devant de leurs véritables vœux, c'est les prémunir contre les surprises de la séduction et de la malveillance. »

L'administration cherche toutefois à sauver la face. Le Préfet, à la veille des élections, ne s'adresse pas directement aux fonctionnaires dont il redoute le mauvais esprit. Mais une note anonyme qui paraît dans le « Journal des Landes », les menace en ces termes :

« Soyez des nôtres et vous restez avec nous... Les ministres ne souffriront jamais que ceux qui ont reçu du Roi des distinctions et des faveurs trahissent impunément la fidélité que leur impose leur serment et la reconnaissance en secondant les projets des ennemis de l'ordre public et du gouvernement légitime. »

Les députés des Landes ne jouèrent qu'un rôle très effacé à la Chambre, jusqu'à l'élection du général Lamarque, en 1828. Ancien volontaire des guerres de la Révolution, il avait figuré avec éclat dans les guerres du Consulat et de l'Empire. « Les trois choses dont je suis le plus fier dans ma vie militaire, disait-il, sont la prise de Fontarabie, l'escalade de Caprée et la pacification de la Vendée. »

Général Lamarque (1770-1832)

Bien que s'étant, après la seconde Restauration, rallié aux Bourbons, il avait dû s'exiler et ne put rentrer en France qu'en 1828. Retiré à Saint-Sever, il se présenta sans succès contre le marquis de Lacaze, en 1822, contre le marquis du Lyon, en 1827. En 1828,

il fut de nouveau candidat contre M. de Poyferré de Cère. Jamais une élection n'avait autant agité les esprits à Mont-de-Marsan. Une foule immense emplissait les rues de la ville. L'exaltation était grande et, pour la première fois, chacun professait hautement ses opinions. C'est qu'en effet la candidature de Lamarque était nettement une candidature d'opposition, malgré le caractère modéré de sa profession de foi :

« Banni pendant 4 ans, ce n'est pas un ennemi du gouvernement qui se présente à vous, c'est un militaire dévoué qui croit que le trône des Bourbons n'a pas de plus solide fondement que la liberté et que la liberté, à son tour, ne peut nous être garantie que par la monarchie constitutionnelle... »

Cependant, le baron Lamarque ne pouvait s'empêcher de trouver insuffisantes les garanties inscrites dans la Charte. « Je demanderai, écrivait-il, des institutions municipales et départementales qui, seules, peuvent offrir des garanties à nos libertés... »

L'administration s'efforça de barrer la route à ce dangereux candidat. Une insidieuse campagne fut entreprise. On le représentait aux habitants de la grande Lande comme un adversaire de leurs intérêts. Puis on s'efforça de diminuer la portée de son succès probable en représentant la lutte électorale comme une rivalité entre les deux villes de Mont-de-Marsan et Saint-Sever, la première tenant pour de Poyferré, la seconde pour Lamarque.

Malgré toutes ces manœuvres, le général Lamarque fut élu député par 146 voix contre 100 à M. de Poyferré. Le collège électoral comptait 291 électeurs et 251 votants.

Cette élection indique une évolution de l'opinion publique, dans les Landes, qui ne semble plus très favorable au gouvernement de Charles X et à la candidature officielle : nul n'ignorait, en effet, les opinions de Lamarque, qui, dans une lettre de mars 1828, donnait à sa candidature son véritable caractère : « Je ne serai pas nommé, je n'ai même aucune chance de succès, mais j'ai fait cette démarche pour renverser un autre candidat (M. de Poyferré de Cère), qui a dit du

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX

mal de l'Empereur ; c'est donc le soldat de Napoléon qui s'est mis sur la brèche. »

Le nombreux public qui s'était rendu à Mont-de-Marsan, à l'occasion de cette élection, manifesta au nouveau député une très vive sympathie. A son retour à Saint-Sever, où il était attendu par une importante délégation de jeunes gens, des fêtes furent données en son honneur.

Le système de la candidature officielle allait subir dans les Landes, deux ans plus tard, le 8 juillet 1930, à la veille de la révolution qui allait renverser Charles X, un second échec moins retentissant, mais tout aussi marqué. M. de Rivière, président du collège électoral du département, avait, dans son discours, nettement désigné le candidat cher au gouvernement : « Vous prouverez au Roi, déclara-t-il, que vous respectez le choix qu'il peut faire à l'égal de ses paroles et de ses actes. »

Le candidat ainsi désigné n'était autre que le baron d'Haussez, député sortant. C'était un personnage considérable. Originaire de Normandie, il avait conspiré contre l'empereur avec Georges Cadoudal, puis s'était rallié à lui et avait reçu le titre de baron. Mais au retour des Bourbons, il retrouva ses anciens sentiments royalistes et, de 1817 à 1823, fut successivement préfet des Landes, du Gard, de l'Isère et de la Gironde. En 1827, alors qu'il occupait ce dernier poste, il fut élu député des Landes contre le baron Méchin, candidat libéral.

Le 23 août 1829, il était nommé ministre de la Marine et, à ce titre, chargé de la préparation de l'expédition d'Alger. C'étaient là des titres sérieux pour se présenter devant les électeurs. Mais ceux-ci en voulaient au baron d'Haussez de faire partie du ministère ultra-royaliste Polignac, qui avait fait prononcer par le Roi la dissolution d'une Chambre jugée trop libérale. Ils lui préférèrent Poyferré de Cère qui fut élu par 62 voix contre 59 à d'Haussez, sur 122 votants : Poyferré de Cère avait fait partie, sous l'Empire, du Corps législatif et avait déjà été député de 1820 à 1828. Bien qu'il se soit toujours montré fidèle à la majorité ministérielle, son succès fut considéré comme une victoire par les libéraux hostiles à Polignac.

Ce succès fut complété par la réélection de Lamarque, qui avait signé la fameuse adresse des 221, manifestation de méfiance à l'égard du Ministère ultra-royaliste et par celle du général baron de Cardenau, ancien soldat de la Révolution et de l'Empire, libéral modéré.

Le 24 juillet, Poyferré de Cère était du reste révoqué de ses fonctions de maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Ces élections furent marquées par un autre incident qui, pour être isolé, n'en est pas moins symptomatique. S'ajoutant, à l'échec du baron d'Haussez, il indique un léger reveil de l'opinion publique et l'hostilité naissante à l'égard des Bourbons. A Dax, un électeur, Dubedout, maire de Donzacq, fut révoqué par le Préfet et déféré au Tribunal de Dax pour avoir poussé le cri de « Vive la République » dans la salle où les électeurs étaient réunis au moment où ceux-ci allaient se séparer.

Le gouvernement espérait que les électeurs auraient été favorablement influencés par l'expédition qui venait d'être envoyée contre Alger. Il n'en fut rien. Cependant, la prise de cette ville connue dans les Landes, le 18 juillet 1830, provoqua un vif enthousiasme : à Mont-de-Marsan, la population fit éclater spontanément sa joie ; à Dax, après une manifestation devant la Sous-Préfecture, plus de 300 ouvriers organisèrent en signe de fête, un pittoresque pique-nique sur une des places de la ville. Le Sous-Préfet et le Maire y burent à la santé du Roi.

Mais ce succès du gouvernement de Charles X ne devait point le sauver de la Révolution menaçante : mécontent des élections qui donnaient 271 sièges à l'opposition, Charles X tenta, par les ordonnances de juillet, un véritable coup d'Etat en dissolvant la nouvelle Chambre. Le peuple de Paris y répondit par une insurrection qui, en 3 jours (27, 28, 29 juillet) balaya le gouvernement des Bourbons. Sa chute était encore ignorée à Mont-de-Marsan, le 1er août. Ce jour-là, en effet, appliquant l'ordonnance royale du 25, le Préfet Dufougray prit un arrêté contre la distribution des imprimés ne portant pas le nom de leur auteur. Mais dès que la victoire des Parisiens fut connue, elle fut accueillie dans les Landes avec joie.

Dans la nuit du 4, le drapeau tricolore était hissé sur la grille de la Préfecture. Le lendemain matin, le Maire le faisait également placer à la Mairie. Quelques heures plus tard, le Préfet quittait Mont-de-Marsan, abandonnant l'administration au Conseiller de Préfecture Dulamon. L'opinion publique semblait heureuse et calme. Le 22 août, le « Journal des Landes » abandonnant les Bourbons, écrivait qu'on « était généralement satisfait ».

Une souscription fut ouverte à Mont-de-Marsan pour les victimes de la Révolution.

III. — **La vie économique.** — Napoléon Ier s'était efforcé, sans y réussir complètement, d'améliorer la situation économique du département des Landes. Louis XVIII et Charles X continuèrent la même politique. En 1818, le duc de Richelieu, ministre des Affaires étrangères et futur Président du Conseil, visita le département. Il voulait intéresser l'opinion au défrichement des Landes de Gascogne, mais la mort arrêta ses projets. Il avait pu, en tout cas, constater l'œuvre accomplie par un administrateur remarquable, le baron d'Haussez, Préfet des Landes, de 1815 à 1819.

Le baron d'Haussez qui fut, en 1826, Préfet de la Gironde, puis député des Landes, de 1828 à 1830 et Ministre de la Marine, s'efforça de préparer l'œuvre de régénération qui avait été différée jusqu'alors. Véritable despote éclairé dont la devise était : « Tout pour le peuple et rien par le peuple », il voulut travailler résolument à la mise en valeur des Landes en luttant contre la routine et en s'efforçant de mieux utiliser les habitants. « J'ai persuadé aux habitants, déclarait-il, dans un discours à la Société d'Agriculture de Mont-de-Marsan, que la terre qui les porte vaut mieux qu'ils ne le pensent, que ses produits seront abondants dès qu'ils seront demandés avec opportunité et que si elle ne rend pas davantage, c'est à une routine irréfléchie, c'est enfin aux hommes qu'il faut s'en prendre. »

Il voulut faire marcher de pair la fixation des dunes, le boisement, les dessèchements, l'ouverture des routes et canaux et l'introduction des meilleures méthodes d'agriculture ; mais le baron d'Haussez se heurta à de

d'Haussez (1778-1854)

nombreuses résistances et ses propres fonctionnaires furent souvent les détracteurs les plus actifs des mesures qu'il ordonnait. Il obtint des résultats assez satisfaisants par une action directe auprès des propriétaires landais : il put en convaincre un certain nombre de

l'utilité de la culture des prairies artificielles. D'autres acceptèrent de dessécher des marais et d'y établir des prairies naturelles et, grâce à lui, la culture de la vigne se développa dans la région de Capbreton.

Il échoua complètement dans sa lutte contre la jouissance collective des communaux et l'indivision des vacants ; par les circulaires des 17 et 20 août 1817, les municipalités furent invitées à réserver 30 hectares destinés à être ensemencés en pins. Ces terrains ainsi mis en valeur serviraient de rentes à des fonctionnaires municipaux : instituteurs, prêtres, gardes-champêtres. Mais les usagers et les usufruitiers défendaient obstinément le libre parcours des communaux et le baron d'Haussez n'obtint aucun résultat. Une ordonnance de 1819 consacra du reste la jouissance des biens communaux.

Plus heureux dans un autre domaine, il sut profiter de l'ordonnance royale du 5 février 1817 qui confiait les plantations de dunes aux Ponts et Chaussées, et ouvrait pour ce travail un crédit de 50.000 francs. Il continua sur ce point l'œuvre entreprise par Brémontier. De nombreux ateliers de semis furent créés, notamment à Vieux-Boucau et à Sainte-Eulalie. Les travaux y revenaient à 300 francs par hectare, en raison des couvertures (branchages) nécessaires pour protéger les semis. Ces travaux furent complétés par le creusement de fossés d'écoulement pour les eaux stagnantes.

Mais d'Haussez voulait surtout, pour mettre en valeur les Landes, y développer les voies de communication. Il préconisait l'établissement dans le département de 3.672 familles d'indigents représentant 25.700 personnes qui auraient travaillé en l'absence d'une main-d'œuvre indigène, au creusement d'un canal de l'Adour à la Garonne par la Midouze, les Grandes Landes, la Leyre et le Gua-Mort et d'un autre pour les étangs.

Le repeuplement des Landes ayant pour conséquence l'extinction du pauperisme dans les villes, rêvé par d'Haussez, ne reçut même pas un commencement d'exécution. En revanche, les projets de canalisation dont il fut un des plus ardents promoteurs devaient pendant de longues années, préoccuper l'opinion publique landaise et susciter de nombreuses polémiques.

En 1820, les Ponts et Chaussées établirent un devis

pour le creusement d'un canal de l'Adour à la Garonne, dont les frais d'établissement seraient remboursés par des péages et des subventions. L'idée fut reprise en 1821 : une ordonnance du 21 mars approuvait, en effet, la création d'une compagnie des Dunes fondée par l'armateur bordelais Balguerie de Stuttenberg. Cette association se proposait d'assainir et d'améliorer les landes de Gascogne par des travaux de plantation, de dessèchement et l'établissement d'un canal de navigation entre la Garonne et l'Adour. Mais la compagnie des Dunes n'obtint aucun résultat. Elle calcula en effet, qu'un hectare de terre semée en pins coûterait 4 à 5 fois plus qu'il ne pourrait se vendre.

Quant aux projets de canalisation, ils ne firent, malgré ces diverses tentatives, aucun progrès par suite de l'attitude des Conseils généraux des Landes et de la Gironde, qui, tous deux favorables au projet de canalisation, étaient en opposition sur le tracé.

Le Conseil général de la Gironde, soucieux de la mise en valeur des grandes Landes, désirait l'établissement d'un canal de Bordeaux à Bayonne, par la Leyre, le Bez, la Midouze, l'Adour. Celui des Landes, au contraire, désirait un canal qui, traversant les petites Landes, par la Baïse, la Gélize et la Midouze, augmenterait l'activité de ces régions.

En août 1822, le Conseil supérieur des Ponts et Chaussées chercha à mettre d'accord les 2 parties en approuvant un double projet : d'une part, le creusement du canal des petites Landes qui, partant d'Aiguillon sur la Garonne, aboutirait à Saubusse sur l'Adour. Un tirant d'eau de 1 m. 50 était prévu et grâce aux rivières utilisées (Gélize, Douze, Midouze), cette voie d'eau de 200 kilomètres ne comprenait que 40 kilomètres de canal, avec 55 écluses et un souterrain dans la région de Saint-Cricq. Le coût des travaux était évalué à 16 millions.

D'autre part, le creusement du canal des Grandes Landes aboutissant à la Garonne, en aval de Bordeaux et rejoignant l'Adour à Saubusse, par Salles, Parentis, Mézos, Soustons, Saint-Vincent, Saubusse. Ce canal de 270 kilomètres de long, établi sur petites sections, serait également revenu à 16 millions.

Mais les deux Conseils généraux restèrent sur leurs

Restauration, et le système de la candidature officielle positions. Dans les sessions de 1823 — 24 et 25, — le Conseil général des Landes demanda que le canal des Petites Landes et le canal latéral à l'Adour retinssent seuls l'attention et la sollicitude du Ministère de l'Intérieur.

De son côté, le Conseil général de la Gironde approuva le projet de l'ingénieur Deschamps qui préconisait l'établissement du canal des Grandes Landes ou du « duc de Bordeaux. »

Il n'apparaît pas que le gouvernement ait cherché à arbitrer le conflit entre ces deux Assemblées et à hâter l'établissement de voies de communications qui auraient présenté pour la région une réelle utilité.

En résumé, on découvre pendant toute cette période plus de velléités et d'intentions que de réalisations pratiques. Cependant toutes ces polémiques n'étaient point inutiles. Elles contribuèrent à prouver à l'opinion publique qu'en effort sérieux devait être tenté pour la mise en valeur des Landes ou, suivant l'expression d'un Préfet de la Gironde « pour la conquête d'une province. »

CHAPITRE IV

Le Gouvernement de Louis-Philippe

(1830-1845)

La monarchie de Juillet. — Le nouveau Gouvernement fut accueilli dans les Landes, sans surprise et avec beaucoup d'optimisme, en particulier, par la bourgeoisie : cette satisfaction se marque dans la spontanéité qui présida à l'organisation de la Garde nationale. Les gardes nationaux étaient choisis parmi les imposés ou fils d'imposés de 18 à 60 ans, valides, et non investis de fonctions publiques. A Mont-de-Marsan, la Garde nationale fut constituée par le Maire et le 4, sans attendre l'ordre préfectoral, elle désigna son état-major et les capitaines des compagnies de grenadiers et de voltigeurs.

Le 15, le Maire fit distribuer des fusils. Le 20, la Garde comptait déjà 200 hommes, effectif qui aurait pu très facilement être porté à 600. L'organisation fut assez rapidement étendue au département. Mais, malgré de nombreuses pétitions demandant que les communes équipent ceux qui ne pourraient le faire, les Gardes nationaux furent obligés de s'équiper à leurs frais. Cette nécessité donna à la Garde nationale un caractère nettement bourgeois et en fit, dans les Landes, un appui solide pour le nouveau régime.

C'est également dans un sens favorable à la bourgeoisie et non pas à l'ensemble du pays, que la Charte fut revisée après la Révolution de juillet : le cens d'éligibilité fut simplement abaissé de 1.000 à 500 francs et le cens d'électorat de 300 à 200 francs. Les Conseils municipaux, d'arrondissement et généraux furent

bien élus, mais seulement par les contribuables les plus imposés : c'était la bourgeoisie qui faisait en somme les élections et sur elle, la candidature officielle avait la plus large prise. Aussi le corps électoral landais fut-il toujours fidèle aux candidats du gouvernement.

Les électeurs, peu nombreux, ne montraient du reste qu'un faible enthousiasme à remplir leur devoir électoral.

Au cours de l'année 1834, pour les élections générales, sur 300 inscrits, à Mont-de-Marsan il y eut à peine 176 votants et à Saint-Sever, sur 272, seulement 166.

On ne doit donc voir dans les élections landaises qu'un très faible reflet de l'opinion publique du département.

Les députés landais ne joueront au Parlement qu'un rôle modeste. Il faut faire cependant, jusqu'à sa mort, en février 1832, exception pour le général Lamarque, représentant marquant dans les Landes et au Parlement du « parti du mouvement » qui, tout en étant fidèle à Louis-Philippe, estimait que l'on n'était pas allé assez loin dans la voie de la démocratie.

Cette attitude lui valut d'être relevé par Louis-Philippe de son commandement en Vendée. Partisan de guerres révolutionnaires qui auraient permis la libération de la Belgique et de la Pologne, il critiqua vivement la politique étrangère du Gouvernement dans son discours à la Chambre du 14 août 1831, ce qui lui attira un nouveau rappel à l'ordre. Mais il avait, dans les Landes, une situation politique trop forte pour que son opposition au gouvernement fit du tort à sa popularité.

Il fut réélu sans difficultés à Saint-Sever, aux élections générales de 1831. Son appui permit à Mont-de-Marsan l'élection de Laurence, avocat général à Pau, contre le baron de Poyferré de Cère. On reprochait à ce dernier, péniblement élu l'année précédente, d'être trop conservateur. A Dax, était élu le neveu de Lamarque, Eugène Basterrèche.

Mais ce triomphe relatif des idées de gauche fut sans lendemain. Après la mort de Lamarque — ses obsèques (5 février 1832), furent marquées à

Paris par l'insurrection du cloître St-Merry — Laurence se rapprocha définitivement de Louis-Philippe : c'est le type du haut fonctionnaire député, tout dévoué au Gouvernement : successivement procureur général, commissaire en Algérie, directeur des Affaires d'Afrique, il fut nommé en 1844, Directeur général des Contributions directes. La fidélité des électeurs ne se démentit jamais à son égard.

Laurence ne suivit pas l'exemple de Duséré, qui, élu en 1834, à Dax, démissionna en 1835, ne voulant pas être à la fois député et président du Tribunal civil de Bayonne. Il fut du reste remplacé par un député officiel, d'Etchegoyen.

A Saint-Sever, Bréthous-Peyron, successeur de Lamarque, ne fit pas d'opposition au Gouvernement. Il fut remplacé en 1834, par le lieutenant-général, baron Durrieu, dont la devise était « Honneur et Patrie, Liberté et Ordre public, Monarchie et Charte de 1830. Rien de plus, rien de moins ». Promu pair de France en 1845, il eut pour successeur Larnac, candidat d'autant plus officiel qu'il était l'ancien précepteur du duc de Nemours.

Grâce au système de la candidature officielle et des députés fonctionnaires, les campagnes électorales furent de moins en moins développées. Assez fiévreuses au lendemain de la Révolution, elles n'existaient même plus en 1840. En août 1846, pour les élections générales, il n'y en eut pas. Les élections donnèrent, du reste, alors, les résultats suivants :

Mont-de-Marsan : 328 inscrits. — 270 votants :

Laurence, candidat du Gouvernement, 222 voix.
Dulyon, légitimiste, 26 voix.

Dax : 539 inscrits. — 440 votants :

D'Etchegoyen, candidat du Gouvernement, 250 voix.
De Barrau, légitimiste, 138 voix.
Darricau, radical, 46 voix.

Saint-Sever : 369 inscrits. — 311 votants :

Larnac, candidat du Gouvernement, 170 voix.
Dampierre, légitimiste, 84 voix.
Bastiat, opposition, 53 voix.

Ces chiffres permettent de constater la fidélité d'un nombre important d'électeurs dans les arrondissements de Saint-Sever et de Dax à l'égard du Gouvernement des Bourbons.

Cette opposition légitimiste, se manifesta très régulièrement dans les Landes, pendant tout le règne de Louis-Philippe. En 1835, lors d'une élection dans l'arrondissement de Dax, le baron d'Olce, candidat légitime, obtint 125 voix, alors que le candidat officiel d'Etchegoyen n'en totalisait que 160. Et le «Journal des Landes » s'étonnait du nombre d'électeurs attachés à des principes politiques « que la majorité de » la France avait en haine ». En fait, il apparaît que la noblesse landaise ne se rallia jamais au Gouvernement de Louis-Philippe.

Quel que soit le caractère officiel et restreint de ces opérations électorales, elles permirent cependant la manifestation d'une opposition républicaine peu étendue, mais très nette, groupée autour de Victor Lefranc et de Frédéric Bastiat.

Victor Lefranc, neveu du constitutionnel Lefranc, était né à Garlin, en 1809. Avocat à Mont-de-Marsan, il fut en 1842, candidat avec un programme qui le fit considérer comme un homme d'opinions avancées.

Il se montrait partisan de l'incompatibilité entre la députation et les fonctions publiques ; il demandait l'abaissement du cens et une indemnité aux députés.

Hostile au Gouvernement, il déclarait : « Je ne saurais sous quelque forme et à quelque degré que ce puisse être donner mon vote à ces ministères de transfuges, qui se connaissent et se ressemblent tous, qui nous ont donné ou qui nous gardent les lois de septembre (restrictives de la liberté de la presse), qui se refusent aveuglément à toute extension des droits politiques, qui nous exposent à l'exploitation et au dédain de l'Angleterre, qui nous brouillent avec l'Espagne, qui corrompent tout... »

Victor Lefranc n'eut que 9 voix, tandis que Laurence était élu avec 217 voix.

Plus heureux que lui, à la même date, Frédéric Bastiat en groupait 88 à Saint-Sever.

Né à Bayonne, le 23 juin 1801, Frédéric Bastiat

avait fait ses études aux collèges de St-Sever, puis de Soreze. Possesseur de métairies, en Chalosse, il était établi à Mugron où il avait été nommé Juge de Paix, en 1831.

Cette même année, il faisait connaître ses opinions politiques ; il se classait parmi les démocrates, hostiles à la paix armée « contre révolutionnaire », favorable à l'abaissement du cens, partisan de la liberté d'écrire, d'enseigner et du libre échange.

Après avoir été candidat sans espoir en 1834, à St-Sever, il se fixa à Paris, mais sans abandonner complètement les Landes. En 1845, le baron Durrieu ayant été nommé Pair de France, il se présentait de nouveau comme candidat de l'opposition : 88 voix se groupèrent sur son nom. Trois ans plus tard, grâce au suffrage universel, il sera élu à l'Assemblée nationale avec plus de 25.000 suffrages.

Les députés, avec le système de la charte, ne représentaient donc qu'une fraction très étroite de l'opinion publique et il ne faudrait pas conclure du succès persistant des députés gouvernementaux à la popularité du régime dans les Landes.

La Presse et l'opinion publique. — La lecture du « Journal des Landes » prouve, au contraire, que le nouveau régime n'était pas à l'abri de toute critique.

La charte de 1830 proclamant la liberté de la presse et supprimant la censure avait nettement favorisé le développement de la presse d'opinion. Le « Journal des Landes » si fermement gouvernemental, sous l'Empire et la Restauration, tout en se montrant favorable au nouveau régime, marque plus d'indépendance.

Dès les premiers jours d'août, il salue en Louis-Philippe le « descendant du bon roi Henri, dont il a les vertus » et se félicite du bon esprit des Landais. Mais, très vite, le ton change et des critiques contre le Gouvernement apparaissent :

Le 15 mai 1831, c'est la politique extérieure de Louis-Philippe qui fait l'objet d'une lettre d'Arengosse, datée du 11 mai :

« Dites-moi ce qu'est devenue cette belle révolution de Juillet, dites-moi qui l'a dénaturée et ceux qui sont

la cause que Mayence ne soit aujourd'hui le chef-lieu d'un département français ; dites-moi quels sont les hommes qui empêchèrent notre armée d'aller secourir cette antique Pologne, qui fut toujours notre amie et quels sont les complices des bourreaux qui rivent des fers à la malheureuse Italie ? Si je ne me trompe, ce sont les ambitieux qui n'ont point voulu quitter la délicieuse couche du pouvoir et les égoïstes qui ont fait de la députation un marchepied pour y parvenir ; ce sont les ambitieux qui se sont jetés sur la révolution comme des corbeaux affamés se jettent sur un champ de bataille ; ce sont les hommes cupides qui, assis sur leurs coffres-forts, ne les ouvrent jamais que pour enfoncer les écus qu'ils ont pressurés à la patrie ! »

Le 27 juillet, nouvelles plaintes : la révolution n'a été jusqu'à ce jour qu'une révolution de Cour et un simple changement de ministre ! Et le « Journal des Landes » indique les inquiétudes et le mécontentement de la nation, le malaise général, l'hostilité de certains hauts fonctionnaires encore dévoués à l'ancien régime.

A propos des émeutes de Lyon, la même feuille n'hésite pas à déclarer que le pouvoir ayant été institué par tous, doit procurer à tous la plus grande part possible de bonheur.

Sans être républicain, ce journal ne répugne pas à se montrer favorable aux idées démocratiques : il prêche par l'exemple le développement de la presse départementale. Il donne très régulièrement le compte rendu des Chambres, des commentaires politiques et des études économiques sur la région. Son idéal serait de n'accueillir les inspirations parisiennes que pour les beaux-arts et les sciences et de contribuer ainsi à la formation d'une opinion publique rationnelle.

Ses commentaires ne manquent pas en général d'impartialité. En octobre 1833, lors de la première élection des Conseils généraux et d'arrondissements, il félicite le Gouvernement du progrès ainsi réalisé : « 6.000 Conseillers seront choisis par 160.000 électeurs et non plus par 86 préfets. » Il s'efforce de lutter contre l'abstention et indique avec beaucoup de clarté l'importance et les attributions de chacune de ces Assemblées.

En revanche, en 1834, à la suite de l'échec des projets de réforme électorale, il s'élève avec véhémence contre le système existant et n'hésite pas à attaquer avec violence le Gouvernement : « Il est exorbitant que 240.000 individus (les électeurs censitaires) représentent 32 millions d'hommes.

« Le pouvoir n'est pas aussi fort qu'il s'efforce de le faire croire. Tout annonce au contraire qu'il est rudement secoué. »

De semblables attaques venant d'un journal modéré ne pouvaient laisser le Gouvernement indifférent, d'autant qu'elles n'étaient pas spéciales au département des Landes. L'attentat de Fieschi qui, d'une fenêtre du boulevard du Temple, à Paris, tira le 28 juillet 1835, avec une sorte de mitrailleuse contre Louis-Philippe et son état-major, permit à ce dernier de museler la presse. Les lois de septembre lui enlevèrent toute liberté.

Avant leur vote, le « Journal des Landes », le 27 août 1835, avait énergiquement protesté : « Quoi que l'on fasse, les mœurs publiques toutes empreintes de liberté ne rétrograderont pas. Le peuple français est patient, très patient. Il sommeille parfois, mais, aussi lorsqu'il s'aperçoit qu'on forge sourdement des fers à son usage, il s'émeut, il se réveille et dans ses beaux moments de réflexion, de grandeur, de noblesse et de liberté, il détruit dans une heure l'ouvrage que des méchants ont conçu pendant de longues années. »

Ce fut la dernière révolte du « Journal des Landes ». A partir de 1835, il redevint le journal prudent et incolore qu'il avait été autrefois. Les discussions politiques disparaissent de ses colonnes et il semble redouter tout ce qui s'y rattache.

On lit dans le numéro du 31 décembre 1842 à propos des élections générales de juillet : « Dans notre département, les idées d'ordre et de conservation ont prévalu malgré l'extrême ardeur des intrigues. Puisse une nouvelle et terrible épreuve comme celle du 9 juillet se reproduire le plus tard possible. »

Maître de la presse, le Gouvernement s'efforça de donner à l'opinion publique une orientation favorable: il voulut s'appuyer pour cela sur un personnel administratif dévoué. L'obligation du serment à la Charte nou-

velle fut imposé à tous les fonctionnaires et officiers considérés en cas d'abstention comme démissionnaires. Les Préfets ne séjournèrent guère dans le département, le ministère craignant sans doute de les voir à la longue montrer trop de bienveillance à leurs administrés. Entre 1830 et 1833, les Landes comptèrent sept préfets. A cette date, encore indépendant, le « Journal des Landes » écrivait au sujet de la nomination, à Mont-de-Marsan, de M. Curel, sous-préfet de Brest : « Après 3 ou 4 mois d'attente, on nous envoie enfin un préfet. Et où l'a-t-on pêché ce préfet ? A Brest, ville maritime, située à 200 lieues. Jugez la belle administration qu'on doit exercer là où ne ne connaît rien ! » La ronde se ralentit un peu puisqu'on ne compte plus que 4 préfets, de 1833 à 1848 : mais c'est encore trop au gré du Conseil général qui protestait en 1844, par une motion votée à l'unanimité : « Pour une tâche importante et ardue à laquelle on doit pouvoir consacrer une longue suite d'années, on laisse à peine à un préfet le temps de se rendre compte de la position qui lui est faite. Son noviciat local est à peine terminé, quelquefois ébauché, qu'il est appelé ailleurs à un noviciat également stérile. »

Ces préfets s'inquiètent d'éviter toutes les manifestations défavorables au régime : les obsèques du général Lamarque avaient été, à Paris, le 5 juin 1832, l'occasion d'une grande manifestation républicaine qui s'était transformée en insurrection. En quelques heures, les quartiers de l'Est s'étaient couverts de barricades et il avait fallu deux jours de combats acharnés pour écraser les émeutiers dans le cloître St-Merry. Préoccupé de donner à la cérémonie d'inhumation à Eyres-Moncube le minimum d'ampleur, les autorités locales s'arrangèrent pour que le corps du général passa de nuit à Mont-de-Marsan. Elles s'abstinrent d'aller à Eyres-Moncube. Les gardes municipaux de Mont-de-Marsan prévenus à la hâte auraient voulu se rendre aux obsèques : mais, seul, un modeste détachement fut autorisé à y participer.

On n'hésite pas à poursuivre en justice les adversaires du régime : en octobre 1833, un honorable habitant de Dax est traduit devant la Cour d'Assises: il est accusé d'offense contre le roi et sa famille, d'ex-

citation à la haine et à la vengeance. » En réalité son seul crime était d'être républicain. C'est ce que comprit le jury qui l'acquitta.

Dans ce domaine, la tâche des préfets fut toujours simple, car les manifestations politiques nettement républicaines furent très rares dans les Landes, sous le règne de Louis-Philippe. On n'en rencontre guère que pendant les périodes électorales. Ainsi à Dax, en janvier 1833, la lutte entre Duséré, candidat officiel et Faurie, fut marquée par un développement — du reste sans lendemain — de la propagande républicaine.

Plus rares encore sont les manifestations à tendance socialiste : en octobre 1834, à l'occasion des élections municipales un inconnu écrit au « Journal des Landes » : « Nous désirons que dans chaque section on admette un ouvrier qui pourra parler en faveur de sa classe que l'on sacrifie toujours pour l'industriel puissant. » Unique écho de problèmes qui agitaient alors bien des esprits.

On ne fait pas de politique active dans les Landes, mais on aime cependant à en discuter. Un Landais écrit, en 1835, à propos de la formation du Ministère qu'à Mont-de-Marsan on fait beaucoup de politique, parce que les affaires n'occupent guère personne. Mais, grâce à la sévérité des lois de 1835 sur les Sociétés secrètes et la presse, à la candidature officielle, l'opinion publique pouvait être facilement dirigée par l'Administration. Celle-ci profitait de toutes les circonstances favorables pour organiser des manifestations en faveur de la monarchie de juillet. De grandes fêtes marquèrent, en août 1839, le passage à Mont-de-Marsan des héritiers du trône, le duc et la duchesse d'Orléans. Il en fut de même, en août 1845, lors du bref séjour du second fils de Louis-Philippe, le duc de Nemours. Ces deux visites amenèrent un grand concours de population au chef-lieu qui témoigna d'une curiosité sympathique, mais de nul enthousiasme débordant.

La fête du roi ne fut jamais célébrée avec beaucoup de solennité, sauf pendant les dernières années du règne. A partir de 1845, l'Administration s'efforça de lui donner un nouvel éclat. Le « Journal des Landes »

redevenu l'organe de la Préfecture, donne à cette date une publicité inaccoutumée :

« L'esprit de nos Landes, déclare-t-il, est excellent et essentiellement dynastique. Partout il s'est révélé avec une touchante spontanéité dans cette solennelle conjoncture. »

Les manifestations populaires. — Le résultat des élections, la lecture de la presse landaise après 1835, le spectacle des manifestations officielles pourraient laisser croire que si l'on en excepte quelques légitimistes impénitents et un petit nombre de républicains révolutionnaires, la majorité de la population landaise était favorable à la monarchie de Juillet. Mais quelques manifestations populaires assez graves et très symptomatiques prouvent que le gouvernement de Louis-Philippe s'aliéna, dès l'origine, la sympathie de la masse paysanne dans le département.

Avant la Révolution de 1830, les impôts indirects étaient pour la population de la France une très lourde charge : aussi espérait-on que le premier geste du nouveau Gouvernement serait, sinon de les supprimer, du moins de les alléger. « La perception de certains impôts, écrit l'organe officiel, ne chargera plus le pays d'un fardeau pesant », espoir qui fut officiellement confirmé par le préfet Gombault, promettant la suppression des exactions auquelles donnaient lieu les contributions indirectes. Mais le 31 août, il dut ordonner la continuation du paiement des impôts. Grande fut la déception de la population landaise qui pensait que la Révolution avait automatiquement supprimé les impôts impopulaires.

Cette déception se manifesta de façon violente au marché de Villeneuve-de-Marsan, le 8 septembre. Le Maire, assisté de son Conseil municipal, des gendarmes et des Gardes nationaux, put obtenir le paiement des droits de place et de marché particulièrement impopulaires jusqu'à 1 heure de l'après-midi. Mais à ce moment-là, de très nombreux paysans refusèrent de payer les droits et, malgré la défense qui leur fut faite, introduisirent leur bétail sur le champ de foire. Ceux qui, le matin, avaient acquitté les taxes, protestèrent et en réclamèrent le remboursement.

Le Maire accepta, mais l'absence de monnaie en retardant l'opération produisit une bagarre, au cours de laquelle il faillit être assassiné par des paysans armés d'aiguillons.

Les gendarmes, débordés, firent appel aux Gardes nationaux de Mont-de-Marsan et de Saint-Sever. A neuf heures du soir, un détachement arrivait à Villeneuve, accompagné par le Préfet, le Procureur du Roi et le Juge d'Instruction. Vingt arrestations furent opérées.

Quelques jours plus tôt, le marché de Saint-Justin avait été le théâtre de troubles ayant la même origine, mais ils avaient été promptement réprimés avec des moyens locaux.

L'Administration comprit que ces manifestations n'avaient pas un caractère purement local, mais qu'elles pouvaient s'étendre très rapidement à tout le département. Pour l'éviter, des mesures furent prises le 19 septembre, à l'occasion de la foire de Labouheyre, particulièrement importante. A l'appel du Préfet, 150 gardes nationaux de Mont-de-Marsan et Saint-Sever, 40 de Villeneuve et 200 de Dax se rendirent avec empressement à Labouheyre, où ils demeurèrent pendant trois jours, maintenant dans toute la foire, l'ordre le plus complet.

Mais pendant que la Garde nationale était à Labouheyre, des troubles se produisirent à Mimizan et à Moustey ; troubles favorisés à Mimizan par l'Administration locale hostile au nouveau régime, aggravés à Moustey par l'antagonisme entre l'Administration, favorable à Louis-Philippe, et les administrés hostiles.

Les douze inculpés de l'affaire de Villeneuve furent appelés à comparaître devant la Cour d'Assises de Mont-de-Marsan, accusés « de s'être rendus coupables, le 8 septembre, d'attaques et résistance avec violence et voies de fait envers le Maire de la commune de Villeneuve, et la force publique agissant dans l'exercice de leurs fonctions, avec la circonstance que cette rébellion fut commise par une réunion de plus de 20 personnes armées ou comme complices de ce crime ainsi caractérisé : 1° en ayant avec connaissance aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs dans les faits qui

l'ont préparé, facilité ou consommé ; 2° du moins pour avoir par des discours, des cris ou des menaces proférés dans les lieux ou réunions publiques, provoqué l'auteur ou les auteurs de cette action criminelle à la commettre » suivant l'arrêt de mise en accusation rendu contre eux par la Cour Royale de Pau, le 5 octobre dernier.

Pour se justifier, les inculpés déclarèrent qu'ils croyaient avoir le droit de se refuser au paiement des impôts établis sous le gouvernement déchu et notamment des contributions indirectes et des droits d'octroi. Ils furent défendus par l'avocat Lubet-Barbon. Sept d'entre eux furent acquittés et 5 autres condamnés à 5 ans de travaux forcés. Trois inculpés qui s'étaient enfuis furent jugés le 27 octobre 1831 ; l'un fut acquitté, mais les deux autres furent condamnés par contumace à 2 ans de prison.

Le public trouva, en général, les condamnations trop sévères. Les amis du gouvernement rejetaient sur les légitimistes les responsabilités des désordres voulant ainsi masquer l'impopularité du gouvernement auprès de la population paysanne des Landes.

En 1831, à la suite de la mauvaise récolte de blé, dans les arrondissements de Dax et de Saint-Sever, la peur de la disette amena de nouveaux troubles sur les marchés. Des habitants de Tartas arrêtèrent deux charrettes de pain destinées à Dax qui furent vendues sous la surveillance de la municipalité. Neuf artisans arrêtés furent traduits en Cour d'Assises pour pillage de grain « en bande et force ouverte », mais le jury les acquitta (28 octobre 1831).

Le 19 juillet, à Tosse, le Maire dut faire intervenir la gendarmerie et la Garde nationale pour empêcher le marché d'être troublé et assurer la liberté des vendeurs : des deux « mutins » arrêtés à cette occasion, l'un fut acquitté par le Tribunal correctionnel, l'autre condamné à 6 mois de prison. Ces troubles n'avaient point une origine politique. Mais l'opposition démocratique s'empressa de les exploiter contre le gouvernement en protestant contre les lois douanières, en particulier contre celles du 23 novembre 1830 que l'on considérait comme une entrave à la libre circulation des grains.

Les menaces suivies de répression mirent un terme à ces manifestations populaires : le peuple des campagnes n'en restait pas moins hostile au gouvernement et à la classe bourgeoise sur laquelle il s'appuyait. En 1831, à propos des élections municipales où chaque fois qu'ils avaient pu, les paysans avaient écarté les « chapeaux », le préfet Sers, dans son rapport au Conseil général, écrivait avec raison : « Le fait électoral a révélé deux nations dans nos campagnes. »

Cette hostilité paysanne n'était pas seulement due aux maladresses du gouvernement, mais également à l'égoïsme de la bourgeoisie rurale qui donna, en 1836, naissance à de nouveaux troubles :

A cette date (février), malgré le prix élevé des produits résineux, les propriétaires eurent la prétention de réduire les conditions d'exploitation des pins : l'émotion fut très vive dans toute la région forestière. A Castets, on placarda des affiches menaçant de mort les propriétaires. Le dimanche 21 février, un groupe d'hommes armés se réunit à Lesperon. L'un d'entre eux donna lecture au Maire d'un manifeste protestant contre les prétentions des propriétaires ; le tout accompagné de feux de salve et de chants :

« En avant, marchons
« Contre les fripons
« De Lesperon.
« Soutenons les lois, nos droits.
« Vive la liberté A bas les istocrates (sic). »

Les manifestants cherchaient à intimider les propriétaires qui firent appel à la maréchaussée : le dimanche suivant, les gendarmes arrivaient à Lesperon. Le capitaine Lacroix, qui les commandait, agissant avec beaucoup de douceur, parla d'abord aux meneurs. Il les mit en garde contre leur conduite et les invita à déposer leurs armes chez le Maire, ce qu'ils firent sans difficultés. Les armes ainsi réunies furent toutes portées à Mont-de-Marsan.

Le 11 avril, un groupe de six manifestants passait en correctionnelle et était acquitté. Ce jugement indulgent était une sorte de blâme à l'égard des propriétaires : ceux-ci n'en maintinrent pas moins leur prétention de

n'accorder que les 2/5 de la résine ramassée, au lieu de la moitié comme auparavant.

Au cours de la même année, une nouvelle émeute causée par la disette du grain se produisit à Baigts : deux cents agitateurs s'emparèrent du maïs qu un marchand conduisait à Montfort. Les gendarmes de Saint-Sever, accompagnés du Sous-Préfet et du Substitut, réussirent à atteindre les émeutiers qui prirent la fuite.

En 1841, ce sont de nouvelles inquiétudes à propos du recensement ordonné pour l'établissement de l'impôt des portes et fenêtres. Dans certains départements des troubles se produisirent. Dans les Landes, les choses n'allèrent pas jusque là. Cependant les enquêteurs se trouvèrent aux prises avec pas mal de difficultés. Les paysans craignant, avec raison, l'augmentation des impôts prétendaient que l'on fouillait les armoires et même les lits : le Conseil général dut émettre pour les rassurer, un vote favorable au recensement.

Ces difficultés administratives, ces émeutes promptement réprimées n'en sont pas moins le signe du malaise qui régna dans les Landes sous la monarchie de Juillet, malaise causé par des conditions économiques déplorables auxquelles le gouvernement ne chercha pas suffisamment à porter remède.

La crise de l'agriculture. — Peu de périodes, en effet, ont été aussi désastreuses pour la vie agricole des Landes que celle qui correspond au règne de Louis-Philippe ; les calamités atmosphériques génératrices de mauvaises récoltes et de mécontentement ont rarement été aussi nombreuses : dès juillet 1831, un orage accompagné de grêle ravageait les récoltes dans une quarantaine de communes des arrondissements de Dax et de Saint-Sever et donnait naissance aux émeutes de Tartas et de Tosse.

En 1839, nouveau désastre : la grêle cause des ravages que le Préfet, dans son rapport au Conseil général, évalue à une somme de deux millions. Une sécheresse de trois mois vint ensuite mettre le comble à la disette.

En 1841, la situation agricole était encore compromise par suite de l'action des pluies abîmant les moissons, et de la grêle. Le manque de chaleur réduisit, en outre, les récoltes de foin, de maïs, de millet et de vin.

Au début de l'année 1843, les inondations provoquèrent dans les Landes de véritables catastrophes : à Mont-de-Marsan, le 15 janvier, les eaux montèrent au-dessus de l'étiage inondant la place du Commerce. A Tartas, les maisons de la ville basse furent envahies jusqu'au premier étage. Dans le centre de Dax, complètement inondé, on circulait en bateau.

L'inondation multipliait les ruines. A Pontenx, les forges furent complètement détruites. A Brocas, l'Estrigon subitement grossi, emporta, à l'intérieur des forges, un pont et une écluse, causant ainsi la mort de 17 personnes.

Pendant plusieurs jours la plaine des Landes, couverte d'eau, fut transformée en un immense lac. Tous les ponts furent emportés ou virent leur solidité compromise ; les semis de pins dans les dunes furent également maltraités. Les dégâts pouvaient au total se chiffrer à plus d'un demi-million.

Pour porter remède à cette accumulation de désastres, le gouvernement ne distribua que de médiocres secours : en 1831, trois secours successifs de 10.000 francs furent accordés aux sinistrés. On s'efforça surtout de développer les ateliers de charité. Cette même année une somme de 18.000 francs, réunie par le Comité du monument de Saint-Vincent, fut consacrée à la route de Mugron à Souprosse pour les victimes les plus nécessiteuses. En 1841, 11.000 francs furent affectés à l'établissement d'ateliers de charité pour le développement des chemins vicinaux.

Le gouvernement de Louis-Philippe ne montrait pas, du reste, en temps normal, une grande sollicitude à l'égard de l'agriculture landaise. En 1844, une somme de 1.300 francs fut accordée au département, à titre d'encouragement à l'agriculture dont 100 francs pour l'amélioration des instruments agricoles. Cette allocation ridicule, étant donné les besoins du département, ne fut pas augmentée malgré les protestations du Préfet, du Conseil général et de la Société d'Agriculture.

La crise des résineux. — Le commerce landais uniquement basé sur les bois et produits résineux n'était pas non plus dans une situation florissante. Cependant

le département comptait en 1845, 450.000 hectares de pins et une découverte récente favorisait le commerce des résineux. Plusieurs usines de Paris utilisant, en effet, les brais secs pour la fabrication du gaz d'éclairage, le prix de la barrique de gemme passa rapidement de 20 à 86 francs. Mais parallèlement augmentèrent les importations des Etat-Unis, de la Belgique, de la Suède, de la Russie. En 1827, entraient en France pour 174.000 francs de produits résineux. En 1848, on en importe pour 428.000 francs. Cette concurrence désastreuse pour le département fut encore aggravée par une mesure du gouvernement qui, en 1844, abaissa de 40 % les droits de douane sur les brais : la gemme retomba à 40 francs la barrique et il n'y eut plus d'achat sauf pour la térébenthine : les acheteurs préféraient, en effet, acheter des brais étrangers contenant encore de l'essence de térébenthine au détriment des brais français rigoureusement distillés suivant les exigences des règlements.

L'Industrie. — Plus prospère demeurait l'industrie métallurgique landaise, dont M. Antoine Richard a tracé un tableau très complet. En 1846, le département comptait 11 forges ou fonderies à Uza, Pontenx, Pissos, Castets, Brocas, Abesse, Ychoux, Boustagnac, Ardy, Saint-Justin et Buglose. L'extraction du minerai passa de 100.800 quintaux en 1840, à 205.900 quintaux en 1846. La production de la fonte augmentait également : 55.000 quintaux en 1840, 69.000 en 1846. Ces progrès étaient dus au premier établissement des chemins de fer dont le matériel fournissait du travail aux forges des grandes régions industrielles. Ces dernières abandonnaient les marchés régionaux aux petites forges locales : les forges landaises profitèrent de ce mouvement ainsi que du bas prix du minerai, du charbon de bois et de la main-d'œuvre.

Mais la métallurgie landaise souffrait du manque de voies de communication et de moyens de transports, qui ne furent pas améliorés dans la période de 1830 à 1848.

Voies de communication et moyens de transport. — Pour suppléer à la pauvreté du réseau routier dans les Landes, on avait depuis le début du XIXe siècle

dressé plusieurs projets de canaux de jonction. Mais le manque d'entente sur les tracés entre les Conseils généraux des Landes et de la Gironde avaient fait échouer les projets. Ils ne seront pas repris sous le règne de Louis-Philippe. En 1839, malgré un vote favorable du Conseil général de la Gironde, la Commission des canaux rejeta le projet du canal des grandes Landes. Les députés de la région protestèrent et l'un d'entre eux, Saubert, écrivit : « ... Les Landes sont un pays en quelque sorte à créer. C'est une conquête précieuse qui, quoi qu'on dise, **vaudra dix fois votre Algérie** ! » Mais l'établissement des premiers chemins de fer et en particulier l'ouverture de la voie ferrée de Bordeaux à La Teste, en 1841, avaient fait passer au second plan la question des canaux.

Dès l'année 1831, un projet de chemin de fer entre Bordeaux et Bayonne par Mont-de-Marsan avait été soumis au Conseil général. Le projet avait été établi par les deux acquéreurs de l'ancien duché d'Albert, qui aurait été traversé par la ligne. Le complément des terres nécessaires aurait été acheté aux communes sur la base du prix de vente moyen des communaux depuis 10 ans. Les communes auraient reçu, en outre, une part dans la propriété du chemin de fer.

Le projet prévoyait d'abord la construction du tronçon Bordeaux-Mont-de-Marsan par Saucats, Luxey et Labrit, le transport de Mont-de-Marsan à Bayonne devant s'opérer par bateaux à vapeur.

« Le Journal des Landes » qui expose longuement l'économie du projet, fait remarquer que les troupeaux pourront peut-être difficilement traverser les voies et s'effrayant du bruit des wagons (sic), se débander. Il n'en plaide pas moins la cause du railway qui pourra être construit sans difficultés, coûtera le 1/5 du prix d'un canal et permettra de faire le trajet de Mont-de-Marsan à Bordeaux en 2 h. 50 « Quant au danger, ajoute-t-il, il faut savoir que tout chemin de fer bien organisé est d'ordinaire grillé et qu'on ne peut pénétrer sur la chaussée qu'en escaladant la grille. »

Le 21 novembre 1836, un arrêté du Préfet invitait les Ponts et Chaussées à entreprendre toutes les opérations nécessaires aux études d'un chemin de fer entre Bordeaux et Bayonne.

Mais les discussions qui s'étaient produites à propos du tracé des canaux recommencèrent pour celui des chemins de fer.

Les départements de la Gironde et des Landes étaient d'accord sur la nécessité de relier Bordeaux à Bayonne, mais ils ne s'entendaient pas sur le tracé de cette ligne : le premier demandait qu'elle traversât la région encore inculte de la Grande Lande, le second désirait le tracé par les Petites Landes, dans une région moins aride et plus habitée.

En 1839, les ingénieurs mirent en avant un projet de chemin de fer par les Grandes landes : le projet qui, dans son tracé offrait sept variantes, prévoyait un embranchement de Mont-de-Marsan à Sindères. Les Montois protestèrent vivement contre ce projet désavantageux pour eux. En 1842, le Conseil général des Landes se prononça pour une ligne de Langon à Bazas, Roquefort, Mont-de-Marsan, Dax, Bayonne. Ce projet avait l'inconvénient de ne pas se prêter à la mise en valeur de la région centrale.

Toutes ces études et discussions furent du reste inutiles. Aucun des projets ne reçut un commencement d'exécution. La loi de 1844 sur les concessions aux Compagnies de chemin de fer ne fut pour la région d'aucun profit. Ce n'est que sous le Second Empire que le département des Landes sera tiré de son isolement.

On ne peut cependant passer sous silence une initiative originale du gouvernement de Louis-Philippe pour améliorer les moyens de transport dans le département : l'Administration décida de faire venir d'Algérie, en août 1830, un nombre assez considérable de chameaux. Ils devaient être placés à cheptel chez les propriétaires qui en feraient la demande au Préfet des Landes et s'engageraient à rendre chaque année à l'Administration « un compte moral » de la situation des chameaux qu'ils auraient reçus : le placement devait être d'un mâle et de deux femelles au moins.

Comme tous les autres projets qui tendaient à transformer les Landes en une véritable colonie (culture de l'arachide, de l'indigo), etc., l'élevage et l'utilisation des chameaux ne devaient connaître qu'un bien médiocre succès.

Le 6 juillet 1834, arrivaient à Mont-de-Marsan, venant de Toulon, après un voyage de 2 mois, cinq dromadaires destinés à M. Laraillet, maître de forges. Le silence qui règne ensuite sur leur sort indique suffisamment l'échec de cette entreprise.

L'Instruction publique. — Si dans le domaine économique le règne de Louis-Philippe n'a été marqué, dans les Landes, par aucune réalisation pratique, il faut reconnaître qu'un effort sérieux a été tenté pour améliorer l'instruction populaire :

En 1833, le ministère Guizot avait fait voter la loi créant l'enseignement primaire. L'instruction primaire comprenait l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, les éléments de français et de calcul. Toute commune devait construire au moins une école élémentaire et si elle dépassait 6.000 habitants, une école primaire supérieure. Une école normale par département assurait la formation des instituteurs. L'enseignement n'était encore ni obligatoire ni gratuit, sauf pour indigents désignés par les Conseils municipaux.

Dans les Landes, avant le vote de la loi, la situation n'était pas brillante malgré quelques secours accordés par l'Etat aux communes pour leurs écoles : en 1833, une somme de 11.290 francs fut répartie entre les trois arrondissements des Landes.

En 1836, un effort sérieux fut accompli pour le développement de l'Ecole normale : jusqu'à la fin de 1836, l'école comptait en plus de quelques élèves payants, 14 boursiers gratuits, 11 à la charge du département, 3 à la charge de l'Etat. A partir de 1836, le département prit à sa charge 18 boursiers. On augmenta, en outre, le nombre des élèves payants ce qui permit d'avoir par an 25 à 30 instituteurs, alors qu'auparavant le chiffre de 20 n'était pas atteint.

Le service de l'inspection primaire fut également organisé et des inspecteurs visitèrent régulièrement les 3 circonscriptions de Mont-de-Marsan, Dax et Saint-Sever.

En 1841, dans son rapport au Conseil général, le Préfet dressait le tableau de l'enseignement primaire dans les Landes.

A cette date, le département comptait 304 écoles,

chiffre assez satisfaisant, puisque 315 communes étaient tenues d'en avoir. Les communes entretenaient 96 écoles de garçons, 14 écoles de filles et 194 écoles mixtes. 30 écoles de garçons et 62 écoles de filles étaient des écoles privées. On comptait en outre 12 salles d'asile tenant lieu d'écoles maternelles et un cours d'adultes de 38 élèves à Dax.

Les écoles landaises groupaient, en hiver, 13.794 élèves et en été, 11.842. Mais la qualité de ces écoles, étant donné la diversité des organisations, était très inégale : le Préfet dénombrait 169 bonnes écoles, 158 mauvaises et 69 extrêmement médiocres.

Le sort des instituteurs était, du reste, très précaire. Dans les communes de moins de 400 habitants, les instituteurs gagnaient en moyenne 450 fr. par an : 225 francs de traitement et 225 francs fournis par la contribution mensuelle des élèves.

Aussi, le Conseil général demanda-t-il, en 1841, au Gouvernement d'améliorer la situation des instituteurs en fixant à 300 francs le traitement minimum, en limitant le nombre des élèves gratuits et en faisant établir le taux de la rétribution des autres qui variait entre 0.30 et 0.75 par mois, non plus par les communes, mais par les comités de surveillance d'arrondissement.

Mais le Gouvernement ne fit rien dans ce sens. Il se heurtait à la mauvaise volonté des municipalités qui ne faisaient pour l'école que l'indispensable. Sur 304 écoles, 120 seulement étaient installées dans un local approprié, 139 avaient un mobilier insuffisant, 15 n'en possédaient pas du tout. Il restait encore beaucoup à faire dans le domaine de l'enseignement primaire.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, on peut noter une évolution très symptomatique de l'état d'esprit du Conseil général. En 1823, on l'avait vu émettre le vœu que l'éducation de la jeunesse soit confiée à des corps religieux enseignants. En 1844, il s'élève au contraire contre les privilèges accordés dans ce domaine à l'enseignement privé. Il voudrait que l'on exige des professeurs de séminaires les mêmes titres que ceux que l'on demande aux professeurs de l'enseignement public.

Il demande que la loi du projet sur l'enseignement secondaire se fasse sur les bases suivantes :

1. Liberté d'enseignement pour tous, mais sous la haute surveillance de l'Etat ;

2. Capacité et moralité des maîtres égale pour tous et vérifiée par des fonctionnaires au nom de l'Etat ;

3. Egalité des conditions dans les études préalables au baccalauréat quel que soit l'établissement dans lequel les élèves auraient reçu l'instruction et examen par les professeurs de facultés ;

4. Spécialité absolue des établissements connus sous le nom de Petits Séminaires et ferme exécution des ordonnances rendues sur le régime de ces établissements.

Les derniers jours de la monarchie. — Le 24 février 1848, à la suite de la campagne des banquets et d'une révolution parisienne, Louis-Philippe abdiquait en faveur de son petit-fils, le comte de Paris. Mais ce geste fut inutile et le même jour, la République fut proclamée dans la capitale.

Les agitations politiques, la campagne des banquets n'avaient eu que très peu d'échos dans les Landes. Le 25 février, la feuille landaise se contentait d'annoncer brièvement que des désordres avaient eu lieu à Paris le 22, que d'assez nombreuses barricades avaient été dressées le 23, que tout cependant était rentré dans l'ordre.

Mais déjà on connaissait à Mont-de-Marsan, grâce au télégraphe, la nouvelle de la Révolution parisienne. Le 25, le Maire Dufour faisait afficher une proclamation annonçant la chute de la royauté, prêchant le calme à la population. Précaution inutile, les Montois non plus que les Landais, en général, ne cherchaient à suivre l'exemple de la Capitale. Certes, l'émoi surtout dans les villles fut grand, d'autant plus grand que la nouvelle de la révolution était plus inattendue. Mais le calme ne cessa de régner. A Mont-de-Marsan, où la Garde nationale était sous les armes depuis le 26, la jeunesse se contenta le soir de se réunir et de parcourir la ville en bon ordre, jusque vers minuit, en chantant des chansons patriotiques.

Dans la soirée du 27, près de 500 personnes attendaient l'arrivée du courrier de Paris. Dès que les journaux de Paris furent distribués, les portes de la Halle ayant été ouvertes, la population s'y précipita. Dans le plus religieux silence, un Montois fit la lecture des évènements du 24. Lorsqu'il eut fini, la foule se dispersa après avoir poussé quelques acclamations.

Le 2 mars au soir, parvenait à Mont-de-Marsan un arrêté du Gouvernement provisoire nommant le citoyen Lefranc, avocat à Mont-de-Marsan, Commissaire du Gouvernement provisoire, en remplacement du Préfet Leroy.

La nomination de Lefranc, un des chefs de l'opposition républicaine dans les Landes, fut bien accueillie dans le département. La transmission des pouvoirs s'opéra sans difficultés. Mais dans la soirée, deux à trois cents hommes voulurent aller chanter « La Marseillaise » devant la Préfecture :

« Il n'y a pas de Préfet à la Préfecture, répondit un homme de garde. Elle n'est habitée en ce moment que par M. Leroy que vous connaissez tous, que vous aimez et qui a aujourd'hui plus de droits qu'hier à notre respect. Votre démonstration ne peut avoir d'autre résultat que celui de troubler le sommeil de vos concitoyens. Or, comme sous tous les gouvernements possibles on a droit au sommeil, je vous exhorte à aller vous coucher ! »

— C'est juste, s'écria-t-on de toute part ! La foule se dispersa et le 3 au matin, M. Leroy quittait sans incident le chef-lieu des Landes.

CHAPITRE V

La Seconde République

(1848-1852)

I. — RÉVOLUTION

Le gouvernement de Louis-Philippe n'avait jamais été très populaire dans les Landes et il ne fut guère regretté. Mais la Révolution du 23 février, assez inattendue, n'en surprit pas moins les Landais demeurés en général étrangers à l'agitation politique qu'avait développée contre Louis-Philippe, la campagne des banquets réformistes et républicains.

Cependant l'indifférence politique qui caractérise la population des Landes pendant la monarchie de Juillet disparaîtra en partie avec la proclamation par le gouvernement provisoire, le 5 mars 1848, du suffrage universel. Tout Français âgé de 21 ans était électeur ; tout Français âgé de 25 ans était éligible ; grâce à ce nouveau régime l'ardeur fut grande pour les élections à l'Assemblée Constituante qui devait régler la forme du nouveau gouvernement ; les élections devaient se faire au scrutin de liste par département, avec un bureau de vote dans chaque canton.

Les candidats ne manquèrent pas. On comptait dans les Landes 31 candidats pour 7 sièges. La nouvelle indemnité de 25 francs par jour (somme élevée pour l'époque) attribuée aux députés, encourageait peut-être les politiciens hésitants ou peu fortunés. Dans la longue liste des candidats on relève le nom de quelques personnalités politiques landaises, déjà en vue sous Louis-Philippe : Victor Lefranc, chef de l'oppo-

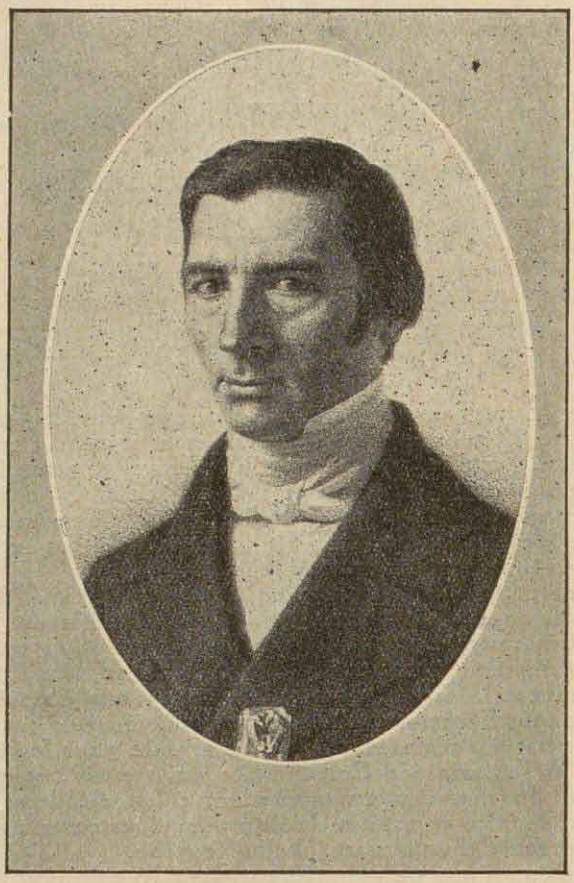

Frédéric Bastiat (1801-1850)

sition républicaine, sous la monarchie, et commissaire du gouvernement provisoire dans les Landes ; l'économiste Frédéric Bastiat, candidat malheureux à la députation en 1834 et en 1846, comme représentant de l'opposition ; Numa Turpin, propriétaire de la

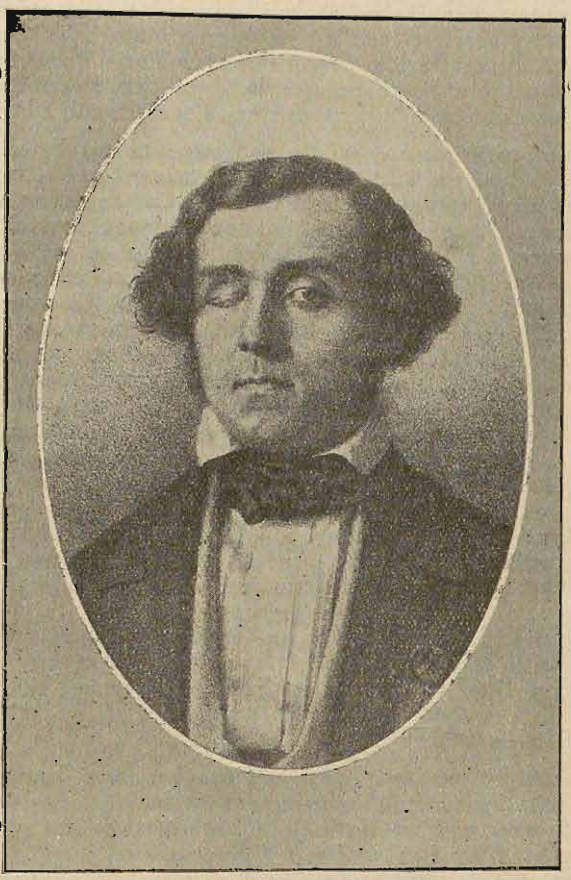

Victor Lefranc (1809-1883)

Grande Lande, affilié aux Carbonari qui, depuis la Révolution de 1830, luttait contre la royauté au Conseil général des Landes.

Les élections devaient avoir lieu le 5 avril. Mais les socialistes qui avaient une grande influence sur le gou-

vernement provisoire et qui désiraient conserver le plus longtemps possible un gouvernement servant si bien leurs intérêts, organisèrent à Paris deux manifestations pour faire reculer la date des élections. Ils ne réussirent qu'à faire reporter le scrutin au 23 avril.

Pour ce second essai de suffrage universel (le 1er avait eu lieu en 1792 pour les élections à la Convention), les électeurs votèrent dans les Landes avec assez d'ardeur. Parmi les élus, Victor Lefranc arrivait en tête avec 57.156 voix. Frédéric Bastiat le suivait de près avec 56.445 voix. Turpin, Duclerc et Marrast obtenaient entre 33 et 38.000 voix. Ainsi les cinq premiers élus étaient tous des républicains, mais des républicains modérés sur lesquels les idées socialistes n'avaient point de prise. Peu nombreux étaient dans les Landes les républicains avancés. L'élection de Pascal Duprat donne à ce point de vue une indication précieuse. Il n'obtenait que 30.710 voix, malgré l'auréole que lui conférait le rôle important qu'il avait joué pendant les journées de février. Fils d'un brigadier de gendarmerie d'Hagetmau, où il était né en 1815, il fut d'abord l'élève du Collège religieux d'Aire, puis plus âgé, étudiant en Allemagne, à l'Université d'Heidelberg. Il fit ses premières armes comme journaliste, alors qu'il était professeur au Collège d'Alger, en collaborant à la « Réforme » et à la « Revue indépendante. » En 1847, de retour en France, il prenait la direction de ce journal dont les tendances démocratiques étaient très marquées.

Ce fut lui qui, en 1848, rédigea les deux premières proclamations du Gouvernement provisoire, mais elles ne parurent pas au Moniteur, des membres du gouvernement, Marie et Garnier Pagès les ayant trouvées trop violentes. Il venait de fonder avec Lamennais, le « Peuple Constituant », lorsque le département des Landes le choisit comme député.

Le dernier élu par le chiffre des voix était le Marquis de Dampierre : candidat légitimiste en 1846, il avait alors obtenu 46 voix. En 1848, il en groupait 19.435. Son succès indiquait la persistance dans le département des Landes, d'un certain nombre de légitimistes auxquels, pour la circonstance, s'étaient pro-

bablement joints des orléanistes non ralliés au nouveau régime.

L'Assemblée constituante qui se réunit à Paris, le 4 mai 1848, était dans son ensemble composée de républicains modérés. Elle voulut réagir contre l'influence socialiste en fermant les Ateliers nationaux créés pour les ouvriers sans travail. Cette institution était profondément impopulaire dans les campagnes, car elle coûtait cher à l'Etat pour un médiocre résultat ! C'est ainsi qu'un ouvrier landais écrivait à ses parents qui le priaient de revenir chez eux : « Je m'en garderai bien et vous-même cesserez de me le conseiller, lorsque vous saurez que je reçois journellement : d'abord 1 fr. 50 de l'Etat, 4 fr. 50 d'une main inconnue, 9 fr. d'une autre source dont j'ignore le nom. Total : 15 fr. par jour et je n'ai rien à faire. »

Aussi les Landais accueillirent-ils avec un véritable soulagement la nouvelle de l'écrasement des ouvriers parisiens révoltés lors des journées de juin. Dès l'arrivée de la nouvelle des troubles, la garde nationale s'était réunie à Mont-de-Marsan. Déplorant la distance de la capitale qui l'empêchait d'aller combattre pour le maintien de l'ordre, elle ne s'en déclara pas moins entièrement solidaire de la Garde mobile et de l'armée qui combattaient contre les ouvriers révoltés.

Lorsque se posa la question de l'élection du Président de la République, les Landais ne votèrent point en général, pour Cavaignac, qui avait cependant réprimé victorieusement les journées de juin, mais était suspect parce que sincèrement républicain. Il n'obtint que 6.828 suffrages contre 45.602 au prince Louis-Napoléon Bonaparte et, malgré une vive campagne du « Journal des Landes » contre ce dernier. « Nous voyons, sûrement, écrivait-il, derrière M. Bonaparte, l'émeute, l'insurrection, les tentatives de restauration qui ne feront pas le moins du monde reparaître le capital de la France, c'est-à-dire le crédit public. »

Mais la majorité des électeurs campagnards, hostiles au socialisme et à la République qui paraissait trop faible contre lui, préféra se tourner vers le neveu de Napoléon Ier. Soutenu par le parti de l'ordre composé d'orléanistes et de catholiques, il semblait offrir plus de garanties contre les idées démocratiques. Il n'en

existait pas moins dans les Landes un noyau de républicains avancés dont les suffrages se groupèrent sur Ledru-Rollin qui obtint 1.251 voix. Quant à Lamartine, malgré les services rendus comme Ministre des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire, il ne recueillit que 98 voix.

II. — RÉACTION

L'élection du Président montre que déjà les Landais commençaient, malgré le suffrage universel, à se désintéresser de la politique. Pour les élections à l'Assemblée constituante, on comptait près de 80.000 électeurs et 20.000 abstentionnistes. Il n'y en a plus guère que 52.000 pour l'élection présidentielle. Ce mouvement va aller s'accentuant pour les élections à l'Assemblée législative qui auront lieu le 12 mai 1849, au scrutin de liste départementale. Encore sous l'impression des journées de Juin, les électeurs votèrent contre les républicains et pour les candidats du parti de l'ordre. Il y avait alors environ 82.000 électeurs; 32.000 s'abstinrent. Les candidats furent encore nombreux et la littérature électorale particulièrement abondante. Parmi les profession de foi multiples, longues et variées nous en relevons une qui caractérise fort bien l'un des nouveaux candidats auxquels la Révolution de 1848 avait donné quelque ambition.

Profession de foi d'un candidat dans la circonscription de Mont-de-Marsan

« Aux Habitants des Landes,

» Mes chers Concitoyens,

» Le désir, le besoin de vous adresser quelques paroles que je crois utiles, confiante expansion d'un cœur lacéré, expansion téméraire peut-être de vœux bien élevés, me presse si vivement ; ces temps générateurs de circulaires, écrits, de manifestations sublimes de professions de foi parfaites, de sincères protestations de patriotisme, me semblent si opportuns, et vous êtes si bons, si accessibles que je me permettrai

d'y satisfaire ; heureux si je pouvais ne point vous fatiguer !

» Je ne suis pas Lamartine ; je ne suis ni Sénard, ni Cavaignac, ni Rollin ; je ne suis point Napoléon ! je ne suis ni Solon, ni Lycurgue, Démosthène, ni Cicéron : prodiges de la science et du génie et de courage, je vous salue ; j'incline devant vous mon front respectueux jusqu'à cette terre qui se rendit étonnée, frémissante, à vos magiques puissances. Sages bienfaiteurs de l'humanité, colonnes antiques du merveilleux temple de l'éloquence, de la morale, de la civilisation ; et vous, héros, martyrs de l'amour sacré de la Patrie : Curtius, Décius, Régulus, honneur et gloire à vos mânes célèbres !

. . . . . .

» Je ne suis pas le grand Cincinnatus romain dont la main heureuse guidait triomphalement le char de la République et menait la charrue ; je ne suis pas l'austère paysan du Danube dont le discours ferme, captivant les superbes dominateurs du Capitole, sauva son pays.

» Je suis un paisible habitant des champs, élevé aux épreuves de l'adversité, vivant de peu, n'ambitionnant rien que votre bienveillance ; et, religieusement soumis au premier arrêt de justice porté contre l'homme coupable, je demande chaque jour à la terre arrosée de ma sueur le pain quotidien.

» Sans doute, ô mes chers compatriotes, je suis bien éloigné de mériter vos honorables suffrages, je ne me sens que très indigne de votre mandat si jaloux. Il me faudrait bien des facultés et des avantages dont je ne suis que trop dénué, le talent et l'intelligence, la science et l'esprit, la douceur et l'énergie, la résolution et la prudence qu'il serait nécessaire d'apporter sur le vaste sein de notre redoutable océan politique ; mais si vous n'exigiez qu'un parfait dévouement à vos intérêts ; s'il s'agissait seulement du noble soin de travailler ardemment pour l'amélioration de votre agriculture et le facile écoulement de vos produits ; s'il ne fallait que poursuivre avec constance le dessèchement de vos marais et l'assainissement du pays, l'allègement de vos charges et de vos contingents bellifères, s'il ne pouvait être question que de la légitime défense de vos

droits, de vos libertés et de vos autels, que de combattre et mourir pour notre République, gage de la liberté, et pour la liberté, mère de la République, je m'écrierais : je l'accepte, je m'empresse et je vole pour vous servir.

» Salut et fraternité !

» Signé : Jean LOBIT, aîné. »

Le candidat le plus favorisé fut, une fois de plus, Lefranc. Mais au lieu des 57.000 voix de 1848, il n'en obtint que 34.000. Venait ensuite Pascal Duprat qui, avec 27.163 voix conservait à peu près sa position de 1848, ayant pour lui les véritables républicains des Landes. Le marquis de Dampierre, seul, voyait le chiffre de ses partisans passer de 15.435 à 25.783 — résultat de l'hostilité contre les idées démocratiques. Frédéric Bastiat, Turpin et Marrast étaient également élus.

Cette élection à l'Assemblée législative, en donnant la majorité aux catholiques, va marquer la renaissance d'une période de lutte contre les idées républicaines et leurs représentants.

Les instituteurs déjà défavorisés par le vote de la loi Falloux, instrument tendant à rendre toute puissante l'influence de l'église sur l'école, furent poursuivis sans ménagement dès qu'on pouvait les suspecter d'idées avancées. En octobre 1849, l'instituteur de Pujo-le-Plan, Destibardes, fut traduit devant le Conseil supérieur de Mont-de-Marsan et frappé d'une peine de réprimande pour avoir adressé à ses collègues une circulaire contre le chef de l'Université, le Ministre Falloux.

A cette occasion, le Recteur de l'Académie des Landes invite les instituteurs à la prudence. L'année suivante (novembre 1850), dans une circulaire plus explicite, il précise les désirs de l'Administration : « L'instruction primaire sans doute est un bienfait, mais sans la religion, elle ne peut produire que des fruits amers. Attachez-vous donc à en faire pénétrer les principes dans l'âme des enfants qui vous sont confiés et ne perdez pas de vue que vous n'y parviendrez que par l'exemple... » Et il termine indiquant combien les instituteurs sont encore suspects au gouvernement.

« La société a cru pouvoir accuser avec trop de justice peut-être les instituteurs d'une partie des désordres qui l'ont affligée. »

Aussi la classe dirigeante n'a-t-elle pas confiance en eux pour développer dans le peuple les idées religieuses. En 1850, une mission réunit, un dimanche, au Vignau, 4 à 5.000 personnes (le nombre semble exagéré), venues de Hontanx, Castandet, Cazères, Saint-Gein. Le frère du représentant Dampierre en suit tous les exercices avec un zèle qui lui vaut les éloges de la feuille officielle. « M. de Dampierre pourra se consoler des petites insultes de quelques rouges du Vignau. Il y en a une demi-douzaine ici et dans nos contrées, rouges et fripons sont synonymes. »

C'est la chasse aux rouges qui commence. Le « Journal des Landes » donne l'exemple en attaquant Pascal Duprat et son journal « Le Républicain du Midi ». Il lui reproche d'être socialiste pour avoir osé dire : « Comment arriver à la République sans détruire une fois pour toute cette ancienne société qui est née de la monarchie. »

Dans sa Session de septembre 1850, le Conseil général des Landes réclamait de l'Assemblée législative une révision de la constitution dans le sens du maintien de l'ordre et de la stabilité du pays : cette pétition était dans l'esprit de l'Assemblée départementale une manifestation contre les députés de gauche, contre les amis de Barbès et de Blanqui. Cette hostilité de la majorité du Corps électoral landais va également se marquer en Mai 1851, à l'occasion de l'élection du successeur de Frédéric Bastiat, mort quelque temps plus tôt en Italie. Bastiat qui avait joué un rôle assez important à l'Assemblée législative comme vice-président de la Commission des Finances, s'était montré depuis son élection, adversaire farouche des socialistes. Il avait à ce propos polémiqué avec Proud'hon sur la légitimité de l'intérêt. Toutefois, il avait voté pour Cavaignac à la présidence de la République et était resté sincèrement républicain. Allait-il en être de même de son successeur ? Du reste, avant les élections générales, cette consultation ne manquait pas d'importance pour marquer les positions prises par les partis et l'attitude de l'administration. Deux candidats étaient en

présence : le baron Durrieu, ancien député de Saint-Sever, de 1834 à 1845, qui s'était toujours signalé par ses opinions nettement conservatrices et royalistes et Duclerc, républicain modéré. Les éléments réactionnaires des Landes reprochaient à ce dernier d'avoir mis dans sa profession de foi la monarchie et l'anarchie sur le même plan en les regardant comme un égal malheur pour la République. Ils lui reprochaient aussi d'être hostile à la loi électorale du 31 mai 1850 qui, en exigeant pour être électeur 3 ans de résidence dans une commune et l'inscription sur la liste de l'impôt, avait pratiquement enlevé le droit de suffrage aux ouvriers.

De son côté, Pascal Duprat comprenant que la lutte était inutile, recommandait l'abstention aux électeurs, mais les invitait à des manifestations d'hostilité si l'élu était un royaliste. Le Préfet des Landes reprenant en le modifiant le système de la candidature officielle, si souvent pratiqué auparavant, écrivit aux Maires le 9 mai 1851, pour les inviter à lutter contre le mouvement d'abstention et à porter à « l'élection un suffrage consciencieux et éclairé par une sage appréciation des besoins du pays et des moyens de les satisfaire. »

En cela, il n'était que l'interprète du Ministre de l'Intérieur qui lui écrivait qu'il devait faire voter pour un candidat décidé à maintenir la loi du 31 mai 1850. Par une manœuvre de la dernière heure en faveur du candidat conservateur, la dépêche gouvernementale confidentielle fut affichée avec une note invitant les électeurs à voter pour le baron Durrieu. Ce fut lui, en effet, qui fut élu le 11 Mai avec 18.000 voix contre 10.000 à Duclerc. Mais les abstentionnistes furent nombreux (plus de 26.000). Cette élection n'en était pas moins une victoire du parti de l'ordre à l'intérieur duquel légitimistes et orléanistes fraternisaient dans la lutte contre la République.

Mais à l'Assemblée législative l'accord entre les différents groupes du parti conservateur n'existait point comme dans les Landes. C'est ce dont profita le prince président en se faisant le défenseur du suffrage universel et en organisant contre l'Assemblée le coup d'Etat du 2 décembre 1851.

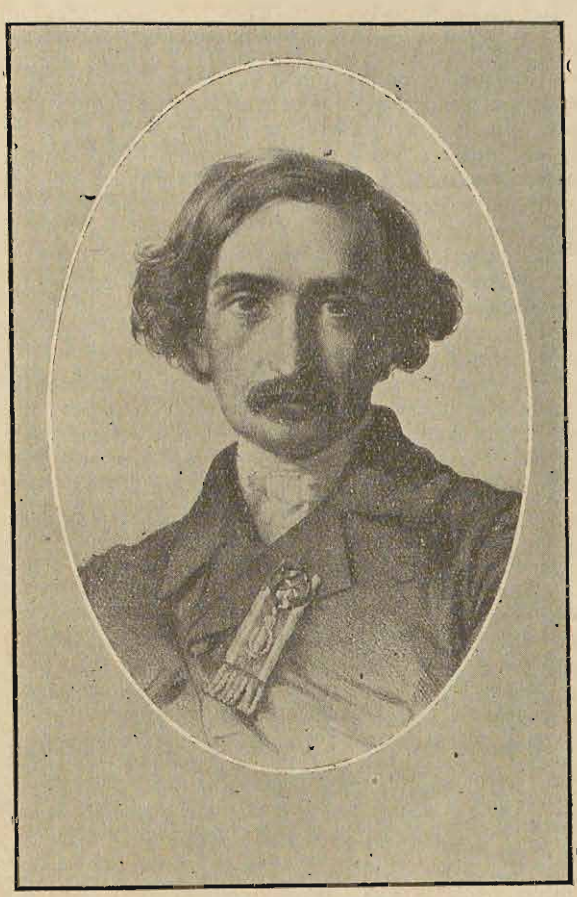

Pascal Duprat (1815-1885)

III. — LA MARCHE A L'EMPIRE

Si le coup d'Etat connut à Paris et dans quelques départements de grosses difficultés, il n'en fut pas de même dans les Landes, car l'établissement du pouvoir

personnel de Louis-Bonaparte s'opéra sans aucun trouble. Le coup d'Etat fut connu à Mont-de-Marsan le 3 décembre, à 7 heures du matin. Le Maire fit aussitôt afficher une proclamation invitant les habitants au calme. Il convoqua à la Mairie l'Etat-Major de la Garde nationale, qui lui promit son concours pour le maintien de la tranquillité publique. Le 7 décembre, le Préfet Jaubert, en fonction depuis 1850, adressait aux habitants des Landes une proclamation en faveur de Louis-Napoléon. Celui-ci voulait en effet faire approuver son coup d'Etat par un plébiscite. A cette occasion, une nouvelle circulaire préfectorale aux Maires, Juges de Paix et fonctionnaires les invitait à faire arrêter sans hésiter tous ceux qui prêcheraient l'abstention ou qui tiendraient à l'occasion du scrutin des propos subversifs.

Le plébiscite eut lieu le 20 décembre. Il marqua dans les Landes un gros succès pour le Président : sur 80.030 électeurs inscrits, 64 ou 65.000 prirent part au vote ; 62.062 se prononcèrent pour l'approbation de l'acte de Louis-Bonaparte. Il n'y eut que 2.409 « non ».

Les opposants qui représentaient alors nettement l'élément républicain avancé étaient surtout nombreux dans les cantons de Grenade (102), Mont-de-Marsan (341), Sore (176), Amou (169), Hagetmau (180), Saint-Sever (125), Dax (231), Saint-Martin-de-Seignanx (316). A Mont-de-Marsan, on comptait 656 oui et 256 non, à Dax, 825 oui et 144 non. A Sore, seulement, le nombre des opposants dépassa celui des partisans de Bonaparte : 168 contre 160.

166 communes sur 332 votèrent oui à l'unanimité.

Sans attendre le résultat général, les Conseils municipaux de Saint-Sever et d'Hagetmau adressèrent leurs félicitations et l'assurance de leur dévouement au prince président...

Alors que dans le Lot-et-Garonne et le Gers, le nouveau régime eut à réprimer quelques tentatives de soulèvements, le département des Landes demeura parfaitment calme et ne donna que peu de travail à la Commission mixte chargée de juger les adversaires du coup d'Etat.

Ainsi que l'écrivait le Préfet au Général commandant la région de Bayonne, le nombre de procédures

était très restreint et ne présentait aucune gravité ; 4 républicains seulement avaient été incarcérés en attendant la réunion de la Commission.

C'étaient :

Laporte, de Dax, dont le Préfet faisait « le chef du parti socialiste et l'organisateur de toutes les mesures démagogiques ; »

Sailles, de Candresse, « mauvais sujet ayant répandu les plus détestables doctrines ; »

Un tailleur de Nousse « démagogue de bas étage, dangeureux par l'influence qu'il avait acquise sur la population des campagnes ; »

Un avoué de Dax, complice d'une tentative de soulèvement.

Sailles fut condamné à la transportation en Algérie ; Laporte, expulsé hors de France. Un habitant d'Escalans et un autre de Saint-Esprit étaient éloignés momentanément de France. Cinq personnes devaient être internées dans d'autres villes et vingt furent placées sous la surveillance de la police. Parmi ces vingt-cinq condamnés, on compte 10 habitants d'Hagetmau. Ce chiffre élevé s'explique par l'existence dans cette ville d'une soi-disant société secrète dont les membres furent poursuivis avec une rare sévérité.

Les persécutions politiques continuèrent en 1852 : deux curés furent impliqués dans des poursuites : l'un d'eux, celui de Castandet, était accusé d'avoir composé et répandu une chanson hostile au prince président.

A Mont-de-Marsan, un tailleur d'habits, Peyraud, poète et dramaturge à ses heures, mais surtout militant républicain, fut accusé d'affiliation aux sociétés secrètes. Mais on dut le relaxer faute de preuves suffisantes.

Le Gouvernement s'attachait, du reste, à faire disparaître tout ce qui, dans l'ordre matériel, pouvait rappeler le régime républicain. Le 10 janvier 1852, le Préfet des Landes, Jaubert, prenait un arrêté pour faire effacer des édifices publics les mots de « liberté, égalité, fraternité » et pour faire couper les arbres de « Liberté » plantés en grand nombre lors des journées de Février 1848. A la même époque, la Garde nationale était réorganisée et tous les anciens gardes nationaux désarmés. Ne furent plus acceptés, comme gardes, que les hommes entièrement dévoués aux principes conserva-

teurs. Aucune manifestation d'indépendance n'était tolérée de la part des fonctionnaires. Plusieurs instituteurs s'étant réunis à Hagetmau pour adresser une pétition au Président de la République, à l'occasion d'un projet de loi concernant l'instruction publique, présenté au Conseil d'Etat, le Recteur informé de cette réunion frappa de deux mois de suspension l'instituteur qui l'avait provoquée et de 15 jours de la même peine ceux de ses camarades qui avaient répondu à cet appel.

A la suite du Coup d'Etat, Louis-Napoléon promulgua, le 14 janvier 1852, une constitution qui lui donnait tous les pouvoirs avec le titre de Président de la République.

Les trois Assemblées législatives : Sénat, Conseil d'Etat et Corps législatif n'avaient pas d'autorité et les électeurs ne désignaient que les Députés au Corps législatif. Le département des Landes devait en compter deux. La candidature officielle fut de nouveau pratiquée par l'Administration. Dans deux circulaires, le Préfet présentait officiellement au choix des électeurs, François Marrast, ancien député, et Corta, avocat à Dax. Leur succès ne faisait point de doute. Le marquis de Dampierre, Victor Lefranc, Pascal Duprat ne recueillirent que très peu de voix. Mais les abstentions furent très nombreuses dans chaque circonscription où sur plus de 40.000 électeurs, près de 25.000 s'abstinrent.

En fait, c'était déjà l'Empire. C'est en criant « Vive l'Empereur » que l'on accueillit Louis Napoléon pendant son voyage triomphal dans le Midi (septembre-octobre 1852). Allant d'Agen à Bordeaux, il ne traversa pas les Landes, mais une délégation du Conseil général du département, alla le saluer à son arrivée dans cette dernière ville.

Le 4 novembre était publiée la liste des 250 communes du département dont les Conseils municipaux avaient rédigé des adresses demandant le rétablissement de l'Empire. Ce fut chose faite lorsque le Sénat proposa de soumettre à un plébiscite le rétablissement de la dignité impériale en faveur de Louis-Napoléon. Le plébiscite eut lieu les 21 et 22 novembre : 69.865 électeurs votèrent en faveur de l'Empereur ; 534 con-

tr (133 pour le canton de Mont-de-Marsan). Sur 86.543 électeurs inscrits, il y eut 13.212 abstentions.

Si l'on compare ces résultats à ceux du plébiscite qui avait suivi le coup d'Etat de décembre, on constate que le nombre des partisans de l'Empire avait augmenté de plus de 6.000 unités et le nombre des adversaires était passé de 2.409 à 534.

Le 2 décembre, l'Empire était rétabli. La proclamation en fut faite solennellement le dimanche 5, à Mont-de-Marsan. Le Préfet donna lecture devant les autorités civiles et militaires du décret de proclamation accueilli par les cris de « Vive l'Empereur, Vive Napoléon III ».

CHAPITRE VI

Le Second Empire

(1852-1870)

L'EMPIRE AUTORITAIRE ET LA MISE EN VALEUR DES LANDES

Les premières années de l'Empire furent marquées par un véritable régime dictatorial. Pour faire oublier aux Français les libertés politiques qui leur avaient été ainsi ravies, Napoléon III s'efforça de donner une vive impulsion à la vie économique du pays. Il chercha à mettre en valeur les régions jusqu'alors déshéritées. Son attention ne pouvait que se fixer sur ce département des Landes pour lequel son oncle, Napoléon Ier avait caressé, en vain, tant de vastes projets.

Mais, la mise en valeur du pays était conditionnée avant tout par le développement des voies de communication : les routes étaient rares et souvent mal entretenues. Malgré les études nombreuses qui avaient été faites sur la question, depuis le début du XIXe siècle, aucun canal n'avait été réalisé. Quant aux chemins de fer, moyen de transport nouveau, ils n'avaient point encore fait leur apparition dans le département.

Cette question de l'établissement d'une voie ferrée entre Bordeaux et Bayonne, dont profiterait nécessairement la région landaise, fit passer au second plan le problème des canaux et des routes. C'est à elle que le Gouvernement impérial s'efforça tout d'abord d'apporter une solution.

I. — Les chemins de fer

Dès que la construction d'une voie ferrée de Bordeaux à Bayonne fut envisagée, la polémique qui avait pris naissance entre les départements des Landes et de la Gironde, au sujet de l'établissement d'un canal, se développa de plus belle.

Au tracé direct à travers la grande lande, « tracé des plateaux » désiré par le département de la Gironde, les Landais opposaient le « tracé des vallées » par la région moins déshéritée des petites landes.

C'est dans ce sens que le 17 février 1852, le Conseil municipal de Mont-de-Marsan prenait une délibération en faveur du tracé des vallées : Le tracé des plateaux serait improductif et romprait les habitudes du trafic : Roquefort, Saint-Sever, Hagetmau, Aire, Grenade, Villeneuve, Montfort, Mugron, Saint-Justin, Labastide et toutes les agglomérations dans un rayon de 40 kilomètres autour de Mont-de-Marsan seraient éloignées du chemin de fer.

La délibération ajoutait que le tracé direct présenterait pour la construction, une plus grande longueur (214 km.) que celui des vallées qui pourrait, jusqu'à Podensac, emprunter la ligne de Cette (185 km.). Mais à cela, certains répondaient, tel Castaignède, Conseiller général de Pissos, que si la ligne de Bordeaux à Bayonne passait par Mont-de-Marsan, son parcours se trouverait allongé de plus de trente kilomètres — allongement de distance assez considérable pour une ligne de caractère international.

Par ailleurs, Napoléon III qui voyait dans la voie ferrée un moyen précieux d'assainissement et de développement des Landes, préférait le tracé par les grandes Landes pour favoriser la mise en valeur de cette région jusqu'alors déshéritée.

C'est pourquoi, le décret du 24 août 1852 décida la construction d'un chemin de fer de Bordeaux à Bayonne, empruntant jusqu'à Lamothe le chemin de fer de La Teste et se dirigeant ensuite directement vers Bayonne : des embranchements devaient être établis vers Dax et Mont-de-Marsan, aux points les plus rapprochés de ces deux villes.

Cette combinaison permettait aussi de sauver le

chemin de fer de La Teste, construit en 1841 et que la faillite menaçait. Elle facilita un coup de bourse pour les spéculateurs avisés qui purent revendre 340 francs des actions de ce chemin de fer achetées pour 27 francs.

Ce décret n'était favorable ni aux intérêts de Dax, ni à ceux de Mont-de-Marsan. Mais les Dacquois, à la grande fureur des habitants de Mont-de-Marsan obtinrent « de l'omnipotence » des ingénieurs de la Compagnie du Midi qu'on ne construirait pas d'embranchement vers Dax et que la grande ligne passerait par cette ville.

Cette rivalité Dax-Mont-de-Marsan en dissimule une seconde entre Pau et Tarbes. Pau qui comptait obtenir très rapidement la construction d'un embranchement vers Dax, espérait faire ajourner indéfiniment l'établissement d'une ligne de Mont-de-Marsan à Tarbes.

Ces décisions furent rendues définitives par la loi du 28 mars 1853 qui ratifia la convention passée entre l'Etat et la Compagnie du Midi pour la construction de la voie ferrée.

Les travaux qui commencèrent presque aussitôt n'allèrent pas sans difficultés.

D'abord, avec les propriétaires qui, parfois, refusaient de céder les terrains nécessaires : entre Dax et Saint-Vincent-de-Tyrosse, on dut fermer les chantiers en attendant les jugements d'expropriation et les ingénieurs songèrent même un moment à abandonner le tracé par Saubusse et Rivière, pour établir la ligne en pleine lande parallèlement à la route impériale.

En général, du reste, les prétentions des propriétaires, quant à la valeur de leur terrain, étaient presque toujours exagérées. Dans la région de Dax, les propriétaires demandaient en tout 1.318.176 francs. La Compagnie offrait 289.693 francs. Le jury d'expropriation fixa l'indemnité totale à 489.951 francs. La Compagnie offrait donc à peu près la moitié de la somme que le jury l'obligea à payer et les propriétaires demandaient environ 4 fois plus que le jury ne leur accorda.

Il y eut en outre, sur les chantiers, des désordres assez graves : à Labenne, un dimanche de décembre 1853, les ouvriers refusèrent de couler le béton pré-

paré. L'entrepreneur n'insista pas. Le lundi, jour de la paye des 200 ouvriers, un ouvrier congédié invita ses camarades à demander une augmentation. D'autres meneurs déclanchèrent une grève qui, heureusement, dura peu.

A cela il faut ajouter, en janvier 1854, le détournement des fonds affectés au salaire des ouvriers entre Lamothe et Morcenx. Pour éviter de nouveaux troubles, le Ministre de l'Intérieur, sur l'intervention du Préfet, envoya de toute urgence 4.000 francs. Signalons aussi la faillite d'un gros entrepreneur de Dax, qui pendant quelques temps, désorganisa les chantiers,

Tous ces incidents retardèrent l'ouverture de la ligne. Le 29 août seulement, un premier train se rendit de Bordeaux à Dax à la vitesse de 25 kilomètres à l'heure.

L'inauguration officielle de ce tronçon eut lieu le 19 septembre 1854. L'Impératrice Eugénie revenant de Biarritz partit à 1 h. de Dax pour arriver à 4 heures à Bordeaux.

La ligne devait être ouverte au public le 25 octobre. Mais sa mise en exploitation ne commença que le 12 novembre. La ligne entière fut construite le 26 mars Le service fut assuré au début par deux trains quotidiens, la durée du trajet étaient de 6 heures.

Ce nouveau moyen de transport ne favorisait point les intérêts du chef-lieu ; les Montois se plaignaient de la mauvaise qualité des routes entre Mont-de-Marsan et Morcenx et de la lenteur des transports. C'est ainsi que le poisson, vendu le vendredi était pêché le mardi à Cap-Breton, porté le mercredi à Bayonne, le mercredi soir à Dax et ne parvenait à Mont-de-Marsan que dans la journée du jeudi.

Mais la Compagnie du Midi faisait la sourde oreille, voulant mettre en service la double voie de Bordeaux à Bayonne, avant de construire l'embranchement vers Mont-de-Marsan. Quelques travaux préliminaires furent cependant entrepris dès mai 1855 à Saint-Martin-d'Oney. Le tronçon Morcenx-St-Martin-d'Oney fut mis en service le 25 janvier 1857.

En partant de Mont-de-Marsan à 7 h. 15, on arrivait à Bordeaux à 1 h. 13 et en quittant Bordeaux à 15 heures ont était à Mont-de-Marsan à 20 h. 35. Le

voyage de Bordeaux à Saint-Martin-d'Oney coûtait 8 fr. 25 en 3e classe.

Le prolongement de la ligne jusqu'à Mont-de-Marsan fut réalisé le 6 septembre de la même année. Son exécution avait été retardée par la construction de quelques ouvrages d'art et par la question de la gare de Mont-de-Marsan.

La Compagnie du Midi pour obtenir plus facilement la concession du prolongement de la ligne vers Tarbes, voulait établir la gare sur le plateau du Sablar à gauche de la Midouze, d'où il était facile ensuite de pousser la voie vers Grenade et Tarbes. Les Montois, au contraire, désiraient voir le train s'arrêter dans le quartier de Saint-Jean-d'Août, sur la rive droite de la Midouze. Le Ministre des Travaux publics trancha ce différend en choisissant le plateau du Sablar.

Les nouveaux chemins de fer connurent tout de suite le succès le plus vif. Il est attesté par le nombre des trains de plaisir multipliés par la Compagnie du Midi vers Bayonne et vers Bordeaux.

Ces trains répondaient bien pourtant à la définition qu'en donnait un jour un candidat mécanicien : ce sont des trains dans lesquels on est exposé à toutes sortes d'ennuis, de misères et de disgrâces !

C'est ainsi que pour aller de Mont-de-Marsan à Bayonne, il fallait partir à 1 h. 10 du matin pour ne rentrer que le lendemain matin à 4 heures. Mais le voyage ne coûtait que 4 francs aller et retour. Vers Bordeaux, les billets n'étaient guère plus coûteux : 5 francs. Aussi, les trains étaient-ils toujours combles et la joie qu'éprouvaient les voyageurs à emprunter le nouveau mode de transport leur faisait oublier les retards qui atteignaient facilement 2 h. 1/2 ou 3 heures.

L'embranchement Morcenx - Mont-de-Marsan fut continué vers Tarbes. Le 22 mai 1859 la station d'Aire était ouverte au public et le 18 août, l'Empereur et l'Impératrice inauguraient la nouvelle ligne Morcenx-Tarbes. Les Montois qui avaient en vain cherché à voir l'Empereur le 18 août (le train fila trop vite après un bref arrêt en gare) purent l'acclamer à son retour en septembre, Napoléon III ayant daigné s'arrêter quelques minutes dans le chef-lieu des Landes.

Un autre embranchement de Dax vers Pau par Ha-

bas fut également mis en construction et un projet de chemin de fer entre Agen et Mont-de-Marsan mis à l'étude sur la demande plusieurs fois répétée du Conseil général des Landes.

II. — Routes et Canaux

Les chemins de fer, pour donner leur plein rendement comme moyen de transport, devaient être complétés par un réseau routier propre à leur amener facilement les produits de la région landaise en particulier les bois.

Un projet d'établissement de routes dites agricoles, dû à l'ingénieur Ritter, fut soumis à l'Empereur, en 1855, pendant son séjour à Biarritz.

Ces routes permettraient l'exploitation des forêts, particulièrement de celles des dunes appartenant à l'Etat et le développement des semis dans les landes. Les fossés dont elles seraient bordées favoriseraient l'assainissement des Landes par l'écoulement plus facile des eaux de pluie.

Le projet prévoyait la construction de 10 routes, d'une longueur de 375 kilomètres, entraînant une dépense de 3.100.000 francs, non compris la valeur des terrains et le prix du transport des produits. Les communes devaient ,en effet, donner le terrain et promettre d'entretenir entièrement les routes cinq ans après leur construction.

Ces routes seraient doublées par des chemins à rails de bois pour les produits encombrants.

C'est sur cette base que la construction de routes agricoles fut comprise dans la loi du 19 juin 1857.

Le plan définitif qui se réduisait à une longueur de 279 km, fut exécuté par la Compagnie du Midi qui en échange de la concession de lignes ferrées et en particulier de celle de Mont-de-Marsan à Rabastens, accepta l'obligation de construire en quatre ans des routes agricoles dans la Gironde et dans les Landes.

Dans le département des Landes, les routes suivantes durent être établies :

Ychoux à Biscarrosse ;
Ychoux à Sore ;

Labouheyre à Sainte-Eulalie, avec embranchement à Pontenx vers Mimizan ;
Labouheyre à Trensacq ;
Sabres à Escource ;
Sabres à Labrit ;
Morcenx à Mimizan par Onesse et Uza ;
Rion à Tartas ;
Laluque à St-Girons ;
Laluque à Pontonx ;
Dax à Castets.

En juin 1859, 130 km. étaient terminés. Mais ces routes agricoles si utiles pour le département furent pour lui une source d'embarras financier : les communes s'avérèrent vite incapables de les entretenir. En avril 1865, une délégation de Conseillers généraux, d'arrondissement et de Maires dut se rendre auprès de l'Empereur pour l'entretenir de la question :

« Je porte toujours, déclara Napoléon III, un intérêt particulier à votre département : les routes agricoles ont été créées, elles ne peuvent pas périr ; il faut s'occuper de leur restauration immédiate et assurer leur existence pour l'avenir ».

Le lendemain de cette visite, le Conseil des Ministres accorda une subvention supplémentaire de 96.000 francs en plus des 120.000 déjà attribués dans le budget de 1865.

Quelque temps plus tard, une loi dont de Guilloutet, député des Landes, fut le rapporteur au Corps législatif, modifiait le régime des routes agricoles. L'Etat continuait pour une nouvelle période de 5 ans à assurer la moitié de tous les frais d'entretien.

Malgré le développement de ces routes agricoles et des chemins de fer, les partisans des canaux reprirent espoir sous le second Empire. En 1852, lors de son séjour à Bordeaux, Louis-Napoléon n'avait-il pas déclaré à la délégation des Landais venus pour le saluer :

« L'Empereur, mon oncle, voulait cultiver les Landes et y creuser un canal pour opérer la jonction de la Garonne et de l'Adour : le temps lui manqua pour réaliser ce grand et utile projet. Je veux reprendre ce projet de l'Empereur et je désire qu'il soit établi dans les Landes une canalisation susceptible de favoriser la culture et l'assainissement du pays.

Vous pouvez compter sur mon concours le plus sincère dans le but d'accomplir vos désirs pour l'amélioration des cultures auxquelles je porte un vir intérêt. »

Aussi, en mai 1853, était établi un projet de canal qui, partant de Mont-de-Marsan devait gagner Bordeaux par Ygos, Trensacq, Sore, Hostens et Saucats.

Il devait avoir 170 kilomètres de long et être alimenté par l'Estampon, le Ciron et la Leyre.

Un autre projet fut mis en avant par la Compagnie du canal des Grandes Landes qui demandait pour le creusement d'un canal le droit d'exproprier sur chaque rive 500 mètres de terrain — dans les parties marécageuses un espace suffisant pour le drainage — dans les parties sèches les terrains nécessaires pour opérer des semis afin d'éviter l'ensablement — enfin de la part de l'Etat une garantie d'intérêt à 4 %, pour une somme de 60 millions.

Aucun de ces projets ne reçut un commencement d'exécution. La construction des chemins de fer et des routes agricoles leur enlevaient, du reste, une grande partie de leur intérêt.

Cependant, en 1856, une Compagnie nouvelle était fondée par le marquis de Chaumont Quitry. Elle prévoyait la construction d'un canal des étangs, d'un canal de la Garonne à l'Adour par les petites landes, la régularisation de l'embouchure des étangs pour y établir des ports, celle des cours d'eau se jetant dans les étangs.

La dépense prévue était de 90 millions de francs, avec intérêt de 4 % — droit d'expropriation d'une largeur de terrain en bordure de 500 mètres et de perception de droits de péage. Les Conseils généraux des Landes et de la Gironde émirent — malgré l'abandon du projet du canal des Grandes Landes — un avis favorable mais en limitant la garantie de l'intérêt à 2 millions de francs sans expropriation de terrains.

Mais ce ne fut qu'un avis platonique, car ce vaste projet fut abandonné comme tous ceux qui l'avaient précédé.

Pierre Hugues (1794-1850)
Inventeur du pot à résine en 1845

III. — Prélude de la mise en valeur. — Le domaine de Solférino

En se montrant favorable au passage du chemin de fer Bordeaux-Bayonne, à travers les Grandes Landes, Napoléon III entendait ainsi favoriser la mise en valeur de cette région. L'établissement de la voie ferrée n'était que la première étape d'un plan d'ensemble qui allait se poursuivre pendant le cours du Second Empire, sous l'action personnelle de l'Empereur.

L'œuvre à accomplir était considérable.

En 1856, il restait encore près de 700.000 hectares de landes incultes et malsaines dont 300.000 appartenant aux communes.

Napoléon III va s'attacher à un double but : assainir les landes et les mettre en valeur.

Pour l'assainissement, il n'y avait qu'à développer les procédés découverts par Chambrelent.

Ingénieur des Ponts et Chaussées de la Gironde, celui-ci s'était aperçu que la surface marécageuse des Landes pouvait être asséchée par égouttement superficiel à l'aide de fossés peu profonds ou crastes judicieusement disposés. Ainsi assainies, les terres pouvaient être plantées de pins et de chênes.

En novembre 1856, une lettre du Préfet des Landes annonce aux maires l'ouverture d'un crédit de 1.200 francs pour favoriser le développement du drainage. Pour faciliter la tâche des propriétaires et les encourager, les Ponts et Chaussées étaient chargés de dresser sans frais les plans nécessaires pour ces opérations.

Mais ce n'étaient là que des mesures partielles et qui ne furent guère suivies d'effet. C'est alors que voulant prêcher d'exemple et inciter les particuliers à coopérer à la transformation de la région, Napoléon III acquit dans les Landes, en mars 1857, un vaste territoire inculte pour l'assainir et le mettre en valeur.

Ce domaine de 8.000 hectares s'étendait sur les communes de Labouheyre, Luë, Sabres, Commensacq, Onesse, Escource et Morcenx qui votèrent sans difficultés les concessions demandées par l'Empereur.

Il devait y faire une visite le 23 août 1857. Au cours de l'année 1857, des libéralités nombreuses la précédèrent : plus de 500.000 francs avaient été attribués au département, dont 100.000 francs pour les routes agricoles, 50.000 pour les œuvres de bienfaisance, sans compter un don de 6.000 francs sur la Caisse personnelle de l'Empereur.

Arrivé à la station de Sabres (aujourd'hui Solférino) à 2 h. 1/2, il se rendit à cheval suivi d'une nombreuse escorte, jusqu'à la première ferme impériale de Cère de las Prades, située à 4 kilomètres de la gare. Pour la circonstance, une voie macadamisée avait été établie ; elle était doublée latéralement, comme les routes agricoles, d'un chemin de rails de bois.

A l'entrée du domaine, les ouvriers des forges de Labouheyre avaient placé une plaque de fonte du

pays portant des reproductions de plantes indigènes, l'empreinte du pied de l'Empereur et ces mots :

« Napoléon III est le premier souverain qui ait mis le pied sur cette terre aride pour l'améliorer et la régénérer. 23 août 1857 ».

Après la visite à la ferme, le retour à Labouheyre fut triomphal. Le bourg et la gare étaient abondamment décorés et une assistance nombreuses venue de tous les points de la Grande Lande se pressait pour acclamer l'Empereur.

A la suite de cette visite, la commune de Labouheyre essaya, mais en vain, d'obtenir le titre de sous-préfecture.

Napoléon III revint souvent dans son domaine qui prendra plus tard le nom de Solférino, en souvenir de la victoire de 1859. Lors d'une visite en septembre 1858, il put constater les progrès qui avaient été accomplis.

A ce moment-là, 7 fermes étaient déjà construites, 1,200 hectares de landes ensemencées de pins, chênes, et châtaigniers, 200 hectares défrichés et 40 mis en cultures. Enfin, plus de 100 kilomètres de chemins et fossés avaient été tracés.

Dans le courant du même mois, et pendant son séjour à Biarritz, nouvelle visite de l'Empereur, accompagné de l'Impératrice. Les souverains furent vivement intéressés par l'examen d'une machine à vapeur « la cardeuse agricole », de Jarry et Kientzi, qui défonçait la terre à une profondeur de 30 cm. et défrichait en 10 heures plus d'un hectare.

En août 1861, le Conseil général des Landes devait donner un avis favorable à l'organisation de la commune de Solférino par adjonction aux 201 habitants du domaine impérial et de la gare des 248 habitants du quartier de Cap de Pin, qui dépendait jusqu'alors de la commune d'Escource.

Ainsi, le domaine impérial s'était développé avec succès, suivant les vues de l'Empereur, et son exemple n'avait pas été inutile aux propriétaires landais. Mais le principal facteur de la transformation des Landes fut surtout la loi du 19 juin 1857.

IV. — La loi du 19 juin 1857

Dans son rapport de 1856, au Conseil général, le Préfet des Landes montrait la nécessité d'une mesure législative concernant la mise en valeur des landes communales.

Le 16 février 1857, dans son discours d'ouverture du Corps législatif, Napoléon III déclarait à son tour : « J'appelle votre attention sur une loi qui doit fertiliser les Landes de Gascogne. »

Ce projet de loi soumis à l'examen d'une Commission parlementaire prescrivait l'assainissement et l'ensemencement des landes communales, les travaux étant mis à la charge des communes. En cas de refus ou d'impossibilité de leur part, ils seraient exécutés par l'Etat moyennant des avances récupérées sur les coupes futures.

Le projet ne fut pas à l'abri des critiques : certains s'étonnaient que l'on s'occupât spécialement des Landes, alors que d'autres régions de France étaient aussi pauvres. A cela les partisans de la loi répondirent que les Landes, par leur étendue de 700.000 hectares, « véritable Sahara intérieur », suivant la parole de Chambrelent avaient un droit de priorité.

D'autres estimaient trop considérables les avances de l'Etat qui monteraient à 15 millions (50 francs par hectare) dans le cas où les communes ne pourraient exécuter les travaux — d'autant plus que le remboursement en paraissait hypothétique. Mais Chambrelent lui-même, déclara que les communes s'empresseraient d'aliéner quelques parcelles de landes pour mettre le reste en valeur. Il estimait en outre que 6 millions d'avances suffiraient : cette somme fut inscrite dans la loi et ne fut pas employée.

Enfin, un nouveau conflit s'éleva entre les deux départements de la Gironde et des Landes : les Girondins, partisans de la manière forte, voulaient que la loi établisse l'aliénation et l'ensemencement forcés des terrains communaux. Les Landais, au contraire, demandaient que l'on agisse avec plus de douceur et que l'on fasse confiance aux communes intéressées.

Ce fut, en somme, ce dernier point de vue qui triompha. Dès juin 1857, pour calmer les inquiétudes qui se

manifestaient dans la région, au sujet de l'obligation prévue par le projet d'ensemencer chaque année le douzième des terrains communaux, le Préfet des Landes indiquait que cet article n'était pas strictement impératif. Le projet fut soumis le 27 mai 1857 au Corps législatif. Il fut adopté par 230 voix contre 6 et après l'avis favorable donné par le Sénat le 10 juin, l'Empereur promulgua le 19 juin, la loi nouvelle dont voici le texte :

« Article premier. — Dans les départements des Landes et de la Gironde, les terrains communaux actuellement soumis au parcours du bétail, seront assainis et ensemencés ou plantés en bois aux frais des communes qui en sont propriétaires.

» Article 2. — En cas d'impossibilité ou de refus de la part des communes de procéder à ces travaux, il y sera procédé aux frais de l'Etat qui se remboursera de ses avances en principal et intérêts sur le produit des coupes et des exploitations. Le découvert provenant de ces avances ne pourra excéder 6 millions de francs.

» Article 3. — Les ensemencements ou plantations ne pourront être faits annuellement dans chaque commune que sur le douzième au plus en superficie de ces terrains, à moins qu'une délibération du Conseil municipal n'autorise les travaux sur une étendue plus considérable.

» Article 4. — Les parcelles des terrains communaux qui seront susceptibles d'être mis en culture seront, après avoir été assainies, vendues ou affermées par les communes et les avances qui auraient été effectuées par l'Etat seront prélevées sur le prix.

» Article 5. — Les travaux prescrits par les articles précédents ne pourront être entrepris qu'en vertu d'un décret impérial rendu en Conseil d'Etat qui en réglera l'exécution. Le décret sera précédé d'une enquête et d'une délibération du Conseil municipal intéressé.

» Article 6. — Des routes agricoles destinées à desservir les terrains qui font l'objet de la présente loi, seront exécutées aux frais du Trésor public. Le réseau de ces routes sera déterminé par décrets rendus en Conseil d'Etat.

» Article 7. — Les terrains nécessaires à l'établissement de ces routes seront fournis par les communes traversées. Si elles ne sont pas propriétaires, ils seront acquis par elles dans les formes déterminées par la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux.

» Article 8. — L'entretien de ces routes restera à la charge de l'Etat pendant cinq ans, à partir de leur exécution et ultérieurement à la charge soit du département, soit des communes, suivant le classement qui aura été fait en routes départementales ou en chemins vicinaux de grande communication.

» Article 9. — Un règlement d'administration publique déterminera : 1° Les règles à observer pour l'exécution et la conservation des travaux ; 2° le mode de constatation des avances qui seraient faites par l'Etat et les mesures propres à assurer leur remboursement en principal et en intérêts ; 3° les formalités préalables à la mise en vente ou en location des terrains assainis et destinés à la culture conformément à l'article 4 ; 4° enfin, toutes les autres dispositions propres à assurer l'exécution de la présente loi.

» Article 10. — La loi du 10 juin 1854, relative au libre écoulement des eaux provenant du drainage est applicable aux travaux qui seront exécutés en vertu de la présente loi.. »

La loi de 1857 valait à la fois pour le département des Landes et pour celui de la Gironde : dans les Landes, elle s'appliquait à 110 communes dont 66 pour l'arrondissement de Mont-de-Marsan.

L'exécution de la loi de 1857 fut activement poursuivie par la majeure partie des communes. Elles s'acquittèrent elles-mêmes des travaux dont elles payèrent la dépense avec le produit de la vente partielle de leurs landes ; de leur côté, les propriétaires ayant des landes privées enclavées dans des landes communales, manifestèrent une réelle bonne volonté.

En 1865, 122.758 hectares de landes communales (65 % de la superficie) assainies, dont 90.000 ensemencées, avaient été aliénés par les communes conformément à la loi.

Certaines communes, peu soucieuses d'assainir et d'ensemencer leurs terres, furent tentées d'en vendre

le plus possible en laissant les acheteurs procéder aux travaux nécessaires. L'administration préfectorale se trouva obligée de déjouer les manœuvres tendant à enrichir les particuliers aux dépens des communes, de surveiller les ventes pour qu'elles fussent bien régulières, de prendre des mesures pour assurer la sincérité des adjudications.

Ainsi, les municipalités furent souvent empêchées d'aliéner plus des deux tiers des communaux. C'est que pour toutes les communes le désir était grand de profiter des revenus importants laissés par la vente des landes rases.

Dans le département des Landes, la vente des 122.758 hectares rapporta 13.431.942 francs, soit en moyenne, 60 francs par hectare pour des terres qui ne valaient que 20 francs, en 1857. Résultat magnifique — dans un pays « qui était, il y a vingt ans, ainsi que le déclare le Conseil général de la Gironde dans un hommage à Chambrelent — la contrée la plus pauvre et la plus malheureuse du territoire français et que l'on peut considérer aujourd'hui comme l'une des plus riches et des plus prospères. »

Ces revenus furent affectés — ainsi qu'en témoigne un tableau dressé par Chambrelent — à des usages variés et utiles.

1.	Travaux d'assainissement du sol . . fr.	893.470
2.	Ensemencements	661.811
3.	Construction d'églises et restauration des anciennes	2.391.503
4.	Construction de presbytères et restauration des anciens	677.053
5.	Travaux de construction et de restauration des mairies et des maisons d'écoles	1.636.672
6.	Subventions, souscriptions et allocations spéciales pour le développement des chemins vicinaux et de grande communication	1.987.211
7.	Dépenses diverses : construction de puits d'eau potable, translation de cimetières en dehors des bourgs et des villages	811.776
8.	Fonds communaux placés en rentes sur l'Etat	3.452.746

Après les aliénations, il restait aux communes landaises 60.955 hectares. L'ensemencement fut largement continué entre 1862 et 1864. C'était l'époque de la guerre de Sécession américaine, qui donna aux résineux landais une plus-value subite et formidable.

Malgré ses avantages, la loi de 1857 eut des adversaires. Quelques communes — éludant leurs obligations— refusèrent de renseigner l'administration et prétextèrent l'impossibilité de délimiter les landes communales et privées.

A Paris, on s'imaginait, si l'on en croit un article du Constitutionnel, « que les habitants hostiles à l'assainissement étaient en général les plus riches, parce qu'ayant plus de bétail, ils étaient intéressés au maintien de l'ancien état de chose. »

En fait, cela est vrai pour quelques gros propriétaires de troupeaux de moutons. Mais il y avait déjà dans les landes d'assez nombreux possesseurs de forêts de pins et d'usines de résines qui ne pouvaient voir que d'un œil favorable, l'assainissement et surtout l'aliénation des landes communales.

Les bergers et les petits propriétaires de troupeaux, encore nombreux dans les landes, étaient les principaux adversaires de la loi. Les pasteurs, jadis maîtres incontestés des landes, voyaient arriver avec colère la clôture des terrains, l'interdiction du libre parcours et le boisement progressif de la lande.

La loi du 19 juin 1857 fut complétée par la loi du 28 juillet 1860 sur l'assainissement et la mise en valeur de marais communaux.

En favorisant l'achat, en 1858, des marais d'Orx, par son ministre des affaires étrangères, le Comte Walewski, Napoléon voulait que ce domaine comme celui de Solférino, fut un exemple pour les Landais. Les marais y couvraient une superficie de 2.400 hectares qu'on avait en vain cherché à dessécher, en 1817. On y creusa 27 kilomètres de canaux d'écoulement et les eaux furent évacuées par le Boudigau, vers Capbreton.

Au prix de grosses dépenses, il est vrai, les marais d'Orx devinrent un domaine agricole couvert de cultures de maïs, de prairies et où étaient éparses 23 fer-

mes d'exploitation rurale construites sur un type uniforme.

Cet exemple complété par la loi du 28 juillet 1860 devait servir aux Landais. La loi fut appliquée dans 77 communes sur une étendue de 16.327 hectares (Sabres, Luglon, Gabarret, Bas-Adour). Ainsi s'est opéré le dessèchement des marais communaux qui, peu à peu, furent heureusement remplacés par des plantations de pins.

IV. — L'Empire autoritaire et l'opinion publique (1852-1860)

Le régime dictatorial établi après le Coup d'Etat du 2 décembre, ne permettait guère à l'opinion publique de manifester sa pensée. La vie politique dans les Landes comme dans toute la France ayant complètement cessé, les opposants se trouvèrent réduits au silence : cependant, dans le département des Landes, on peut estimer qu'ils n'étaient pas très nombreux.

L'attitude de l'Empereur à l'égard du département, jusqu'alors trop méconnu, ne pouvait que flatter profondément les Landais : des libéralités nombreuses, l'acquisition du domaine de Solférino lui gagnèrent de nombreux partisans. Il en acquit d'autres par ses nombreux voyages dans les Landes. Séjournant à Biarritz, en septembre, tout au moins jusqu'en 1860, il ne manqua pas de se rendre souvent dans le département : à Solférino, à Orx, à Mont-de-Marsan (1859), à Dax et enfin, à Capbreton, où il fit construire l'estacade du sud pour redresser le courant.

Il est du reste incontestable que la période du Second Empire succédant au marasme qui avait marqué le règne de Louis-Philippe et la Seconde République, fut pour les Landes une ère de prospérité.

Les calamités naturelles ne furent certes pas épargnées au département. C'est ainsi que le 3 juin 1855, l'Adour s'élevant à Saint-Sever à 5 m. 20 au-dessus de l'étiage, causa dans toute la région une inondation terrible. On n'avait rien vu de tel depuis 1770. A Grenade, l'eau atteignait 1 m. 50 dans les rues et le pont était détruit.

Mais les désastres furent vite réparés et leur souvenir vite oublié devant les progrès de l'agriculture lan-

daise : ils se concrétisèrent en Mai 1858 dans un concours agricole qui eut à Mont-de-Marsan, un succès éclatant, attirant en deux jours plus de 4.000 visiteurs.

De leur côté, les ouvriers n'étaient point hostiles au régime impérial ; jusqu'en 1858, en effet, la métallurgie landaise qui représentait le seul élément industriel, connaissait une très belle prospérité.

Aussi, ne faut-il point s'étonner de voir les ouvriers des forges de Cère, d'Ychoux, de Pontenx et de Pissos adresser à Napoléon III, en 1858, une adresse de sympathie en rappelant leur manifestation lors de la visite impériale à Labouheyre.

Lorsque cette même année l'attentat de l'italien Orsini permit au gouvernement de renforcer sa dictature par la loi de Sûreté générale, cette mesure ne provoqua dans les Landes aucune marque d'hostilité : des adresses de félicitations à l'Empereur furent votées par le Conseil général et le Conseil d'arrondissement de Dax, et les Landais furent très fiers de voir leur Préfet, Cornuau, appelé au Ministère de l'Intérieur, comme Secrétaire général, pour y organiser la lutte contre les adversaires du régime.

Dans un pareil état d'esprit, les habitants des Landes ne pouvaient que se montrer favorables à la guerre d'Italie que l'on présentait comme un triomphe de la politique napoléonienne. Le dimanche 1er Mai 1859, douze cents soldats landais rappelés de congé, s'embarquaient dans un train spécial de 26 voitures pour Bordeaux. On devait, de là, les diriger vers Cette et l'armée d'Italie et vers l'armée du Rhin.

L'enthousiasme était général et ne semble point factice, puisque le département des Landes se classait parmi les sept départements de France dans lesquels on ne compte aucune désertion parmi les soldats en congé renouvelable et rappelés à l'occasion de la guerre.

Cependant les charges militaires pesèrent lourdement sur le département. A l'appel de la classe 1858, les Landes durent fournir 1.272 hommes. Pendant une période de 8 à 10 jours, au début de la guerre, la seule ville de Mont-de-Marsan dut héberger plus de 10.000 soldats. Pareille obligation n'allait pas sans

récriminations nombreuses contre les communes voisines exemptes de cette charge.

A la nouvelle de la victoire de Magenta (4 juin 1859) connue à Mont-de-Marsan le lendemain dimanche, l'enthousiasme fut général. Il s'amplifia encore le lundi soir lorsqu'un banquet fraternel improvisé sur les allées Brouchet, groupa tous les habitants du quartier et de nombreux curieux. On pavoisa, on illumina dans tous les arbres... on dansa...

Les mêmes manifestations se renouvelèrent à l'occasion de la victoire de Solférino.

C'est avec une grande impatience que les Montois attendaient l'arrivée d'un convoi de prisonniers Autrichiens... Rare distraction ! Aussi pour ne pas la manquer, toute la ville se rendit-elle plusieurs fois... et inutilement, à la gare. Enfin ces prisonniers tant attendus arrivèrent le 7 juillet. Ils furent accueillis avec curiosité et bienveillance par une foule imposante où les dames n'étaient pas les moins nombreuses. On envoya les uns chez un agriculteur de Saint-Maurice, les autres sur le chantier de la ligne de Tarbes.

Il ne faut donc pas s'étonner de voir les consultations électorales complètement favorables à l'Empire étant donné, en outre, le large développement de la candidature officielle.

Les premières élections, depuis l'institution du régime impérial, eurent lieu le 21 juin 1857. Il y avait deux candidats officiels tous deux députés sortants : Marrast et Corta.

Dès la tournée des Conseils de révision, le Préfet avait verbalement fait connaître aux Maires ces deux candidatures. Ces instructions furent complétées par une circulaire officielle du 6 juin :

« ... Je viens vous demander, M. le Maire, déclare le Préfet, de patronner ouvertement ces candidats (Marrast et Corta) et de combattre sans hésitation toute candidature contraire, non seulement s'annonçant comme hostile, mais même se présentant comme dévouée. Eligibles ou électeurs, les amis du gouvernement doivent comprendre qu'il ne faut pas laisser diviser leurs voix et favoriser ainsi les tentatives et les espérances du parti démocratique qui a donné pour mot d'ordre à ses adhérents de se rallier aux candidatures

de toutes nuances qui seraient opposées à celle que recommande le gouvernement. »

Marrast à Mont-de-Marsan, Corta à Dax, furent élus le premier avec 22.309 voix, le second avec 18.981.

Un seul candidat se présenta contre Marrast : Armand Dulamon, avocat à Mont-de-Marsan, qui recueillit 7.264 voix. Tentative isolée et sans lendemain. Dulamon devait, en effet, en 1859, devenir Substitut du Procureur général, à Toulouse.

Même unanimité pour les élections au Conseil général et aux Conseils d'arrondissements. La moitié des membres étaient renouvelable. Il n'y eut dans le succès des candidats du gouvernement qu'une seule exception. Le candidat officiel, dans le canton de Sabres, fut battu par un propriétaire d'Escource. C'est là un résultat qui ne manque pas de surprendre, si l'on songe à la proximité du domaine de Solférino. Il n'apparaît pas que sa crétation ait été, dans ce canton, favorable à l'Empereur qui eut toujours là, contre lui, un groupe solide d'opposants.

Il faut noter aussi que, pour ces élections au Conseil général, il y eut près de 50 % d'abstentions. Dans ces conditions, étant donné la pression administrative et malgré la popularité incontestable du régime impérial dans les Landes, les élections ne peuvent être un miroir complètement fidèle de l'opinion publique.

L'EMPIRE LIBÉRAL (1860-1870)

A partir de 1860, Napoléon III jugea utile de faire quelques concessions au libéralisme. Les proscrits du 2 décembre furent tous autorisés à rentrer en France, les pouvoirs du Sénat et du Corps législatif furent légèrement étendus et le compte rendu de leurs séances pouvait être publié par la presse. Ces mesures favorisèrent la renaissance de la vie politique dans le pays. Mais cette renaissance ne se manifesta que très faiblement dans les Landes où les passions politiques n'avaient jamais été très vives. Il faut également reconnaître que le développement intellectuel d'une grande partie de la population, n'était pas brillant. Au point de vue de l'instruction publique, le département

des Landes, au début du Second Empire, se classait parmi les moins favorisés. Dans ce domaine, un gros effort fut accompli par le gouvernement, notamment dans la période de 1860 à 1870.

I. — L'Instruction publique

En 1856, d'après le rapport du Préfet, le département comptait 492 écoles :

393 écoles publiques (334 pour les garçons et 77 pour les filles et 99 écoles libres (16 pour les garçons, 81 pour les filles). Ces écoles groupaient 20.604 élèves. Dans l'ensemble, le personnel donnait satisfaction.

« ... Le plus grand nombre des instituteurs, déclare le Préfet, s'est acquis, par un zèle soutenu et un dévouement consciencieux à ses devoirs, des titres à la confiance de l'administration et des familles. »

Douze ans plus tard, en 1868, toutes les communes disposaient de moyens d'instruction, sauf Rimbez, Lubbon, Boos et Payros-Cazautets.

En tout, 528 écoles dont 441 écoles communales ; 166 pour les garçons, 120 pour les filles et 155 écoles mixtes fréquentées par 28.697 enfants.

Les écoles publiques réunissaient 24.380 élèves dont 7.482 filles. L'augmentation des effectifs se marquait nettement d'année en année et cela au profit des écoles publiques qui en un an gagnaient 865 élèves, tandis que les écoles libres en perdaient 258. Cette augmentation se trouva favorisée par la loi du 10 avril 1867 qui établissait la gratuité absolue ou partielle de l'enseignement dans un certain nombre de communes, grâce à des subventions de l'Etat.

Le gouvernement s'était également efforcé de développer les cours d'adultes. Les instituteurs s'y prêtèrent dans les Landes avec beaucoup d'ardeur :

On y comptait, en 1868, 240 cours. Malheureusement le nombre des auditeurs qui avait atteint le chiffre de 7.293 en 1867, retombait à 6.833 en 1868. Trop d'auditeurs se décourageaient en n'apprenant pas assez vite et d'autres ayant appris quelque chose se trouvaient assez savants pour en rester là.

Malgré les progrès réalisés, une lourde tâche restait à accomplir. Ainsi que le déclare, en 1868, l'Inspec-

teur d'Académie, « dans les Landes plus que partout, c'est par l'éducation de la femme que la réforme, dont le besoin se fait vivement sentir, pénétrera dans les mœurs. L'école retient la jeune fille, elle la fait un peu sortir de ces habitudes jusqu'à présent demi-sauvages d'une existence passée sous les bois... En lui inculquant le respect d'elle-même, dès le premier âge, on arrivera peu à peu à lui faire comprendre que sa place n'est pas comme, cela se voit trop au milieu des ivrognes, le dimanche, au cabaret ou dans les réunions de cette nature... »

Victor Duruy, Ministre de l'Instruction publique, s'intéressait spécialement au département des Landes. Elu Conseiller général du canton de Mont-de-Marsan, en août 1867, il devint bientôt président de l'Assemblée départementale. Ses électeurs lui devaient une particulière reconnaissance, car par son action personnelle il avait largement contribué à l'établissement d'un lycée à Mont-de-Marsan. La création de ce lycée avait été décidée par un décret impérial du 23 février 1859. Il devait remplacer le collège communal, longtemps tenu par les Barnabites et qui avait été fondé par lettres patentes du roi en 1658.

Après bien des tractations, la première pierre fut solennellement posée le 30 août 1860. La ville de Mont-de-Marsan avat emprunté 150.000 francs pour la construction de cet établissement où il devait y avoir place pour 150 internes.

Victor Duruy voulut en faire un lycée d'un modèle nouveau consacré à l'enseignement spécial. Cet enseignement visant des buts strictement pratiques, comprenait des leçons de sciences appliquées, d'arithmétique, de géométrie, d'histoire, de géographie commerciale, de dessin, de littérature française et de langues étrangères.

Les élèves étaient admis à 8 ans dans des classes primaires où ils demeuraient jusqu'à 11 ans. De 12 à 16 ans, ils suivaient les cours de l'enseignement spécial sanctionnés par un diplôme particulier, qui laissait du reste, le cas échéant, la possibilité de continuer vers le baccalauréat.

Le lycée fut inauguré par Duruy, le 15 octobre 1868. Pour assurer son succès, on y envoya de nombreux

Le buste de Victor Duruy
et la Liseuse, à la Pépinière (Ch. Despiau)

boursiers des Académies de Bordeaux et de Toulouse et on y nomma des professeurs de valeur dont certains Wals, Foncin, Liard, devaient plus tard compter parmi les hautes personnalités de l'Université.

Mais les efforts de Napoléon III et de son Ministre, n'avaient pas été suivis avec beaucoup d'attention par les Landais qui avaient, vers 1865, de graves sujets de préoccupation.

II. — Les crises sociales et économiques

L'assainissement des Landes et leur plantation en pins avaient profité surtout aux gros propriétaires qui avaient vu ainsi leur situation s'améliorer encore pendant le Second Empire. Ces progrès n'avaient pas été sans accentuer davantage l'antagonisme existant entre ces propriétaires et les simples paysans : antagonisme dont on a déjà vu les manifestations violentes sous le règne de Louis-Philippe et qui va éclater de nouveau au grand jour, en avril 1863, à l'occasion des incidents de Sabres.

Un propriétaire de la commune avait voulu établir un bail avec un colon sur des bases nouvelles. Le prix de la barrique de gemme était fixé à 80 francs avec part égale pour le propriétaire et le colon. Au-dessus de ce prix le propriétaire devait prélever un préciput de 10 %, laissant au colon la moitié du solde restant.

La teneur de ce contrat — tout au moins sa seconde clause — produisit une vive émotion parmi les paysans réunis à Sabres, le 6 avril, à l'occasion des fêtes : quatre ou cinq cents d'entre eux, excités par des orateurs, s'ameutèrent contre les propriétaires forestiers. On voulait leur faire prendre l'engagement de ne jamais modifier les conditions en vigueur. Grâce au sang-froid du Maire et du commissaire de police qui firent fermer cafés et auberges, l'attroupement se dissipa. Les autorités profitèrent de la nuit pour faire arrêter un paysan qui avait insulté le Maire et que l'on considérait comme le chef de l'émeute.

Mais le lendemain, sur un mot d'ordre mystérieux, les attroupements se reformèrent. Une foule compacte se préparait à donner l'assaut à la gendarmerie pour délivrer le prisonnier. Le lieutenant qui commandait, donna alors à ses hommes l'ordre de mettre baïonnettes au canon et de charger... Les assaillants ne reculèrent pas, mais leurs rangs s'ouvrirent pour laisser passer les gendarmes et se refermèrent aussitôt.

La situation semblait incertaine. Mais au même moment, un des meneurs qui se trouvait au milieu de la place, appuyé sur la fontaine, fut enlevé à fond de train par un maréchal des logis passant à cheval et emporté à la force du poignet jusque dans la cour de la caserne. Ce tour d'adresse amena quelques hésitations parmi les assaillants. Le lieutenant de gendarmerie en profita fort habilement en leur accordant une heure pour évacuer la place. Passé ce délai, on tirerait sur la foule.

Le curé de Sabres intervint également. Finalement, les manifestants se retirèrent non sans proférer des menaces. Mais nul autre incident ne se produisit. Les 25 voltigeurs de ligne envoyés en hâte de Mont-de-Marsan n'eurent pas à intervenir.

L'affaire de Sabres eut son épilogue les 13 et 18 mai 1863, devant le Tribunal correctionnel de Mont-de-Marsan. Sur 15 inculpés, 12 furent condamnés à des peines variant entre 15 jours et 6 mois de prison ; 3 furent acquittés.

Les propriétaires devaient, du reste, connaître à leur tour de sérieuses difficultés financières.

La période de la guerre américaine de Sécession (1861-1863) en supprimant complètement les importations de résineux américains, avait été pour les Landes de Gascogne une source de profits considérables. La résine avait atteint près de 300 fr. la barrique. Mais la signature de la paix aux Etats-Unis entre le Nord et le Sud ramena les exportations des résineux vers l'Europe. Il en résulta une dégringolade des cours.

Le 6 mai 1865, les commerçants dacquois ayant refusé de fixer un cours, la barrique de résine baissa à Bordeaux, de 134 à 130 francs. Elle devait atteindre 120 francs. La situation était rendue plus pénible par l'abondance du stock de 1864 et par les hésitations des acheteurs étrangers. Ceux-ci, en effet, se trouvaient gênés par les mélanges d'essence de térébenthine et de pétrole qu'on leur vendait et qui leur procuraient bien des mécomptes, la proportion de pétrole atteignant 50 % dans l'essence dite française et même 80 % dans l'essence grecque.

Parallèlement à cette crise des résineux se développait, depuis 1858, une crise de la métallurgie landaise

due à la concurrence des fontes et des fers anglais, dont l'importation était favorisée par le traité de commerce du 23 janvier 1860.

Par ailleurs, le marché régional que les difficultés de communications avaient réservé jusqu'alors aux forges et fonderies landaises s'ouvrait, grâce au chemin de fer, à la concurrence nationale au détriment des industries de la région.

Ainsi les dernières années de l'Empire n'étaient point aussi heureuses que le début du régime. Les troubles économiques joints aux libertés politiques accordées par l'empire libéral développèrent dans les Landes un mécontentement, une opposition qui, sans être généralisés, ne se manifestèrent pas moins à l'occasion des élections législatives.

III. — La renaissance de la vie politique

Si les élections au Conseil général, en 1861 furent une victoire complète pour le gouvernement, la lutte fut rude pour les élections législatives de 1863.

Dans l'arrondissement de Mont-de-Marsan, Marrast, député sortant, ne se représentait pas ; le candidat officiel fut Louis de Guilloutet qui, originaire du Lot-et-Garonne, avait acheté un domaine à Parleboscq, avec l'espoir de jouer dans les Landes un rôle politique. En 1857, en effet, il entrait au Conseil général. Il eut comme adversaire aux élections législatives, Victor Lefranc, qui avait, en 1848, occupé dans les Landes une place de premier plan.

Victor Lefranc demandait dans son programme un contrôle plus sérieux des finances, des économies et moins d'expéditions lointaines. Il était soutenu dans sa campagne par la « Gironde de Bordeaux », journal des républicains du Sud-Ouest, qui écrivait :

« Les électeurs de Mont-de-Marsan doivent accorder leurs voix à Victor Lefranc, ennemi des monopoles de toute sorte et partisan de toutes les libertés ».

Bien entendu, il était violemment combattu par le « Journal des Landes » qui lui reprochait d'être soutenu par les adversaires de l'Empire et d'être un révolutionnaire. Lefranc se justifiait en rappelant son rôle pacificateur dans le département, en 1848, et en indi-

quant qu'ayant à prêter serment à l'Empire, il se se défendait de vouloir le renverser.

Malgré la campagne violente du « Journal des Landes » et les manœuvres de l'Administration, Victor Lefranc groupa 13.217 voix. De Guilloutet fut élu avec 19.393 voix.

Victor Lefranc l'emportait dans les cantons de Labrit, Parentis-en-Born, Geaune et surtout Saint-Sever (2.356 voix contre 884 à de Guilloutet).

A Mont-de-Marsan, il recueillait 688 voix contre 369 ; à Aire, 653 contre 397 ; à Saint-Sever, 214 voix contre 225.

La presse officielle expliqua le succès modeste du candidat officiel en indiquant que sa qualité d'étranger lui avait nui aux yeux des électeurs.

A Dax, Corta fut réélu avec 19.703 voix contre 20.113 votants. Aussi ne faut-il s'étonner si, en 1865, ayant été nommé sénateur, il fut sans difficulté remplacé par Walewski. Celui-ci profitait de son prestige de propriétaire des marais d'Orx, d'ancien Ministre des Affaires étrangères et d'ancien sénateur. Le candidat répandait également le bruit qu'il devait remplacer, aussitôt élu, de Morny à la présidence de la Chambre. Aussi, son élection fut-elle triomphale. Il recueillit 28.111 voix sur 28.200 votants.

En revanche, la même année pour l'élection d'un Conseiller général dans le canton de Mugron, le Procureur impérial de Saint-Sever, candidat officiel, était battu par le maire de Doazit.

Mais ce n'étaient là que des manifestations isolées et l'ensemble des électeurs restait fidèle à l'Empire ; en 1867, Walewski nommé sénateur et qui devait mourir subitement un an plus tard, à Strasbourg, démissionna et fut remplacé sans difficulté par Francis Darracq, avocat à Dax et Conseiller général.

En 1869, l'agitation recommença lors des élections générales. De Guilloutet et Darracq étaient les deux candidats officiels.

De Guilloutet qui avait de nouveau en face de lui Victor Lefranc, agitait la menace de la révolution et défendait la candidature officielle, « cette coalition qui a inscrit sur son drapeau de toutes couleurs : guerre aux candidatures officielles, porte en elle, écrivait-il le

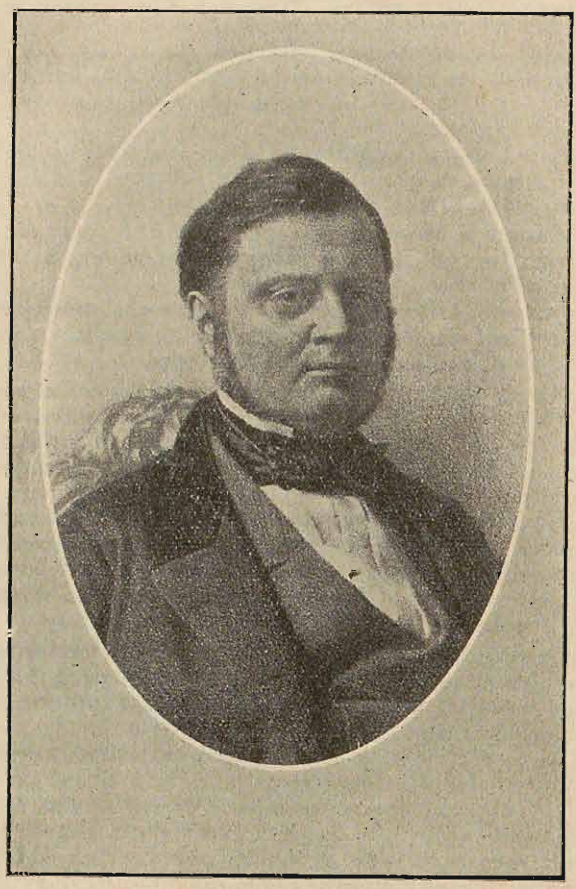

Walewski (1810-1868)

13 mars 1869, le germe de la dissolution, de la dissension de l'anarchie. »

Victor Lefranc dont le programme était « paix, économie dans les finances et liberté », et qui avait contre lui le Préfet et l'évêque d'Aire, recueillit cependant 15.678 voix contre 21.825 à de Guilloutet.

Lefranc arrivait en tête dans les cantons de Mimizan, Parentis, Sabres, Saint-Sever, Sore et Villeneuve.

Dans la circonscription de Dax, Corta, élu avec 26.939 voix, avait contre lui Pascal Duprat, qui obtint comme candidat de la « révolution » 4.941 suffrages, et, en particulier, 1.603 voix dans le canton de Dax.

La validation de De Guilloutet devait être le 9 juillet l'occasion d'une très orageuse séance au Corps législatif. Ce jour-là, un jeune député de la Seine, appelé aux plus hautes destinées politiques, Jules Ferry, faisait ses débuts à la Tribune en dénonçant les manœuvres frauduleuses de l'Administration et demandait l'invalidation de De Guilloutet. La discussion dura deux jours ; elle fut marquée par de très violents incidents causés par les attaques de Jules Ferry contre la candidature officielle. Ce débat met en lumière les procédés couramment employés par le gouvernement impérial pour faire triompher ses candidats. A l'occasion de l'élection de De Guilloutet, les maires n'hésitaient pas, pour intimider les électeurs, à ouvrir les bulletins qui leur étaient remis, ou utilisaient des urnes à deux ouvertures, l'une pour le candidat officiel, l'autre pour le candidat indépendant.

Signalons pour mémoire l'action de l'administration sur les fonctionnaires dénoncée par Jules Ferry, qui donna lecture d'une lettre confidentielle du Préfet des Landes, aux instituteurs :

« Votre commune va être travaillée par l'opposition. Je compte complètement sur votre dévouement et sur votre concours efficace. »

Jules Ferry mit enfin sous les yeux de la Chambre, une manœuvre de la dernière heure dirigée contre Lefranc, illustrant bien le peu de scrupule de l'administration, lorsqu'il s'agissait d'écarter un candidat gênant.

Le 15 mai, sans en avoir averti, Victor Lefranc qui lui avait pourtant rendu courtoisement visite le même jour, l'Evêque d'Aire condamnait sa candidature parce que sa déclaration ne se prononçait ni sur le pouvoir temporel du pape, ni sur la liberté de l'enseignement supérieur.

Cette attaque épiscopale pouvait porter le plus grand tort à Victor Lefranc. Aussi voulut-il se justifier aux yeux des catholiques en leur adressant, n'ayant pas

de journal à sa disposition, une circulaire. Le temps pressait, les élections ayant lieu le 23, Lefranc ne trouva aucun imprimeur à Mont-de-Marsan. A Saint-Sever, l'un d'eux accepta le travail... mais, par une coïncidence étrange, le soir même, le Sous-Préfet lui commandait un travail très long et soi-disant si urgent qu'il devait passer avant la circulaire de Lefranc qui ne put ainsi toucher les électeurs.

Malgré toutes ces manœuvres et le discours passionné de Jules Ferry, fougueusement soutenu par les républicains, De Guilloutet n'en fut pas moins validé.

Le Second Empire devait connaître, le 8 mai 1870, dans les Landes, à l'occasion du plébiscite, un dernier triomphe.

Les sénatus-consultes de 1869 et 1870 faisaient de l'Empire une monarchie parlementaire. Comme il ne restait plus rien de la Constitution de 1852, il apparut nécessaire d'appeler les Français à se prononcer sur le régime nouveau. On devait voter par oui ou non sur la formule suivante :

« Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Constitution depuis 1860 par l'Empereur. »

Alors qu'à Paris, dans les grandes villes et dans certains départements, les journées qui précédèrent le plébiscite, furent des journées de fièvre politique, dans les Landes tout se passa dans le plus grand calme et les résultats furent nettement favorables à l'Empire.

Sur 86.202 inscrits, il y eut 70.1619 votants : 64.330 oui et 5.472 non.

Dans le seul canton de Dax, le chiffre des non fut assez élevé (1.049) dont 745 pour la ville de Dax. Dans trois communes, le chiffre des non fut supérieur à celui des oui : à Sore (378 contre 64), à Luxey (154 contre 132), à Gaujacq (106 contre 96).

On comptait 467 non, à Mont-de-Marsan, et 222 à Sabres.

Ce plébiscite fut dans les Landes, comme dans la plupart des départements, un succès très net pour l'Empire. Certains grands propriétaires jusqu'alors fidèles à la monarchie constitutionnelle, se ralliaient même à lui.

Aussi ce fut sans trop d'inquiétude ni de surprise qu'on apprit le 18 juillet, la déclaration de guerre à la Prusse.

IV. — La guerre de 1870 et la fin de l'Empire

Habitués aux succès des campagnes de Crimée et d'Italie, mal renseignés sur les forces réelles de l'adversaire, peu touchés au début par les charges militaires, les Landais accueillirent la guerre sans émotion.

La vie continua à suivre son cours normal. Dans le courant d'août, eurent lieu à Mont-de-Marsan, des élections municipales qui semblaient préoccuper plus que les hostilités l'opinion publique du chef-lieu. Cependant, des souscriptions patriotiques furent ouvertes pour les soldats et les blessés.

Les premières défaites (Wissembourg, Froeschviller), la perte de l'Alsace, l'invasion de la Lorraine ne furent que très mal connues dans les Landes. L'opinion publique ne se rendait nul compte de la gravité de la situation. Cependant, à la fin d'août, une sourde inquiétude commença à étreindre la population. Le 4 septembre, au moment où, à Paris, une révolution spontanée, conséquence de la défaite de Sedan, balayait le régime impérial, on se plaignait de la rareté et de la brièveté des nouvelles. Le lendemain, les Landais apprenaient la chute de l'Empire et la proclamation du gouvernement de la Défense nationale. Hippolyte Maze, agrégé d'histoire, ancien normalien, nommé Préfet des Landes sans doute grâce à son amitié avec Jules Fabre, nouveau ministre des Affaires étrangères, s'installa à Mont-de-Marsan sans aucune difficulté.

En annonçant son arrivée, le « Journal des Landes », réservant les opinions jusque-là défendues par lui, se ralliait au nouveau gouvernement et prêchait l'entente de tous dans l'intérêt de la Patrie menacée. Cet appel fut entendu — pour un temps — et les débuts de la Troisième République dans les Landes furent marqués, sinon par une adhésion générale, du moins par l'union de toutes les bonnes volontés (1).

---

(1) *Note de l'Editeur.* — En octobre 1870, parut le premier numéro du « *Républicain Landais* », créé avec l'appui d'Hippolyte Maze et la collaboration de brillants Professeurs du Lycée, tous d'ardents pionniers de l'idée républicaine.

CONCLUSION

Nous arrêterons sur cette impression favorable ce rapide tableau de la vie des Landes depuis 1789. L'histoire générale contemporaine est délicate à écrire : L'historien, lorsque les faits le touchent de trop près, ne peut avoir à sa disposition tous les documents utiles pour étayer son jugement et se débarrasse malaisément de ses opinions personnelles ou de ses préjugés. Il est plus difficile encore de faire œuvre impartiale en matière d'histoire locale contemporaine : La liberté de l'historien n'est pas complète ; souvent les acteurs et les témoins de cette histoire sont vivants. Des polémiques mal éteintes peuvent se rallumer et une œuvre historique, aussi modeste soit-elle, ne peut pas être, comme un article de presse, un acte de combat.

Quel que soit donc le recul que la guerre de 1914 a imprimé aux évènements antérieurs, il ne nous appartient ni de les exposer, ni surtout de les juger.

Du reste, débarrassée des rivalités personnelles et des conflits locaux, qui sont le lot de tous les régimes, l'histoire landaise de la Troisième République apparaîtrait comme un nouvel effort vers plus de bien-être social et économique. Ce gouvernement a parachevé l'œuvre de ses prédécesseurs.

Ainsi, l'histoire du département des Landes se révèle singulièrement réconfortante et encourageante. Elle prouve que les idées généreuses une fois lancées, sont toujours recueillies et rendues fécondes par les gouvernements et les hommes.

Les Landes, telles qu'elles se présentent aujourd'hui, œuvre de la volonté humaine persévérante et réfléchie, montrent que le progrès n'est pas un vain mot et que l'on doit lui faire confiance.

Index des noms de personnes citées dans la deuxième partie

	Pages
A	
Angosse (Comte d')	172-184
Arène (d')	171
Aurice (Vicomte d')	195
B	
Baffoigne	162
Barbès	237
Barbotan (Comte de)	195
Barrau (De)	209
Barrère (De)	192
Basquiat De Mugriet	158
Basterrèche	208
Bastiat (Frédéric)	209-210-211-230-232-236-237
Batbedat	164-166-168-169
Batz (De)	158-160-162
Béresford	186
Bontemps du Barry	185
Borda	168
Bram	164
Brémontier	176-204
Bréthous-Peyron	209
C	
Cadroy	164-168
Cantan	168
Cardenau (Baron de)	201
Carrère (De)	186-188-189
Castaignède	158
Castaignède	246
Caux (De)	163
Cavaignac	165-166
Cavaignac	233
Chambrelent	254-256-259

Pages

Chaumont 168
Chaumont-Quitry 252
Claussel 185
Cornuau 262
Corta 242-263-264-271-273
Couralet 175

D

Dampierre (De) 209-232-236-237-242
Darcet 170
Darracq 165-168-170-171
Darracq 271
Darricau 209
Dartigoeyte 164-165-166
Deschamps 206
Destibardes 236
Dubedout 201
Duclerc 232-238
Ducos (Roger) 164-168-169-171-172
Dufau 158-160-168-170
Dufougray 201
Dufour 227
Dulamon (Armand) 264
Dulamon 169-202
Dulion 209
Duplantier 172-173-175-179
Dupoy 168
Duprat (Pascal) 232-236-237-238-242-273
Durrieu 209-211-238
Duruy 266
Duséré 209-215
Dysès 162-164-165-168-169-171

	Pages
E	
Etchegoyen (D')	209-210
F	
Fabre (Jules)	275
Faucher	191
Faurie	215
Ferry (Jules)	273
Fieschi	213
Florian	186
Foncin	267
G	
Garrau	165-167
Goze	158
Grigny	174
Guilloutet (De)	251-270-271-272-274
Gutard	168
H	
Harel	189-192
Haussez (D')	200-202-203-204
I	
Ismert (D')	188
J	
Jaubert	240-241
Jehan	165
L	
Lacaze (De)	198
Lacroix	219
Lamarque	192-197-198-199-201-208-214

	Pages
Lamartine	234
Laneufville (De)	163-172
Lanusse	158
Laporte	241
Laporterie	158
Larnac	209
Larreyre	158-160-168
Lartigue	175
Lassalle (De)	158
Laurence	208-209
Laurens	169
Ledru-Rollin	254
Lefranc	164-168-171
Lefranc (Victor)	210-228-229-231-232-236-242-270-271-272-273-274
Leroy	228
Liard	267
Lobit	236
Loison	172
Lonné-Cantu	162
Louvé	168
Lubet-Barbon	218
Lucat	162
Lyon (Du)	198

M

Marrast	232-236-242-263-264-270
Mauriet de Flory	158
Maze	275
Méchin	172-179-200
Méricam	163-166
Monestier de La Lozère	165
Monestier du Puy-de-Dôme	165

O

Olce (D')	210

	Pages
P	
Papin	168-171
Pérez d'Artassan	158
Peyraud	241
Pinet	165-166
Pinsum De)	175
Poyferré de Cère	199-200-208
Proud'hon	237
Puységur	194
R	
Rivière (De)	200
Ritter	250
Roland	178
S	
Sailles	241
Saurine	163-164-168
Sers	219
Soubiran	188
Soulagre (De)	191
Soult	184-185-186
T	
Turgan	163-168-171
Turpin	230-232-236
W	
Walewski	260-271
Wals	267
Wellington	185-186

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

Voir page 151

DEUXIÈME PARTIE

Pages

Avertissement 155

Chapitre I.

La Période révolutionanire (1789-1799)

Les Etats-Généraux. — L'Assemblée Constituante. — La création du département des Landes. — L'Assemblée législative. — La question religieuse. — La Convention nationale. — Le Gouvernement révolutionnaire dans les Landes. — La Défense nationale. — L'instruction publique. — Le Directoire. — La situation économique du département pendant la Révolution.... 157

Chapitre II

Le Consulat et l'Empire (1799-1815)

Le Consulat. — L'Empire. — Passage de Napoléon dans les Landes. — L'œuvre du régime impérial dans les Landes. — La vie économique. — L'instruction publique. — La vie militaire dans les Landes sous l'Empire. — Les guerres et l'opinion publique. — La Conscription dans les Landes. — La guerre dans le département des Landes. — Le combat d'Aire. — La fin de l'Empire. — Les Cent Jours 171

Pages

Chapitre III

La Restauration (1815-1830)

Le rétablissemnt de la Monarchie. - L'opinion publique et la royauté. — La vie politique. — La vie économique 191

Chapitre IV

Le Gouvernement de Louis-Philippe (1830-1845)

La Monarchie de Juillet. — La presse et l'opinion publique. — Les manifestations populaires. — La crise de l'agriculture. — La crise des résineux. — L'industrie. — Voies de co-m munications et moyens d transport. — L'instruction publique. — Les derniers jours de la Monarchie 207

Chapitre V

La Seconde République (1848-1852)

Révolution. — Réaction. — La marche à l'Empire 229

Chapitre VI

Le Second Empire (1852-1870)

L'Empire autoritaire et la mise en valeur ds Landes. — Les chemins de fer. — Routes et canaux. — Prélude de la mise en valeur. — Le Domaine de Solférino. — La loi du 19 juin 1857. — L'Empire autoritaire et l'opinion publique 245

L'Empire libéral (1860-1870)

L'instruction publique. — Les crises sociales et économiques. — La renaissance de la vie politique. — La guerre de 1870 et la fin de l'Empire 264

Conclusion 276

Index des noms de personnes citées dans la deuxième partie 277

TABLE DES GRAVURES

	Pages
Mont-de-Marsan : Confluent du Midou et de la Douze	19
Etang des Landes	20
Tête de cheval gravée sur os	26
Monument mégalithique	27
Urne funéraire	28
Mosaïque gallo-romaine d'Augreilh	36
Peyrehorade : Châteaux d'Orthe et d'Aspremont	49
Lugaut : Ruines de la Commanderie de Bessaut	57
Aire : Eglise Sainte-Quitterie	65
Eglise de Sorde	66
Eglise de Perquie (XIIe siècle)	67
Eglise de Roquefort (XIIIe siècle)	69
Arcature de l'Eglise Ste-Quitterie, au Mas d'Aire	70
Tour des Augustins, à Geaune	73
Eglise de Tosse	74
Mont-de-Marsan : Vieille maison romane	78
Dax : Fontaine chaude	80
Dax : Remparts Gallo-Romains	81
Labastide-d'Armagnac : Les Arceaux	87
Mont-de-Marsan : Ancienne poterne de la Gourotte	89
Mimizan : Le vieux clocher envahi par les sables	94
Dax : La statue de Borda	107
Pau : La statue d'Henri IV	109
Roger Ducos	165
Brémontier	177
Général Lamarque	198
D'Haussez	203
Frédéric Bastiat	230
Victor Lefranc	231
Pascal Duprat	239
Pierre Hugues, inventeur du pot à résine	253
Mont-de-Marsan : le buste de Victor Duruy et la Liseuse, à la Pépinière	267
Walewski	272

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX

Deuxième Edition

Achevé d'imprimer
à l'Imprimerie Jean-Lacoste
Mont-de-Marsan
le 1er Octobre 1936